



BNP PARIBAS

Deuxième amendement au Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel **2023**

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2024
sous le numéro D.24-0117



Ce deuxième amendement au document d'enregistrement universel 2023 a été déposé le 2 août 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Société anonyme au capital de 2 261 621 342 euros
Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 PARIS
R.C.S. : PARIS 662 042 449

Table des matières

1. Rapport d'activité semestriel	3
2. Etats financiers au 30 juin 2024 (non audités)	75
3. Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3 (non audité)	200
4. Facteurs de risque	286
5. Evènements récents	305
6. Gouvernance	308
7. Informations complémentaires	312
8. Responsable du contrôle des comptes	315
9. Responsable du Document d'enregistrement universel	316
10. Tables de concordance	317

1. Rapport d'activité semestriel

RÉSULTATS AU 30 JUIN 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 juillet 2024

Très bonnes performances au 2^{ème} trimestre 2024 Confirmation de la trajectoire 2024

Revenus (12 270 M€) en hausse de +3,9% / 2T23¹

- Excellent trimestre pour CIB (+12,1% / 2T23¹) en particulier Global Markets (+17,6% / 2T23¹)
- Stabilité des revenus pour CPBS, avec des tendances positives au sein des banques commerciales (commissions : +7,4% / 2T23¹) et des vents contraires qui s'estomperont au deuxième semestre 2024
- Bonnes performances d'IPS, notamment au niveau de l'Assurance (+5,2% / 2T23¹) et de l'Asset Management² (+9,8% / 2T23¹)

Efficacité opérationnelle et maîtrise des coûts (7 176 M€)

- Effet de ciseaux positif (+0,4 point) hors effet de phasage lié à la taxe DGS en Italie (51 M€ comptabilisés pour 2024 au 2T24 ; 51 M€ comptabilisés pour 2023 aux 3T23 et 4T23)
- Poursuite des mesures d'efficacité opérationnelle à hauteur de 650 M€ au 2S24, dont 350 M€ au titre du plan additionnel annoncé en mars 2024

Résultat Brut d'Exploitation (5 094 M€) en hausse de +3,4% / 2T23¹

Coût du risque³ inférieur à 40 pb (33 pb) grâce à la qualité du portefeuille d'actifs malgré un dossier spécifique ce trimestre

Résultat net part du groupe (3 395 M€) en hausse de +1,6% / 2T23¹ porté par les très bonnes performances opérationnelles

Bénéfice net par action⁴ (2,81 €) en hausse de +8,1% / 2T23¹

Structure financière très solide (ratio CET1 de 13,0%)

- Redéploiement du capital issu de la cession de Bank of the West en ligne avec l'objectif annoncé (55 pb CET1 ; ROIC⁵ 2025 >16%)
- Anticipation de la mise à jour des modèles prévue initialement en 2025 (-10 pb CET1)

Fort de ses performances au premier semestre 2024, BNP Paribas confirme sa trajectoire 2024 : revenus en croissance de plus de 2% par rapport aux revenus 2023¹ (46,9 Md€), effet de ciseaux positif¹⁵, coût du risque inférieur à 40 pb et résultat net part du groupe supérieur au résultat net 2023¹ (11,2 Md€).

Le 23 juillet 2024, le Conseil d'administration de BNP Paribas, réuni sous la présidence de Jean Lemierre, a examiné les résultats du Groupe pour le second trimestre 2024.

Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général, a déclaré à l'issue de ce Conseil d'administration :

« Fort de son modèle diversifié et intégré, le Groupe réalise de très bonnes performances au 2^{ème} trimestre 2024 grâce à la dynamique commerciale des pôles opérationnels. Nous restons concentrés sur notre engagement à servir les clients au mieux, sur le déploiement de nos plateformes, en particulier au niveau de l'Asset Management, de Wealth Management et de l'Assurance, ainsi que sur la poursuite des gains de parts de marché au niveau de CIB, en conservant une allocation équilibrée du capital. Au second semestre 2024, nous poursuivrons également la mise en place des mesures d'efficacité opérationnelle et notre gestion disciplinée du coût du risque à travers le cycle. BNP Paribas est bien positionné dans la nouvelle phase du cycle économique et confirme donc sa trajectoire 2024. Je tiens à remercier les équipes pour leur mobilisation. »

RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE AU 30 JUIN 2024

Résultats du Groupe au 2^{ème} trimestre 2024

Revenus

Au deuxième trimestre 2024 (ci-après 2T24), le **produit net bancaire du Groupe (PNB)** s'élève à 12 270 M€, en hausse de 3,9% par rapport au deuxième trimestre 2023 sur base distribuable¹ (ci-après 2T23).

Le PNB de **Corporate & Institutional Banking (CIB)** est en forte croissance (+12,1% / 2T23) sous l'effet combiné des bonnes performances des trois métiers. En particulier, Global Markets (+17,6% / 2T23) bénéficie de la croissance prononcée des activités Equity & Prime Services (+57,5% / 2T23) compensant largement le recul des activités FICC (-7,0% / 2T23). Global Banking (+5,4% / 2T23) est également porté par les activités de Capital Markets (+12,5%⁶ / 2T23) et Transaction Banking (+7,6%⁶ / 2T23). Enfin, Securities Services (+10,5% / 2T23) progresse de manière soutenue, porté par les volumes de commissions et l'amélioration de la marge d'intérêt.

Le PNB de **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)**⁷ est stable (-0,3% / 2T23) grâce à la croissance des banques commerciales (+1,7% / 2T23) qui bénéficient de la hausse des commissions (+7,4% / 2T23) et des revenus d'intérêt (+3,8%) hors l'impact des vents contraires (bons de l'Etat belge, couvertures inflation, non rémunération des réserves obligatoires BCE pour un impact total au 2T24 d'environ 140 M€). Les deux premiers s'atténueront progressivement au deuxième semestre 2024.

Les revenus des métiers spécialisés sont en baisse (-3,6% / 2T23), principalement sous l'effet d'Arval et Leasing Solutions (-5,5% / 2T23) impactés par l'évolution du prix des véhicules d'occasion en dépit de la hausse des volumes. Les revenus de Personal Finance sont stables (-0,9% à périmètre et change constants) et les Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors affichent en revanche une très bonne performance (+9,5% / 2T23).

Enfin, le PNB d'**Investment & Protection Services (IPS)** est en croissance de 3,0% (+6,5% hors la contribution des métiers Real Estate et Principal Investments). Les activités Wealth Management (+6,1% / 2T23), Assurance (+5,2% / 2T23) et Asset Management (+9,8%⁸/ 2T23) enregistrent un très bon trimestre et continuent de soutenir la croissance des revenus du pôle.

Frais de gestion

Les frais de gestion (7 176 M€) sont maîtrisés pour accompagner la croissance au 2T24. Leur évolution (+4,2% / 2T23) est marquée par un effet de phasage lié à la taxe DGS en Italie (51 M€ comptabilisés pour 2024 au 2T24 ; 51 M€ comptabilisés pour 2023 au 3T23 et 4T23). Hors cet impact, l'évolution des frais de gestion s'établit à +3,5% par rapport au 2T23 et l'effet de ciseaux est positif (+0,4 point). La poursuite du déploiement des mesures d'efficacité opérationnelle est par ailleurs attendue au second semestre 2024, à hauteur de 65% du 1 Md€ annoncé pour 2024, comprenant 350 M€ des 400 M€ additionnels annoncés en mars 2024.

Les frais de gestion de **CIB** affichent une progression matérielle (+9,4% / 2T23), inférieure néanmoins à celle des revenus (+12,1% / 2T23). L'effet de ciseaux est donc très positif (+2,7 points) au global au niveau de CIB ainsi que Global Markets (+6,3 points) et Securities Services (+4,8 points). Concernant Global Banking, la hausse des frais de gestion (+9,2% / 2T23) tient compte d'une base faible au 2T23.

Le pôle **CPBS**⁷ enregistre une hausse des coûts (+5,6% / 2T23) principalement liée à Europe Méditerranée. En effet, dans les banques commerciales de la zone Euro, les frais de gestion progressent de 1,1% hors taxe DGS en Italie. En neutralisant également l'impact des vents contraires²⁰ précités, l'effet de ciseaux intrinsèque est positif, supérieur à 1,5 points. Les métiers spécialisés enregistrent une baisse des frais de gestion de 1,0%. L'effet de ciseaux est positif chez Personal Finance et au sein des Nouveaux Métiers Digitaux.

Enfin, les frais de gestion d'**IPS** sont stables (+0,1% / 2T23) et en recul marqué chez Real Estate. L'effet de ciseaux, supérieur à 2 points dans tous les métiers hors Real Estate, est globalement positif (+2,9 points).

Sur cette base, le **résultat brut d'exploitation du Groupe** du 2T24 s'établit ainsi à 5 094 M€ en hausse de +3,4% par rapport au 2T23 (4 927 M€).

Coût du risque

Au 2T24, le coût du risque du Groupe s'établit à 752 M€³ (609 millions au 2T23), soit 33 points de base des encours de crédit à la clientèle, un niveau qui reste inférieur à 40 points de base grâce à la qualité et la diversification du portefeuille d'actifs et malgré un dossier spécifique ce trimestre. Au 2T24, le coût du risque reflète des reprises de provisions sur encours sains (strates 1 et 2) de 275 M€ et une dotation sur créances douteuses (strate 3) de 1 027 M€.

Résultat d'exploitation, Résultat avant impôt et Résultat net part du Groupe

Le **résultat d'exploitation** du Groupe s'établit à 4 251 M€ (4 318 M€ au 2T23) et le **résultat avant impôt du Groupe** à 4 422 M€ (4 591 M€ au 2T23).

Le taux moyen d'impôt sur les bénéfices s'établit à 20,8%, à un niveau exceptionnellement bas du fait d'un changement de méthode fiscale aux Etats-Unis impactant ponctuellement la charge d'impôt comptabilisée au 2T24.

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 3 395 M€ au 2T24 proche de son niveau du 2T23 (3 343 M€).

Sur cette base, le **bénéfice net par action**⁴ s'établit à 2,81 euros en hausse de +8,1% par rapport au 2T23.

Intelligence artificielle

Au-delà de ces performances financières, le second trimestre 2024 marque la poursuite du développement ambitieux et discipliné dans l'intelligence artificielle (ci-après IA), comme l'illustrent le nombre de cas d'usage total (780) et en cours d'expérimentation (300 dont environ 150 basés sur de l'IA générative avec LLM⁹), ainsi que le partenariat récemment étendu avec Mistral AI.

Quelques chiffres permettent d'illustrer l'investissement réalisé et les avancées : le Groupe emploie environ 800 spécialistes IA (*Data Scientists* ou *Business Analysts IA*) et plus de 260 initiatives/POCs¹⁰ avec des Fintechs (dont Mistral.ai) sont en cours. 49% des applications utilisent une infrastructure cloud (+50% depuis le début du plan en 2022) pour un objectif 2025 de 60% et plus d'un milliard de transactions par mois sont réalisées sur les plateformes API du Groupe (+56% par rapport à fin 2023).

Le budget 2024 alloué à la cybersécurité est équivalent à 9% du budget total de l'IT du Groupe et environ 150 000 heures de formation ont été délivrées sur les thèmes Privacy et Data Protection en 2023.

Engagement durable

Le second trimestre 2024 illustre également la position de premier plan de BNP Paribas en matière de *Sustainability*, comme le soulignent les récents classements (notamment le prix Euromoney de la meilleure banque au monde en matière d'inclusion financière). Le second trimestre a été en particulier marqué par plusieurs solutions innovantes déployées pour répondre aux besoins des clients.

A titre d'illustration, le premier *gender bond* mondial de 50 M€ a été arrangé exclusivement par le Groupe. Cette émission vient financer l'amélioration du congé parental et l'acquisition de logements abordables pour les femmes en Islande.

En Espagne, un accord financier a été signé pour Solarpack pour 176,6 MUS\$ en vue de la construction du parc solaire photovoltaïque le plus important du Pérou, permettant la fourniture d'énergie renouvelable à près de 440 000 foyers dès le 2T25.

Cardif s'est engagé à participer au lancement du Fonds Objectif Biodiversité avec un encours initial de plus de 100 M€.

Enfin, en Belgique, un prêt de 499 M€ a été accordé à Umicore, spécialiste mondial du recyclage et des matériaux de mobilité propres, bien positionné pour soutenir la production croissante des véhicules électriques.

Résultats du Groupe au 1^{er} semestre 2024

Au niveau du semestre, le **PNB** s'élève à 24 753 M€, en hausse de 1,7% par rapport au 1^{er} semestre 2023 sur base distribuable¹ (ci-après 1S23).

Le PNB de **CIB** (9 158 M€) augmente de 3,2% par rapport au 1S23, soutenu par la progression des revenus de Global Banking (+5,8% / 1S23) et de Securities Services (+8,7% / 1S23).

Le PNB de **CPBS**⁷ est stable à 13 450 M€, avec des tendances positives notamment au sein des banques commerciales (BNL : +6,5% / 1S23, BCEL : +6,2% / 1S23).

Enfin, le PNB d'**IPS** s'établit à 2 892 M€ (+1,9% / 1S23), porté par la bonne performance des revenus des métiers Assurance (+4,7% / 1S23), Wealth Management (+5,6% / 1S23) et de l'Asset Management⁸ (+6,2% / 1S23).

Les **frais de gestion** du Groupe s'établissent à 15 113 M€, en hausse de 1,1% par rapport au 1S23 (14 942 M€). Ils intègrent l'impact exceptionnel des coûts de restructuration et d'adaptation (79 M€) et des coûts de renforcement informatique (172 M€) pour un total de 251 M€. Au niveau des pôles, les frais de gestion sont en hausse de +1,4% chez CIB et de +4,3% chez CPBS⁷ (+6,1% dans les banques commerciales et +0,2% dans les métiers spécialisés). Ils sont stables pour IPS.

Aux bornes du Groupe, l'effet de ciseaux est donc positif (+0,5 point).

Le **résultat brut d'exploitation** du Groupe s'établit ainsi à 9 640 M€ pour le premier semestre, en hausse de 2,5% par rapport au 1S23 (9 403 M€).

Le **coût du risque** du Groupe s'élève à 1 392 M€ (1 201 M€ au 1S23).

Les éléments hors exploitation du Groupe, à 633 M€ au 1S24, prennent en compte l'effet de la reconsolidation des activités en Ukraine¹¹ (+226 M€) et une plus-value de cession des activités Personal Finance au Mexique (+118 M€).

Le **résultat avant impôt** du Groupe s'établit à 8 785 M€, en hausse par rapport au 1S23 (8 653 M€).

Sur la base d'un taux moyen d'impôt sur les bénéfices à 25,1% du fait du changement fiscal aux US pré-cité, le **résultat net part du Groupe** s'élève à 6 498 M€ (contre 6 516 M€ en 2023).

Au 30 juin 2024, la **rentabilité des fonds propres tangibles non réévalués** est de 12,5%. Elle reflète les solides performances du Groupe BNP Paribas grâce à la force de son modèle diversifié et intégré.

Structure financière très solide au 30 juin 2024

Le **ratio « common equity Tier 1 »** s'élève à 13,0% au 30 juin 2024, en baisse de 10 points de base par rapport au 31 mars 2024, toujours très supérieur aux exigences SREP et à l'objectif de 12%.

Cette évolution résulte des effets combinés de la génération organique de capital nette de l'évolution des actifs pondérés au 2T24 (+40 pb), de la distribution du résultat du 2T24 (-30 pb sur la base d'un *pay-out* ratio de 60%), du capital réinvesti à la suite de la cession de Bank of the West (-10 pb) ainsi que de la mise à jour de modèles prévue initialement en 2025 (-10 pb).

Le **ratio de levier**¹² s'élève à 4,4% au 30 juin 2024.

Le **Liquidity Coverage Ratio**¹³ (fin de période) affiche un niveau élevé de 132% au 30 juin 2024 (134% au 31 mars 2024) et la **réserve de liquidité disponible instantanément**¹⁴ s'élève à 468 milliards d'euros au 30 juin 2024, représentant une marge de manœuvre de plus d'un an par rapport aux ressources de marché.

Trajectoire 2024 confirmée

Fort de ses performances au premier semestre 2024, **BNP Paribas confirme sa trajectoire 2024** : revenus en croissance de plus de 2% par rapport aux revenus distribuables 2023 (46,9 Md€), effet de ciseaux positif¹⁵, coût du risque inférieur à 40 pb et résultat net part du Groupe supérieur au résultat net distribuable 2023 (11,2 Md€).

Dans le contexte du 2^{ème} semestre déjà engagé, BNP Paribas bénéficie en particulier d'atouts forts pour poursuivre sa trajectoire : son modèle diversifié et intégré limitant la dépendance à une activité ou une zone géographique, ainsi que plus largement son positionnement à l'échelle, sa capacité à croître à travers les cycles et la qualité des relations et du portefeuille de clients. Son modèle est par ailleurs adapté à un scénario de baisse progressive des taux, alors que les activités générant des commissions continuent de se développer.

CORPORATE AND INSTITUTIONAL BANKING (CIB)

Résultats de CIB au 2^{ème} trimestre 2024

Les résultats de CIB sont portés ce trimestre par les très bonnes performances de ses trois métiers, en particulier celles des activités Equity & Prime Services au sein de Global Markets.

Le **produit net bancaire** (4 481 M€) est en hausse de 12,1% par rapport au 2T23, sous l'effet combiné des bonnes performances des trois métiers. En particulier, Global Markets (+17,6% / 2T23) bénéficie de la croissance très prononcée des activités Equity & Prime Services (+57,5% / 2T23) compensant largement le recul des activités FICC (-7,0% / 2T23). Global Banking (+5,4% / 2T23) est également porté par les activités de Capital Markets (+12,5%⁶ / 2T23) et Transaction Banking (+7,6%⁶ / 2T23). Enfin, Securities Services (+10,5% / 2T23) progresse de manière soutenue, porté par les volumes de commissions et l'amélioration de la marge d'intérêt.

Les **frais de gestion**, à 2 489 M€, sont en hausse de 9,4% par rapport au 2T23 (+8,9% à périmètre et change constants), en lien avec l'activité très dynamique ce trimestre et une base faible au 2T23 ainsi que les investissements réalisés pour continuer de développer les plateformes. L'effet de ciseaux reste néanmoins très positif (+2,7 points, +3,1 points à périmètre et change constants).

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 1 992 M€, en hausse de 15,6% par rapport au 2T23.

Le **coût du risque** est en reprise nette de 106 M€, en raison notamment de reprises de provisions sur encours sains (strates 1 et 2) et s'établit à -17 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Sur la base de ces bonnes performances opérationnelles, CIB dégage un **résultat avant impôt** de 2 099 M€, en augmentation de 16,2% par rapport à un 2T23 très élevé.

CIB – Global Banking

Le 2^{ème} trimestre est marqué pour Global Banking par une très bonne dynamique commerciale qui s'illustre par une forte hausse des revenus

En effet, les revenus (1 502 M€) sont en hausse de 5,4% par rapport au 2T23, en particulier dans les zones EMEA et Amériques. Par activité, les revenus progressent au sein de la plateforme Capital Markets (+12,5%⁶ / 2T23), notamment en EMEA ainsi qu'en Transaction Banking dans toutes les régions (+7,6%⁶ / 2T23). L'activité est très soutenue en origination, en particulier sur les marchés obligataires (volume mondial de transactions en hausse de 13,0%¹⁶).

Les crédits, à 183 milliards d'euros, sont en hausse de +1,7%⁶ par rapport au 2T23 et de +2,1%⁶ par rapport au 1T24. Les dépôts, à 213 Md€, croissent légèrement (+1,2%⁶ / 2T23).

Global Banking confirme, au 2^{ème} trimestre 2024, ses positions de premier plan dans les classements : leader¹⁷ EMEA dans les crédits syndiqués et les émissions obligataires, 4^{ème} au niveau mondial¹⁷ pour les émissions obligataires d'entreprises notées *Investment Grade*, 1^{er} ex-aequo¹⁸ en revenus de Transaction Banking en EMEA au 1T24 et leader européen et mondial¹⁹ en financements durables.

CIB – Global Markets

Le 2^{ème} trimestre est marqué par une très forte hausse des activités Equity & Prime Services.

À 2 249 M€, les revenus de Global Markets sont en très forte hausse de 17,6% par rapport au 2T23.

A 1 147 M€, les revenus de Equity & Prime Services enregistrent une très forte performance (+57,5% / 2T23) dans tous les métiers avec une hausse particulièrement élevée dans les activités Prime Services (encours en hausse d'environ 40% par rapport au 2T23) et les Dérivés d'Actions, soutenue par une forte demande des clients. Les revenus sont en hausse dans les trois régions.

A 1 102 M€, les revenus de FICC sont en baisse de 7,0% par rapport au 2T23. Les activités de crédit enregistrent une très bonne performance, compensée par des revenus au global moins soutenus par rapport au 2T23, en particulier dans les matières premières en raison d'une demande plus faible en Europe.

En termes de classements, Global Markets confirme des positions de leader sur les plateformes électroniques multi-dealers.

La VaR (1 jour, 99%) moyenne, qui mesure le niveau des risques de marché, s'établit à 30 M€. Elle est en baisse de 6 M€ par rapport au 1T24, liée à un risque moindre principalement dans le périmètre des taux d'intérêt.

CIB – Securities Services

Le 2^{ème} trimestre est marqué par une activité commerciale dynamique.

À 730 M€, Securities Services enregistre un PNB en forte hausse ce trimestre (+10,5% / 2T23). Il est porté par l'impact de la hausse de la marge d'intérêt et des commissions liées à la progression des encours moyens d'actifs. Deux nouveaux mandats (Flossbach von Storch et Berenberg) ont été signés. Parallèlement, le développement commercial en *Private Capital* se poursuit.

Les encours sont en hausse (+8,1% fin de période par rapport au 2T23), notamment du fait du rebond des marchés et de la mise en œuvre des nouveaux mandats. Les transactions sont également en hausse de 6,0%, malgré une volatilité moyenne en baisse. Securities Services confirme sa position de leader avec le prix « World's Best Bank for Securities Services » aux Euromoney Awards for Excellence 2024.

Résultats de CIB au 1^{er} semestre 2024

Sur le semestre, le **PNB** de CIB s'établit à 9 158 M€, en hausse de 3,2% et les **frais de gestion** de CIB à 5 230 M€, en hausse de 1,4% par rapport au 1S23.

Le **résultat brut d'exploitation** de CIB s'élève à 3 927 M€, en hausse de 5,8% par rapport au 1S23 et le **coût du risque** est en reprise à 201 M€.

Sur cette base, le **résultat avant impôt** de CIB qui s'établit à 4 132 M€, en hausse de 9,0% par rapport au 1S23 confirme donc un excellent premier semestre pour le pôle CIB.

COMMERCIAL, PERSONAL BANKING & SERVICES (CPBS)

Résultats de CPBS au 2^{ème} trimestre 2024

Les performances du pôle CPBS sont marquées ce trimestre par une bonne dynamique d'activité soutenue par la qualité des franchises et les partenariats.

Le produit net bancaire⁷, à 6 758 M€, est en légère baisse de 0,3% / 2T23. Il est impacté ce trimestre par plusieurs vents contraires dont certains s'estomperont à partir du 3^{ème} trimestre 2024 : les couvertures inflation en France (-45 M€ ; cet impact disparaissant au troisième trimestre 2024), l'émission des bons de l'Etat belge (-49 M€ ; cet impact s'atténuant progressivement au 2^{ème} semestre 2024) et l'arrêt de la rémunération des réserves obligatoires de la BCE (-45 M€). Le 2^{ème} trimestre est également marqué par la normalisation du prix des véhicules d'occasion à un niveau élevé chez Arval et la hausse des coûts de refinancement à moyen terme de Personal Finance.

Les revenus des banques commerciales à 4 229 M€ sont en hausse (+1,7% / 2T23). Les revenus d'intérêt sont en hausse de 3,8% hors l'impact des vents contraires précités²⁰, portés par la croissance des marges sur dépôts. Les commissions sont en hausse de 7,4%, essentiellement nourries par les bonnes performances en France, en Italie et chez Europe Méditerranée. La Banque Privée réalise une très bonne collecte à 5,6 milliards d'euros (+ 9,0% / 2T23), avec 291 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 30.06.24. Hello bank ! poursuit son développement à 3,6 millions de clients (+7,0% / 2T23).

Les revenus des Métiers Spécialisés s'établissent à 2 530 M€ (-3,6% / 2T23). Leur recul s'explique notamment par celui d'Arval et Leasing Solutions (-5,5% / 2T23) du fait du prix des véhicules d'occasion, malgré l'amélioration de la marge financière et de la marge sur services d'Arval en lien avec la hausse des volumes et les partenariats. Les volumes augmentent et les marges s'améliorent également au sein de Leasing Solutions. Les revenus de Personal Finance sont en léger recul (-0,9% / 2T23 à périmètre et change constants). Personal Finance, qui poursuit la mise en œuvre de son recentrage stratégique, enregistre en particulier une bonne tenue des volumes en lien avec les partenariats dans la mobilité et un effet porteur du lancement du partenariat avec Orange en Espagne. Nickel poursuit sa trajectoire de croissance (environ 4 millions de comptes ouverts²¹ au 30.06.2024).

Les frais de gestion⁷ enregistrent une hausse de 5,6% (+4,3% / 2T23, hors taxe DGS en Italie). La progression est maîtrisée dans les banques commerciales de la zone Euro (+3,5% / 2T23). Hors impact des vents contraires précités²⁰ et de l'effet de la taxe DGS en Italie, l'effet de ciseaux est positif de plus de 1,5 points. Au sein d'Europe Méditerranée, les frais de gestion intègrent l'impact de l'inflation notamment en Turquie et en Pologne ainsi que la reconsolidation de l'Ukraine. Les frais de gestion sont en baisse pour les Métiers Spécialisés (-1,0% / 2T23). Les effets de ciseaux sont positifs chez Personal Finance, Leasing Solutions et les Nouveaux Métiers Digitaux.

Le résultat brut d'exploitation⁷ s'établit à 2 770 M€ (- 7,8% / 2T23).

Le coût du risque⁷ et autres s'établissent à 916 M€ (653 M€ au 2T23), en lien notamment avec un dossier spécifique en France (123 M€) et les autres charges nettes pour risque sur instruments financiers en Pologne (91 M€).

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), le pôle dégage un **résultat avant impôt**²² de 1 796 M€ (- 24,0% / 2T23). Pour rappel, le 2T23 enregistrait l'impact positif d'éléments non récurrents en « autres éléments hors exploitation » chez Personal Finance et Europe Méditerranée.

CPBS – Banque Commerciale en France

L'activité commerciale chez BCEF est soutenue ce trimestre par la qualité des franchises, comme l'illustrent la très bonne collecte de la Banque Privée, l'acquisition de clients Hello bank! ainsi que le développement des ventes croisées.

Les encours de crédit sont en recul de 1,6% par rapport au 2T23 et les volumes se stabilisent par rapport au 1T24, avec une production en progression au niveau des crédits immobiliers et des crédits d'investissement des entreprises. Les encours de dépôt sont en baisse de 2,5% par rapport au 2T23 mais en hausse de 1,1% par rapport au 1T24, avec une stabilisation de la structure des dépôts sur le premier semestre. Les encours d'épargne hors-bilan progressent de 5,7% par rapport au 30.06.23 et la collecte nette en assurance-vie est soutenue (+1,6 Md€ au 30 juin 2024). Les ventes croisées se développent avec BNP Paribas Cardif.

La Banque Privée réalise une très bonne collecte nette de 3,8 Md€.

L'acquisition de clients Hello bank! se poursuit à un rythme soutenu (environ 195K clients acquis au 1S24, soit 2,5x par rapport au 1S23), porté par la dynamique de la croissance organique et le bon déroulement de l'opération Orange bank.

Le produit net bancaire⁷ s'élève à 1 663 M€, en recul de 3,1% par rapport au 2T23. Hors impacts des couvertures inflation (-45 M€ en cours de normalisation) et de la non-rémunération des réserves obligatoires (-20 M€), il est stable (+0,7% / 2T23). Les revenus d'intérêt⁷ sont en baisse de 11,0% (-4,2% / 2T23, hors impact des vents contraires). Les commissions⁷ sont en hausse (+6,1% / 2T23), soutenues par les commissions de cartes et de Cash Management et les commissions sur encours en Banque Privée.

A 1 118 M€, les frais de gestion⁷ (+0,4% / 2T23) sont maîtrisés malgré l'inflation grâce à l'effet continu des mesures d'économie.

Le résultat brut d'exploitation⁷ s'élève à 545 M€ (-9,4% / 2T23).

Le coût du risque⁷ s'établit à 239 M€ (151 M€ au 2T23), soit 41 points de base des encours de crédit à la clientèle, en lien avec un dossier spécifique (20 pb hors ce dossier).

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BCEF dégage un résultat avant impôt²² de 262 M€ (-35,5% / 2T23).

CPBS - BNL Banca Commerciale (BNL bc)

BNL bc continue de démontrer sa performance intrinsèque, en étant portée ce trimestre notamment par la hausse des encours de dépôts et l'amélioration continue des marges sur dépôts sur l'ensemble des segments.

Les encours de crédit sont en recul, au global de 7,1% et de 6,0% sur le périmètre hors crédits douteux. Ce recul est en particulier lié à la gestion des marges à la production qui reste disciplinée dans un environnement compétitif. Les encours de dépôt sont en hausse de 5,9% par rapport au

2T23, avec d'une part une progression des dépôts des clients Entreprises et de la Banque Privée, et d'autre part une amélioration continue des marges sur dépôts sur l'ensemble des segments. Les encours d'épargne hors-bilan sont en retrait de 3,9% par rapport au 30.06.2023.

Le produit net bancaire⁷ s'établit à 722 M€ (+5,0% / 2T23). Les revenus d'intérêt sont en progression de 3,7%, portés par la marge sur les dépôts partiellement compensée par la baisse des volumes et des marges de crédit. Les commissions sont également en forte hausse de 7,0% par rapport au 2T23, en lien avec celle des commissions financières, en assurance vie principalement et des commissions liées au Cash Management.

À 486 M€, les frais de gestion⁷ sont en hausse de 13,6% (+1,1% hors IFRIC - comptabilisation de la taxe DGS de 51 M€ au 2T24²³). L'effet de ciseaux est positif hors IFRIC.

Le résultat brut d'exploitation⁷ baisse de 9,2%, à 235 M€.

À 95 M€, le coût du risque⁷ est en hausse de 18,4% par rapport à un point bas au second trimestre 2023. Il s'établit à 53 points de base des encours de crédit à la clientèle.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BNL bc dégage un résultat avant impôt²² de 133 M€, en forte baisse de 22,5%.

CPBS – Banque Commerciale en Belgique (BCEB)

BCEB affiche une bonne résilience de l'activité et poursuit la transformation de son modèle opérationnel, porté par l'intégration réussie de Bpost bank.

Les encours de crédit augmentent de 2,1% par rapport au 2T23, portés par la progression des prêts immobiliers et des crédits aux entreprises. Les encours de dépôt sont en recul de 3,8% par rapport au 2T23 (+0,5% hors l'impact de l'émission des bons par l'État belge à échéance septembre 2024). Les dépôts des entreprises progressent de +3,6% par rapport au 2T23. L'épargne hors-bilan²⁴ progresse de 5,5% par rapport au 30.06.2023 portée par les OPCVM. La Banque Privée enregistre une collecte nette de 1,2 milliard d'euros ce trimestre.

Le produit net bancaire⁷ est en baisse de 3,4% et atteint 972 M€ (+3,1% hors impact de la non-rémunération des réserves obligatoires et des bons de l'Etat belge (impact total de -65 M€)). Les revenus d'intérêt⁷ sont en baisse de 4,0% (+5,2%²⁵ / 2T23), en lien avec l'impact précité des bons de l'Etat belge et la pression sur les marges de crédit. Les filiales spécialisées enregistrent une bonne performance. Les commissions⁷ sont en recul de -1,8%, du fait d'effets réglementaires et commerciaux sur les commissions de paiement et d'un niveau d'activité élevé sur l'épargne des particuliers en 2023, partiellement compensés par la progression des commissions financières en banque privée.

À 577 M€, les frais de gestion⁷ sont en hausse de 1,6%, en lien avec l'inflation, partiellement compensée par des mesures d'économie et la transformation du modèle opérationnel portée par l'intégration réussie de Bpost bank.

Le résultat brut d'exploitation⁷ s'établit à 395 M€, en baisse de 9,8%.

En reprise de 11 M€ (dotation de 19 M€ au 2T23), le coût du risque⁷ est à un niveau toujours bas et s'établit à -3 points de base des encours de crédit à la clientèle, en lien avec des reprises de provisions sur encours sains (strates 1 et 2) et une moindre dotation de provisions strate 3.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BCEB dégage un résultat avant impôt²² de 387 M€.

CPBS – Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL)

BCEL continue d'enregistrer de très bonnes performances, portées par les revenus d'intérêt.

Le produit net bancaire⁷ augmente de 5,5% pour atteindre 153 M€. Les revenus d'intérêt⁷ progressent de 6,2%, en lien avec la bonne tenue des marges sur dépôts, notamment des entreprises et des plus-values de cession de titres. BCEL enregistre une bonne croissance des commissions, notamment en banque privée. Elles sont en hausse de 1,9%⁷ par rapport au 2T23.

À 73 M€, les frais de gestion⁷ progressent de 6,0%, en lien avec l'inflation et un effet de base concernant les taxes bancaires. L'effet de ciseaux est positif hors effet IFRIC (+1,1 point).

Le résultat brut d'exploitation⁷ est en forte croissance, à 79 M€ (+5,2%).

En reprise de 4 millions d'euros, le coût du risque⁷ est à un niveau toujours très bas.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), BCEL dégage ainsi un résultat avant impôt²² de 81 M€, en forte progression de 11,5%.

CPBS – Europe Méditerranée

Malgré la bonne dynamique commerciale en Pologne et en Turquie, Europe Méditerranée affiche un résultat avant impôt en fort recul, à la suite d'un provisionnement en Pologne. En revanche, l'impact de la situation d'hyperinflation en Turquie reste modéré en relatif par rapport au 2T23.

Les encours de crédit sont en hausse de 6,3%⁶ par rapport au 2T23, en lien avec la progression des volumes. L'origination est prudente sur la clientèle des particuliers en Pologne et la dynamique de production en Turquie est en reprise sur l'ensemble des clientèles. Les dépôts augmentent de 9,9%⁶ par rapport au 2T23, portés par la bonne dynamique en Turquie et en Pologne.

Le produit net bancaire⁷ à 718 M€, est en hausse de 3,2%²⁶ en lien notamment avec la forte progression des revenus d'intérêt en Pologne et la hausse des commissions en Turquie.

Les frais de gestion⁷ à 493 M€, progressent de 31,6%²⁶, du fait d'une inflation élevée.

Le résultat brut d'exploitation⁷, à 226 M€, est en recul de 33,2%²⁶.

Le coût du risque⁷ s'établit à 18 points de base des encours de la clientèle, en hausse par rapport à une base faible au 2T23 (reprises de provisions strates 1 et 2).

Les autres charges nettes pour risque sur instruments financiers²⁶ incluent l'impact de « la loi sur l'assistance aux emprunteurs en Pologne » (-47 M€) et d'autres provisions en Pologne (-44 M€).

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée au métier Wealth Management (pôle IPS), Europe Méditerranée dégage ainsi un **résultat avant impôt**²² de 134 M€, en forte baisse de 60,6%²⁶ (-58,2% par rapport au 2T23 hors effet de la situation d'hyperinflation en Turquie).

CPBS - Métiers spécialisés – Personal Finance

Au 2^{ème} trimestre 2024, Personal Finance bénéficie des premiers résultats de la transformation du modèle, entraînant un effet de ciseaux positif.

Les encours de crédit sont en hausse de 3,3%⁶ par rapport au 2T23 tirés notamment par une progression de la mobilité avec une sélectivité accrue à l'octroi. L'amélioration des marges à la production se poursuit malgré une pression concurrentielle soutenue.

La mise en place des partenariats avec Orange en Espagne et en France ainsi que la bonne progression des partenariats en crédits automobile impactent favorablement la progression des volumes et l'amélioration structurelle du profil de risque.

Par ailleurs, la mise en œuvre du recentrage géographique des activités et de la réorganisation du modèle se poursuit.

Le produit net bancaire à 1 266 M€ affiche une légère baisse de -0,9%⁶ (-4,6% à périmètre et change historique), principalement liée à la hausse des coûts de financement à moyen terme partiellement compensée par les efforts de tarification et par la croissance des volumes.

Les frais de gestion, à 684 millions, baissent de 4,8%⁶ (-6,7% à périmètre et change historique), en lien avec l'effet des mesures d'économie de coûts. L'effet de ciseaux sur le trimestre est donc positif (+3,9 points⁶).

Le résultat brut d'exploitation est en baisse de 2,0% et s'établit à 581 M€.

Le coût du risque s'établit à 409 M€ (363 M€ au 2T23), et progresse donc légèrement malgré l'amélioration structurelle du profil de risque. Au 30 juin 2024, il représente 152 points de base des encours de la clientèle.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 184 M€, en forte baisse de 30,9%⁶ (-36,4% à périmètre et change historique). Pour rappel, Personal Finance enregistrait un impact positif d'un élément non récurrent en « Autres éléments hors exploitation » au 2T23.

CPBS - Métiers spécialisés – Arval et Leasing Solutions

Le 2^{ème} trimestre 2024 est marqué par la normalisation du prix des véhicules d'occasion et la hausse de la marge financière et sur services chez Arval.

La progression du parc financé d'Arval est forte (+6,4%²⁷ / 30.06.2023) ainsi que celle des encours (+22,8% / 2T23). L'offre à destination des particuliers (+16,3%²⁷ / 30.06.2023) se développe au travers de partenariats avec les constructeurs automobiles. A l'international, la dynamique est bonne avec les grands clients internationaux grâce notamment à la couverture mondiale apportée par l'Alliance Element-Arval-Sumitomo Mitsui. Les prix des véhicules d'occasion se normalisent progressivement mais restent à un niveau élevé. Cette évolution est compensée par l'effet volume favorable sur les cessions de véhicules (110 000 véhicules vendus au 2T24).

Les encours de Leasing Solutions progressent de 2,6% par rapport au 2T23 et les marges s'améliorent. La dynamique commerciale est également bonne avec des volumes de production en hausse de 16,0% par rapport au 2T23. Un partenariat a été signé ce trimestre avec HP inc. pour le financement des équipements et proposant une offre de solutions de gestion de leur cycle de vie.

Le produit net bancaire combiné d'Arval et de Leasing Solutions, à 989 M€, est en baisse de 5,5%. Au global, la normalisation du prix des véhicules d'occasion est partiellement compensée par la hausse de la marge financière et sur services chez Arval. Les revenus de Leasing Solutions sont en hausse avec l'effet volume et l'amélioration des marges.

Les frais de gestion, à 379 M€, augmentent de 5,9%, en lien avec l'inflation et la dynamique commerciale.

Le résultat avant impôt d'Arval et Leasing Solutions est en baisse de 18,1% et atteint 539 M€.

CPBS - Métiers spécialisés – Nouveaux métiers digitaux et Personal Investors

L'activité est fortement dynamique ce trimestre.

Le nombre de points de vente Nickel qui poursuit son déploiement en Europe est en hausse (+16,1% / 30.06.2023). En particulier, Nickel développe son offre de services et de produits (parcours d'ouverture de compte 100% digital en France), enrichit son offre de paiement (Apple Pay, Google Pay) et poursuit ses offres de diversification en partenariat avec le reste du Groupe (par exemple les crédits « coup de pouce » avec Floa²⁸).

Concernant Floa, de nombreux partenariats en France sont signés et l'activité se développe à l'international (x 2,3 par rapport au 2T23).

Enfin, Personal Investors enregistre une forte progression des actifs sous gestion (+14,7% / 30.06.2023) en lien avec l'effet favorable de l'évolution des marchés financiers et du maintien du nombre de transactions à un niveau élevé.

Sur cette base, le produit net bancaire⁷, à 275 M€, est en hausse de 9,5% illustrant la croissance organique efficace de Nickel et la bonne résistance des revenus de Personal Investors dans l'environnement de taux.

Les frais de gestion⁷, à 176 M€, augmentent de 10,1%, en lien avec la stratégie de développement des métiers.

Le résultat brut d'exploitation⁷ s'établit à 99 M€ (+8,3% / 2T23) et le coût du risque⁷ à 22 M€ (30 M€ au 2T23).

Sur cette base, le résultat avant impôt²² des Nouveaux Métiers Digitaux et de Personal Investors après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Allemagne au métier Wealth Management (pôle IPS), est en très forte hausse de 30,0%, à 76 M€.

Résultats de CPBS au 1^{er} semestre 2024

Sur le semestre, le **PNB**⁷ s'établit à 13 450 M€, stable par rapport au 1S23.

Les **frais de gestion**⁷ progressent de 4,3% par rapport au premier semestre 2023, à 8 470 M€.

Le **résultat brut d'exploitation**⁷ s'établit à 4 980 M€ et baisse de 6,5% par rapport au 1S23.

Le **coût du risque**⁷ et autres s'établissent à 1 642 M€ (1 253 M€ au 1S23).

Le **résultat avant impôt**²² s'établit à 3 313 M€ (4 116 M€ au 1S23).

INVESTMENT & PROTECTION SERVICES (IPS)

Résultats d'IPS au 2^{ème} trimestre 2024

Au sein du pôle IPS, les actifs sous gestion et les revenus enregistrent une croissance solide ce trimestre, portés par les effets marché et la collecte nette.

Au 30 juin 2024, **les actifs sous gestion**²⁹ s'établissent à 1 312 milliards d'euros (+6,1% par rapport au 31.12.2023, +2,2% par rapport au 31.03.2024). Ils enregistrent les effets combinés de la collecte nette (+42,1 milliards d'euros), de la performance des marchés (+28,2 milliards d'euros) ainsi qu'un effet de change modéré (+2,4 milliards d'euros). La collecte nette est dynamique dans tous les métiers, portée par la diversité des réseaux de distribution.

Wealth Management enregistre en particulier une très bonne dynamique de collecte dans les banques commerciales et à l'international, auprès de la grande clientèle. **Asset Management** enregistre également une forte collecte portée notamment par les fonds monétaires. Enfin, **l'Assurance** enregistre une forte collecte en Épargne, notamment en France. Au 30 juin 2024, les actifs sous gestion²⁹ se répartissent entre 601 milliards d'euros pour les métiers Asset Management et Real Estate³⁰, 446 milliards d'euros pour le métier Wealth Management et 265 milliards d'euros pour le métier Assurance.

Les revenus, à 1 472 M€, progressent de 3,0% (+6,5% hors la contribution des métiers Real Estate et Principal Investments). Ils sont soutenus par la très bonne dynamique en Assurance, Asset Management et Wealth Management. Les revenus sont en recul pour Principal Investments en raison d'un effet de base élevée et les revenus sont en repli dans le métier Real Estate lié à un marché immobilier très ralenti.

À 879 M€, **les frais de gestion** sont en hausse de 0,1% (+2,6% hors la contribution des métiers Real Estate et Principal Investments), maîtrisés avec des mesures d'efficacité et d'économies compensant des investissements ciblés. L'effet de ciseaux est positif (+2,9 points) et fortement positif hors l'impact conjoncturel lié aux métiers Real Estate et Principal Investments (+3,9 points).

Le résultat brut d'exploitation progresse de +7,5% pour s'établir à 593 M€.

À 638 M€, **le résultat avant impôt** est en hausse de 5,0% (+10,6% hors la contribution des métiers Real Estate et Principal Investments). Il intègre la baisse de la contribution des sociétés mises en équivalence.

IPS - Assurance

Le 2^{ème} trimestre est marqué par une activité commerciale dynamique et des revenus en hausse.

L'activité Épargne enregistre une très bonne performance en France comme à l'international avec une collecte brute en forte hausse (+11,6% par rapport au second trimestre 2023). La collecte nette est en forte progression, portée par une activité dynamique, notamment en France dans les réseaux internes et via la distribution externe.

L'activité Protection voit son chiffre d'affaires croître de 8,1% par rapport au second trimestre 2023. Elle poursuit sa forte progression à l'international portée par le dynamisme des partenariats

et le modèle multicanal. L'activité Protection poursuit le développement de son offre avec le lancement d'une nouvelle gamme de prévoyance individuelle en France, une extension des offres habitation avec Lemonade et en affinitaire avec Orange.

Les revenus sont en augmentation de 5,2% à 586 M€, soutenus notamment par la bonne performance en France et le déploiement du modèle.

Les frais de gestion, à 204 M€, sont stables, liés à des investissements ciblés compensés par les mesures d'efficacité. L'effet de ciseaux est fortement positif (+5,0 points).

À 428 M€, le résultat avant impôt de l'Assurance est en hausse de 6,9%.

IPS – Gestion institutionnelle et privée³¹

Le 2^{ème} trimestre est marqué par une forte croissance des actifs et de revenus de Wealth Management et Asset Management⁸

L'activité du métier Wealth Management enregistre une très bonne collecte nette (12,9 milliards d'euros au 2T24), notamment dans les banques commerciales et auprès de la grande clientèle. L'activité se distingue par un bon niveau d'activité transactionnelle dans toutes les géographies.

Asset Management⁸ enregistre également une collecte très soutenue (10,9 milliards d'euros au 2T24), portée par les fonds monétaires. Les actifs sous gestion classés Article 8 ou 9³² progressent fortement (+17 milliards d'euros au 1S24).

Les revenus du métier Wealth Management, à 419 M€, progressent de +6,1%. Ils sont soutenus par la hausse des commissions et la bonne tenue des revenus d'intérêts. Les revenus du métier Asset Management⁸ sont également en forte croissance de +9,8%, portés par la progression des actifs sous gestion. Les revenus sont en recul avec un effet de base élevée pour Principal Investments et en repli dans le métier Real Estate dans un marché immobilier très ralenti.

Les frais de gestion sont stables, à 675 M€.

L'effet de ciseaux est positif (+4,1 points) hors l'impact conjoncturel lié aux métiers Real Estate et Principal Investments.

Le résultat avant impôt de la Gestion Institutionnelle et Privée s'élève ainsi à 210 M€, en hausse de 1,4%.

Résultats d'IPS au 1^{er} semestre 2024

Sur le semestre, **les revenus** s'élèvent à 2 892 M€, en hausse de 1,9% par rapport au 1S23.

Les frais de gestion s'élèvent à 1 762 M€, stables par rapport au 1S23.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 1 130 M€, en hausse de 4,9% par rapport au 1S23.

Le résultat avant impôt s'élève à 1 211 M€, en hausse de 1,0% par rapport au 1S23.

AUTRES ACTIVITÉS

Retraitements liés à l'assurance du 2T24

Le produit net bancaire lié à ces retraitements s'élève à -277 M€ (-305 M€ au 2T23), les frais de gestion à 283 M€ (271 M€ au 2T23) et le résultat avant impôt à 6 M€ (-33 M€ au 2T23).

Résultats des Autres Activités (hors retraitements liés à l'assurance) du 2T24

Le PNB s'établit à 22 M€ (87 M€ au 2T23) et les frais de gestion à -198 M€ (-313 M€ au 2T23). Ces derniers intègrent l'impact des coûts de restructuration et d'adaptation pour 50 M€ (57 M€ au 2T23) et des coûts de renforcement informatique pour 98 M€ (94 M€ au 2T23).

Le coût du risque s'élève à 35 M€ (33 M€ au 2T23).

Le résultat avant impôt des « Autres Activités » hors retraitements liés à l'assurance s'établit ainsi à -119 M€.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ - GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	2T24	2T23 distribuable	2T24 / 2T23 dis	2T23	1S24	1S23 distribuable	1S24 / 1S23 dis	1S23
PNB	12 270	11 811	+3,9%	11 363	24 753	24 345	+1,7%	23 395
Frais de gestion	-7 176	-6 884	+4,2%	-6 889	-15 113	-14 942	+1,1%	-16 080
RBE	5 094	4 927	+3,4%	4 474	9 640	9 403	+2,5%	7 315
Coût du risque	-752	-609	+23,5%	-609	-1 392	-1 201	+15,9%	-1 201
Autres charges nettes pour risques sur instruments financiers	-91	0	n.s.	-80	-96	0	n.s.	-130
Résultat d'exploitation	4 251	4 318	-1,6%	3 785	8 152	8 202	-0,6%	5 984
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	164	149	+10,1%	149	385	327	+17,7%	327
Autres résultats hors exploitation	7	124	n.s.	124	248	124	n.s.	124
Résultat avant impôt	4 422	4 591	-3,7%	4 058	8 785	8 653	+1,5%	6 435
Impôt sur les bénéfices	-886	-1 078	-17,8%	-1 078	-2 052	-1 869	+9,8%	-1 869
Intérêts minoritaires	-141	-170	-17,1%	-170	-235	-268	-12,3%	-268
Résultat net des activités destinées à être cédées	0	0	n.s.	0	0	0	n.s.	2 947
Résultat net part du groupe	3 395	3 343	+1,6%	2 810	6 498	6 516	-0,3%	7 245
Coefficient d'exploitation	58,5%	58,3%	+0,2 pt	60,6%	61,1%	61,4%	-0,3 pt	68,7%

RESULTATS PAR POLE AU DEUXIEME TRIMESTRE 2024

<i>En millions d'euros</i>		Commercial, Personal Banking & Services (2/3 de la Banque Privée)	Investment & Protection Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe
Produit net bancaire		6 572	1 472	4 481	12 525	-255	12 270
	var/2T23 Dis	-0,4%	+3,0%	+12,1%	+4,1%	+17,6%	+3,9%
	var/1T24	+1,0%	+3,7%	-4,2%	-0,6%	n.s.	-1,7%
Frais de gestion		-3 892	-879	-2 489	-7 260	84	-7 176
	var/2T23 Dis	+5,5%	+0,1%	+9,4%	+6,1%	n.s.	+4,2%
	var/1T24	-11,0%	-0,4%	-9,2%	-9,2%	+40,5%	-9,6%
Résultat Brut d'exploitation		2 681	593	1 992	5 265	-171	5 094
	var/2T23 Dis	-7,9%	+7,5%	+15,6%	+1,5%	-33,9%	+3,4%
	var/1T24	+25,6%	+10,4%	+2,9%	+14,3%	n.s.	+12,1%
Coût du risque et autres		-917	2	106	-809	-34	-843
	var/2T23 Dis	+40,5%	n.s.	+35,2%	+40,5%	+3,2%	+38,4%
	var/1T24	+26,4%	n.s.	+11,6%	+27,4%	n.s.	+30,7%
Résultat d'exploitation		1 764	595	2 097	4 456	-205	4 251
	var/2T23 Dis	-21,9%	+8,2%	+16,4%	-3,3%	-29,7%	-1,6%
	var/1T24	+25,2%	+11,7%	+3,3%	+12,2%	n.s.	+9,0%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		83	44	4	130	34	164
Autres éléments hors exploitation		-48	-1	-2	-51	58	7
Résultat avant impôt		1 798	638	2 099	4 535	-113	4 422
	var/2T23 Dis	-23,8%	+5,0%	+16,2%	-5,0%	-38,0%	-3,7%
	var/1T24	+18,4%	+11,3%	+3,2%	+9,9%	n.s.	+1,4%

<i>En millions d'euros</i>		Commercial, Personal Banking & Services (2/3 de la Banque Privée)	Investment & Protection Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe
Produit net bancaire		6 572	1 472	4 481	12 525	-255	12 270
	2T23 Dis	6 600	1 430	3 998	12 028	-217	11 811
	1T24	6 507	1 420	4 677	12 604	-121	12 483
Frais de gestion		-3 892	-879	-2 489	-7 260	84	-7 176
	2T23 Dis	-3 689	-878	-2 275	-6 842	-42	-6 884
	1T24	-4 373	-883	-2 741	-7 997	60	-7 937
Résultat Brut d'exploitation		2 681	593	1 992	5 265	-171	5 094
	2T23 Dis	2 911	551	1 723	5 186	-259	4 927
	1T24	2 134	537	1 936	4 607	-61	4 546
Coût du risque et autres		-917	2	106	-809	-34	-843
	2T23 Dis	-652	-2	78	-576	-33	-609
	1T24	-725	-4	95	-635	-10	-645
Résultat d'exploitation		1 764	595	2 097	4 456	-205	4 251
	2T23 Dis	2 259	550	1 801	4 610	-292	4 318
	1T24	1 409	533	2 031	3 972	-71	3 901
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		83	44	4	130	34	164
	2T23 Dis	71	58	3	132	17	149
	1T24	96	40	3	139	82	221
Autres éléments hors exploitation		-48	-1	-2	-51	58	7
	2T23 Dis	29	0	2	31	93	124
	1T24	14	1	0	14	227	241
Résultat avant impôts		1 798	638	2 099	4 535	-113	4 422
	2T23 Dis	2 360	608	1 806	4 774	-183	4 591
	1T24	1 519	573	2 033	4 125	238	4 363
Impôt sur les bénéfices							-886
Intérêts minoritaires							-141
Résultat net des activités destinées à être cédées							0
Résultat net part du groupe							3 395

RESULTATS PAR POLE AU PREMIER SEMESTRE 2024

	Commercial, Personal Banking & Services (2/3 de la Banque Privée)	Investment & Protection Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe
<i>En millions d'euros</i>						
Produit net bancaire	13 079	2 892	9 158	25 129	-376	24 753
var/1S23 Dis	-0,1%	+1,9%	+3,2%	+1,3%	-18,0%	+1,7%
Frais de gestion	-8 264	-1 762	-5 230	-15 257	144	-15 113
var/1S23 Dis	+4,2%	-0,0%	+1,4%	+2,7%	n.s.	+1,1%
Résultat Brut d'exploitation	4 815	1 130	3 927	9 872	-232	9 640
var/1S23 Dis	-6,7%	+4,9%	+5,8%	-0,8%	-57,7%	+2,5%
Coût du risque et autres	-1 642	-2	201	-1 443	-45	-1 488
var/1S23 Dis	+31,5%	-14,8%	n.s.	+23,0%	+65,0%	+23,9%
Résultat d'exploitation	3 173	1 128	4 128	8 428	-276	8 152
var/1S23 Dis	-18,9%	+5,0%	+8,9%	-4,0%	-51,9%	-0,6%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	179	83	6	269	116	385
Autres éléments hors exploitation	-34	0	-2	-37	285	248
Résultat avant impôt	3 317	1 211	4 132	8 660	125	8 785
var/1S23 Dis	-19,4%	+1,0%	+9,0%	-4,9%	n.s.	+1,5%
Impôt sur les bénéfices						-2 052
Intérêts minoritaires						-235
Résultat net des activités destinées à être cédées						0
Résultat net part du groupe						6 498

BILAN AU 30 JUIN 2024

<i>En millions d'euros</i>	30/06/2024	31/12/2023
ACTIF		
Caisse, banques centrales	184 461	288 259
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
Portefeuille de titres	308 256	211 634
Prêts et opérations de pensions	275 205	227 175
Instruments financiers dérivés	278 668	292 079
Instruments financiers dérivés de couverture	26 562	21 692
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
Titres de dettes	57 141	50 274
Instruments de capitaux propres	1 660	2 275
Actifs financiers au coût amorti		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	48 361	24 335
Prêts et créances sur la clientèle	872 147	859 200
Titres de dettes	137 899	121 161
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(4 683)	(2 661)
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	267 395	257 098
Actifs d'impôts courants et différés	6 253	6 556
Comptes de régularisation et actifs divers	174 871	170 758
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7 219	6 751
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	47 875	45 222
Immobilisations incorporelles	4 372	4 142
Ecaris d'acquisition	5 596	5 549
TOTAL ACTIF	2 699 258	2 591 499
DETTES		
Banques centrales	3 637	3 374
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		
Portefeuille de titres	99 377	104 910
Dépôts et opérations de pensions	351 110	273 614
Dettes représentées par un titre	98 017	83 763
Instruments financiers dérivés	264 751	278 892
Instruments financiers dérivés de couverture	40 046	38 011
Passifs financiers au coût amorti		
Dettes envers les établissements de crédit	89 008	95 175
Dettes envers la clientèle	1 003 053	988 549
Dettes représentées par un titre	201 431	191 482
Dettes subordonnées	26 912	24 743
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(14 247)	(14 175)
Passifs d'impôts courants et différés	3 470	3 821
Comptes de régularisation et passifs divers	149 182	143 673
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	227 865	218 043
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	18 553	18 239
Provisions pour risques et charges	9 326	10 518
TOTAL DETTES	2 571 491	2 462 632
CAPITAUX PROPRES		
<i>Capital et réserves</i>	119 111	115 809
<i>Résultat de la période, part du groupe</i>	6 498	10 975
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	125 609	126 784
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(3 427)	(3 042)
Total part du Groupe	122 182	123 742
Intérêts minoritaires	5 585	5 125
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	127 767	128 867
TOTAL PASSIF	2 699 258	2 591 499

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

ARTICLE 223-1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Agrégats du compte de résultat de l'Assurance (PNB, frais de gestion, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt)	<p>Agrégats du compte de résultat de l'Assurance (PNB, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt) excluant la volatilité générée par la comptabilisation à la juste valeur de certains actifs sur le résultat financier en IFRS 9, transférée en « Autres activités ». Les gains ou pertes réalisés en cas de cession ainsi que les éventuelles dépréciations durables sont inclus dans le compte de résultat de l'assurance.</p> <p>La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Historique des résultats trimestriels »</p>	<p>Présentation du résultat de l'assurance reflétant la performance opérationnelle et intrinsèque (technique et financière)</p>
Agrégats du compte de résultat des « Autres activités »	<p>Agrégats du compte de résultat des « Autres Activités incluant les retraitements liés aux activités d'assurance de la volatilité (IFRS 9) et des frais rattachables (distributeurs internes) » suite à l'application à partir du 01.01.23 de la norme IFRS 17 « contrats d'assurances » conjointement à l'application de la norme IFRS 9 pour les activités d'assurance incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Retraitement en PNB des « Autres activités » de la volatilité sur le résultat financier générée par la comptabilisation en juste valeur en IFRS 9 de certains actifs de l'Assurance • Les frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance », nets de la marge interne, sont présentés comptablement en déduction du PNB et non plus en frais de gestion. Ces écritures comptables portent exclusivement sur le métier Assurance et les entités du Groupe (hors métier Assurance) distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes) et sont sans effet sur le résultat brut d'exploitation. L'impact des écritures lié aux contrats internes de distribution est porté par le segment « Autres activités » <p>La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Historique des résultats trimestriels »</p>	<p>Externalisation au sein des « Autres activités » de l'impact des frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » sur les contrats de distribution internes afin de ne pas perturber la continuité dans la lecture de la performance financière des différents métiers</p>
Agrégats du compte de résultat des Pôles Opérationnels (PNB, revenus d'intérêt, frais de gestion, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt)	<p>Somme des agrégats du compte de résultat de CPBS (avec les agrégats du compte de résultat des banques commerciales, incluant 2/3 de la banque privée en France, en Italie, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en Pologne et en Turquie), IPS et CIB</p> <p>Agrégats du compte de résultat du Groupe BNP Paribas = Agrégats du compte de résultat des Pôles Opérationnels + agrégats du compte de résultat de Autres Activités</p> <p>La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Résultats par pôle ».</p> <p>Les revenus d'intérêt mentionnés dans les banques commerciales incluent la marge d'intérêts (au sens de la note 3.a des états financiers) ainsi que dans une moindre mesure d'autres revenus (au sein des notes 3.c, 3.d et 3.e des états financiers) et excluent les commissions (au sens de la note 3.b des états financiers). Les agrégats du compte de résultat des banques commerciales ou métiers spécialisés distribuant des contrats d'assurance excluent l'impact de l'application d'IFRS 17 sur la présentation comptable des frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » en déduction du PNB et non plus en frais de gestion, impact porté par « Autres Activités »</p>	<p>Mesure représentative de la performance opérationnelle du Groupe BNP Paribas</p>

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Agrégats du compte de résultat d'une activité de Banque commerciale avec 100 % de la Banque Privée	Agrégat du compte de résultat d'une activité de banque commerciale, incluant la totalité du compte de résultat de la banque privée La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Historique des résultats trimestriels »	Mesure représentative de la performance de l'activité d'une banque commerciale, y compris la totalité de la performance de la banque privée (avant partage du compte de résultat avec le métier Wealth Management, la banque privée étant sous la responsabilité conjointe de la banque commerciale (2/3 du compte de résultat) et du métier Wealth Management (1/3 du compte de résultat)
Agrégats du compte de résultat hors effet PEL/CEL (PNB, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat avant impôt)	Agrégat du compte de résultat hors effet PEL/CEL La réconciliation avec les agrégats du compte de résultat du Groupe est fournie dans les tableaux « Historique des résultats trimestriels »	Mesure représentative des agrégats de la période retraités de la variation de provision comptabilisant le risque généré par les PEL et CEL sur l'ensemble de leur durée
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les coûts et les revenus	Mesure de l'efficacité opérationnelle dans le secteur bancaire
Coût du risque/encours de crédit à la clientèle début de période (en points de base)	Rapport entre coût du risque (en M€) et encours de crédit à la clientèle début de période Le coût du risque n'intègre pas les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».	Mesure du niveau de risque par métier en pourcentage du volume des encours
Évolution des frais de gestion hors impact IFRIC 21	Évolution des frais de gestion excluant les taxes et contributions soumises à IFRIC 21	Mesure représentative de l'évolution des frais de gestion excluant les taxes et contributions soumises à IFRIC 21 comptabilisées dans leur quasi-totalité sur le 1 ^{er} trimestre pour l'ensemble de l'année, donnée afin d'éviter toute confusion par rapport aux autres trimestres
Rentabilité des fonds propres (ROE)	Les détails du calcul du ROE sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats	Mesure de la rentabilité des capitaux propres du Groupe BNP Paribas
Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE)	Les détails du calcul du ROTÉ sont fournis dans l'annexe « Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents » des diapositives de présentation des résultats	Mesure de la rentabilité des capitaux propres tangibles du Groupe BNP Paribas
Résultat net part du Groupe distribuable	Agrégats du compte de résultat jusqu'au résultat net part du Groupe ajustés conformément aux annonces faites en février 2023 pour refléter la performance intrinsèque du Groupe en 2023 année pivot, post cession de Bank of the West réalisée le 01.02.23 mais aussi dernière année anticipée de la contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique par ailleurs marquée par des éléments extraordinaires. Les ajustements détaillés dans les diapositives de présentation des résultats : <ul style="list-style-type: none"> • incluent l'effet de l'anticipation de la fin de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2023 ; 	Mesure du résultat du Groupe BNP Paribas reflétant la performance intrinsèque du Groupe en 2023, année pivot, post impact de la cession de Bank of the West et dernière année anticipée de la contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique, par ailleurs marquée par des éléments extraordinaires

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
	<ul style="list-style-type: none"> • excluent le résultat des entités destinées à être cédées (application de la norme IFRS) (notamment plus-value de cession de Bank of The West) et les éléments complémentaires liés à la cession de Bank of the West ; • excluent des éléments extraordinaires tels que La compensation de l'impact négatif extraordinaire de l'ajustement des couvertures lié aux changements de modalités sur le TLTRO décidés par la BCE au quatrième trimestre 2022, les provisions extraordinaires pour litiges. <p>Le résultat net part du Groupe distribuable sert de base au calcul de la distribution ordinaire en 2023 mais aussi au suivi de la performance du Groupe en 2023.</p>	
Résultat net part du Groupe hors exceptionnels	<p>Résultat net part du Groupe retraité des éléments exceptionnels</p> <p>Le détail des éléments exceptionnels est fourni dans la diapositive « Principaux éléments exceptionnels » de présentation des résultats</p>	<p>Mesure du résultat du Groupe BNP Paribas hors éléments non récurrents d'un montant significatif ou éléments ne reflétant pas la performance opérationnelle, notamment les coûts de d'adaptation et de restructuration</p>
Taux de couverture des engagements douteux	<p>Rapport entre les dépréciations stage 3 et les encours dépréciés (stage 3), bilan et hors-bilan, nettés des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance)</p>	<p>Mesure du provisionnement des créances douteuses</p>

Note méthodologique – Analyse comparative à périmètre et change constants

Les modalités de détermination des effets périmètre sont liées à différents types d'opérations (acquisitions, cessions, etc.). L'objectif sous-tendant le calcul des effets périmètre est d'améliorer la comparabilité des données d'une période sur l'autre.

Dans le cas d'acquisitions ou de création de société, l'entité est exclue pour chaque agrégat des résultats à périmètre constant des trimestres de l'exercice courant pour la période correspondante de non détention au cours de l'exercice précédent.

Dans le cas de cessions, les résultats de l'entité sont exclus de manière symétrique pour chaque agrégat sur l'exercice précédent pour les trimestres où l'entité n'est plus détenue.

En cas de changement de méthode de consolidation, les résultats sont présentés au taux d'intégration minimum sur les deux années (exercice courant et exercice antérieur) pour les trimestres faisant l'objet d'un retraitement à périmètre constant.

Le principe retenu par le Groupe BNP Paribas pour élaborer les analyses à change constant est de recalculer les résultats du trimestre de l'année N-1 (trimestre de référence) en les convertissant au cours de change du trimestre équivalent de l'année N (trimestre analysé). L'ensemble de ces calculs est effectué par rapport à la devise de reporting de l'entité.

Rappel

Produit Net Bancaire (PNB) : dans l'ensemble du document, les termes « Produit Net Bancaire » ou « Revenus » sont utilisés indifféremment.

Frais de gestion : correspondent à la somme des Frais de personnel, Autres charges générales d'exploitation, Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles. Dans l'ensemble du document, les termes « Frais de gestion » ou « Coûts » peuvent être utilisés indifféremment.

Pôles Opérationnels : ils regroupent les trois pôles suivants :

- **Corporate and Institutional Banking (CIB)** regroupant : Global Banking, Global Markets, Securities Services;
- **Commercial, Personal Banking and Services (CPBS)** composé de :
 - Des banques commerciales en France, en Belgique, en Italie, au Luxembourg et en Europe-Méditerranée ;
 - Les métiers spécialisés avec Arval & Leasing Solutions ; BNP Paribas Personal Finance ; Nouveaux métiers digitaux (incluant Nickel, Lyf...) & Personal Investors ;
- **Investment & Protection Services (IPS)** composé de : Assurance, Gestion Institutionnelle et Privée (GIP) qui comprend Wealth Management, Asset Management, Real Estate et Principal Investments

NOTES

- ¹ Résultat distribuable 2023 basé sur la recombinaison des séries trimestrielles publiée le 29 février 2024. Résultats servant de base au calcul de la distribution en 2023 reflétant la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) hors éléments extraordinaires
- ² Hors Real Estate et Principal Investments
- ³ Le coût du risque n'intègre pas les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers »
- ⁴ Bénéfice net par action calculé sur la base du résultat net du 2ème trimestre 2024 ajusté de la rémunération des TSSDI et du nombre moyen d'actions en circulation fin de période. 3
- ⁵ Retour sur Capital Investi : résultat net estimé 2025 généré par le capital redéployé depuis 2022 par rapport au capital alloué (CET 1)
- ⁶ A périmètre et change constants
- ⁷ Intégrant 100% de la Banque Privée (hors effets PEL/CEL en France)
- ⁸ Hors métiers Real Estate et Principal Investments
- ⁹ LLM: grand modèle de langage
- ¹⁰ POC: Proof of concept (preuve de concept)
- ¹¹ Participation de 60% dans Ukrsibbank, les 40% restant sont détenus par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
- ¹² Calculé conformément au Règlement (UE) 2019/876
- ¹³ Calculé conformément au Règlement (CRR) 575/2013 art. 451a
- ¹⁴ Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement
- ¹⁵ Progression des revenus du Groupe entre 2023 (distribuable) et 2024 moins progression des frais de gestion du Groupe entre 2023 (distribuable) et 2024
- ¹⁶ Dealogic, Global DCM au 30.06.24, volume de transactions
- ¹⁷ Dealogic, Debt Capital Markets rankings, Syndicated Loans rankings au 30.06.24, volume par bookrunner
- ¹⁸ Coalition Greenwich 1Q24 Competitor Analytics ; no 1 ex-aequo, classement basé sur les revenus des banques de l'indice Top 12 Coalition Index en Transaction Banking (Cash Management et Trade Finance, hors Correspondent Banking) au 1T24 en EMEA : Europe, Middle-East, Africa
- ¹⁹ Dealogic, classement All ESG Bonds & Loans, EMEA et Global, volume par bookrunner, sur la base des données extraites le 12/07/24. Les données pourraient être différentes dans la publication du Dealogic Sustainable Finance Review du 1S24
- ²⁰ Emission des bons de l'Etat belge, couvertures inflation en France et non-rémunération des réserves obligatoires
- ²¹ Comptes ouverts depuis la création, au total dans l'ensemble des pays
- ²² Intégrant 2/3 de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France)
- ²³ Comptabilisée au troisième et quatrième trimestres 2023
- ²⁴ Assurance Vie et OPCVM
- ²⁵ Hors impact de la non-rémunération des réserves obligatoires et des bons de l'Etat belge (-65 M€)
- ²⁶ A périmètre et change constants hors Turquie à effet de change historique en cohérence avec l'application d'IAS29
- ²⁷ Progression de la flotte fin de période
- ²⁸ Offre en ligne de mini-prêt avec un remboursement en 4 fois, frais réduits
- ²⁹ Y compris actifs distribués
- ³⁰ Actifs sous gestion de Real Estate de 25 Md€
- ³¹ Asset Management, Wealth Management, Real Estate et Principal Investments
- ³² Actifs sous gestion des fonds ouverts distribués en Europe classifiés Article 8 ou 9 d'après la réglementation SFDR

Les chiffres figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas audités.

Pour rappel, BNP Paribas a publié le 29 février 2024 des séries trimestrielles de l'année 2023 recomposées pour tenir compte notamment de la prise en compte de la fin de la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) à compter du 1er janvier 2024 et l'hypothèse d'une contribution similaire aux taxes bancaires locales à un niveau estimé d'environ 200 millions d'euros par an à partir de 2024 ainsi que d'une rubrique comptable distincte du coût du risque « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers » à partir du 4ème trimestre 2023. Ce communiqué de presse reprend cette recomposition.

Ce communiqué de presse contient des informations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières qui se fondent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces projections et estimations qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP Paribas, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP Paribas et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP Paribas, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. En conséquence, les résultats effectifs pourraient différer de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les informations prospectives en raison de divers facteurs. Ces facteurs incluent notamment i) la capacité de BNP Paribas à atteindre ses objectifs, ii) les impacts des politiques monétaires des banques centrales, qu'elles impliquent une période prolongée de taux d'intérêt élevés ou des baisses significatives de taux d'intérêt iii) les modifications des règles prudentielles en matière de capital et de liquidité, iv) le maintien à des niveaux élevés ou toute résurgence de l'inflation et ses impacts ; v) les diverses incertitudes et répercussions géopolitiques liées notamment à l'invasion de l'Ukraine et au conflit au Proche-Orient et vi) les avertissements inclus dans ce communiqué de presse.

BNP Paribas ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de ce communiqué de presse. Il est rappelé dans ce cadre que le « Supervisory Review and Evaluation Process » est un processus conduit annuellement par la Banque Centrale Européenne, celle-ci pouvant modifier chaque année ses exigences relatives aux ratios réglementaires pour BNP Paribas.

Les informations contenues dans ce communiqué de presse, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties que BNP Paribas, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans ce communiqué de presse. Ni BNP Paribas ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de ce communiqué de presse ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis.

Les % d'évolution indiqués pour les indicateurs issus du compte de résultat du 2ème trimestre 2024 sont calculés en référence au compte de résultat sur base distribuable du 2ème trimestre 2023 issu de la recomposition des séries trimestrielles publiée le 29 février 2024 (résultats servant de base au calcul de la distribution en 2023 reflétant la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) hors éléments extraordinaires).

L'information financière de BNP Paribas pour le second trimestre 2024 et le premier semestre 2024 est constituée du présent communiqué de presse, de la présentation des résultats attachée et des séries trimestrielles.

Pour une information détaillée sur les comptes, les séries trimestrielles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://invest.bnpparibas/document/2q24-quarterly-series>. L'information réglementée intégrale, y compris le document d'enregistrement universel, est disponible sur le site Internet : <https://invest.bnpparibas.com> dans l'espace « Résultats » et est publiée par BNP Paribas en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

RÉSULTATS

AU 30 JUIN 2024

24 JUILLET 2024



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT

Les chiffres figurant dans cette présentation ne sont pas audités.

Pour rappel, BNP Paribas a publié le 29 février 2024 des séries trimestrielles de l'année 2023 recomposées pour tenir compte notamment de la prise en compte de la fin de la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) à compter du 1er janvier 2024 et l'hypothèse d'une contribution similaire aux taxes bancaires locales à un niveau estimé d'environ 200 millions d'euros par an à partir de 2024 ainsi que d'une rubrique comptable distincte du coût du risque « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers » à partir du 4ème trimestre 2023. Cette présentation reprend cette recomposition.

Cette présentation contient des informations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières qui se fondent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces projections et estimations qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP Paribas, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP Paribas et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP Paribas, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus.

En conséquence, les résultats effectifs pourraient différer de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les informations prospectives en raison de divers facteurs. Ces facteurs incluent notamment i) la capacité de BNP Paribas à atteindre ses objectifs, ii) les impacts des politiques monétaires des banques centrales, qu'elles impliquent une période prolongée de taux d'intérêt élevés ou des baisses significatives de taux d'intérêt iii) les modifications des règles prudentielles en matière de capital et de liquidité, iv) le maintien à des niveaux élevés ou toute résurgence de l'inflation et ses impacts ; v) les diverses incertitudes et répercussions géopolitiques liées notamment à l'invasion de l'Ukraine et au conflit au Proche-Orient et vi) les avertissements inclus dans cette présentation.

BNP Paribas ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de cette présentation. Il est rappelé dans ce cadre que le « Supervisory Review and Evaluation Process » est un processus conduit annuellement par la Banque Centrale Européenne, celle-ci pouvant modifier chaque année ses exigences relatives aux ratios réglementaires pour BNP Paribas.

Les informations contenues dans cette présentation, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties que BNP Paribas, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans cette présentation. Ni BNP Paribas ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de cette présentation ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis. Les indicateurs alternatifs de performance sont définis dans le communiqué de presse publié concomitamment avec cette présentation.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 2

2ÈME TRIMESTRE 2024 | BNP Paribas enregistre un résultat net très élevé de 3,4 Md€

		2T24 (en M€)	Var / 2T23 ¹ distribuable
Forte croissance des revenus portée par le modèle diversifié et intégré	— Revenus	12 270	+3,9%
<ul style="list-style-type: none"> Excellent trimestre pour CIB (+12,1% / 2T23), en particulier Global Markets (+17,6% / 2T23) Stabilité des revenus pour CPBS, avec des tendances positives au sein des banques commerciales (commissions : +7,4% / 2T23) et des vents contraires qui s'estomperont au 2S24 Bonnes performances d'IPS, notamment au niveau de l'Assurance (+5,2% / 2T23) et de l'Asset Management² (+9,8% / 2T23) 			
Efficacité opérationnelle et maîtrise des coûts	— Frais de gestion	7 176	+3,5%* (hors taxe DGS)
<ul style="list-style-type: none"> Effet de ciseaux positif (+0,4 pt) hors effet de phasage lié à la taxe DGS en Italie (51 M€ comptabilisés au 2T24 vs 3T23 et 4T23) Poursuite des mesures d'efficacité opérationnelle à hauteur de 650 M€ au 2S24 			
Résultat Brut d'Exploitation en hausse	— RBE	5 094	+3,4%
Coût du risque³ inférieur à 40 pb grâce à la qualité du portefeuille d'actifs malgré un dossier spécifique ce trimestre	— Coût du risque ³	33 pb	
Résultat net⁴ porté par les très bonnes performances opérationnelles	— Résultat net ⁴	3 395	+1,6%
Bénéfice net par action⁵ en hausse	— Bénéfice net par action ⁵	2,81 €	+8,1%
Structure financière très solide	— CET1	13,0%	
<ul style="list-style-type: none"> Redéploiement du capital issu de la cession de Bank of the West en ligne avec l'objectif annoncé (55 pb CET1 ; ROIC⁶ 2025 >16%) Anticipation au 2T24 de la mise à jour des modèles prévue en 2025 (-10 pb CET1) 			

*+4,2% / 2T23 (avec taxe DGS)



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 3

TRAJECTOIRE 2024 | Fort de ses résultats au 1S24, BNP Paribas confirme sa trajectoire 2024

	1	2	3	4
	Revenus	Effet de ciseaux ¹	Coût du risque	Résultat net ²
Trajectoire 2024	Croissance > +2% / Revenus 2023 ³ (46,9 Md€)	Positif	< 40 pb	> Résultat net 2023³ (11,2 Md€)
Résultats 1S24	24,8 Md€ (+1,7% / 1S23³)	+0,5 pt	31 pb	6,5 Md€

— BNP Paribas s'est fixé 5 priorités stratégiques pour 2S24

- **Poursuivre** l'engagement à **servir les clients** au mieux
- **Accélérer** la mise en place des **mesures d'efficacité opérationnelle**
- **Poursuivre** la gestion du **coût du risque** à travers le cycle
- **Déployer les plateformes**, en particulier au niveau de l'Asset Management, de Wealth Management et de l'Assurance
- **Poursuivre les gains de parts de marché** au niveau de CIB en conservant l'allocation équilibrée du capital

— BNP Paribas bénéficie d'atouts forts dans le contexte du 2S24

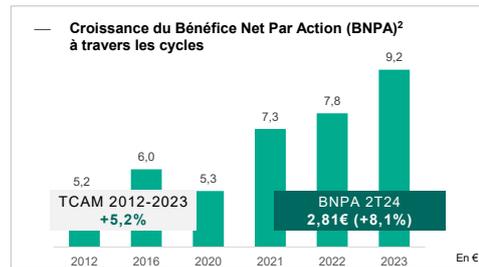
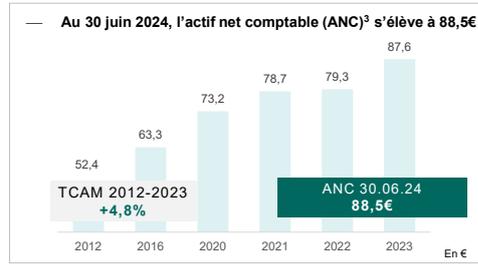
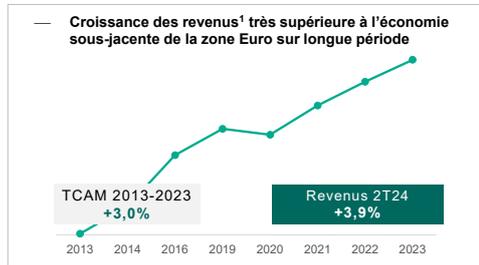
- **Modèle diversifié et intégré** limitant la dépendance à une activité et à une zone géographique ; positionnement à l'échelle en Europe
- **Capacité à croître** à travers les cycles
- **Qualité des relations** et du **portefeuille de clients**
- **Modèle adapté** à un scénario de **baisse progressive des taux**
- Poids des **activités générant des commissions**



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 4

TRAJECTOIRE DE LONG TERME | Croissance et distribution à travers les cycles



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 5

SECTION 1

Résultats Groupe 2T24



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

COMPTE DE RESULTAT | Très solides performances opérationnelles au 2T24

(en M€)	2T24	2T23 (distribuable ¹)	2T23	Var. / 2T23 distribuable ¹
Produit Net Bancaire (PNB)	12 270	11 811	11 363	+3,9 %
Frais de gestion	-7 176	-6 884	-6 889	+4,2%
<i>dont taxes IFRIC21</i>	-59	-32	-32	n.s.
Résultat Brut d'Exploitation	5 094	4 927	4 474	+3,4%
Coût du risque	-752	-609	-609	+23,5%
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ²	-91	-	-80	n.s.
Résultat d'exploitation	4 251	4 318	3 785	-1,6%
Éléments hors exploitation	171	273	273	-37,4%
Résultat avant impôt	4 422	4 591	4 058	-3,7%
Impôt	-886	-1 078	-1 078	-17,8%
Résultat net part du Groupe (RNPG)	3 395	3 343	2 810	+1,6%



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 7

ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS | Impacts limités au 2T24

En M€	2T24	2T23 (distribuable ¹)
Provisions pour litiges (« Autres Activités »)	-	-125
Total PNB	-	-125
Coûts de restructuration et coûts d'adaptation (« Autres Activités »)	-50	-57
Coûts de renforcement IT (« Autres Activités »)	-98	-94
Total Frais de gestion	-148	-151
Total des éléments exceptionnels (avant impôts)	-148	-276
Total des éléments exceptionnels (après impôts)	-111	-207
Effets induits par la situation d'hyperinflation en Turquie²		
Impact sur le résultat avant impôt	-51	-96
Impact sur le RNPG	-24	-46

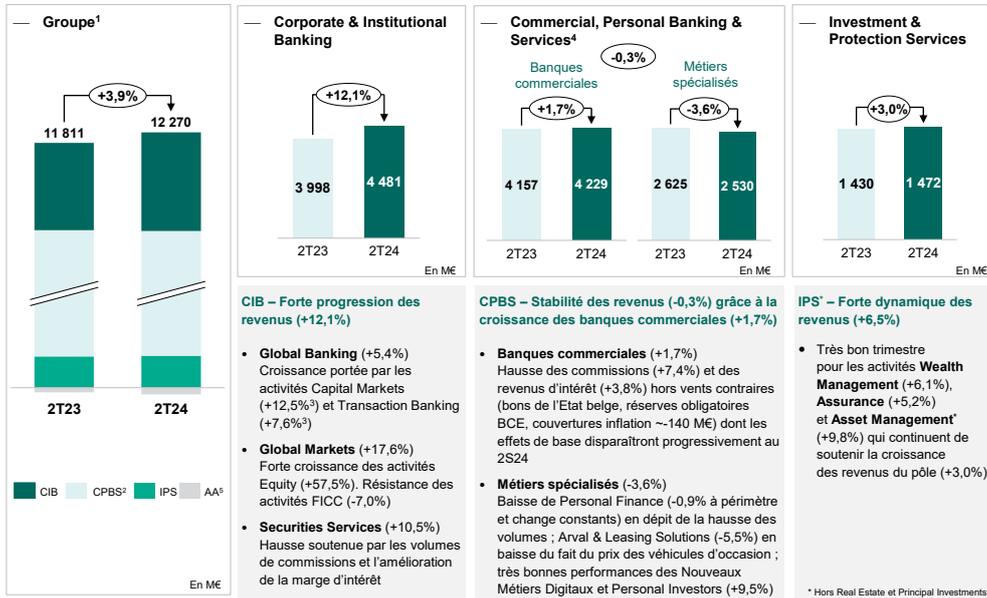


BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 8

REVENUS | 2T24 est porté par de solides performances commerciales au sein de chaque pôle

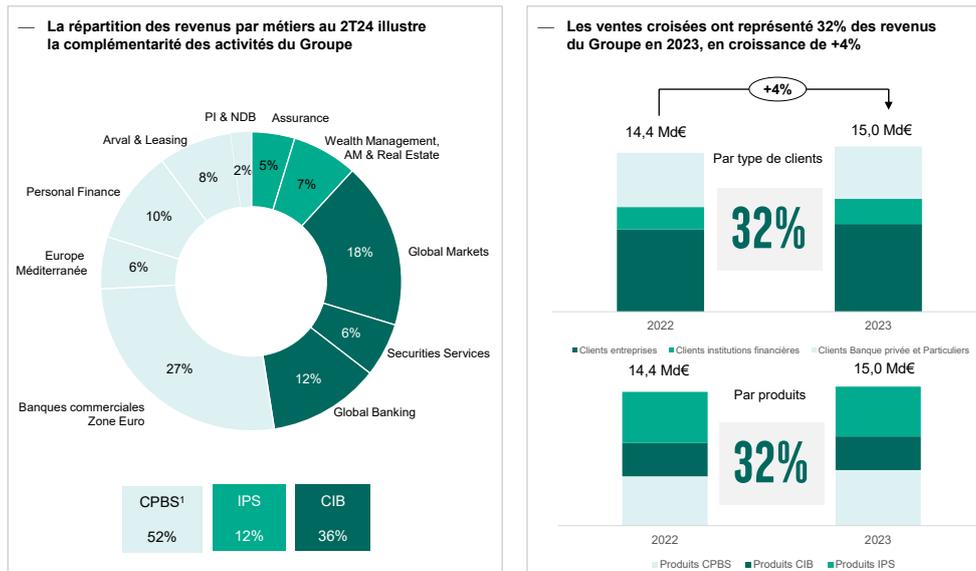


La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 9

REVENUS | 2T24 illustre la force du modèle diversifié et intégré

CROISSANCE REVENUS 2024e >2%

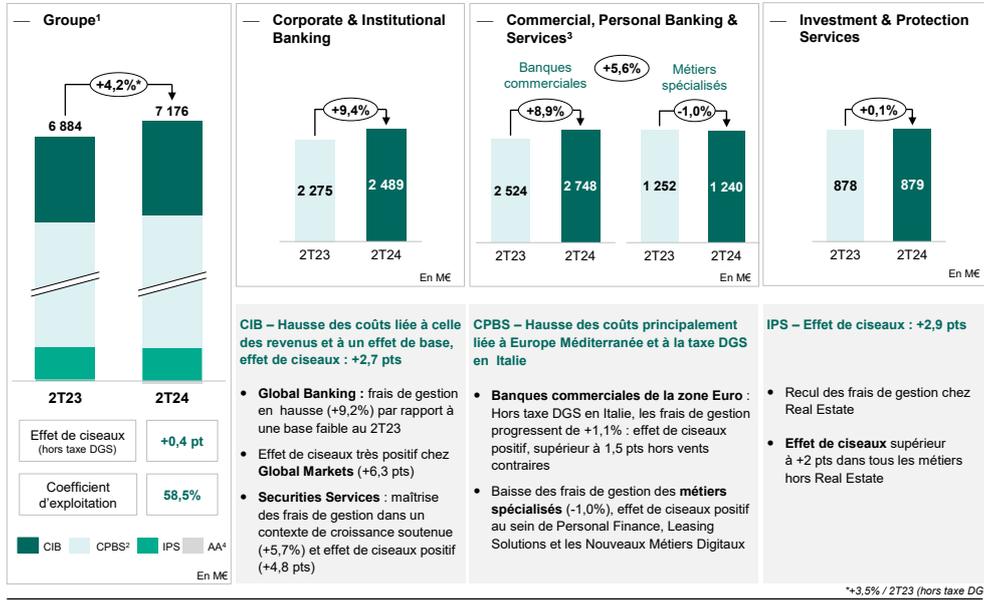


La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 10

EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE

Les frais de gestion sont maîtrisés pour accompagner la croissance au 2T24



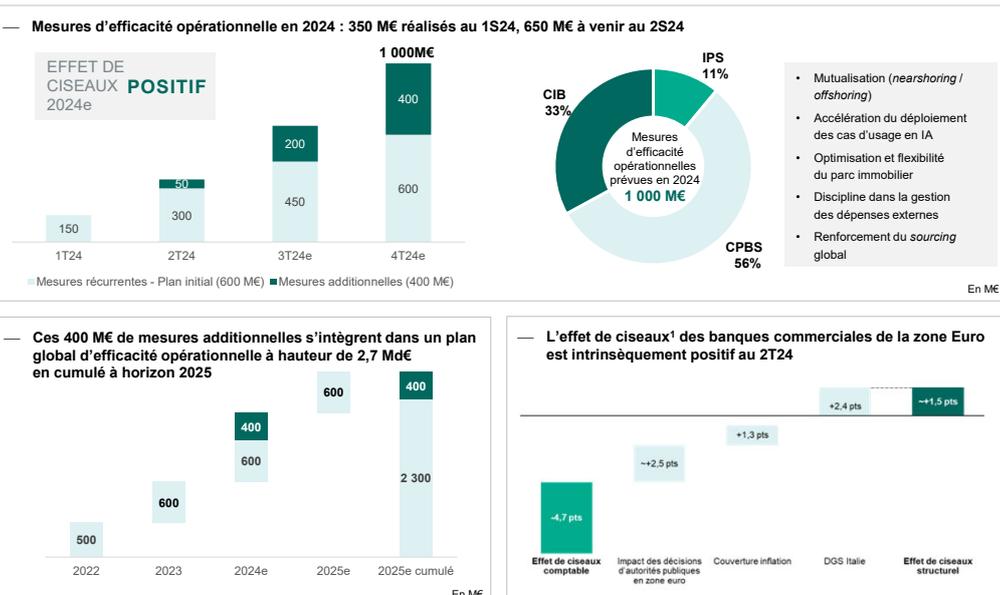
BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 11

EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE

L'évolution de la base de coûts au 2T24 est en ligne avec la trajectoire 2024



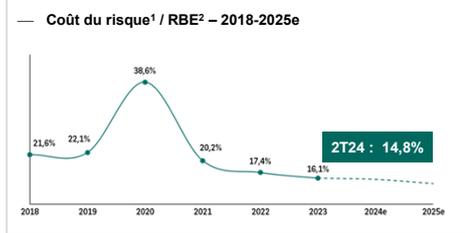
BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 12

COÛT DU RISQUE | Le coût du risque est maîtrisé grâce à la qualité et la diversification du portefeuille

COÛT DU RISQUE 2024e **<40 pb**

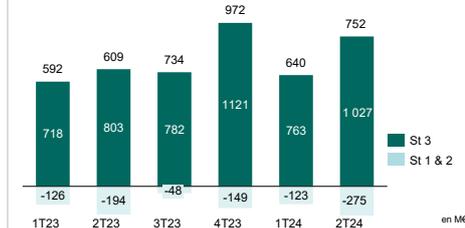


— 2T24 illustre la culture prudente et proactive du risque

Coût du risque ¹ sur encours	33 pb	Stock de provisions	19,0 Md€ dont 4,5 Md€ Strat. 1 & 2
Taux de créances douteuses*	1,6%	Taux de couverture*	69,8%

* Détails en annexe

— L'évolution des provisions au 2T24 est en ligne avec le 1T24 hors dossier spécifique



— L'exposition aux secteurs sensibles est limitée

- **Immobilier commercial** : **3,9%** des engagements bruts totaux³ soit 69,9 Md€ ; ~45% des contreparties notées Investment Grade⁴
 - 3,1% des encours classés en douteux
 - >90% des engagements en Europe
- **Construction** : **2,0%** des engagements bruts totaux³ soit 34,5 Md€ ; ~62% des contreparties notées Investment Grade⁴
 - 3,7% des encours classés en douteux
 - 77% des encours en Europe
- **Financements à effet de levier⁵** : **0,7%** des engagements bruts totaux³ soit 13,1 Md€

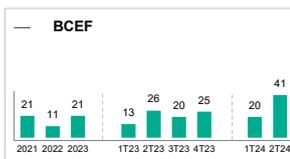


La banque d'un monde qui change

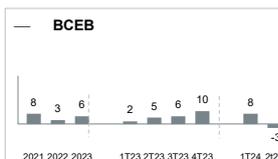
Résultats au 30.06.2024 | 13

COÛT DU RISQUE | Le niveau de risque reste bas au 2T24 pour l'ensemble des activités

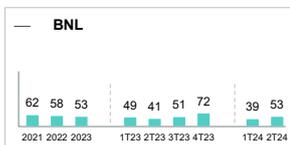
Coût du risque¹ sur encours de crédit à la clientèle début de période (en pb)



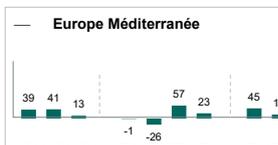
- 239 M€ (+88 M€ / 2T23) en lien avec un dossier spécifique
- Coût du risque stable à 20 pb hors ce dossier
- Reprise de provisions sur encours sains (strates 1 & 2) en retrait par rapport à un niveau élevé au 2T23



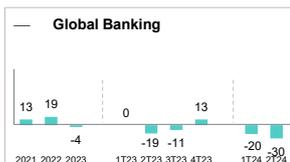
- -11 M€ (-30 M€ / 2T23)
- Baisse du coût du risque
- Reprise de provisions sur encours sains (strates 1 & 2)
- Moindre dotation de provisions strate 3



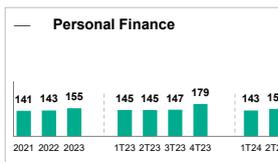
- 95 M€ (+15M€ / 2T23)
- Coût du risque à un niveau bas
- Reprise de provisions sur encours sains (strates 1 & 2) en retrait par rapport à un niveau élevé au 2T23



- 16 M€ (+40 M€ / 2T23)
- Coût du risque à un niveau bas
- Rappel : Reprise de provisions au 2T23



- -134 M€ (-49 M€ / 2T23)
- Reprise de provisions sur encours sains (strates 1 & 2)



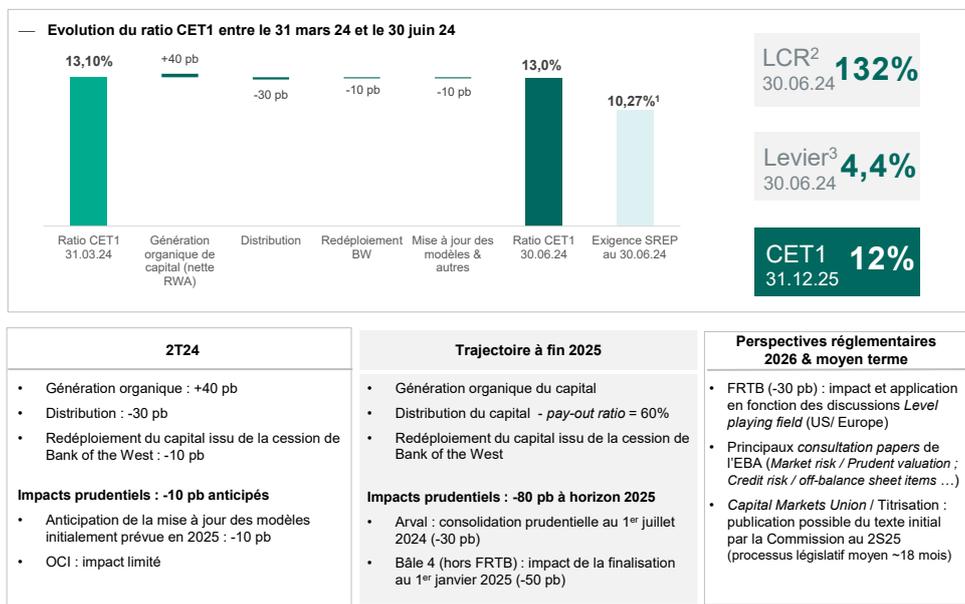
- 409 M€ (+46 M€ / 2T23)
- Hausse conjoncturelle malgré l'amélioration structurelle du profil de risque



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 14

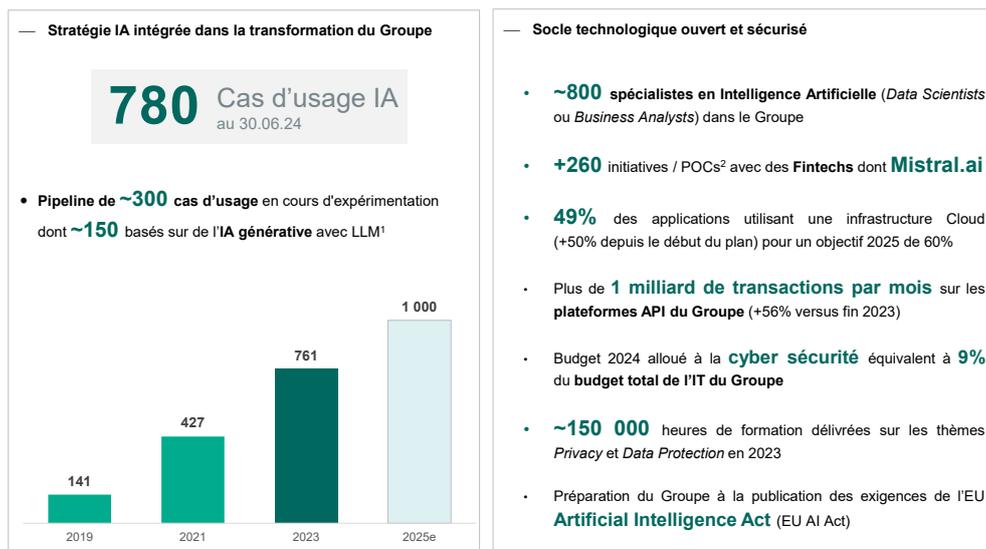
STRUCTURE FINANCIÈRE | Confirmation de la trajectoire du capital à horizon 2025 et anticipation au 2T24 d'impacts réglementaires sur les modèles



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 15

INNOVATION TECHNOLOGIQUE | Poursuite continue du déploiement de l'IA



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 16

— 2T24 : Exemples de solutions innovantes dédiées à chaque type de clients

- 
1^{er} gender bond mondial de 50 millions d'euros (Islande)
 - Finance l'amélioration du congé parental et l'acquisition de logements abordables pour les femmes
 - Arrangé exclusivement par le Groupe
- 
 Signature d'un **accord financier pour Solarpack** (Espagne) pour 176,6 millions de dollars US
 - Construction du **parc solaire photovoltaïque le plus important du Pérou**
 - **Fourniture d'énergie renouvelable à près de 440 000 foyers** dès le 2^{ème} trimestre 2025
- 
 Participation de **BNP Paribas Cardif** au lancement du « **Fonds Objectif Biodiversité** »
 - Prise en compte de l'impact sur la biodiversité
 - Encours initial de **plus de 100 millions d'euros**
- 
 Prêt de **499 millions d'euros à Umicore** (Belgique)
 - Spécialiste mondial du recyclage et des matériaux de mobilité propres bien positionné pour soutenir la production croissante de véhicules électriques



Meilleure banque en matière d'inclusion financière

— Nouveaux objectifs et indicateurs stratégiques engageants 

- Finalisation de la définition des objectifs Net Zero du Groupe**
 - **3 nouveaux objectifs définis en mai 2024** : transport aérien, transport maritime et immobilier commercial (horizon 2030)
- Suivi d'indicateurs stratégiques déterminant la rémunération**
 - **10 objectifs de RSE chiffrés à fin 2025**, pris en compte dans 20% de la rémunération variable différée¹ de plus de 8 200 collaborateurs clés et dans une partie de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux

Agence ²	Note	Classement
 FTSE Russell	4,9/5	Dans les 1 % les mieux notés de l'industrie bancaire
 MSCI	AA	Parmi les meilleures des institutions financières En tête pour la dimension Environnement
 CDP	A	Parmi la A-list (1,5 % des entreprises les mieux notées sur le questionnaire climat)



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 17

— SECTION 2 —

PÔLES OPÉRATIONNELS



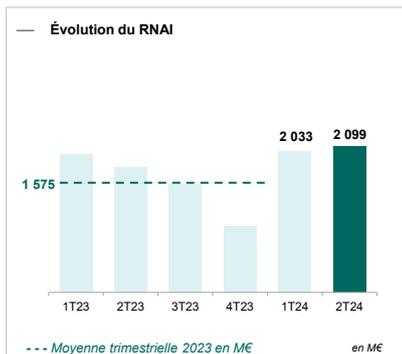
BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

CIB | Très bonnes performances dans tous les métiers, très forte hausse des revenus de Global Markets

CIB (en M€)	2T24	2T23	Var.
Produit Net Bancaire (PNB)	4 481	3 998	+12,1%
Frais de gestion	-2 489	-2 275	+9,4%
Résultat Brut d'Exploitation	1 992	1 723	+15,6%
Coût du risque & autres provisions	106	78	n.s.
Autres	2	5	n.s.
Résultat avant impôt	2 099	1 806	+16,2%
Coefficient d'exploitation	55,6%	56,9%	

- **Global Banking – PNB : 1 502 M€ (+5,4% / 2T23)**
- **Global Markets – PNB : 2 249 M€ (+17,6% / 2T23)**
FICC : 1 102 M€ (-7,0% / 2T23);
Equity & Prime Services : 1 147 M€ (+57,5% / 2T23)
- **Securities Services – PNB : 730 M€ (+10,5% / 2T23)**



- **Global Banking**
 - Forte hausse des activités Capital Markets, notamment dans les régions EMEA et Amériques
 - Activité dynamique en Transaction Banking, à la fois en Cash Management et en Trade Finance
- **Global Markets**
 - Forte hausse de l'activité en Equity & Prime Services, notamment en Prime Services et Dérivés d'Actions, activité solide en Cash Equities
 - Hausse marquée de l'activité dans les marchés de crédit, notamment primaires
- **Securities Services**
 - Hausse de ~8% des encours fin de période / 2T23 portée par les effets de marché et la mise en œuvre des nouveaux mandats



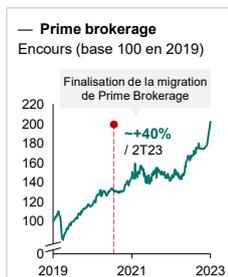
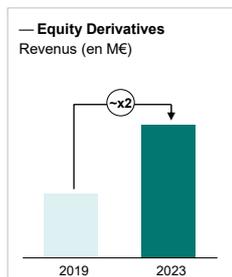
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 19

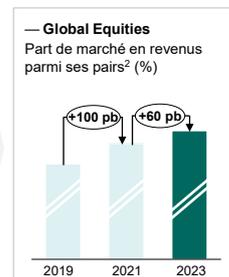
CIB | Equity & Prime Services : une plateforme à l'échelle et en forte croissance au service de la stratégie du Groupe

DEEP DIVE EQUITY & PRIME SERVICES **17 Sept.**

- **Une plateforme complète au service des clients, articulée autour de 3 métiers**
 - Une franchise **Equity Derivatives** dans le Top 5 Mondial, et en forte croissance dans toutes les régions
 - Complétée en **Prime brokerage** par le succès de la migration des activités et des plateformes technologiques dont l'avance est reconnue
 - Et en **Cash Equities** par l'intégration d'Exane : des plates-formes d'exécution électroniques leaders et la meilleure Recherche sectorielle actions en Europe



— **Cash Equities**
Positions de leader reconnues
BNP Paribas Exane
N° 1 sur la recherche actions en Europe pour la 7^{ème} année consécutive (Institutional Investor*)
Exécution électronique
N° 1 au global pour la 5^{ème} année consécutive
The TRADE Algorithmic Trading Survey, Long-only 2024



- **Des métiers au cœur de la stratégie de BNPP Paribas**
 - Un **dialogue stratégique renforcé** avec les entreprises européennes grâce à une offre globale
 - Une **intimité renforcée auprès des grands investisseurs internationaux** permettant de mettre en œuvre le **modèle intégré** en leur apportant l'ensemble des activités de CIB et du Groupe, et d'accélérer sur la stratégie "**Originate and Distribute**"



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 20

CPBS | Bonne dynamique d'activité soutenue par la qualité des franchises et les partenariats

CPBS ¹ (en M€)	2T24	2T23	Var.
Produit Net Bancaire (PNB)	6 758	6 782	-0,3%
Frais de gestion	-3 988	-3 776	+5,6%
Résultat Brut d'Exploitation	2 770	3 006	-7,8%
Coût du risque & autres provisions	-916	-653	+40,2%
Autres	34	101	-65,9%
Résultat attribuable à la GIP	-93	-90	+2,4%
Résultat avant impôt	1 796	2 363	-24,0%
Coefficient d'exploitation	59,0%	55,7%	
Crédits (en Md€)	640	635	+0,8%
Dépôts (en Md€)	566	565	+0,2%

- **Banques commerciales – PNB¹** : 4 229 M€ (+1,7% / 2T23)
- **Métiers spécialisés – PNB¹** : 2 530 M€ (-3,6% / 2T23)

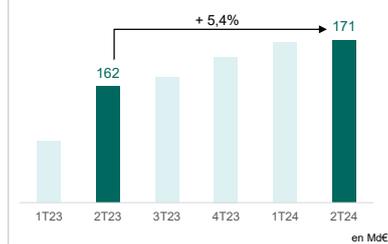
Banques commerciales

- **Revenus d'intérêt** en hausse hors impact des vents contraires² (+3,8%) portés par la croissance des marges sur dépôts
- **Hausse des commissions** (+7,4% / 2T23) essentiellement nourrie par une bonne performance en France, en Italie et chez Europe Méditerranée
- **Banque privée** : très bonne collecte nette au 2T24 à 5,6 Md€ (+9,0% / 2T23). Taux de collecte à fin juin de 7,6%, 291 Md€ d'actifs sous gestion au 30.06.24
- **Hello bank!** : poursuite du développement à 3,6 millions de clients (+7,0% / 2T23)

Métiers spécialisés

- **Arval & Leasing Solutions** : progression de la marge financière et de la marge sur services d'Arval en lien avec la hausse des volumes et les partenariats, croissance des volumes et amélioration des marges de Leasing Solutions
- **Personal Finance** : bonne tenue des volumes en lien avec les partenariats dans la mobilité. Effet porteur du partenariat avec Orange en Espagne et en France
- **Nickel** : poursuite du développement dans la rentabilité (~4 millions de comptes ouverts³ au 30.06.24)

Progression des encours des Métiers Spécialisés



- **Banques commerciales de la zone Euro** : impact de l'émission des bons de l'Etat belge (-49 M€) et de l'arrêt de la rémunération des réserves obligatoires de la BCE (-45 M€) dont l'effet de base devrait disparaître au 4T24 ; effet de base défavorable lié aux couvertures inflation en France (-45 M€) disparaissant au 3T24

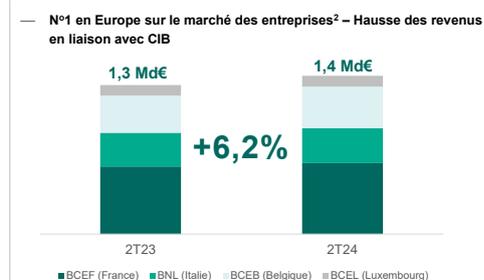
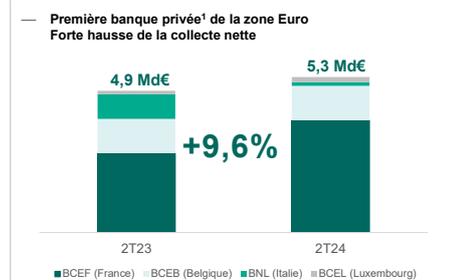
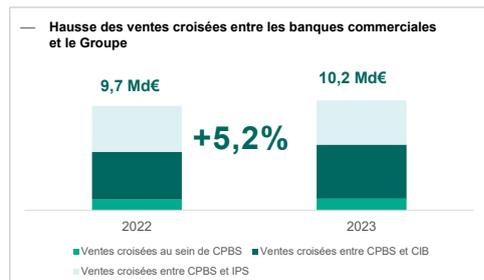
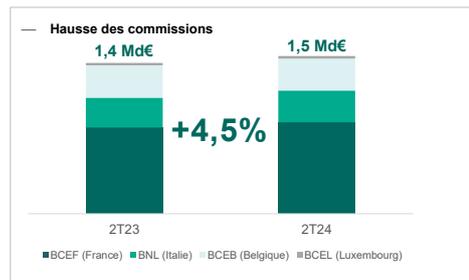
- **Arval** : poursuite de l'évolution du prix des véhicules d'occasion à un niveau qui reste élevé
- **Personal Finance** : niveau encore élevé des coûts de refinancement à moyen terme



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 21

CPBS | Banques Commerciales de la zone Euro – Positions solides et tendances positives



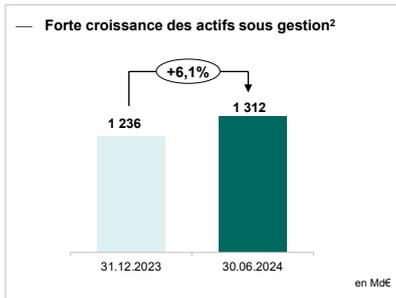
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 22

IPS | Bonne progression des actifs sous gestion et des revenus du pôle IPS

IPS (en M€)	2T24	2T23	Var.	Var hors RE et PI
Produit Net Bancaire (PNB)	1 472	1 430	+ 3,0%	+6,5%
Frais de gestion	-879	-878	+0,1%	+2,6%
Résultat Brut d'Exploitation	593	551	+7,5%	+11,6%
Coût du risque & autres provisions	2	-2	n.s.	n.s.
Autres	43	58	-25,7%	-9,5%
Résultat avant impôt	638	608	+5,0%	+10,6%
Coefficient d'exploitation	59,7%	61,4%		
Actifs sous gestion (Md€)	1 312	1 218	+7,6%	

- Assurance – PNB : 586 M€ (+5,2% / 2T23)
- Wealth Management – PNB : 419 M€ (+6,1% / 2T23)
- Asset Management – PNB : 467 M€ (+9,8% / 2T23)



Assurance

- Collecte brute en hausse au sein de l'activité Epargne en France et à l'international (+11,6% / 2T23)
- Bonne progression de l'activité Protection, portée par le déploiement des partenariats dans les marchés domestiques et à l'international

Wealth Management

- Progression des commissions portée par la hausse des transactions
- Croissance des actifs sous gestion (+7,6% / 31.12.23) dans les banques commerciales et auprès de la grande clientèle, dans toutes les géographies

Asset Management

- Hausse des commissions portée par la performance des actifs sous gestion
- Action commerciale dynamique et forte collecte notamment en fonds monétaires

- **Real Estate** : recul de l'activité dans un marché très ralenti



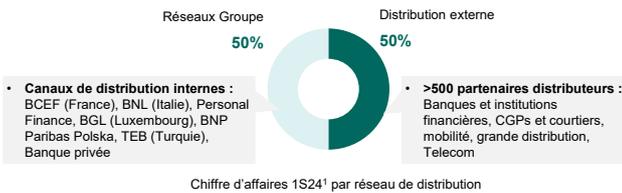
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 23

IPS | Assurance - Dynamique de croissance soutenue par la force du modèle partenarial

DEEP DIVE ASSURANCE T4 2024

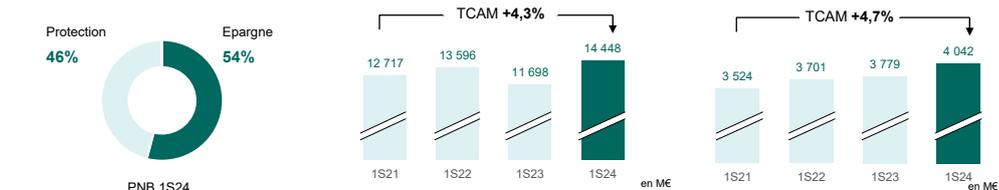
Un modèle de distribution unique s'appuyant sur un large réseau de partenaires et les canaux de distribution interne



Un axe de développement stratégique

- Closing au 2T24 de l'acquisition de 51% de BCC Vita associée à un contrat de distribution d'assurance vie avec BCC Banca Iccrea (5m de clients potentiels) en Italie
- Négociations exclusives avec Neufize OBC pour un partenariat stratégique de distribution et l'acquisition de Neufize Vie
- Développement des partenariats : Magazine Luiza (Brésil), JV Pet insurance avec JAB
- Initiative Epargne en transverse avec les métiers du Groupe

Un modèle de croissance équilibré entre protection et épargne



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 24

CONTRÔLE INTERNE RENFORCÉ

Dispositif toujours plus solide en matière de conformité, de règles de conduite et de contrôle et poursuite de l'insertion opérationnelle d'une culture de conduite renforcée

- **Amélioration constante du modèle opérationnel de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**
 - Approche normative adaptée aux risques, dispositif de gestion des risques partagé entre Métiers et Compliance Officers (connaissance du client, surveillance des opérations atypiques...)
 - Pilotage global au niveau du Groupe avec une information régulière aux organes de supervision
- **Renforcement continu des dispositifs de respect des sanctions financières internationales**
 - Mise en œuvre rigoureuse et diligente des mesures nécessaires à l'application des sanctions internationales, dès leur publication
 - Large diffusion des procédures et forte centralisation garantissant une couverture efficace et cohérente du périmètre de surveillance
 - Optimisation permanente des outils de filtrage des transactions transfrontalières et de criblage des bases de relations
- **Poursuite de l'amélioration du cadre de lutte contre la corruption avec une intégration au sein des processus opérationnels du Groupe**
- **Renforcement du dispositif de conduite et de surveillance des opérations de marché**
- **Programme de formation en ligne intensifié** : formations obligatoires pour tous les collaborateurs sur la sécurité financière (sanctions & embargos, lutte contre le blanchiment & le financement du terrorisme, lutte contre la corruption), la protection de l'intérêt des clients, l'intégrité des marchés, et de l'ensemble des sujets traités dans le code de conduite du Groupe
- **Maintien des missions régulières de l'Inspection Générale pour auditer la sécurité financière au sein des entités générant des flux en dollars**. Ces revues rapprochées ont cours depuis début 2015 au travers de cycles de 18 mois chacun. Les 6 premiers cycles ont vu une amélioration continue des dispositifs de traitements et de contrôles. La tendance est confirmée lors du 7ème cycle qui a débuté en janvier 2024



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 25

CONCLUSION

Fort de son modèle diversifié et intégré, BNP Paribas enregistre un très bon deuxième trimestre 2024.

Résultat net de **3,4 Md€**
porté par une **solide performance opérationnelle**

La trajectoire 2024 est confirmée

Grâce à l'engagement fort des équipes au service des clients
BNP Paribas est bien positionné
dans la **nouvelle phase du cycle économique**



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 26

NOTES (1/2)

• Diapositive 3

1. Reconstitution des séries trimestrielles publiée le 29 février 2024. Résultats servant de base au calcul de la distribution en 2023 reflétant la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) hors éléments extraordinaires
2. Hors Real Estate et Principal Investments
3. Le coût du risque n'intègre pas les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers »
4. Résultat net part du groupe
5. Bénéfice net par action calculé sur la base du résultat net du 2ème trimestre 2024 ajusté de la rémunération des TSSDI et du nombre moyen d'actions en circulation fin de période. Pourcentage d'évolution par rapport à 2023 calculé sur la base du résultat distribuable recomposé 2023
6. Retour sur Capital Investi ; résultat net estimé 2025 généré par le capital redéployé depuis 2022 par rapport au capital alloué (CET1)

• Diapositive 4

1. Progression des revenus du Groupe entre 2023 (distribuable) et 2024 moins progression des frais de gestion du Groupe entre 2023 (distribuable) et 2024
2. Part du Groupe
3. Reconstitution des séries trimestrielles publiée le 29 février 2024. Résultats servant de base au calcul de la distribution en 2023 reflétant la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) hors éléments extraordinaires

• Diapositive 5

1. Reconstitution des séries trimestrielles publiée le 29 février 2024. Résultats servant de base au calcul de la distribution en 2023 reflétant la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) hors éléments extraordinaires. Pourcentage d'évolution au 2T24 en comparaison avec 2T23 sur base distribuable
2. BNPA : Bénéfice net par action calculé sur la base du résultat net du 2ème trimestre 2024 ajusté de la rémunération des TSSDI et du nombre moyen d'actions en circulation fin de période. Bénéfice par action 2023 calculé sur la base du résultat distribuable 2023 et du nombre d'actions en circulation en fin de période Cf. diapositive en Annexes. Pourcentage d'évolution au 2T24 en comparaison avec 2T23 sur base distribuable
3. Actif Net Comptable Tangible, réévalué fin de période, en €
4. Distribution sur la base d'un taux de distribution de 60% appliqué aux résultats distribuables 2023 et résultats nets part du groupe 2024 et 2025, après prise en compte de la rémunération des TSSDI soumis à l'approbation des Assemblées Générales et aux autorisations réglementaires (pour les rachats d'actions)

• Diapositive 7

1. Reconstitution des séries trimestrielles publiée le 29 février 2024. Résultats servant de base au calcul de la distribution en 2023 reflétant la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) hors éléments extraordinaires
2. Charges relatives aux risques remettant en cause la validité ou la force exécutoire d'instruments financiers octroyés (provisions sur les prêts hypothécaires en Pologne)

• Diapositive 8

1. Reconstitution des séries trimestrielles publiée le 29 février 2024. Résultats servant de base au calcul de la distribution en 2023 reflétant la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) hors éléments extraordinaires
2. Effets de l'application de la norme IAS 29 et prise en compte de la performance de la couverture en Turquie (CPI linkers)

• Diapositive 9

1. Base distribuable pour le 2T23
2. Intégrant 2/3 de la Banque Privée
3. A périmètre et change constants
4. Intégrant 100% de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France)
5. Autres Activités

• Diapositive 10

1. Intégrant 2/3 de la Banque Privée pour le pôle et les métiers CPBS

• Diapositive 11

1. Base distribuable pour le 2T23
2. Intégrant 2/3 de la Banque Privée
3. Intégrant 100% de la Banque Privée (hors effet PEL/CEL en France)
4. Autres Activités

• Diapositive 12

1. Progression des revenus entre 2T23 et 2T24 moins progression des frais de gestion entre 2T23 et 2T24. Périmètre des banques commerciales de la zone euro à 100% de la banque privée, hors effet PEL/CEL en France. L'impact des décisions d'autorités publiques en zone euro concerne la fin de la rémunération des réserves obligatoires et l'émission des bons de l'Etat belge.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 27

NOTES (2/2)

• Diapositive 13

1. Coût du risque hors autres charges nettes pour risque sur instruments financiers
2. RBE : hors éléments exceptionnels, hors contribution de Bank of the West et base distribuable en 2023 pour refléter la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post constitution du FRU – Application de la norme IFRS 17 et IFRS 5 à partir de 2022
3. Engagements bruts de crédit, bilan et hors bilan, non pondérés à fin mars 2024 (Total Groupe : 1 770 Md€)
4. Investment Grade - Notation externe ou équivalent interne
5. Opérations de rachats avec effet de levier avec des sponsors financiers (ou « LBO » - Leveraged Buy Out) – Alignement avec les standards réglementaires européens appliqué au 31.12.22

• Diapositive 14

1. Coût du risque hors autres charges nettes pour risque sur instruments financiers

• Diapositive 15

1. CET1 exigence SREP : Y compris un coussin contracyclique de 65 pb au 30.06.24 ;
2. LCR fin de période calculé conformément au Règlement (CCR) 575/2013 art. 451a
3. Levier calculé conformément au Règlement (UE) n°2019/876

• Diapositive 16

1. LLM : grand modèle de langage
2. POC : Proof of concept (preuve de concept)

• Diapositive 17

1. Rémunération variable différée allouée au titre du plan de fidélisation en 2023
2. Source : rapports des agences de notation (MSCI, mars 2024 ; CDP, 2023, FTSE, June 2024)

• Diapositive 20

1. Institutional Investor Industry Research en Europe ('Developed Europe')
2. Coalition Greenwich FY23 Competitor Analytics, Global Equities excluding Platforms. Part de marché parmi les pairs basée sur les revenus internes et la taxonomie de BNP Paribas. Pairs de l'indice Coalition: BofA, BARC, BNPP (Private), Citi, DB, GS, HSBC, JPM, MS, SG, UBS.
Coalition Greenwich Analysis is strictly confidential and should not be distributed further or shared with any other third party

• Diapositive 21

1. Hors effets PEL/CEL et incluant 100% de la Banque Privée pour toutes les lignes à l'exclusion de 'Résultat avant impôt'
2. Emission des bons de l'Etat belge, couvertures inflation en France et non-rémunération des réserves obligatoires
3. Comptes ouverts depuis la création, au total dans l'ensemble des pays

• Diapositive 22

1. En montant d'actifs sous gestion tels que publiés par les principales banques de la zone Euro au 1T24
2. Source : classement établi sur la base des taux de pénétration - études de Coalition Greenwich Share Leaders European / Large Corporate Corporate Banking 2024

• Diapositive 23

1. Hors Real Estate et Principal Investments
2. Y compris actifs distribués

• Diapositive 24

1. Données internes de gestion au 30.06.24



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 28

COMPLEMENTS | Sommaire de la présentation – Détails par pôle et Autres éléments

Détails par pôle (2T24 et 1S24)

CIB

- Global Banking
- Global Markets
- Securities Services

CPBS

Banques commerciales

- Banque Commerciale en France – BCEF
- BNL banca commerciale
- Banque Commerciale en Belgique – BCEB
- Banque Commerciale au Luxembourg - BCEL
- Europe Méditerranée

Métiers spécialisés

- Personal Finance
- Arval / Leasing Solutions
- Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors

IPS

- Assurance
- Gestion Institutionnelle et Privée

Autres éléments

- Autres activités
- Nombre d'actions et Bénéfice Par Action
- Actif net par Action
- Rentabilité des Fonds Propres et Capitaux Permanents
- Créances douteuses sur encours et taux de couverture
- Ratio Common Equity Tier 1 – Détail de calcul
- Ressources de marché à moyen / long terme
- Ratio MREL
- Ratio TLAC
- Distance MDA
- Actifs pondérés Bâle 3
- Liquidité



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 29

CONTACTS ET PROCHAINS EVENEMENTS

Relations Investisseurs et Information Financière

Bénédicte Thibord, Responsable Relations Investisseurs et Information Financière

Equity

Raphaëlle Bouvier-Flory
Lisa Bugat
Didier Leblanc
Olivier Parenty

Dette & Agences de notation

Didier Leblanc
Olivier Parenty

Actionnaires individuels & ESG

Patrice Menard
Antoine Labarsouque

Investor.relations@bnpparibas.com

Prochains événements 2024 / 2025

- | | |
|--------------|-----------------------------------|
| 16 Oct. 2024 | Début de la Quiet period |
| 31 Oct. 2024 | Publication des résultats 3T 2024 |
| 04 Fév. 2025 | Publication des résultats 4T 2024 |

Deep Dives 2024

- | | |
|---------------|---------------------------------|
| 26 Juin 2024 | Paiements (transcript en ligne) |
| 17 Sept. 2024 | Equity & Prime Services |
| 4T 2024 | Assurance |

Le consensus collecté et agrégé par l'équipe Relations Investisseurs est disponible à l'adresse suivante : Action BNP Paribas | Actionnaires & Investisseurs | Groupe BNP Paribas.

Il correspond à la moyenne arithmétique des estimations des différentes lignes du compte de résultat au niveau du Groupe, fournies par les analystes contactés par BNP Paribas pour y contribuer.



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 30

RÉSULTATS

AU 30 JUIN 2024

RESULTATS SEMESTRIELS
DETAILS METIERS
ANNEXES TECHNIQUES

24 JUILLET 2024



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT

Les chiffres figurant dans cette présentation ne sont pas audités.

Pour rappel, BNP Paribas a publié le 29 février 2024 des séries trimestrielles de l'année 2023 recomposées pour tenir compte notamment de la prise en compte de la fin de la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) à compter du 1er janvier 2024 et l'hypothèse d'une contribution similaire aux taxes bancaires locales à un niveau estimé d'environ 200 millions d'euros par an à partir de 2024 ainsi que d'une rubrique comptable distincte du coût du risque « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers » à partir du 4ème trimestre 2023. Cette présentation reprend cette recomposition.

Cette présentation contient des informations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières qui se fondent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces projections et estimations qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP Paribas, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP Paribas et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP Paribas, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus.

En conséquence, les résultats effectifs pourraient différer de ceux qui sont projetés ou impliqués dans les informations prospectives en raison de divers facteurs. Ces facteurs incluent notamment i) la capacité de BNP Paribas à atteindre ses objectifs, ii) les impacts des politiques monétaires des banques centrales, qu'elles impliquent une période prolongée de taux d'intérêt élevés ou des baisses significatives de taux d'intérêt iii) les modifications des règles prudentielles en matière de capital et de liquidité, iv) le maintien à des niveaux élevés ou toute résurgence de l'inflation et ses impacts ; v) les diverses incertitudes et répercussions géopolitiques liées notamment à l'invasion de l'Ukraine et au conflit au Proche-Orient et vi) les avertissements inclus dans cette présentation.

BNP Paribas ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de cette présentation. Il est rappelé dans ce cadre que le « Supervisory Review and Evaluation Process » est un processus conduit annuellement par la Banque Centrale Européenne, celle-ci pouvant modifier chaque année ses exigences relatives aux ratios réglementaires pour BNP Paribas.

Les informations contenues dans cette présentation, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties que BNP Paribas, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans cette présentation. Ni BNP Paribas ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de cette présentation ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels elle pourrait faire référence.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis. Les indicateurs alternatifs de performance sont définis dans le communiqué de presse publié concomitamment avec cette présentation



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 2

1^{ER} SEMESTRE 2024 | Le résultat net s'élève à 6,5 Md€

		1S24 (en M€)	Var / 1S23 ¹ distribuable
Progression des revenus portée par le modèle diversifié et intégré	— Revenus	24 753	+1,7%
<ul style="list-style-type: none"> Très bon semestre pour CIB (+3,2%), en particulier Global Banking (+5,8%) et Securities Services (+8,7%) Stabilité des revenus pour CPBS, avec des tendances positives au sein des banques commerciales et des vents contraires qui s'estomperont au 2S24 Bonnes performances d'IPS, notamment au niveau de l'assurance (+4,7%), Wealth Management (+5,6%) et de l'Asset Management (+6,2%) 			
Efficacité opérationnelle et effet de ciseaux positif (+0,5 pt)	— Frais de gestion	15 113	+1,1%
<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des mesures d'efficacité opérationnelle à hauteur de 650 M€ au 2S24 			
Résultat Brut d'Exploitation	— RBE	9 640	+2,5%
Coût du risque inférieur à 40 pb grâce à la qualité du portefeuille d'actifs	— Coût du risque ²	31 pb	
Résultat net³ très élevé, porté par les performances opérationnelles	— Résultat Net ³	6 498	-0,3%
Bénéfice net par action⁴ en forte hausse	— Bénéfice net par action ⁴	5,32 €	+5,3%
Structure financière très solide	— CET1	13,0%	
<ul style="list-style-type: none"> Redéploiement du capital issu de la cession de Bank of the West en ligne avec l'objectif annoncé (55 pb CET1 ; ROIC⁵ 2025 >16%) Mise à jour des modèles ~25 pb au 1S24 dont -10 pb prévus initialement en 2025 et anticipés au 2T24 			



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 3

GROUPE | Compte de résultat simplifié 2T24 & 1S24

En millions d'euros	2T24	2T23	2T24 / 2T23 Dis	2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23 Dis	1S23
		distribuable				distribuable		
PNB	12 270	11 811	+3,9%	11 363	24 753	24 345	+1,7%	23 395
Frais de gestion	-7 176	-6 884	+4,2%	-6 889	-15 113	-14 942	+1,1%	-16 080
RBE	5 094	4 927	+3,4%	4 474	9 640	9 403	+2,5%	7 315
Coût du risque	-752	-609	+23,5%	-609	-1 392	-1 201	+15,9%	-1 201
Autres charges nettes pour risques sur instruments financiers	-91	0	n.s.	-80	-96	0	n.s.	-130
Résultat d'exploitation	4 251	4 318	-1,6%	3 785	8 152	8 202	-0,6%	5 984
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	164	149	+10,1%	149	385	327	+17,7%	327
Autres résultats hors exploitation	7	124	n.s.	124	248	124	n.s.	124
Résultat avant impôt	4 422	4 591	-3,7%	4 058	8 785	8 653	+1,5%	6 435
Impôt sur les bénéfices	-886	-1 078	-17,8%	-1 078	-2 052	-1 869	+9,8%	-1 869
Intérêts minoritaires	-141	-170	-17,1%	-170	-235	-268	-12,3%	-268
Résultat net des activités destinées à être cédées	0	0	n.s.	0	0	0	n.s.	2 947
Résultat net part du groupe	3 395	3 343	+1,6%	2 810	6 498	6 516	-0,3%	7 245
Coefficient d'exploitation	58,5%	58,3%	+0,2 pt	60,6%	61,1%	61,4%	-0,3 pt	68,7%

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

Rappel :

- Données établies sur la base de la reconstitution des séries trimestrielles publiée le 29 février 2024.
- Données 1T23 et 1S23 distribuables établies sur la base du résultat 2023 distribuable servant de base au calcul de la distribution en 2023 reflétant la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) hors éléments extraordinaires
- Impôts sur les bénéfices :**
 - Taux moyen de 20,8% au 2T24 et de 25,1% au 1S24 : ils intègrent un changement de méthode de fiscalisation des charges de financement aux Etats-Unis, intervenu au 2T24



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 4

ÉLÉMENTS
EXCEPTIONNELS

Gestion du portefeuille et effets induits par la situation d'hyperinflation
en Turquie

En M€	1S24	1S23 (distribuable ¹)
Provisions pour litiges (« Autres Activités »)	-	-125
Total PNB	-	-125
Coûts de restructuration et coûts d'adaptation (« Autres Activités »)	-79	-87
Coûts de renforcement IT (« Autres Activités »)	-172	-188
Total Frais de gestion	-251	-276
Reconsolidation des activités en Ukraine ² (« Autres Activités »)	+226	-
Plus-value de cession des activités Personal Finance au Mexique (Personal Finance)	+118	-
Total Autres éléments hors exploitation	+344	-
Total des éléments exceptionnels (avant impôts)	+93	-401
Total des éléments exceptionnels (après impôts)	+154	-299
Effets induits par la situation d'hyperinflation en Turquie³		
Impact sur le résultat avant impôt	-157	-125
Impact sur le RNPG	-129	-119



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 5

SECTION 3

Détail par entités

Résultats 2T24

CIB



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

CIB | Compte de résultat simplifié 2T24 / 1S24

	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
<i>€m</i>						
Corporate and Institutional Banking						
PNB	4 481	3 998	+12,1%	9 158	8 871	+3,2%
Frais de gestion	-2 489	-2 275	+9,4%	-5 230	-5 157	+1,4%
RBE	1 992	1 723	+15,6%	3 927	3 714	+5,8%
Coût du risque et autres	106	78	+35,2%	201	78	n.s.
Résultat d'exploitation	2 097	1 801	+16,4%	4 128	3 791	+8,9%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	3	+15,2%	6	6	+3,7%
Autres éléments hors exploitation	-2	2	n.s.	-2	-5	-49,8%
Résultat avant impôt	2 099	1 806	+16,2%	4 132	3 793	+9,0%
Coefficient d'exploitation	55,6%	56,9%	-1,3 pt	57,1%	58,1%	-1,0 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- Frais de gestion : +9,4% / 2T23 (+8,9% à périmètre et change constants)
 - Hausse des frais de gestion en lien avec l'activité très dynamique ce trimestre et une base faible au 2T23
 - Économies de coûts encore impactées au 2T24 par des investissements visant à développer et renforcer encore la plateforme
 - Effet de ciseaux très positif de +2,7 pts (+3,1 pts à périmètre et change constants)
- Coût du risque en reprise nette de 106 M€, en raison notamment de reprises de provisions Strate 1 et 2
- Résultat avant impôt : +16,2% par rapport à un trimestre élevé au 2T23 (+16,7% à périmètre et change constants)



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 7

CIB | Global Banking – Hausse des revenus et baisse du coût du risque

— Très bonne dynamique commerciale

- Activité très soutenue en origination en particulier sur les marchés obligataires (marché mondial en hausse de 13%¹ / 2T23)
- Transaction Banking : très bonne activité dans toutes les régions, en Cash Management et en Trade Finance
- Crédits (183 Md€, +1,7%² / 2T23) : crédits en hausse de 2,1%² / 1T24
- Dépôts (213 Md€, +1,2%² / 2T23) : poursuite de la croissance des dépôts

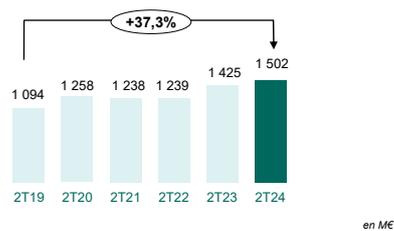
— Confirmation des positions de leader

- Leader³ en EMEA dans les crédits syndiqués et les émissions obligataires, 4^e au niveau mondial³ pour les émissions obligataires d'entreprises notées *Investment Grade*
- N° 1 ex-aequo⁴ en revenus de *Transaction Banking* en EMEA au 1T24
- Leader européen et mondial⁵ en financements durables

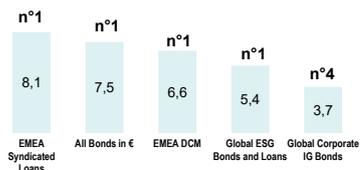
— PNB: 1 502 M€, +5,4% / 2T23

- Hausse dans les zones EMEA et Amériques
- Forte hausse de la plateforme Capital Markets (+12,5%² / 2T23), notamment en EMEA
- Progression en Transaction Banking dans toutes les régions (+7,6%² / 2T23)

— Croissance continue du PNB



— Classements et parts de marché en volume (%), 2T24^{3,5}



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 8

CIB | Global Banking - Compte de résultat simplifié 2T24 / 1S24

€m	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
Global Banking						
PNB	1 502	1 425	+5,4%	3 045	2 879	+5,8%
Frais de gestion	-715	-655	+9,2%	-1 445	-1 388	+4,1%
RBE	786	770	+2,2%	1 599	1 491	+7,3%
Coût du risque et autres	134	85	+58,2%	221	86	n.s.
Résultat d'exploitation	921	855	+7,7%	1 821	1 577	+15,4%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1	1	-0,6%	3	3	+18,2%
Autres éléments hors exploitation	0	0	n.s.	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	922	856	+7,7%	1 823	1 580	+15,4%
Coefficient d'exploitation	47,6%	46,0%	+1,6 pt	47,5%	48,2%	-0,7 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **Frais de gestion** : +9,2% / 2T23
 - En lien avec l'activité et une base faible au 2T23
 - Sur base semestrielle, effet de ciseaux positif de 1,6 pts
- **Coût du risque** en reprise nette de 134 M€, en raison notamment de reprises de provisions Strate 1 et 2
- **Résultat avant impôt** : +7,7% / 2T23 (+7,7% à périmètre et change constants)

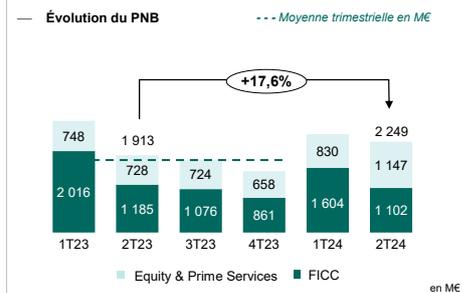


La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 9

CIB | Global Markets – Activité en très forte hausse dans les marchés d'actions et de crédit

- **Marché d'actions**
 - Activité en forte hausse dans tous les métiers et en particulier en Prime Brokerage et dans les Dérivés d'Actions. Activité solide en Cash Equities.
- **Marché du crédit**
 - Activité globale en forte hausse, notamment dans les marchés primaires en EMEA
- **Marché de taux, change et matières premières**
 - Activité normalisée au 2T24 sur les marchés de taux et de change et en repli sur les marchés de matières premières par rapport au 2T23



- **PNB : 2 249 M€, +17,6% / 2T23**
 - **Equity & Prime Services** : 1 147 M€ (+57,5% / 2T23), forte performance dans tous les métiers avec une hausse particulièrement élevée dans les activités de Prime Services (encours en hausse de ~40% / 2T23) et les Dérivés d'Actions soutenue par une forte demande des clients. Hausse dans les 3 régions.
 - **FICC** : 1 102 M€ (-7,0% / 2T23) : très bonne performance dans les activités de crédit compensée par des revenus au global moins soutenus par rapport au 2T23, en particulier dans les matières premières

- **Confirmation des positions de leader sur les plateformes électroniques multi-dealers**
 - Marché des changes : N° 1 sur les volumes globaux¹
 - Marché de taux : N° 1 sur les Obligations d'Etat en €²
N° 1 sur les Local Market Swaps³
 - Marché du crédit : N° 3 sur les indices iTraxx de CDS en €⁴
N° 1 sur les indices iTraxx Financial de CDS en €⁴
 - Marché d'actions : N° 1 sur les futures et options sur dividendes⁵



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 10

CIB | Global Markets - Compte de résultat simplifié 2T24 / 1S24

€m	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
Global Markets						
PNB	2 249	1 913	+17,6%	4 684	4 676	+0,2%
FICC	1 102	1 185	-7,0%	2 707	3 201	-15,4%
EPS	1 147	728	+57,5%	1 977	1 476	+33,9%
Frais de gestion	-1 242	-1 116	+11,2%	-2 728	-2 735	-0,3%
RBE	1 007	796	+26,5%	1 955	1 941	+0,8%
Coût du risque et autres	-29	-6	n.s.	-20	-9	n.s.
Résultat d'exploitation	978	790	+23,8%	1 935	1 931	+0,2%
Quota-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	-16,1%	1	2	-60,7%
Autres éléments hors exploitation	-2	2	n.s.	-2	-5	-54,8%
Résultat avant impôt	976	793	+23,2%	1 934	1 929	+0,3%
Coefficient d'exploitation	55,2%	58,4%	-3,2 pt	58,2%	58,5%	-0,3 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

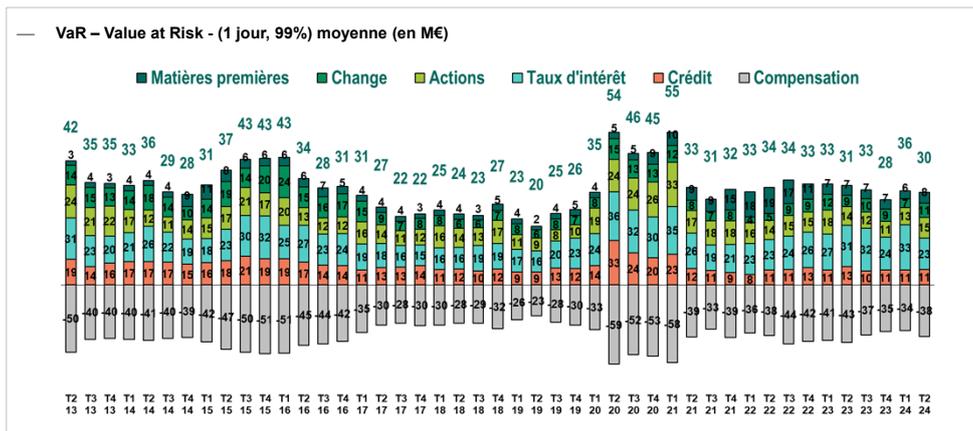
- **Frais de gestion** : +11,2% / 2T23 (+10,2% à périmètre et change constants)
 - En lien avec la forte activité ce trimestre
 - Effet de ciseaux très positif de +6,3 pts (+7,3 pts à périmètre et change constants)
- **Résultat avant impôt** : +23,2% / 2T23 (+24,4% à périmètre et change constants)



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 11

CIB | Risques de marché - 2T24



- **VaR moyenne¹ en baisse liée à un risque moindre principalement dans le périmètre des taux d'intérêt**
 - La VaR moyenne du Groupe au 2T24 s'élève à 30M€, en baisse de 6M€ / 1T24
 - Aucun événement de backtesting théorique enregistré ce trimestre ou sur les 15 derniers mois



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 12

CIB | Securities Services – Forte hausse des encours et activité commerciale soutenue

— Activité commerciale dynamique

- **Nouveaux mandats** au 2T24, avec en particulier :
 - Flossbach von Storch : services de conservation globale, comptabilité de fonds et agent de transfert pour ses fonds OPCVM en Allemagne et au Luxembourg représentant plus de 50 Md€ d'actifs
 - Berenberg : services de banque dépositaire et d'agent de transfert en Allemagne et au Luxembourg
 - Poursuite du développement soutenu en *Private Capital*
 - **Hausse des encours** fin de période de 8,1% / 2T23, notamment du fait du rebond des marchés et de la mise en œuvre des nouveaux mandats
 - **Volumes de transactions** en hausse de 6,0% / 2T23, malgré une volatilité moyenne en baisse
- **Un leader reconnu** : «World's Best Bank for Securities Services» aux Euromoney Awards for Excellence 2024

— PNB : 730 M€, +10,5% / 2T23

- Impact de la hausse de la marge d'intérêt et des commissions liées à la progression des encours moyens d'actifs
- Effet de la hausse des volumes de transactions

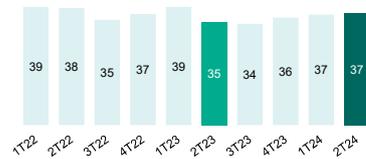
— Actifs en conservation (AuC) et sous administration (AuA)

Encours fin de période en 000 Md€



— Volumes de transactions

Transactions de règlement / livraison en millions



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 13

CIB | Securities Services - Compte de résultat simplifié 2T24 / 1S24

	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
€m						
Securities Services						
PNB	730	661	+10,5%	1 429	1 315	+8,7%
Frais de gestion	-532	-504	+5,7%	-1 057	-1 033	+2,3%
RBE	198	157	+26,1%	373	282	+32,1%
Coût du risque et autres	0	-1	n.s.	0	1	n.s.
Résultat d'exploitation	199	156	+26,9%	372	283	+31,7%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2	1	+42,6%	3	1	+96,2%
Autres éléments hors exploitation	0	0	-100,0%	0	0	+86,9%
Résultat avant impôt	200	158	+27,1%	375	284	+32,0%
Coefficient d'exploitation	72,9%	76,2%	-3,3 pt	73,9%	78,6%	-4,7 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

— Frais de gestion : +5,7% / 2T23 (+5,2% à périmètre et change constants)

- Hausse en lien avec le dynamisme de l'activité
- Effet de ciseaux très positif de +4,8 pts (+4,9 pts à périmètre et change constants)

— Résultat avant impôt : +27,1% / 2T23 (+26,9% à périmètre et change constants)

	30.06.24	30.06.23	Variation / 30.06.23	31.03.24	Variation / 31.03.24
Securities Services					
Actifs en conservation (en Md€)	13 016	12 015	+8,3%	13 356	-2,5%
Actifs sous administration (en Md€)	2 576	2 408	+7,0%	2 538	+1,5%
	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1T24	2T24 / 1T24
Nombre de transactions (en millions)	37,2	35,0	+6,0%	36,7	+1,1%



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 14

Détail par entités

Résultats 2T24

CPBS



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

CPBS | Compte de résultat simplifié 2T24 / 1S24

€m	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
Commercial, Personal Banking & Services¹						
PNB	6 758	6 782	-0,3%	13 450	13 448	+0,0%
Frais de gestion	-3 988	-3 776	+5,6%	-8 470	-8 124	+4,3%
RBE	2 770	3 006	-7,8%	4 980	5 324	-6,5%
Coût du risque et autres	-916	-653	+40,2%	-1 642	-1 253	+31,0%
Résultat d'exploitation	1 854	2 353	-21,2%	3 339	4 071	-18,0%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	83	71	+15,6%	179	166	+7,7%
Autres éléments hors exploitation	-48	30	n.s.	-34	37	n.s.
Résultat avant impôt	1 889	2 454	-23,0%	3 483	4 274	-18,5%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-93	-90	+2,4%	-170	-159	+7,3%
Résultat avant impôt de Commercial, Personal Banking & Services	1 796	2 363	-24,0%	3 313	4 116	-19,5%
Coefficient d'exploitation	59,0%	55,7%	+3,3 pt	63,0%	60,4%	+2,6 pt

¹ Hors effets PELUCEL et incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

— PNB¹ : -0,3% / 2T23

- **Banques Commerciales** : +1,7% / 2T23 en lien avec la hausse des revenus d'intérêts (+3,8% / 2T23 hors impacts négatifs de la non-rémunération des réserves obligatoires par la BCE, des couvertures inflation et des bons de l'État belge) ; bonne tenue des commissions (+7,4% / 2T23)
- **Métiers Spécialisés** : -3,6% / 2T23, baisse des revenus d'Arval et de Leasing Solutions de -5,5% / 2T23, en lien avec l'évolution du prix des véhicules d'occasion chez Arval; baisse des revenus de Personal Finance (-0,9% / 2T23 à périmètre et change constants), la hausse des volumes et des marges à la production ne compensant que partiellement la hausse des coûts de refinancement à moyen terme
- **Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors** : +9,5% / 2T23, avec le développement de la base de clients pour les Nouveaux Métiers Digitaux

— Frais de gestion¹ : +5,6% / 2T23 (+4,3% / 2T23 hors taxe DGS en Italie)

- **Banques commerciales de la zone Euro** : hors impacts des vents contraires sur les revenus (~140M€) et de la taxe DGS en Italie (51 M€) sur les frais de gestion, l'effet de ciseaux est positif de plus de +1,5 pt
- **Europe Méditerranée** : impact de l'inflation notamment en Turquie et en Pologne et de la reconsolidation de l'Ukraine - voir détail en diapositives 24, 25 et 26
- **Métiers Spécialisés** : baisse des frais de gestion (-1,0% / 2T23). Effets de ciseaux positifs chez Personal Finance, Leasing Solutions et Nouveaux Métiers Digitaux

— Coût du risque¹ et autres : hausse principalement liée à un dossier spécifique en France (123 M€) et les autres charges nettes pour risque en Pologne (91 M€)

- **Résultat avant impôt²** : -24,0% / 2T23 ; rappel : impact positif d'éléments non récurrents en « autres éléments hors exploitation » chez Personal Finance et Europe Méditerranée au 2T23



BNP PARIBAS

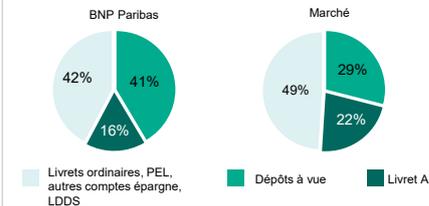
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 16

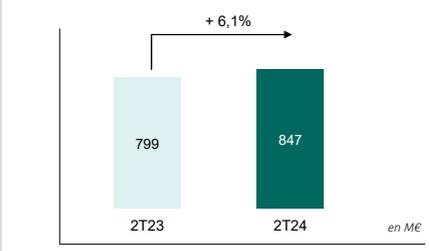
CPBS | Banque Commerciale en France – Activité commerciale soutenue par la qualité des franchises

- **Crédits** : -1,6% / 2T23, stabilisation des volumes / 1T24 avec une production en progression au 2T24 sur les crédits immobiliers et les crédits d'investissement des entreprises
- **Dépôts** : -2,5% / 2T23, progression / 1T24 (+1,1%) et stabilisation de la structure des dépôts sur le premier semestre
- **Progression de l'épargne hors-bilan (+5,7% / 30.06.23)** et collecte nette en assurance vie soutenue (1,6 Md€ au 30.06.24) – développement des ventes croisées avec Cardif
- **Banque privée** : très bonne collecte nette de 3,8 Md€ au 2T24
- **Hello bank!** : rythme soutenu d'acquisition clients (~195 000 au 1S24, x2,5 / 1S23, porté par la dynamique de la croissance organique et le bon déroulement de l'opération Orange bank

— **Dépôts des particuliers¹** : moindre exposition aux dépôts réglementés que le marché



— **Croissance des commissions**



- **PNB²** : -3,1% / 2T23, +0,7% / 2T23 hors impact des couvertures inflation (-45 M€ en cours de normalisation) et de la non-rémunération des réserves obligatoires (-20 M€)
- **Revenus d'intérêt²** : -11,0% / 2T23, -4,2% / 2T23, hors impact des vents contraires
- **Commissions²** : +6,1% / 2T23, soutenue par les commissions de cartes et de Cash Management et les commissions sur encours en banque privée
- **Frais de gestion²** : +0,4% / 2T23, maîtrisés malgré l'inflation avec l'effet continu des mesures d'économie
- **Coût du risque²** : 41 pb, en lien avec un dossier spécifique; 20 pb hors ce dossier



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 17

CPBS | Banque Commerciale en France – Compte de résultat simplifié 2T24 / 1S24

€m	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
BCEP¹						
PNB	1 663	1 716	-3,1%	3 301	3 386	-2,5%
incl. Revenus d'intérêt	816	917	-11,0%	1 638	1 810	-9,5%
incl. Commissions	847	799	+6,1%	1 664	1 576	+5,6%
Frais de gestion	-1 118	-1 114	+0,4%	-2 289	-2 294	-0,2%
RBE	545	602	-9,4%	1 012	1 092	-7,3%
Coût du risque et autres	-239	-151	+58,6%	-355	-226	+57,2%
Résultat d'exploitation	306	451	-32,1%	657	866	-24,1%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	-9,3%	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	-1	0	n.s.	-1	0	n.s.
Résultat avant impôt	305	451	-32,3%	656	866	-24,2%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-43	-45	-3,2%	-93	-84	+10,5%
Résultat avant impôt de BCEF	262	406	-35,5%	563	782	-28,0%
Coefficient d'exploitation	67,2%	64,9%	+2,3 pt	69,3%	67,8%	+1,5 pt

1. Hors effets PEU/CEL et incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

Encours moyens en milliards d'euros	2T24	Variation / 2T23	Variation / 1T24	1S24	Variation / 1S23
CREDITS	208,1	-1,6%	-0,4%	208,5	-1,6%
Particuliers	109,8	-1,5%	-0,2%	109,9	-1,5%
Dont Immobilier	97,9	-1,6%	-0,3%	98,1	-1,7%
Dont Consommation	11,8	-0,2%	+0,6%	11,8	-0,1%
Entreprises	98,3	-1,8%	-0,6%	98,6	-1,8%
DEPOTS	232,7	-2,5%	+1,1%	231,4	-3,8%
Dépôts à vue	118,1	-13,3%	-1,0%	118,8	-15,5%
Comptes d'épargne	67,7	-0,1%	+0,7%	67,5	-0,7%
Dépôts à taux de marché	46,8	+35,5%	+7,4%	45,2	+40,9%

En milliards d'euros	30.06.24	Variation / 30.06.23	Variation / 31.03.24
EPARGNE HORS-BILAN			
Assurance-vie	110,8	+5,9%	+0,9%
OPCVM	43,1	+5,4%	+2,0%



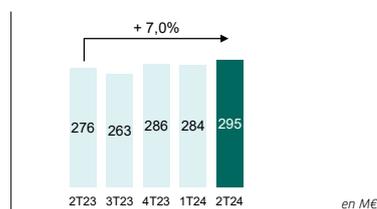
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 18

CPBS | BNL banca commerciale – Poursuite de la bonne performance intrinsèque

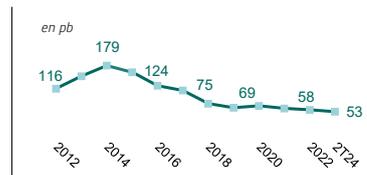
- **Crédits** : -7,1% / 2T23, -6,0% sur le périmètre hors crédits douteux – gestion disciplinée des marges à la production dans un environnement compétitif
- **Dépôts** : +5,9% / 2T23, progression des dépôts des clients Entreprises et Banque Privée – amélioration continue des marges sur l'ensemble des segments
- **Épargne hors-bilan** : -3,9% / 30.06.23

Évolution des commissions



- **PNB**¹ : +5,0% / 2T23
- **Revenus d'intérêt**¹ : +3,7% / 2T23, portés par la marge sur dépôts partiellement compensée par la baisse des volumes et des marges de crédit
- **Commissions**¹ : +7,0% / 2T23, forte hausse des commissions financières, en assurance vie principalement, combinée à une progression des commissions liées au Cash Management
- **Frais de gestion**¹ : +13,6% / 2T23, +1,1% hors IFRIC (dont dernier paiement de la taxe DGS de 51 M€, anticipé au 2T24²) – effet de ciseaux positif hors IFRIC
- **Hausse contrôlée du coût du risque**¹ par rapport à un point bas au 2T23
- **Résultat avant impôt**³ : -22,5% / 2T23, +8,9% hors IFRIC

Amélioration continue du coût du risque¹



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 19

CPBS | BNL banca commerciale – Compte de résultat simplifié 2T24 / 1S24

€m	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
BNL bc¹						
PNB	722	687	+5,0%	1 450	1 362	+6,5%
incl. Revenus d'intérêt	426	411	+3,7%	872	803	+8,6%
incl. Commissions	295	276	+7,0%	579	559	+3,4%
Frais de gestion	-466	-428	+13,6%	-927	-859	+7,9%
RBE	235	259	-9,2%	524	503	+4,1%
Coût du risque et autres	-95	-80	+18,4%	-167	-178	-6,2%
Résultat d'exploitation	140	179	-21,6%	357	325	+9,7%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	n.s.	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	0	-3	n.s.	0	-3	n.s.
Résultat avant impôt	141	176	-20,0%	357	322	+10,8%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-8	-5	+67,5%	-15	-12	+26,9%
Résultat avant impôt de BNL bc	133	171	-22,5%	341	310	+10,2%
Coefficient d'exploitation	67,4%	62,3%	+5,1 pt	63,9%	63,1%	+0,8 pt

1. Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

Encours moyens en milliards d'euros	2T24	Variation / 2T23	Variation / 1T24	1S24	Variation / 1S23
CRÉDITS	71,1	-7,1%	-0,8%	71,4	-7,1%
Particuliers	36,4	-3,8%	-0,7%	36,6	-4,0%
Dont Immobilier	28,5	-3,3%	-0,8%	26,6	-3,1%
Dont Consommation	5,2	+3,9%	+1,9%	5,1	+3,3%
Entreprises	34,6	-10,3%	-0,9%	34,8	-10,2%
DEPÔTS	68,5	+5,9%	+0,3%	68,4	+7,0%
Dépôts Particuliers	36,5	-3,0%	-0,8%	36,7	-2,1%
Dont Dépôts à vue	33,4	-6,3%	-1,2%	33,6	-6,2%
Dépôts Entreprises	32,0	+16,2%	+1,6%	31,7	+19,7%
En milliards d'euros	30.06.24	Variation / 30.06.23	Variation / 31.03.24		
ÉPARGNE HORS-BILAN					
Assurance-vie	21,6	-7,4%	-1,1%		
OPCVM	15,5	+1,3%	-0,4%		

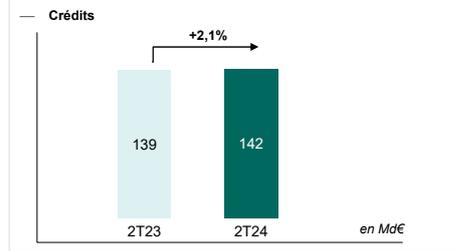


La banque d'un monde qui change

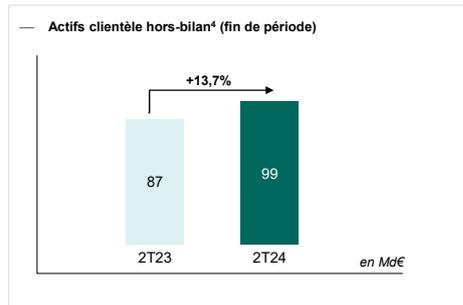
Résultats au 30.06.2024 | 20

CPBS | Banque Commerciale en Belgique – Bonne résilience de l'activité

- **Crédits** : +2,1% / 2T23, progression des prêts immobiliers et des crédits aux entreprises
- **Dépôts** : -3,8% / 2T23 (+0,5% hors l'impact de l'émission des bons de l'Etat belge à échéance septembre 2024) – progression des dépôts des entreprises (+3,6% / 2T23)
- **Épargne hors-bilan**¹ : +5,5% / 30.06.23 portée par les OPCVM
- **Banque Privée** : bonne collecte nette de 1,2 Md€
- **Corporate Banking** : obtention du mandat de gestion de comptes et de paiements pour l'Etat belge grâce à l'expertise en *Cash Management*



- **PNB**² : -3,4% / 2T23 (+3,1% / 2T23 hors impact de la non-rémunération des réserves obligatoires et des bons de l'Etat belge (-65 M€))
- **Revenus d'intérêt**² : -4,0% / 2T23 (+5,2% / 2T23 hors impacts des vents contraires³), pression sur les marges de crédit et bonne performance des filiales spécialisées
- **Commissions**² : -1,8% / 2T23, baisse liée aux impacts réglementaires sur les commissions de paiement et à un niveau d'activité élevé sur l'épargne des particuliers en 2023, partiellement compensée par la progression des commissions financières en banque privée
- **Frais de gestion**² : +1,6% / 2T23, hausse contenue de l'inflation partiellement compensée par des mesures d'économie et la transformation du modèle opérationnel avec l'intégration réussie de Bpost Bank
- **Coût du risque**² : en reprise, en lien avec des reprises Strate 1&2 et un moindre provisionnement Strate 3



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 21

CPBS | Banque Commerciale en Belgique – Compte de résultat simplifié 2T24 / 1S24

€m	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
BCEB¹						
PNB	972	1 006	-3,4%	1 901	2 022	-6,0%
incl. Revenus d'intérêt	677	706	-4,0%	1 328	1 437	-7,5%
incl. Commissions	295	300	-1,8%	573	585	-2,1%
Frais de gestion	-577	-568	+1,6%	-1 533	-1 479	+3,6%
RBE	395	438	-9,8%	368	543	-32,2%
Coût du risque et autres	11	-19	n.s.	-18	-28	-36,0%
Résultat d'exploitation	406	418	-3,1%	351	515	-32,0%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	0	n.s.	7	1	n.s.
Autres éléments hors exploitation	2	3	-33,8%	3	4	-18,6%
Résultat avant impôt	413	422	-2,1%	361	520	-30,6%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-26	-28	-5,4%	-36	-39	-9,0%
Résultat avant impôt de BCEB	387	394	-1,8%	325	481	-32,4%
Coefficient d'exploitation	59,4%	56,5%	+2,9 pt	80,6%	73,2%	+7,4 pt

¹. Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

Encours moyens en milliards d'euros	2T24	Variation / 2T23	Ventilations / 1T24	1S24	Variation / 1S23
CREDITS	142,2	+2,1%	+1,0%	141,9	+1,9%
Particuliers	76,6	+0,8%	+0,2%	76,5	+0,7%
Dont Immobilier	67,5	+1,9%	+0,2%	67,5	+1,8%
Dont Consommation	0,2	+17,5%	+9,0%	0,2	+79,8%
Dont Entrepreneurs	8,8	-7,6%	+0,4%	8,8	-8,2%
Entreprises et collectivités publ.	65,7	+3,6%	+2,0%	65,0	+3,4%
DEPOTS	154,7	-3,8%	+1,3%	153,7	-4,2%
Dépôts à vue	56,3	-12,2%	+0,3%	56,2	-13,9%
Comptes d'épargne	73,3	-9,7%	+0,1%	73,3	-10,2%
Dépôts à terme	25,1	+61,5%	+7,9%	24,2	+78,3%

En milliards d'euros	30.06.24	Variation / 30.06.23	Ventilations / 31.03.24
EPARGNE HORS-BILAN			
Assurance-vie	24,3	+0,3%	-0,8%
OPCVM	42,2	+8,7%	+1,2%



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 22

CPBS | Banque Commerciale au Luxembourg – Très bonne performance

- **PNB¹ : +5,5% / 2T23**
- **Revenus d'intérêt¹ : +6,2% / 2T23**, progression en lien avec la bonne tenue des marges sur dépôts, notamment des entreprises et des plus-values de cessions de titres
- **Commissions¹ : +1,9% / 2T23**, croissance des commissions notamment en banque privée
- **Frais de gestion¹ : +6,0% / 2T23**, hausse en lien avec l'inflation et un effet de base concernant les taxes bancaires
 - Effet de ciseaux positif hors effet IFRIC : +1,1 pt
- **Résultat avant impôt² : +11,5% / 2T23**, forte croissance du RBE et reprise de provisions

en	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
BCEL ¹						
PNB	153	145	+5,9%	308	290	+6,2%
incl. Revenus d'intérêt	129	122	+6,2%	269	242	+10,8%
incl. Commissions	24	23	+4,3%	48	49	-1,0%
Frais de gestion	-73	-69	+6,0%	-154	-149	+3,5%
RBE	79	75	+5,2%	154	141	+9,0%
Coût du risque et autres	4	-1	n.s.	4	-2	n.s.
Résultat d'exploitation	84	75	+11,8%	157	139	+13,3%
Quota part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	+83,9%	0	0	+5,9%
Autres éléments hors exploitation	0	0	n.s.	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	83	75	+11,7%	157	139	+13,0%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-2	-2	+22,4%	-4	-4	+15,1%
Résultat avant impôt de BCEL	81	73	+11,2%	153	136	+13,0%
Coefficient d'exploitation	48,0%	47,8%	+0,2 pt	50,1%	51,4%	-1,3 pt

1. Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

Encours moyens en milliards d'euros

	2T24	Variation / 2T23	Variation / 1T24	1S24	Variation / 1S23
CREDITS	12,8	-1,9%	+0,1%	12,8	-2,4%
Particuliers	8,1	-0,7%	+0,3%	8,1	-1,1%
Entreprises et collectivités publ.	4,7	-3,9%	-0,4%	4,7	-4,4%
DEPOTS	29,3	+4,0%	+3,4%	28,8	+1,1%
Dépôts à vue	11,8	-15,7%	-0,7%	11,9	-19,5%
Comptes d'épargne	9,6	+37,5%	+19,8%	8,8	+21,4%
Dépôts à terme	7,9	+9,8%	-6,5%	8,2	+25,1%

En milliards d'euros

	30.06.24	Variation / 30.06.23	Variation / 31.03.24
EPARGNE HORS-BILAN			
Assurance-vie	1,0	+1,1%	-1,2%
OPCVM	2,1	+6,2%	+0,5%



BNP PARIBAS

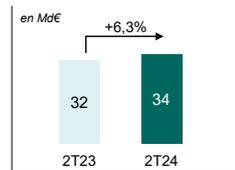
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 23

CPBS | Europe Méditerranée - Bonne dynamique d'activité en Pologne et poursuite de la normalisation de l'environnement en Turquie

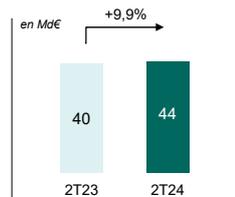
- **Crédits : +6,3%¹ / 2T23**, progression des volumes – origination prudente sur la clientèle des particuliers en Pologne et reprise de la dynamique de production en Turquie sur l'ensemble des clientèles
- **Dépôts : +9,9%¹ / 2T23**, bonne dynamique des dépôts en Pologne et en Turquie
- **Situation d'hyperinflation en Turquie²** : impact de l'application de la norme IAS 29 et de la prise en compte de la performance de la couverture (CPI linkers)
- **Reconsolidation des activités en Ukraine³** depuis le 1er janvier 2024 – indicateurs 2T24 :
 - PNB = 80 M€
 - Frais de gestion = -38 M€
 - Coût du risque = +2 M€ (reprise)
 - RNAI = +44 M€

Crédits¹



- **PNB⁴** (+3,2%⁵ / 2T23, -8,2% / 2T23 hors effet de la situation d'hyperinflation en Turquie) : hausse en lien avec la forte progression des revenus d'intérêt en Pologne et la hausse des commissions en Turquie
- **Frais de gestion⁴** (+31,6%⁵ / 2T23, +16,4% / 2T23 hors effet de la situation d'hyperinflation en Turquie) : progression liée à une inflation élevée
- **Coût du risque⁴** : 18 bps - hausse par rapport à une base faible au 2T23 (reprises de provisions S1 & S2)
- **Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers⁴** : impact de la « loi sur l'assistance aux emprunteurs en Pologne » (-47 M€) et autres provisions en Pologne (-44 M€)
- **Résultat avant impôt⁶** (-60,6%⁵ / 2T23, -58,2% / 2T23 hors effet de la situation d'hyperinflation en Turquie)

Dépôts¹



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 24

CPBS | Europe Méditerranée - Compte de résultat simplifié 2T24 / 1S24

€m	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
Europe-Méditerranée¹						
PNB	718	603	+19,1%	1 464	1 251	+17,0%
incl. Revenus d'intérêt	576	509	+13,1%	1 180	1 048	+12,6%
incl. Commissions	143	95	+51,1%	284	203	+40,0%
Frais de gestion	-493	-344	+43,1%	-996	-776	+28,4%
RBE	226	259	-12,8%	468	475	-1,5%
Coût du risque et autres	-108	24	n.s.	-152	25	n.s.
Résultat d'exploitation	118	283	-58,2%	316	500	-36,9%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	70	64	+10,5%	155	151	+2,6%
Autres éléments hors exploitation	-42	-24	+75,7%	-132	13	n.s.
Résultat avant impôt	146	322	-54,6%	339	664	-49,0%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-12	-10	+16,6%	-21	-18	+15,5%
Résultat avant impôt de Europe-Méditerranée	134	312	-56,9%	318	646	-50,8%
Coefficient d'exploitation	68,6%	57,1%	+11,5 pt	68,0%	62,0%	+6,0 pt

1. Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

— Effet change : appréciation du zloty / euro et forte dépréciation de la livre turque / euro

- TRY/EUR¹ : -19,0% / 2T23, -0,3% / 1T24
- PLN/EUR² : +5,6% / 2T23, +0,7% / 1T24, +7,2% / 1S23

— A périmètre et change constants³ / 1S23

- PNB⁴ : +3,2%, -1,7% / 1S23 hors effet de la situation d'hyperinflation en Turquie, hausse des revenus en Pologne
- Frais de gestion⁴ : +19,9%, +12,8% / 1S23 hors effet de la situation d'hyperinflation en Turquie, progression liée à une inflation élevée
- Coût du risque et autres charges nettes pour instruments financiers⁴ : impact au 2T24 de la « loi sur l'assistance aux emprunteurs en Pologne » (-47 M€) et autres provisions en Pologne (-44 M€)
- Résultat avant impôt⁵ : -55,2%, -41,1% / 1S23 hors effet de la situation d'hyperinflation en Turquie : effet de la situation d'hyperinflation en Turquie (-66 M€ / 1S23) sur les autres éléments hors exploitation



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 25

CPBS | Europe Méditerranée – Situation d'hyperinflation en Turquie - rappel

— **TEB : une banque solide et bien capitalisée**

- Contexte : normalisation de la politique monétaire et adaptation progressive du cadre réglementaire en Turquie (rémunération sous conditions des réserves obligatoires à partir du 2T24)
- Ratio de solvabilité¹ de 14,97% au 31.05.24
- Très largement auto-financée

— **Application en Turquie de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes » depuis le 1er janvier 2022**

- Contexte : inflation supérieure à 100% en cumulé sur 3 ans
- Principes de la norme : assurer la comparabilité des états financiers dans un contexte d'hyperinflation en retraçant les états financiers en les exprimant en monnaie dite « courante », tenant compte de l'évolution générale des prix

— **Principaux effets au niveau du Groupe de l'application de la norme IAS 29 en Turquie et prise en compte de la performance de la couverture (CPI linkers, obligations indexées sur l'inflation) comptabilisée au sein des « Autres éléments hors exploitation »**

- Impact cumulé positif au 30.06.24 sur les capitaux propres (+140 M€) dont +90 M€ au 2T24
- Impact négatif au global sur le RNAI enregistré au 2T24 (-51 M€) et au 1S24 (-157 M€)
- Impact négatif au global sur le résultat net part du groupe enregistré au 2T24 (-24 M€) et au 1S24 (-129 M€)



BNP PARIBAS

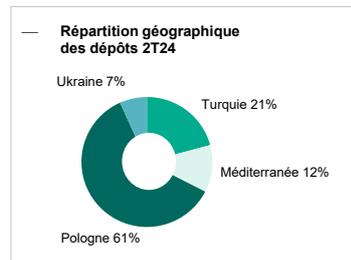
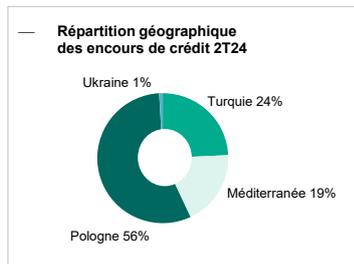
La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 26

CPBS | Europe Méditerranée - Volumes et coût du risque au 2T24

Encours moyens en milliards d'euros	2T24	Variation / 2T23		Variation / 1T24		1S24	Variation / 1S23	
		historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants		historique	à périmètre et change constants
CREDITS	34,6	+7,7%	+6,3%	+3,4%	+3,0%	34,0	+3,1%	+3,5%
DEPOTS	47,6	+19,1%	+9,9%	+3,2%	+2,8%	46,8	+14,5%	+7,4%

Coût du risque annualisé / encours début de période	2T23	3T23	4T23	1T24	2T24
Turquie	0,07%	-0,06%	0,10%	0,96%	0,80%
Pologne	-0,69%	0,51%	0,13%	0,30%	-0,08%
Autres	0,53%	1,53%	0,65%	0,34%	0,29%
Europe Méditerranée	-0,26%	0,57%	0,23%	0,45%	0,18%



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 27

CPBS | Personal Finance – Premiers résultats de la transformation du modèle : effet de ciseaux positif

- **Crédits** : +3,3%¹ / 2T23, progression notamment sur la mobilité – sélectivité accrue à l'octroi – poursuite de l'amélioration des marges à la production malgré une pression concurrentielle soutenue
- **Mise en place du partenariat avec Orange** en Espagne et en France. Bonne progression des partenariats en crédits auto avec des effets favorables sur la progression des volumes et l'amélioration structurelle du profil de risque
- **Mise en œuvre du recentrage géographique des activités et de la réorganisation du modèle**

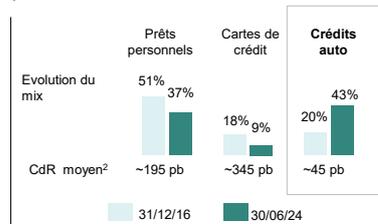
— Progression des encours de crédit



- **PNB** : -0,9%¹ / 2T23 (-4,6% / 2T23), hausse des coûts de financement à moyen terme partiellement compensée par les efforts de tarification et par la croissance des volumes
- **Baisse des frais de gestion** : -4,8%¹ / 2T23 (-6,7% / 2T23), en lien avec l'effet des mesures d'économie de coûts, **effet de ciseaux positif** +3,9 pts¹
- **Effet de la hausse conjoncturelle du coût du risque** malgré l'amélioration structurelle du profil de risque
- **Résultat avant impôt** : -30,9%¹ / 2T23 (-36,4% / 2T23), rappel : impact positif d'un élément non récurrent en « Autres éléments hors exploitation » au 2T23

1 : à périmètre et change constants

— Amélioration structurelle du coût du risque avec l'évolution du portefeuille



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 28

CPBS | Personal Finance - Compte de résultat simplifié et volumes au 2T24 / 1S24

A périmètre et change constants / 1S23

- **PNB** : +0,3%
- **Frais de gestion** : -2,9%, effet de ciseaux positif de +3,2 pts
- **Résultat avant impôt** : -19,7%, rappel : impact positif d'un élément non récurrent en « Autres éléments hors exploitation » au 2T23

en	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
Personal Finance						
PNB	1 266	1 327	-4,6%	2 582	2 615	-2,0%
Frais de gestion	-684	-733	-6,7%	-1 437	-1 498	-4,0%
RBE	581	593	-2,0%	1 125	1 117	+0,7%
Coût du risque et autres	-459	-363	+22,5%	-503	-721	+11,4%
Résultat d'exploitation	122	230	-46,2%	322	396	-18,9%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	9	10	-10,4%	21	19	+11,4%
Autres éléments hors exploitation	3	50	-93,2%	119	43	n.s.
Résultat avant impôt	184	290	-36,4%	462	458	+0,8%
Coefficient d'exploitation	94,1%	95,3%	-1,2 pt	96,1%	97,3%	-1,2 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

Mise en œuvre du recentrage géographique : cessions et mises en « run off » des activités dans 10 pays

- Cessions d'entités : Europe Centrale et de l'Est (Bulgarie, République tchèque, Slovaquie, Hongrie), Mexique
- Mise en « run off » d'activités en cours : Roumanie, Brésil, Pays nordiques (Suède, Danemark et Norvège)

Encours moyens en milliards d'euros	2T24	Variation / 2T23		Variation / 1T24		Variation / 1S23	
		historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants
ENCOURS CONSOLIDÉS	106,3	+0,9%	+3,3%	-1,2%	-1,2%	+8,7%	+7,0%
ENCOURS GERES (1)	127,2	+3,8%	+5,9%	-0,6%	-0,6%	+8,2%	+9,9%

(1) Intégrant 100% des encours des filiales non détenues à 100% ainsi que des partenariats

Coût du risque annualisé / encours début de période		2023				
		1T23	2T23	3T23	4T23	1T24
France	1,92%	1,55%	1,55%	2,13%	1,58%	1,90%
Italie	2,32%	1,80%	1,72%	1,72%	1,81%	2,07%
Espagne	0,46%	1,68%	1,68%	2,58%	1,85%	1,27%
Autres Europe de l'Ouest	0,14%	1,19%	1,38%	1,09%	1,09%	1,08%
Europe de l'Est	1,07%	0,67%	-0,04%	0,00%	0,00%	0,59%
Brésil	4,77%	3,10%	3,08%	0,82%	0,82%	1,94%
Autres	1,70%	1,70%	1,80%	2,07%	2,07%	2,94%
Personal Finance	1,45%	1,47%	1,74%	1,43%	1,42%	1,62%



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 29

CPBS | Arval & Leasing Solutions – Evolution du prix des véhicules d'occasion & hausse de la marge financière et sur services chez Arval ; progression des revenus de Leasing Solutions

Arval

- Forte progression du parc financé (+6,4%¹ / 30.06.23) et des encours (+22,8% / 2T23)
- Progression de la flotte des particuliers (+16,3%¹ / 30.06.23) grâce au développement des partenariats avec les constructeurs automobiles et bonne dynamique avec les grands clients internationaux grâce notamment à la couverture mondiale apportée par l'Alliance Element-Arval-Sumitomo Mitsui
- Poursuite de la normalisation progressive du prix des véhicules d'occasion à un niveau qui reste élevé ; évolution partiellement compensée par l'effet volume favorable des cessions de véhicules (110 000 véhicules au 2T24)

Leasing Solutions

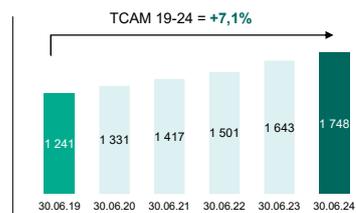
- Progression des encours (+2,6% / 2T23) et amélioration des marges
- Bonne dynamique commerciale avec des volumes de production en hausse (+16% / 2T23)
- Signature d'un partenariat mondial avec HP Inc. : financement des équipements et offre de solutions de gestion de leur cycle de vie

— **PNB** : -5,5% / 2T23, impact de l'évolution du prix des véhicules d'occasion partiellement compensée par la hausse de la marge financière et sur services chez Arval et progression des revenus de Leasing Solutions portée par l'effet volume et l'amélioration des marges

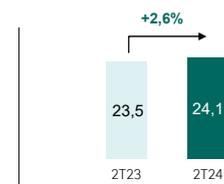
— **Frais de gestion** : +5,9% / 2T23, en lien avec l'inflation et la dynamique commerciale

— **Résultat avant impôt** : -18,1% / 2T23

Arval : progression du parc financé (en milliers de véhicules)¹



Leasing Solutions : hausse des encours



en Mdd



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 30

CPBS | Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors – Fort dynamisme d'activité au 2T24

Nickel, une offre de paiement accessible à tous

- Hausse du nombre de points de vente (+16,1% / 30.06.23) et poursuite du déploiement en Europe
- Développement de l'offre de services et produits (parcours d'ouverture de compte 100% digital en France), enrichissement de l'offre de paiement (*Apple Pay*, *Google Pay*) et poursuite des offres de diversification en partenariat avec le reste du Groupe (exemple des crédits « coup de pouce » avec Floa²)

Floa, leader français du paiement fractionné

- Signature de nombreux partenariats en France et développement à l'international (nombre de partenaires actifs : 2,3x / 2T23)

BNP Paribas Personal Investors, spécialiste des services bancaires et d'investissements digitaux

- Forte progression des actifs sous gestion (+14,7% / 30.06.23) en lien avec l'effet favorable de l'évolution des marchés financiers et maintien du nombre de transactions à un niveau élevé

— **PNB² : +9,5% / 2T23**, poursuite de la dynamique des Nouveaux Métiers Digitaux avec une croissance organique efficace de Nickel et bonne résistance des revenus de Personal Investors dans l'environnement de taux

— **Frais de gestion³ : +10,1% / 2T23**, en lien avec la stratégie de développement des métiers

— **Résultat avant impôt⁴ : +30,0% / 2T23**

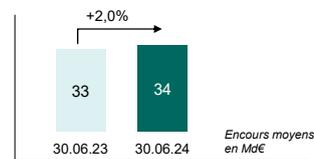
Nickel : 1er réseau de distribution de comptes courants en France et déploiement en Europe

~4 M de comptes ouverts¹ au 30.06.24 (+18,1% / 30.06.23)
présence dans 5 pays avec près de 11 200 points de vente



NICKEL

Nouveaux Métiers Digitaux et Personal Investors : dépôts



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 31

CPBS | Compte de résultat simplifié 2T24 / 1S24 Arval & Leasing Solutions - Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors

€m	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
Arval & Leasing Solutions						
PNB	989	1 046	-5,5%	1 931	2 028	-4,8%
Frais de gestion	-379	-358	+5,9%	-772	-737	+4,8%
RBE	609	688	-11,5%	1 159	1 291	-10,2%
Coût du risque	-58	-33	+74,7%	-105	-72	+46,0%
Résultat d'exploitation	551	655	-15,8%	1 054	1 219	-13,5%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0	n.s.	0	0	n.s.
Autres éléments hors exploitation	-12	3	n.s.	-26	-21	+27,4%
Résultat avant impôt	539	658	-18,1%	1 028	1 199	-14,2%
Coefficient d'exploitation	38,4%	34,2%	+4,2 pt	40,0%	36,3%	+3,7 pt
Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles						
€m	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors¹						
PNB	275	252	+9,5%	533	495	+7,7%
Frais de gestion	-176	-160	+10,1%	-362	-332	+9,0%
RBE	99	91	+8,3%	171	163	+5,2%
Coût du risque et autres	-22	-30	-25,6%	-46	-52	-12,4%
Résultat d'exploitation	77	62	+24,3%	126	111	+13,5%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-2	-2	-12,3%	-4	-4	-14,9%
Autres éléments hors exploitation	2	0	n.s.	2	0	n.s.
Résultat avant impôt	77	60	+29,2%	124	106	+16,3%
Résultat attribuable à la Gestion institutionnelle et privée	-1	-1	-17,8%	-2	-2	-10,7%
Résultat avant impôt	76	59	+30,0%	122	105	+16,8%
Coefficient d'exploitation	64,1%	63,7%	+0,4 pt	67,9%	67,1%	+0,8 pt

1. Incluant 100% de la Banque Privée pour les lignes PNB à Résultat avant impôt - Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 32

CPBS | Arval & Leasing Solutions - Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors
Volumes au 2T24 / 1S24

— Arval

Encours moyens en milliards d'euros	2T24	Variation / 2T23		Variation / 1T24		1S24	Variation / 1S23	
		historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants		historique	à périmètre et change constants
ENCOURS CONSOLIDÉS	38,6	+22,8%	+22,8%	+4,0%	+4,1%	37,9	+23,6%	+23,6%
PARC FINANCÉ (en milliers de véhicules)	1 748	+6,4%	+6,4%	+1,5%	+1,5%	1 735	+6,8%	+6,9%

— Leasing Solutions

Encours moyens en milliards d'euros	2T24	Variation / 2T23		Variation / 1T24		1S24	Variation / 1S23	
		historique	à périmètre et change constants	historique	à périmètre et change constants		historique	à périmètre et change constants
ENCOURS CONSOLIDÉS	24,1	+2,6%	+2,4%	+1,4%	+1,4%	23,9	+2,7%	+2,6%

— Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors

Encours moyens en milliards d'euros	2T24	Variation / 2T23	Variation / 1T24	1S24	Variation / 1S23
CREDITS	1,8	+5,7%	+1,2%	1,8	+5,3%
DEPOTS	33,5	+2,0%	-0,7%	33,6	+2,4%

En milliards d'euros	30.06.24	Variation / 30.06.23	Variation / 31.03.24
ACTIFS SOUS GESTION	185,9	+14,7%	+4,7%
Ordres Particuliers Europe (millions)	8,6	-4,2%	-7,0%



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 33

SECTION 3

Détail par entités

Résultats 2T24

IPS



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

IPS | Compte de résultat simplifié 2T24 / 1S24

€m	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
Investment & Protection Services						
PNB	1 472	1 430	+3,0%	2 892	2 839	+1,9%
Frais de gestion	-879	-878	+0,1%	-1 762	-1 762	-0,0%
RBE	593	551	+7,5%	1 130	1 077	+4,9%
Coût du risque et autres	2	-2	n.s.	-2	-3	-14,8%
Résultat d'exploitation	595	550	+8,2%	1 128	1 074	+5,0%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	44	58	-24,4%	83	126	-33,8%
Autres éléments hors exploitation	-1	0	n.s.	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	638	608	+5,0%	1 211	1 199	+1,0%
Coefficient d'exploitation	59,7%	61,4%	-1,7 pt	60,9%	62,1%	-1,2 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

— PNB : +3,0% / 2T23 (+6,5% hors Real Estate et Principal Investments)

- Croissance soutenue par la très bonne dynamique en Assurance, Asset Management et Wealth Management
- PNB en recul avec un effet de base élevée pour Principal Investments et des revenus en repli dans le métier Real Estate

— Frais de gestion : +0,1% / 2T23, (+2,6% hors Real Estate et Principal Investments)

- Très bonne maîtrise des frais de gestion avec les mesures d'efficacité et d'économies compensant les investissements ciblés
- Effet de ciseaux positif (2,9 pts) et fortement positif (3,9 pts) hors Real Estate et Principal Investments

— Résultat avant impôt : +5,0% / 2T23 (+10,6% hors Real Estate et Principal Investments)

- Baisse de la contribution des sociétés mises en équivalence

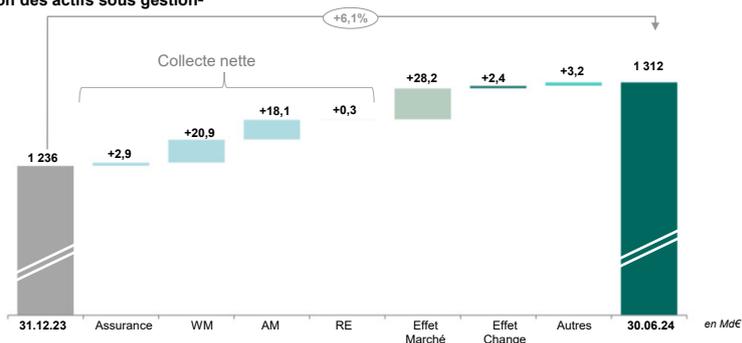


La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 35

IPS | Les actifs sous gestion globaux s'élèvent à 1 312 Md€ et le taux de collecte annualisé¹ à 6,8%

— Évolution des actifs sous gestion²



— **Actifs sous gestion** : 1 312 Md€ au 30.06.2024 (+6,1% / 31.12.2023 ; +2,2% / 31.03.2024)

— **Collecte nette** : +42,1 Md€ ; collecte dynamique dans tous les métiers, portée par la diversité des réseaux de distribution

- Wealth Management : très bonne collecte dans les banques commerciales et à l'international, auprès de la grande clientèle
- Asset Management : forte collecte portée notamment par les fonds monétaires
- Assurance : forte collecte en Épargne notamment en France

— **Effet de performance des marchés** : +28,2 Md€, fort rebond des marchés au 1T24

— **Effet de change modéré** : +2,4 Md€

— **Autres** : effet périmètre, notamment effet de l'intégration de BCC Vita au 2T24



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 36

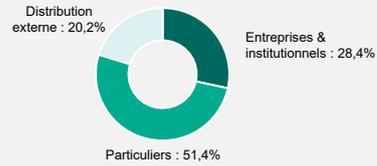
IPS | Collecte et actifs sous gestion – 2T24 / 1S24

Actifs sous gestion¹ au 30.06.24 par ligne de métier



en Md€

Actifs sous gestion¹ au 30.06.24 par origine de clientèle



Actifs sous gestion¹ au 30.06.24 par ligne de métier

En milliards d'euros	30.06.24	30.06.23	Variation / 30.06.23	31.03.24	Variation / 31.03.24
Actifs sous gestion (en Md€)	1 311,6	1 218,4	+7,6%	1 282,8	+2,2%
Assurance	265,0	250,2	+5,9%	262,5	+0,9%
Wealth Management	446,1	410,5	+8,7%	432,1	+3,2%
AM+RE+PI	600,6	557,7	+7,7%	588,2	+2,1%
Gestion d'actifs	575,8	528,1	+8,8%	562,4	+2,4%
Real Estate	24,7	28,7	-13,7%	25,8	-4,0%

Collecte nette¹ au 30.06.24 par ligne de métier

Collecte nette (en Md€)	2T24	2T23	Variation / 2T23	1T24	Variation / 1T24
Collecte nette (en Md€)	24,4	4,1	n.s.	17,7	+37,8%
Assurance	0,6	-0,8	n.s.	2,3	+75,7%
Wealth Management	12,9	3,8	n.s.	8,0	+61,6%
AM+RE+PI	10,8	1,1	n.s.	7,4	+47,9%
Gestion d'actifs	10,9	0,9	n.s.	7,2	+51,6%
Real Estate	0,0	0,2	-76,3%	0,2	-77,9%



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 37

IPS | Assurance – Activité commerciale dynamique et revenus en hausse

Activité Épargne

- Très bonne performance de l'activité Épargne en France comme à l'international avec une collecte brute en forte hausse (+11,6% / 2T23)
- Collecte nette en forte progression portée par une activité dynamique, notamment en France dans les réseaux internes et via la distribution externe

Activité Protection

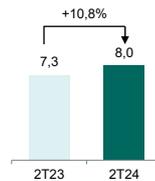
- Croissance du chiffre d'affaires de +8,1% / 2T23
- Forte progression à l'international portée par le dynamisme des partenariats et le modèle multicanal
- Poursuite du développement de l'offre avec le lancement d'une nouvelle gamme de prévoyance individuelle en France, ainsi qu'une extension des offres habitation avec Lemonade et en affinitaire avec Orange

— Hausse du PNB (+5,2% / 2T23) soutenue notamment par la bonne performance de la France et le déploiement du modèle

— Frais de gestion stables (+0,3% / 2T23), avec des investissements ciblés compensés par les mesures d'efficacité.

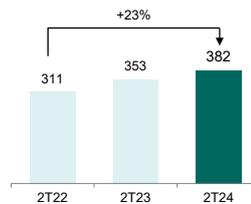
— Effet de ciseaux fortement positif (5,0pts)

Chiffre d'Affaires en forte hausse



en Md€

Forte croissance du RBE



en M€



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 38

IPS | Gestion Institutionnelle & Privée¹ – Forte croissance des actifs et des revenus de Wealth Management et Asset Management²

— Wealth Management

- Très bonne collecte nette (12,9 Md€ au 2T24) notamment dans les banques commerciales et auprès de la grande clientèle
- Progression des actifs sous gestion avec un effet performance positif
- Bon niveau d'activité transactionnelle dans toutes les géographies

— Asset Management²

- Collecte très soutenue (10,9 Md€ au 2T24), portée par les fonds monétaires
- Forte progression des actifs sous gestion classés Article 8 ou 9³ (+17Md€ au 1S24)

— Real Estate : Revenus en recul dans un marché immobilier très ralenti

- Bonne croissance du **PNB** du métier **Wealth Management (+6,1% / 2T23)** soutenue par la hausse des commissions et la bonne tenue des revenus d'intérêts
- Forte croissance du **PNB** du métier **Asset Management² (+9,8% / 2T23)** portée par la progression des actifs sous gestion
- **PNB** en recul avec un effet de base élevée pour **Principal Investments** et des revenus en repli dans un marché très ralenti pour le métier **Real Estate**
- **Effet de ciseaux positif (4,1 pts)** hors l'impact conjoncturel lié aux métiers Real Estate et Principal Investments

— Wealth Management : positions de leader reconnues



Meilleure Banque Privée en Europe Occidentale⁴

Wealth Tech Awards 2024 de PWM⁵

Meilleure Banque Privée pour la Culture et la Vision

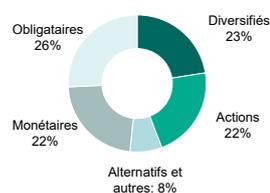
Meilleure Banque Privée pour l'utilisation de la Technologie

— Asset Management : leadership en investissement responsable

Asian Investor⁶

Best Fund House – Environnement

— Asset Management : 576 Md€ d'actifs gérés⁷ au 30.06.24



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 39

IPS | Compte de résultat simplifié 2T24 / 1S24 - Assurance, Gestion Institutionnelle & Privée

	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
<i>€m</i>						
Assurance						
PNB	586	557	+5,2%	1 132	1 081	+4,7%
Frais de gestion	-204	-203	+0,3%	-409	-405	+1,0%
RBE	382	353	+8,1%	723	676	+7,0%
Coût du risque et autres	0	0	n.s.	0	0	n.s.
Résultat d'exploitation	382	353	+8,1%	723	676	+7,0%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	46	47	-0,8%	89	106	-15,7%
Autres éléments hors exploitation	-1	0	n.s.	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	428	400	+6,9%	812	781	+4,0%
Coefficient d'exploitation	34,8%	36,5%	-1,7 pt	36,2%	37,5%	-1,3 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- La norme IFRS 17 « contrats d'assurances » remplace la norme IFRS 4 « contrats d'assurances » depuis le 01.01.23. Cette entrée en vigueur de la norme IFRS 17 est conjointe à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 pour les activités d'assurance.
- L'impact de la volatilité générée par la comptabilisation à la juste valeur des actifs sur le résultat financier (IFRS 9) est présenté en « Autres activités » et n'impacte donc pas les revenus du métier Assurance

	2T24	2T23	2T24 / 2T23	1S24	1S23	1S24 / 1S23
<i>€m</i>						
Gestion Institutionnelle et Privée						
PNB	886	873	+1,5%	1 760	1 758	+0,1%
Frais de gestion	-675	-675	+0,1%	-1 353	-1 357	-0,3%
RBE	211	198	+6,5%	407	401	+1,5%
Coût du risque et autres	2	-2	n.s.	-2	-3	-14,8%
Résultat d'exploitation	213	196	+8,5%	405	398	+1,6%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-3	11	n.s.	-6	20	n.s.
Autres éléments hors exploitation	0	0	n.s.	0	0	n.s.
Résultat avant impôt	210	207	+1,4%	399	418	-4,7%
Coefficient d'exploitation	76,2%	77,3%	-1,1 pt	76,9%	77,2%	-0,3 pt

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 40

Autres éléments

Résultats 2T24



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

AUTRES ACTIVITES | Retraitements de la volatilité et des frais rattachables liés aux activités d'assurance - 2T24 /1S24

€m	2T24	2T23	2T24 /	2T23	1S24	1S23	1S24 /	1S23
	Distribuable	2T23	Dist.		Distribuable	1S23	Dist.	
Autres activités : retraitements liés aux activités d'assurance de la volatilité (IFRS9) et des frais rattachables (distributeurs internes)								
PNB	-277	-305	-9,0%	-305	-551	-570	-3,3%	-570
Retraitement de la volatilité (métier Assurance)	6	-33	n.s.	-33	-1	-49	-98,3%	-49
Retraitement Frais rattachables (Distributeurs internes)	-283	-271	+4,1%	-271	-550	-521	+5,6%	-521
Frais de gestion	283	271	+4,1%	271	550	521	+5,6%	521
Retraitement Frais rattachables (Distributeurs internes)	283	271	+4,1%	271	550	521	+5,6%	521
RBE	6	-33	n.s.	-33	-1	-49	n.s.	-49
Résultat d'exploitation	6	-33	n.s.	-33	-1	-49	n.s.	-49
Résultat avant impôt	6	-33	n.s.	-33	-1	-49	n.s.	-49

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- A partir du 01.01.23, le périmètre « Autres activités » intègre 2 retraitements liés à l'application de la norme IFRS 17 conjointement à la mise en œuvre d'IFRS 9 pour les activités d'assurance. Pour une meilleure lisibilité ces retraitements seront externalisés chaque trimestre.
- Les frais de gestion dits « rattachables à l'activité d'assurance » sont présentés comptablement en déduction du PNB et non plus en frais de gestion. L'impact de ces écritures pour les distributeurs internes est porté par « Autres activités ». Ces écritures sont sans effet sur le résultat brut d'exploitation
- L'impact de la volatilité générée par la comptabilisation à la juste valeur des actifs sur le résultat financier (IFRS 9) est présenté en « Autres activités » et n'affecte donc pas les revenus du métier Assurance



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 42

AUTRES ACTIVITES | Hors retraitements liés aux activités d'assurance - 2T24 / 1S24

€m	2T24	2T23	2T24 /	2T23	1S24	1S23	1S24 /	1S23
		Distribuable	2T23	Dist.		Distribuable	1S23	Dist.
Autres activités excl. les retraitements liés aux activités d'assurance de la volatilité (IFRS 9) et des frais rattachables (distributeurs internes)								
PNB	22	87	-75,1%	-361	175	112	+56,9%	-839
Frais de gestion	-198	-313	-36,7%	-318	-406	-611	-33,5%	-1 749
incl. coûts de restructuration, de renforcement IT et d'adaptation	-148	-151	-1,5%	-151	-251	-276	-8,8%	-512
RBE	-177	-226	-21,8%	-679	-231	-499	-53,7%	-2 587
Coût du risque	-35	-33	+3,7%	-33	-45	-27	+65,7%	-27
Autres charges nettes pour risques sur instruments financiers	0	0	n.s.	-80	0	0	n.s.	-130
Résultat d'exploitation	-211	-259	-18,6%	-792	-275	-526	-47,6%	-2 744
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	34	17	n.s.	17	116	29	n.s.	29
Autres éléments hors exploitation	58	93	-37,5%	93	285	92	n.s.	92
Résultat avant impôt	-119	-150	-20,6%	-683	126	-405	n.s.	-2 623

Fonds propres alloués disponibles dans les séries trimestrielles

- **PNB**
 - Réévaluation du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (DVA) : -13 M€ (+21 M€ au 2T23)
- **Frais de gestion**
 - Coûts de restructuration et coûts d'adaptation : -50 M€ (-57 M€ au 2T23)
 - Coûts de renforcement IT : -98 M€ (-94 M€ au 2T23)
- **Autres éléments hors exploitation**
 - Rappel 2T23 : impact positif de plus-values de cession
- **Résultat avant impôt 2T24 : -119 M€**



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 43

AUTRES ACTIVITES | Compte de résultat simplifié -1S24

- **PNB**
 - Effet favorable de l'environnement de taux
- **Frais de gestion**
 - Coûts de restructuration et coûts d'adaptation : -79 M€ (-87 M€ au 1S23)
 - Coûts de renforcement IT : -172 M€ (-188 M€ au 1S23)
- **Autres éléments hors exploitation**
 - Reconsolidation des activités en Ukraine au 1T24 : +226 M€
 - Rappel 1S23 : impact positif de plus-values de cession
- **Résultat avant impôt 1S24 : 126 M€**



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 44

NOMBRE D' ACTIONS ET BENEFICE PAR ACTION

— Nombre d'actions

<i>en millions</i>	30-juin-24	30-juin-23
Nombre d'actions (fin de période)	1 131	1 234
Nombre d'actions hors actions autodétenues (fin de période)	1 130	1 197
Nombre moyen d'actions sur la période, hors actions autodétenues	1 138	1 228

Rappel : 16 666 738 actions ont été rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions 2024

— Bénéfice par action

<i>en millions</i>	30-juin-24	30-juin-23 ¹
Résultat net part du Groupe	6 498	6 516
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	-389	-316
Effet change sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée remboursés	-58	0
Résultat net part du Groupe, après rémunération et effet change sur TSSDI	6 051	6 200
Nombre moyen d'actions sur la période, hors actions autodétenues	1 138	1 228
Bénéfice par Action (BPA) en euros	5,32	5,05



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 45

ACTIF NET PAR ACTION

<i>en millions d'euros</i>	30-juin-24	30-juin-23	
Capitaux propres comptables part du Groupe	122 182	123 301	(1)
dont variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (gains et pertes latents ou différés)	-3 427	-3 283	
dont Titres Super Sbordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	12 116	13 453	(2)
dont rémunération nette d'impôts à verser sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	225	170	(3)
Actif Net Comptable (a)	109 841	109 678	(1)-(2)-(3)
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	9 908	9 436	
Actif Net Comptable Tangible (a)	99 933	100 242	
Nombre d'actions hors actions autodétenues (fin de période) en millions	1 130	1 197	
Actif Net Comptable par Action (euros)	97,2	91,7	
dont actif net comptable par action non réévalué (euros)	100,2	94,4	
Actif Net Comptable Tangible par Action (euros)	88,5	83,8	

(a) Hors TSSDI et rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 46

RENTABILITE DES FONDS PROPRES ET CAPITAUX PERMANENTS (1/2)

— Capitaux permanents part du Groupe non réévalués utilisés pour le calcul du ROE et du ROTE (sur la base des résultats publiés)

en millions d'euros	30-juin-24	30-juin-23	
Actif Net Comptable	109 841	109 678	(1)
dont variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (gains et pertes latents ou différés)	-3 427	-3 283	(2)
dont projet de distribution du résultat 2023	-	7 598	(3)
dont projet de distribution du résultat 2024	7 507	-	(4)
Annualisation du résultat retraité (a)	6 841	6 834	(5)
Retraitement coupons courus non échus fin de période	-380	-330	(6)
Capitaux propres permanents part du Groupe, non réévalués, utilisés pour le calcul du ROE (b)	112 222	111 867	(1)-(2)-(3)-(4)+(5)+(6)
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	9 908	9 436	
Capitaux propres permanents tangible part du Groupe, non réévalués, utilisés pour le calcul du ROTE (b)	102 314	102 431	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROE (c)	109 499	109 483	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROTE (d)	99 717	98 770	

(a) RNPG du 1S24, hors éléments exceptionnels à l'exclusion des coûts de renforcement IT, d'adaptation et de restructuration, et hors taxes bancaires après impôts

(b) Hors TSSDI et rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI et incluant les projets de distribution du résultat

(c) Moyenne des capitaux propres permanents : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le RNPG publié annualisé du 1S24 avec éléments exceptionnels et taxes non annualisés (Capitaux propres permanents = capitaux propres comptables part du groupe - variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres - Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée - rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI - hypothèse de distribution de dividende)

(d) Moyenne des capitaux propres permanents tangibles : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le RNPG publié annualisé du 1S24 avec éléments exceptionnels et taxes non annualisés (Capitaux propres permanents tangibles = capitaux permanents - immobilisations incorporelles - écarts d'acquisition)



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 47

RENTABILITE DES FONDS PROPRES ET CAPITAUX PERMANENTS (2/2)

— Calcul de la rentabilité des fonds propres

en millions d'euros	30-juin-24	30-juin-23	
Résultat net part du Groupe (RNPG)	6 498	7 245	(1)
Éléments exceptionnels après impôts (a)	154	1 725	(2)
dont élément exceptionnels (non annualisés)	296	1 907	(3)
dont coûts de renforcement IT, adaptation et de restructuration (annualisés)	-142	-182	(4)
Contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU) et taxes après impôts	-639	-1 496	(5)
RNPG non retraité des éléments exceptionnels et contribution au FRU et taxes systémiques bancaires non annualisées (b)	13 623	14 443	(6)
Rémunération nette d'impôts des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) et effet change	-827	-646	
Impact des coûts de renforcement IT, adaptation et de restructuration (annualisés)	-284	-364	
RNPG pour le calcul du ROE / ROTE (c)	12 512	13 433	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROE (d)	109 499	109 483	
Rentabilité des fonds propres	11,4%	12,3%	
Moyenne des capitaux propres permanents, non réévalués, utilisée pour le calcul du ROTE (d)	99 717	98 770	
Rentabilité des fonds propres tangibles	12,5%	13,6%	

(a) Voir diapositive 5

(b) Basé sur le RNPG publié retraité annualisé du 1S24, (6) = 2 * [(1)-(2)-(5)]+(3)+(5)

(c) Basé sur le RNPG publié retraité annualisé du 1S24

(d) Moyenne des capitaux propres permanents : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le RNPG publié annualisé du 1S24 avec éléments exceptionnels et taxes non annualisés (Capitaux propres permanents = capitaux propres comptables part du groupe - variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres - Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée - rémunération nette d'impôts à verser sur TSSDI - hypothèse de distribution de dividende)

(e) Moyenne des capitaux propres permanents tangibles : moyenne entre début d'année et fin de période y compris notamment le RNPG publié annualisé du 1S24 avec éléments exceptionnels et taxes non annualisés (Capitaux propres permanents tangibles = capitaux permanents - immobilisations incorporelles - écarts d'acquisition)



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 48

— CRÉANCES DOUTEUSES SUR ENCOURS ET TAUX DE COUVERTURE

— Créances douteuses / encours bruts

	30-juin-24	30-juin-23
Créances douteuses (a) / encours bruts (b)	1,6%	1,7%

(a) Encours dépréciés (strate 3), bilan et hors bilan, non nettes des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres
(b) Encours bruts sur la clientèle et les établissements de crédit, bilan et hors bilan, y compris titres au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance)

— Taux de couverture

	30-juin-24	30-juin-23
Provisions (a)	13,9	13,9
Engagements douteux (b)	20,0	20,0
Taux de couverture (Strate 3)	69,8%	69,6%

(a) Dépréciations strate 3
(b) Encours dépréciés (strate 3), bilan et hors bilan, nettes des garanties reçues, sur la clientèle et les établissements de crédit, y compris les titres de dette au coût amorti et les titres de dette en valeur de marché par capitaux propres (hors assurance)



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 49

— RATIO COMMON EQUITY TIER 1

—Ratio Common Equity Tier 1 de Bâle 3¹

(passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels)

en Milliards d'euros	30-juin-24	31-mars-24
Capitaux propres²	127,8	130,6
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)	-12,1	-12,1
Projet de distribution du résultat 2024 ³	-3,6	-1,7
Projet de distribution du résultat 2023		-5,2
Ajustements réglementaires sur capitaux propres ⁴	-1,4	-2,0
Ajustements réglementaires sur intérêts minoritaires	-3,3	-3,6
Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	-7,6	-7,7
Impôts différés actifs sur déficits reportables	-0,2	-0,3
Autres ajustements réglementaires	-2,6	-2,1
Déduction des engagements de paiement irrévocable	-1,5	-1,5
Fonds propres Common Equity Tier One	95,5	94,4
Actifs pondérés	733	722
Ratio Common Equity TIER 1	13,0%	13,1%

1. CRD5; 2. Incluant le programme de rachat d'actions 2024 exécuté en totalité au 30.06.24; 3. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 13 mai 2025; 4. Y compris Prudent Valuation Adjustment

—Ratios de Fonds propres^(a)

	30-juin-24	31-mars-24
Ratio de solvabilité global	16,9%	17,1%
Ratio Tier 1	15,1%	15,1%
Ratio Common equity Tier 1	13,0%	13,1%

(a) CRD5, sur la base des risques pondérés à 733 Md€ au 30.06.24 et 722 Md€ au 31.03.24



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 50

RESSOURCES DE MARCHÉ À MOYEN / LONG TERME | Présence continue sur les marchés de dette

Programme d'émissions réglementaires 2024 de 23,0 Md€¹

~55% du programme réglementaire 2024 réalisé au 12 juillet 2024²

> Instruments de capital 4,5 Md€¹ :

- **AT1: 2,5 Md€², ~1,4 Md€ déjà réalisés³ incluant**
 - 1,5 Md\$, PerpNC7.5⁴, coupon de 8.00% (sa, 30/360) équiv. US Treasury+372,7pb
- **Tier 2: 2,0 Md€¹, ~0,4 Md€ déjà réalisés³ incluant**
 - 550 MSGD, 10NC5⁵, coupon 4,75% (sa, act/365) équiv. mid-swap SORA-OIS+190,1pb

> Dettes Senior 18,5 Md€¹ :

- **Non Préférée: ~5,6 Md€ déjà réalisés³ incluant**
 - 750 M€, 8NC7⁶, mid-swap€+160pb
 - 1,5 Md€, 10 ans bullet, mid-swap€+140pb
 - 1,75 Md\$, 6.25NC5,25⁷, US Treasury+138pb
 - 1,5 Md\$, 11NC10⁸, US Treasury+158pb
- **Préférée: ~5,2 Md€ déjà réalisés³ incluant**
 - 2,0 Md\$ 11NC10⁸, US Treasury+155pb (émis en décembre 2023)
 - 1,75 Md\$, 6NC5⁹, US Treasury +125pb
 - 210 MCHF, 8 ans bullet, CHF mid-swap SARON+94pb
 - 1,2 MdA\$ (fixe/révisable), 5 ans bullet, BBSW+137pb

1. Voir la présentation Fixed Income du 29 décembre 2023, sous réserve des conditions de marché, montants indicatifs. 2. En mai 2024, le CRU a publié sa dernière politique MREL sur la base de laquelle un ajustement à la baisse de nos émissions réglementaires en 2024 pourrait raisonnablement être attendu. Ainsi, le pourcentage d'avancement actuel est en ligne avec ceux des années précédentes.

3. Contrevalet en € sur la base du cours de change historique pour les émissions cross-currency swappées et du cours de change à la date de réalisation de l'opération pour les autres. 4. Perpétuel avec option de rachat à 7,5 ans, puis tous les 5 ans. 5. Échéance à 10 ans avec une seule option de rachat à 5 ans. 6. Échéance à 8 ans avec une seule option de rachat à 7 ans. 7. Échéance à 6,25 ans avec une seule option de rachat à 5,25 ans. 8. Échéance à 11 ans avec une seule option de rachat à 10 ans. 9. Échéance à 6 ans avec une seule option de rachat à 5 ans.



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 51

RATIO MREL | Exigences de ratios MREL et de MREL subordonné au 30 juin 2024

— Exigence de MREL au 30.06.24 :

- 22,64% des actifs pondérés (27,29% des actifs pondérés en incluant l'exigence de coussin combiné¹)
- 5,91% des expositions de levier

— Exigence de MREL subordonné au 30.06.24 :

- 14,52% des actifs pondérés (19,17% des actifs pondérés en incluant l'exigence de coussin combiné¹)
- 5,86% des expositions de levier

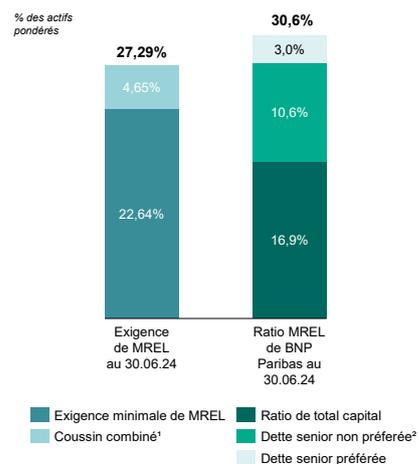
— Ratio MREL de BNP Paribas au 30.06.24

- 30,6% des actifs pondérés :
 - 16,9% de Total capital
 - 10,6% de dette senior non préférée²
 - 3,0% de dette senior préférée
 - 9,0% des expositions de levier

— Ratio MREL subordonné de BNP Paribas au 30.06.24

- 27,6% des actifs pondérés
- 8,2% des expositions de levier

— Ratios de MREL



1. Exigence de coussin combiné de 4,65% au 30 juin 2024 ;

2. Capital restant dû et autres ajustements réglementaires, dont fraction amortie des instruments de Tier 2



La banque d'un monde qui change

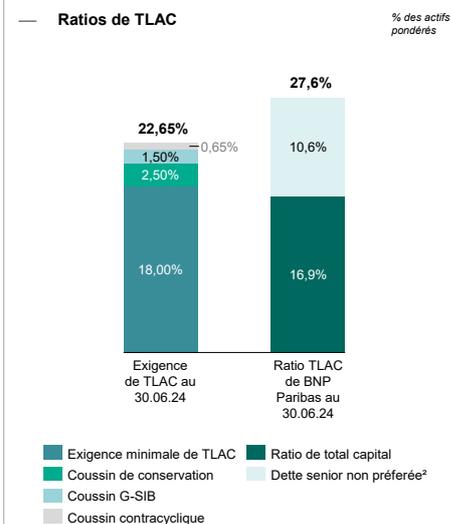
Résultats au 30.06.2024 | 52

RATIO TLAC | ~490 pb au-dessus de l'exigence sur la base des actifs pondérés sans utiliser la dette Senior Préférée au 30 juin 2024

- **Exigence TLAC au 30.06.24 : 22,65% des actifs pondérés**
- Incluant le coussin de conservation des fonds propres, le coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB buffer), le coussin de fonds propres contracyclique (65 pb)
- **Exigence TLAC au 30.06.24 : 6,75% des expositions de levier**

Ratio TLAC de BNP Paribas au 30.06.24¹

- **27,6% des actifs pondérés :**
 - Total capital de 16,9% au 30.06.24
 - 10,6% de dette senior non préférée²
 - Sans utiliser la dette senior préférée éligible
- **8,2% de l'exposition de levier**



1. Conformément à l'article 72ter (paragraphes 3 et 4) du Règlement (UE) n° 575/2013 comme modifié par le Règlement (UE) 2019/876, certaines dettes senior préférées (dont le montant atteint 21 890 millions d'euros au 30 juin 2024) peuvent être éligibles dans la limite de 3,5 % des actifs pondérés. BNP Paribas n'utilise pas cette option au 30 juin 2024.
2. Capital restant dû et autres ajustements réglementaires, dont fraction amortie des instruments de Tier 2



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 53

MDA | Distance aux seuils de restrictions des distributions au 30 juin 2024

Exigences de Fonds Propres au 30.06.24¹:

- CET1 : 10,27%
- Tier 1 : 12,05%
- Total Capital : 14,42%

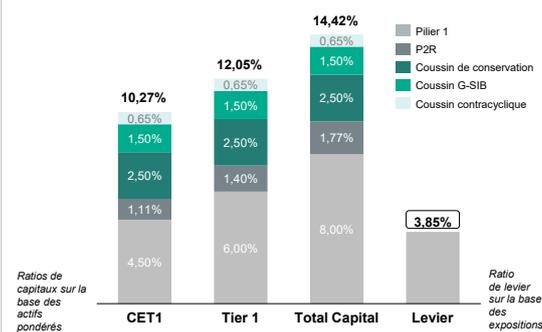
Exigence de levier au 30.06.24 : 3,85%

Exigence MREL au 30.06.24 : 27,29%

- Contrainte M-MDA non mordante

— Distance au 30 juin 2024 aux seuils de restrictions applicables aux distributions², égale au plus petit des quatre montants : **15 Md€**

Exigences de Fonds Propres et de levier au 30.06.24¹



Ratios de BNP Paribas au 30.06.24

13,0%

15,1%

16,9%

4,4%

Distance au 30 juin 2024 aux seuils de restrictions applicables aux distributions²

20Md€³

22Md€³

18 Md€³

15Md€⁴

1. Y compris un coussin contracyclique de 65 pb au 30.06.24 ; 2. Telle que définie dans l'article 141 de la CRD5 ; 3. Calculée sur la base de 733 Md€ d'actifs pondérés au 30.06.24 ; 4. Calculée sur la base de 2 479 Md€ d'expositions au 30.06.24



La banque d'un monde qui change

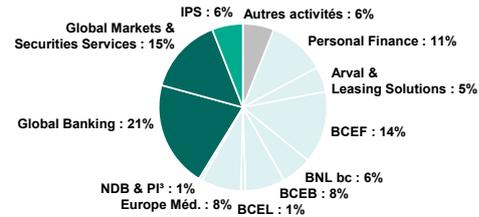
Résultats au 30.06.2024 | 54

ACTIFS PONDÉRÉS BÂLE 3¹

— **733 Md€** au 30.06.24 (722 Md€ au 31.03.24)

En Md€	30.06.24	31.03.24
Risque de Crédit	560	551
Risque Opérationnel	58	59
Risque de Contrepartie	48	48
Risque de Marché / Change	30	28
Positions de titrisation du portefeuille bancaire	16	17
Autres ²	20	20
Total des actifs pondérés Bâle 3¹	733	722

Répartition des actifs pondérés¹ par métier



1. CRD5 ; 2. Inclut les DTA et les participations significatives dans les entités du secteur financier, sujets à une pondération de 250% ; 3. New Digital Businesses et Personal Investors



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 55

LIQUIDITÉ | Base de dépôts diversifiée et gestion disciplinée, prudente et proactive

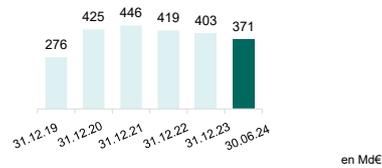
— Base de dépôts bénéficiant de la diversification du Groupe, d'une approche client de long-terme et de positions de leader sur les flux

- #1 européen en cash management - #1 en Services titres en EMEA – 1ère Banque Privée de la zone Euro
- **Dépôts diversifiés par géographies**, entités et devises : BCEF (25%), BCEB (17%), autres banques commerciales (19%), Global Banking (23%), Securities Services (11%) et IPS (5%)
- **Dépôts diversifiés par segment** : 46% de dépôts de détail dont ~2/3 assurés, 43% d'entreprises dont 20% opérationnels et 11% de clients financiers¹ dont 81% opérationnels

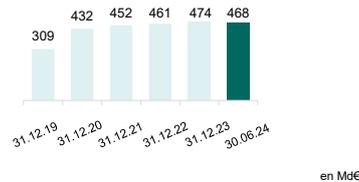
— Gestion disciplinée, prudente et proactive

- **Mesures et suivis effectués à différents niveaux** (consolidé, sous consolidé et par entité) : par devise, horizons de 1j à +20 ans, métriques internes et réglementaires, conditions normales et stressées
- **Indicateurs intégrés dans la gestion opérationnelle des métiers** (processus budgétaire, suivi des clients, origination, tarification...)

Evolution des actifs liquides de haute qualité (HQLA)



Evolution de la réserve de liquidité immédiatement disponible²



1. Hors dépôts non opérationnels à moins d'un mois ; 2. Actifs liquides de marché ou éligibles en banques centrales (« counterbalancing capacity ») tenant compte des règles prudentielles, notamment américaines, diminués des besoins intra-journaliers des systèmes de paiement



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 56

NOTES (1/2)

• Diapositive 3

1. Recomposition des séries trimestrielles publiée le 29 février 2024. Résultats servant de base au calcul de la distribution en 2023 reflétant la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) hors éléments extraordinaires
2. Le coût du risque n'intègre pas les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers »
3. Résultat net part du groupe
4. Bénéfice net par action calculé sur la base du résultat net du 1^{er} semestre 2024 ajusté de la rémunération des TSSDI et du nombre moyen d'actions en circulation sur la période - Cf. diapositive en Annexes

• Diapositive 5

1. Recomposition des séries trimestrielles publiée le 29 février 2024. Résultats servant de base au calcul de la distribution en 2023 reflétant la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) hors éléments extraordinaires
2. Participation de 50% dans Ukrsibbank, les 40% restants sont détenus par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
3. Effets de l'application de la norme IAS 29 et prise en compte de la performance de la couverture en Turquie (CPI linkers)

• Diapositive 8

1. Dealogic, Global DCM au 30.06.24, volume de transactions
2. A périmètre et change constants
3. Dealogic, Debt Capital Markets rankings, Syndicated Loans rankings au 30.06.24, volume par bookrunner
4. Coalition Greenwich 1Q24 Competitor Analytics ; no 1 ex-aequo, classement basé sur les revenus des banques de l'indice Top 12 Coalition Index en Transaction Banking (Cash Management et Trade Finance, hors Correspondent Banking) au 1T24 en EMEA : Europe, Middle-East, Africa
5. Dealogic, classement All ESG Bonds & Loans, EMEA et Global, volume par bookrunner, sur la base des données extraites le 12/07/24. Les données pourraient être différentes dans la publication du Dealogic Sustainable Finance Review du 1S24

• Diapositive 10

1. Bloomberg et FXAll, 1S24
2. Tradeweb et Bloomberg, 1S24
3. Tradeweb, 1S24
4. Bloomberg, 2T24
5. EUREX, 2T24

• Diapositive 12

1. VaR calculée pour le suivi des limites de marché

• Diapositive 16

1. Intégrant 100% de la Banque Privée
2. Intégrant 2/3 de la Banque Privée

• Diapositive 17

1. Source : Banque de France – Mai 2024 : Dépôts à vue, Livret A, Livrets ordinaires, PEL, autres comptes épargne, LDDS
2. Intégrant 100% de la Banque Privée hors effet PEL/CEL (impacts PNB : +2,1 M€ au 2T24 ; -3,4 M€ au 2T23)

• Diapositive 19

1. Intégrant 100% de la Banque Privée
2. Comptabilisée au 3T et au 4T en 2023
3. Intégrant 2/3 de la Banque Privée

• Diapositive 21

1. Assurance Vie et OPCVM
2. Intégrant 100% de la Banque Privée
3. Non-rémunération des réserves obligatoires et des bons de l'État belge (-65 M€)
4. Assurance Vie, OPCVM et comptes-titres (y compris bons de l'État belge)

• Diapositive 23

1. Intégrant 100% de la Banque Privée
2. Intégrant 2/3 de la Banque Privée

• Diapositive 24

1. A périmètre et change constants
2. Application de la norme IAS 29 et prise en compte de la performance de la couverture (CPI linkers), dépréciation de TRY / EUR (-19%) et hausse du CPI de +8% sur le trimestre
3. Participation de 50% détenue par BNP Paribas dans Ukrsibbank
4. Intégrant 100% de la banque privée
5. A périmètre et change constants hors Turquie à effet de change historique en cohérence avec l'application d'IAS 29
6. Intégrant 2/3 de la Banque Privée



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 57

NOTES (2/2)

• Diapositive 25

1. Cours fin de période avec l'application en Turquie d'IAS 29
2. Cours moyens
3. A périmètre et change constants, hors Turquie à effets de change historique en cohérence avec l'application d'IAS 29
4. Intégrant 100% de la Banque Privée
5. Intégrant 2/3 de la Banque Privée

• Diapositive 26

1. Capital Adequacy ratio (CAR)

• Diapositive 28

1. A périmètre et change constants
2. Moyenne 2019-2T24 calculée sur la base de données de gestion et des encours moyens hors Fioa

• Diapositive 30

1. Progression de la flotte en fin de période

• Diapositive 31

1. Comptes ouverts depuis la création, au total dans l'ensemble des pays
2. Offre en ligne de mini-prêt avec un remboursement en 4 fois, frais réduits
3. Intégrant 100% de la Banque Privée en Allemagne
4. Intégrant 2/3 de la Banque Privée en Allemagne

• Diapositive 36

1. Taux annualisé calculé sur la base de la collecte nette entre le 31.12.2023 et le 30.06.2024 multiplié par deux et divisé par les actifs en début de période
2. Y compris actifs distribués

• Diapositive 37

1. Y compris actifs distribués
2. Actifs sous gestion de Real Estate 25 Md€ - Actifs sous gestion de Principal Investments intégrés chez Asset Management suite à la constitution de la franchise Actifs Privé

• Diapositive 39

1. Asset Management, Wealth Management, Real Estate et Principal Investments
2. Hors Real Estate et Principal Investments
3. Actifs sous gestion des fonds ouverts distribués en Europe classifiés Article 8 ou 9 d'après la réglementation SFDR
4. Euromoney Excellence Awards (July) - Western Europe's Best Bank for Wealth Management
5. PWM Wealth Tech Awards 2024 - Best Private Bank for Culture and Vision et Best Private Bank for use of Technology
6. Asian Investor
7. Y compris Principal Investments

• Diapositive 45

1. Recomposition des séries trimestrielles publiée le 29 février 2024. Résultats servant de base au calcul de la distribution en 2023 reflétant la performance intrinsèque du Groupe post impact de la cession de Bank of the West et post contribution à la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) hors éléments extraordinaires



La banque d'un monde qui change

Résultats au 30.06.2024 | 58

2. Etats financiers au 30 juin 2024 (non audités)



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1^{er} semestre 2024

Comptes non audités

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	4
COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2024	4
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 30 JUIN 2024	6
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2024	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	10
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	11
1.c Conversion des opérations en devises	15
1.d Informations financières dans les économies hyperinflationnistes	15
1.e Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités	16
1.f Actifs et passifs financiers	17
1.g Activités d'assurance	30
1.h Immobilisations	36
1.i Contrats de location	38
1.j Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	39
1.k Avantages bénéficiant au personnel	39
1.l Paiements à base d'actions	41
1.m Provisions de passif	41
1.n Impôt courant et différé	42
1.o Tableau des flux de trésorerie	42
1.p Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	43
2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2024	44
2.a Marge d'intérêts	44
2.b Commissions	45
2.c Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	46
2.d Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	47
2.e Produits et charges des autres activités	47
2.f Charges générales d'exploitation	47
2.g Coût du risque	48
2.h Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	56
2.i Gains nets sur autres actifs immobilisés	56
2.j Impôt sur les bénéfices	56
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	57
4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2024	60
4.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	60
4.b Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	62
4.c Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	62
4.d Actifs financiers au coût amorti	72
4.e Encours dépréciés (strate 3)	73
4.f Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	74
4.g Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	74
4.h Impôts courants et différés	76
4.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	76
4.j Ecart d'acquisition	76
4.k Provisions pour risques et charges	77

4.l	Compensation des actifs et passifs financiers	78
5.	NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE	81
5.a	Produits nets des activités d'assurance	81
5.b	Réconciliation des charges par nature et des charges par destination	83
5.c	Placements, autres actifs, et passifs financiers liés aux activités d'assurance	83
5.d	Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	86
6.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	90
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	90
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	90
6.c	Engagements sur titres	91
7.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	92
7.a	Evolution du capital et résultat par action	92
7.b	Intérêts minoritaires	95
7.c	Procédures judiciaires et d'arbitrage	97
7.d	Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence notable	98
7.e	Activités destinées à être cédées	99
7.f	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	99
7.g	Périmètre de consolidation	101

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Les comptes semestriels consolidés condensés du Groupe ont été examinés par le Conseil d'administration de BNP Paribas le 23 juillet 2024. Les états financiers consolidés condensés sont présentés au titre des deux premiers semestres 2024 et 2023. Conformément à l'annexe I du Règlement délégué (UE) n° 2019/980, amendé par le Règlement délégué (UE) n° 2020/1273, il est précisé que le premier semestre 2022 est consultable dans l'amendement du 27 juillet 2023, enregistrée sous le numéro D.23-0087-A02, du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2023 sous le numéro D.23-0087.

Le Groupe a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe Financier pour la cession de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest. Les conditions de cette opération rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente (cf. note 7.e Activités destinées à être cédées) conduisant à présenter sur une ligne distincte le « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Un reclassement similaire est opéré au sein de l'état du Résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ainsi qu'au sein du Tableau des flux de trésorerie.

A la suite de la réception des autorisations réglementaires, l'opération a été finalisée le 1er février 2023.

COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2024

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Intérêts et produits assimilés	2.a	42 401	36 135
Intérêts et charges assimilés	2.a	(32 829)	(27 079)
Commissions (produits)	2.b	8 091	7 400
Commissions (charges)	2.b	(2 680)	(2 474)
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	2.c	6 027	5 898
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	2.d	202	119
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		49	54
Produits nets des activités d'assurance	5.a	1 210	1 184
<i>dont Produits des activités d'assurance</i>		4 779	4 379
<i>Charges afférentes aux contrats d'assurance</i>		(3 683)	(3 297)
<i>Produits nets des placements liés aux activités d'assurance</i>		6 721	6 102
<i>Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance</i>		(6 607)	(6 000)
Produits des autres activités	2.e	11 022	8 949
Charges des autres activités	2.e	(8 740)	(6 791)
PRODUIT NET BANCAIRE DES ACTIVITES POURSUIVIES		24 753	23 395
Charges générales d'exploitation	2.f	(13 946)	(14 967)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(1 167)	(1 113)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		9 640	7 315
Coût du risque	2.g	(1 392)	(1 201)
Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers	2.h	(96)	(130)
RESULTAT D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES		8 152	5 984
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		385	327
Gains nets sur autres actifs immobilisés	2.i	22	124
Ecart d'acquisition	4.j	226	-
RESULTAT AVANT IMPOT DES ACTIVITES POURSUIVIES		8 785	6 435
Impôt sur les bénéfices des activités poursuivies	2.j	(2 052)	(1 869)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		6 733	4 566
Résultat net des activités destinées à être cédées	7.e	-	2 947
RESULTAT NET		6 733	7 513
<i>dont intérêts minoritaires</i>		235	268
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		6 498	7 245
Résultat par action	7.a	5,32	5,64
Résultat dilué par action	7.a	5,32	5,64

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Résultat net	6 733	7 513
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(114)	420
Eléments pouvant être rapportés au résultat	150	(26)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	481	(84)
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(171)	290
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(48)	3
- Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(2 825)	1 144
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	123	215
- Variations de valeur des contrats d'assurance	2 470	(991)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(407)	(142)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	1	(1)
- Impôt sur les bénéfices	200	(168)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	326	(124)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	-	(168)
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	(264)	446
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	18	28
- Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	(562)	249
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	90	40
- Impôt sur les bénéfices	123	(92)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence, nettes d'impôt	67	102
- Variations de valeur des éléments relatifs aux activités destinées à être cédées, nettes d'impôt	-	119
Total	6 619	7 933
- Part du Groupe	6 291	7 605
- Part des minoritaires	328	328

BILAN AU 30 JUIN 2024

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Caisse, banques centrales		184 461	288 259
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	308 256	211 634
Prêts et opérations de pension	4.a	275 205	227 175
Instruments financiers dérivés	4.a	278 668	292 079
Instruments financiers dérivés de couverture		26 562	21 692
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
Titres de dette	4.b	57 141	50 274
Instruments de capitaux propres	4.b	1 660	2 275
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.d	48 361	24 335
Prêts et créances sur la clientèle	4.d	872 147	859 200
Titres de dette	4.d	137 899	121 161
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(4 683)	(2 661)
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	5.c	267 395	257 098
Actifs d'impôts courants et différés	4.h	6 253	6 556
Comptes de régularisation et actifs divers	4.i	174 871	170 758
Participations dans les entreprises mises en équivalence		7 219	6 751
Immobilisations corporelles et immeubles de placement		47 875	45 222
Immobilisations incorporelles		4 372	4 142
Ecarts d'acquisition	4.j	5 596	5 549
TOTAL ACTIF		2 699 258	2 591 499
DETTES			
Banques centrales		3 637	3 374
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	99 377	104 910
Dépôts et opérations de pension	4.a	351 110	273 614
Dettes représentées par un titre	4.a	98 017	83 763
Instruments financiers dérivés	4.a	264 751	278 892
Instruments financiers dérivés de couverture		40 046	38 011
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit	4.f	89 008	95 175
Dettes envers la clientèle	4.f	1 003 053	988 549
Dettes représentées par un titre	4.g	201 431	191 482
Dettes subordonnées	4.g	26 912	24 743
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(14 247)	(14 175)
Passifs d'impôts courants et différés	4.h	3 470	3 821
Comptes de régularisation et passifs divers	4.i	149 182	143 673
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5.d	227 865	218 043
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	5.c	18 553	18 239
Provisions pour risques et charges	4.k	9 326	10 518
TOTAL DETTES		2 571 491	2 462 632
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		119 111	115 809
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		6 498	10 975
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		125 609	126 784
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(3 427)	(3 042)
Total part du Groupe		122 182	123 742
Intérêts minoritaires	7.b	5 585	5 125
TOTAL CAPITAUX PROPRES		127 767	128 867
TOTAL PASSIF		2 699 258	2 591 499

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2024

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Résultat avant impôt des activités poursuivies		8 785	6 435
Résultat avant impôt des activités destinées à être cédées		-	3 666
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		10 987	6 895
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 511	2 999
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		(10)	(18)
Dotations nettes aux provisions		126	993
Variation des actifs/passifs relatifs aux contrats d'assurance		1 786	(2 627)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(385)	(327)
(Produits) nets des activités d'investissement		(97)	(3 634)
Produits (charges) nets des activités de financement		(440)	94
Autres mouvements		6 496	9 415
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(112 930)	(39 819)
Diminution (augmentation) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		(5 353)	9 556
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(97 928)	(41 007)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(8 146)	(6 948)
Impôts versés		(1 503)	(1 420)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		(93 158)	(22 823)
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		2 082	9 874
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 047)	(1 193)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		1 035	8 681
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(8 349)	(5 445)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		821	1 577
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(7 528)	(3 868)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(2 596)	(4 386)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE		(102 247)	(22 396)
dont augmentation nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées		-	9 909
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		282 579	317 698
Comptes actifs de caisse, banques centrales		288 279	318 581
Comptes passifs de banques centrales		(3 374)	(3 054)
Prêts à vue aux établissements de crédit		8 352	11 927
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(10 770)	(12 538)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		92	163
Comptes de trésorerie et assimilée classés au sein des « Actifs destinés à être cédés »		-	2 619
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		180 332	295 302
Comptes actifs de caisse, banques centrales		184 481	302 769
Comptes passifs de banques centrales		(3 637)	(5 805)
Prêts à vue aux établissements de crédit		11 922	11 233
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.f	(12 218)	(13 262)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(216)	367
DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		(102 247)	(22 396)

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat				
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres super subordonnés à durée indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Activités destinées à être cédées	Total
En millions d'euros									
Situation au 31 décembre 2022	26 190	11 800	86 866	124 856	585	119	540	(119)	1 125
Affectation du résultat de l'exercice 2022			(4 744)	(4 744)					
Augmentations de capital et émissions		1 670	(2)	1 668					
Mouvements sur titres propres	(2 092)	(17)	117	(1 992)					
Rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI)			(329)	(329)					
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.b)			(21)	(21)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 7.b)				-					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(5)	(5)					
Autres variations			1	1					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			(95)	(95)	(20)	(4)		119	95
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				-	115	186	29		330
Résultat net du premier semestre 2023			7 245	7 245					
Situation au 30 juin 2023	24 098	13 453	89 033	126 584	680	301	569	-	1 550
Augmentations de capital et émissions				-					
Réduction ou remboursement de capital	(4 983)		(17)	(5 000)					
Mouvements sur titres propres	2 087	19	(335)	1 771					
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(8)	(8)					
Rémunération des TSSDI			(325)	(325)					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 7.b)				-					
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 7.b)			1	1					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			14	14					
Autres variations			(5)	(5)					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			22	22	(14)	(4)	(4)		(22)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				-	189	(151)	(134)		(96)
Résultat net du second semestre 2023			3 730	3 730					
Situation au 31 décembre 2023	21 202	13 472	92 110	126 784	855	146	431	-	1 432
Affectation du résultat de l'exercice 2023			(5 198)	(5 198)					
Réductions ou remboursements de capital	(1 051)	(1 326)	(62)	(2 439)					
Mouvements sur titres propres	2	(30)	235	207					
Rémunération des TSSDI			(370)	(370)					
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.b)				-					
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 7.b)				-					
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 7.b)			8	8					
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(2)	(2)					
Autres variations			(57)	(57)					
Gains ou pertes réalisés reclassés en réserves			178	178	(170)	(8)			(178)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				-	102	(414)	42		(270)
Résultat net du premier semestre 2024			6 498	6 498					
Situation au 30 juin 2024	20 153	12 116	93 340	125 609	787	(276)	473	-	984

DU 1er JANVIER 2023 AU 30 JUIN 2024

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat						Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 7.b)	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements et contrats des activités d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Activités destinées à être cédées	Total			
(3 190)	(511)	(1 462)	251	168	(4 744)	121 237	4 773	126 010
					-	(4 744)	(179)	(4 923)
					-	1 668	298	1 966
					-	(1 992)		(1 992)
					-	(329)		(329)
					-	(21)	21	-
					-	-	(91)	(91)
					-	(5)	(147)	(152)
					-	1		1
					-	-		-
(270)	171	335	(157)	(168)	(89)	241	60	301
					-	7 245	268	7 513
(3 460)	(340)	(1 127)	94		(4 833)	123 301	5 003	128 304
					-		18	18
					-	(5 000)		(5 000)
					-	1 771		1 771
					-	(8)	1	(7)
					-	(325)	(3)	(328)
					-	-	1	1
					-	1	(12)	(11)
					-	14	(78)	(64)
					-	(5)		(5)
					-	-		-
31	(18)	155	191		359	263	32	295
					-	3 730	163	3 893
(3 429)	(358)	(972)	285		(4 474)	123 742	5 125	128 867
					-	(5 198)	(334)	(5 532)
					-	(2 439)	-	(2 439)
					-	207	-	207
					-	(370)	(4)	(374)
					-	-		-
					-	-	263	263
					-	8	193	201
					-	(2)	12	10
					-	(57)	2	(55)
					-	-		-
536	(140)	(35)	(298)		63	(207)	93	(114)
					-	6 498	235	6 733
(2 893)	(498)	(1 007)	(13)		(4 411)	122 182	5 585	127 767

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés. Certaines informations relatives à la nature et à l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » sont présentées dans l'amendement A02 du Document d'enregistrement universel. Ces informations concernent les expositions au risque de crédit et dépréciations correspondantes détaillées en fonction de leur statut, performant ou non performant, par zone géographique et par secteur. Ces informations font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas au 30 juin 2024.

- Faisant suite aux préconisations du Pilier II de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) portant sur la réforme de la fiscalité internationale, l'Union européenne a adopté le 14 décembre 2022 la Directive 2022/2523 instaurant une imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat, applicable au 1^{er} janvier 2024. En décembre 2023, la loi de finances 2024 a transposé cette directive en droit français.

Afin de clarifier les impacts éventuels de cette directive, l'IASB a émis le 23 mai 2023 une série d'amendements à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », qui ont été adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023. Conformément aux dispositions prévues par ces amendements, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à cette imposition complémentaire.

Compte tenu des informations disponibles, l'impact de la réforme Pilier II est peu significatif pour le Groupe. Le détail par pays du résultat avant impôt et de l'impôt sur les bénéfices est présenté dans le chapitre 8 du Document d'enregistrement universel 2023 (partie 8.6, section II. *Eléments du compte de résultat et effectifs par pays*).

- En France, les changements induits par la réforme des retraites promulguée le 14 avril 2023 constituent une modification de régime pour les indemnités de fin de carrière selon IAS 19 § 104 dont l'impact comptabilisé en compte de résultat est non significatif.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024, en particulier l'amendement d'IFRS 16 sur les cessions-bail, n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Groupe au 30 juin 2024.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2024 est optionnelle.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle est réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

• Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres sont conservés au niveau du Groupe.

Par exception, des amendements aux normes IAS 32 et IFRS 9 autorisent à conserver au bilan des actifs intragroupes s'ils sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs. Ces actifs sont alors évalués en valeur de marché par résultat. Il s'agit :

- des actions propres par amendement à IAS 32 ;
- des passifs financiers émis par l'entité par amendement à IFRS 9.

Ces dispositions sont appliquées par les entités d'assurance du Groupe qui émettent des contrats participatifs directs dont les éléments sous-jacents incluent des titres émis par le Groupe soit directement, soit au travers d'entités d'investissement consolidées.

• **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix, sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

• **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Les spécificités relatives aux contrats d'assurances acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont précisées en note 1.g.2, au paragraphe « Comptabilisation et décomptabilisation ».

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

² Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- **Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

1.d INFORMATIONS FINANCIERES DANS LES ECONOMIES HYPERINFLATIONNISTES

Le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées dans les pays dont l'économie est en hyperinflation.

La norme IAS 29 présente un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer si une économie est hyperinflationniste, parmi lesquels un taux cumulé d'inflation sur trois ans approchant ou dépassant 100 %.

L'ensemble des actifs et passifs non monétaires des filiales des pays en hyperinflation, y compris les capitaux propres, et chacune des lignes du compte de résultat sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Consumer Price Index – CPI). Cette réévaluation entre le 1er janvier et la date de clôture se traduit par la constatation d'un gain ou d'une perte sur situation monétaire nette, constaté au sein de la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ». Les comptes de ces filiales sont convertis en euros au taux de clôture.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées en Turquie.

1.e MARGE D'INTERETS, COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

1.e.1 MARGE D'INTERETS

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'égalité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.e.2 COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distribution reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

Produits des autres activités

Les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des revenus de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat :

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe...), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France ;
- à l'achèvement dans les autres cas.

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.f ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.f.1 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux règlementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3 % du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause. Les clauses d'ajustement de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), présentes dans des financements octroyés en vue d'encourager le développement durable des entreprises et communiqués dans le chapitre 7 du Document d'enregistrement universel, ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie dès lors que cet ajustement est considéré comme de minimis. Les instruments structurés indexés sur des indices ESG de marché ne remplissent pas le critère des flux de trésorerie.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant est effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent. Cette analyse est appliquée aux prêts « sans recours » accordés par le Groupe.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.f.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.f.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.f.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

Le Groupe peut émettre des garanties de performance qui lui confèrent le droit de réclamer, à la partie dont la non-performance aurait conduit à l'exercice de la garantie, tout montant versé au bénéficiaire de cette garantie. Ce type d'engagement expose le Groupe au risque de crédit et donne lieu à la constatation de pertes de crédit attendues.

1.f.4 CONTRATS D'ÉPARGNE ET PRETS RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de placement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.f.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêt, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates 1 et 2 », ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'ABE du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés ou douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *Restructuration des actifs financiers*).

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut issues des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.g *Coût du risque*.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actualisée des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE) de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post-déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus). Le cas échéant, l'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte d'un scénario de flux de trésorerie provenant de la cession des prêts ou d'ensembles de prêts en défaut. Le produit de la vente est considéré net des coûts de cession.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sont pris en compte, y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle est utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La détermination des PD s'appuie sur le système de notation interne du Groupe qui est décrit dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (partie 5.4 *Risque de crédit – Dispositif de gestion du risque de crédit*). Cette section décrit la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques de crédit et de notation, notamment par la mise en place d'un nouvel outil d'évaluation : l'ESG *Assessment*.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« Point in Time » ou "PIT").

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut (Exposure At Default – « EAD »).

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée de façon concomitante à l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.g *Coût du risque*.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Dans le cas où il n'existe pas de pénalité de remboursement significative, elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

Périodes probatoires

Le Groupe applique des périodes d'observation pour évaluer le retour possible à une strate de meilleure qualité. Ainsi, pour le passage de la strate 3 à la strate 2, une période probatoire de 3 mois est observée, étendue à 12 mois en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le passage de la strate 2 à la strate 1, une période probatoire de 2 ans est observée pour les créances ayant fait l'objet d'une restructuration en raison de difficultés financières.

1.f.6 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatives aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.f.7 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue. Enfin, les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat si cela permet à l'entité d'éliminer ou de réduire significativement une asymétrie dans l'évaluation et la comptabilisation qui existerait en cas de comptabilisation dans des actifs et passifs financiers concernés dans des catégories différentes.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.f.8 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération. Elles seront dans ce cas qualifiées d'instruments hybrides.

A cet égard, le Groupe a choisi d'enregistrer les obligations convertibles contingentes émises, sans maturité, lorsque convertibles en un nombre variable d'actions propres lors de la survenance d'un événement déclencheur prédéterminé (par exemple le passage du ratio de solvabilité sous un seuil), comme un instrument hybride, dans la mesure où les coupons sur ces obligations sont payés de manière discrétionnaire.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. titres super subordonnés à durée indéterminée) sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.f.9 COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.f.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.f.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe transfère l'actif - soit sur la base d'un transfert des droits contractuels à ses flux de trésorerie, soit en conservant les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif tout en assumant l'obligation de payer les flux de trésorerie de l'actif dans le cadre d'un dispositif de rétrocession éligible – de même que la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.f.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pension livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.g ACTIVITES D'ASSURANCE

1.g.1 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les modalités d'application d'IFRS 9 sont identiques à celles des autres entités du Groupe (cf. note 1.f).

Les placements des activités d'assurance incluent les immeubles de placement qui sont évalués en valeur de marché en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs.

1.g.2 CONTRATS D'ASSURANCE

Le Groupe applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis (si l'entité émet également des contrats d'assurance).

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, contrats couvrant les autres risques non vie (automobile, multirisque habitation, etc.). Ces contrats sont évalués selon le modèle général (Building Block Approach - BBA) ou la méthode d'affectation des primes (Premium Allocation Approach - PAA) pour les contrats éligibles à cette méthode;
- à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports (investis en actifs de fonds généraux et en unité de comptes) avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation aux bénéfices discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach - VFA).

Un contrat (ou traité) de réassurance est un contrat d'assurance par lequel un assureur (le cédant) transfère une partie de ses risques auprès d'un réassureur (le cessionnaire). Le Groupe intervient comme réassureur en acceptant des risques liés aux personnes ou aux biens d'assureurs externes et comme cédant en transférant de tels risques à des réassureurs externes. Les contrats peuvent être proportionnels ou non proportionnels selon la nature des risques et l'appétence pour le risque accepté ou conservé. Ils sont évalués soit selon le modèle général, soit selon la méthode d'affectation des primes puisque la norme interdit l'utilisation de la méthode des honoraires variables.

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et sans risque d'assurance adossés à des actifs sous-jacents en unités de compte sont évalués selon la norme IFRS 9 en valeur de marché par résultat.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation de ces différents contrats selon le modèle d'évaluation retenu sont précisées ci-après.

Ces contrats sont détaillés dans la note 5.d « Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance ».

- Séparation préalable des composants relevant d'autres normes et non étroitement liés

Lorsque les contrats d'assurance ou d'investissement à participation discrétionnaire comportent des composants qui relèveraient du champ d'application d'une autre norme s'il s'agissait de contrats distincts, une analyse doit être menée afin de déterminer si ces composants doivent être comptabilisés séparément. Ainsi :

- un dérivé incorporé est séparé du contrat d'assurance hôte et comptabilisé selon IFRS 9 lorsque ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- une composante d'investissement correspond au montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré dans tous les cas de figure que l'événement assuré se produise ou non. Elle est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 9 lorsqu'elle est distincte de celui-ci et lorsque des contrats équivalents pourraient être vendus séparément dans le même marché ou espace juridique. Elle n'est pas séparée si elle est étroitement liée au contrat hôte. Les variations d'une composante d'investissement non séparée (et notamment les paiements y afférents) ne sont pas constatées en compte de résultat ;
- une promesse de transfert à l'assuré de biens ou de services distincts autres que les services du contrat d'assurance est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 15.

- Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'émetteur, prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie, le titulaire, en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, porte préjudice au titulaire.

Un risque d'assurance est important si, et seulement si, un événement assuré peut amener l'assureur à payer des sommes supplémentaires importantes dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui sont dénués de substance commerciale. Un contrat transfère un risque d'assurance important uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée.

Les risques d'assurance couverts par les entités du Groupe sont :

- soit, des risques liés à la personne physique : la mortalité (garanties en cas de décès), la longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale), le chômage,
- soit, des risques de dommage aux biens ou à la responsabilité civile.

Les contrats vie ou épargne émis par les entités du Groupe sont qualifiés de contrats d'assurance si ils incluent un risque en cas de survie (cas de contrats de retraite à sortie en rente obligatoire) ou un risque en cas de décès (cas des contrats en unités de compte comportant une garantie plancher en cas de décès et des contrats d'épargne avec garantie d'un montant additionnel en cas de décès). En l'absence de tels risques, ces contrats sont des contrats d'investissement avec ou sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

- Contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats d'investissement n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important. Ils sont dans le champ d'IFRS 17 s'ils sont émis par des entités émettant également des contrats d'assurance.

La participation discrétionnaire est définie comme le droit contractuel de recevoir, en supplément d'un montant qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles qui sont susceptibles de représenter une part importante du total des prestations prévues au contrat. Prestations, dont l'échéancier ou le montant sont contractuellement laissés à la discrétion de l'émetteur et qui sont contractuellement fondées sur les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats ou sur les rendements d'investissement réalisés et/ou latents d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur, ou le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Les contrats d'épargne investis sur un fonds en euros et les contrats multi-supports investis sur des actifs en unités de compte et sur un fonds en euros sont considérés par le Groupe comme des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire, évalués selon la méthode des honoraires variables.

Comptabilisation et évaluation

- Regroupement des contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer, ce qui est le cas pour les contrats d'assurance vie épargne, comme décrit ci-dessous.

Pour les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie, le Groupe retient pour la constitution des portefeuilles de contrats homogènes les critères discriminants suivants : entité juridique, nature des risques et partenaire distributeur. Les contrats de réassurance acceptée suivent les mêmes principes.

Pour les contrats vie et épargne, le Groupe retient pour les portefeuilles de contrats homogènes d'assurance les critères suivants: entité juridique, produit et actifs sous-jacents. Les contrats d'épargne et de retraite ont été classés dans des portefeuilles distincts (y compris sur la période précédant la transition) du fait de l'existence d'un risque de longévité dans les contrats de retraite.

Pour les traités de réassurance détenus, le Groupe retient les critères suivants : entité juridique, produit couvert et contrepartie. Un portefeuille peut parfois correspondre à un unique traité.

- Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à compter du début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus ou, si la réassurance a été souscrite en anticipation de la couverture d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, lors de la première comptabilisation de ce groupe déficitaire.

Lors de la comptabilisation initiale de portefeuilles de contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert distinct, les groupes de contrats acquis sont traités comme si les contrats avaient été émis à la date de la transaction. La contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est traitée comme l'approximation des primes reçues pour les besoins du calcul de la marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale à partir de ce montant. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans le champ d'application d'IFRS 3, la contrepartie reçue ou payée est la valeur de marché des contrats à cette date. Pour les regroupements d'entreprises intervenus depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 17, cette valeur de marché a été déterminée par la projection de l'évaluation des passifs selon l'approche prudentielle Solvabilité 2 qui constitue une référence de marché. Pour les contrats déficitaires, l'excédent des flux de trésorerie d'exécution par rapport à la contrepartie payée ou reçue est enregistré dans l'écart d'acquisition (ou le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses) s'il s'agit d'un regroupement d'entreprises et sinon, en résultat. Pour les autres contrats, la différence est enregistrée en marge sur services contractuels. En outre, un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition doit être reconnu, pour sa valeur de marché, au titre des coûts d'acquisition liés au renouvellement des contrats d'assurance existants ou des coûts d'acquisition déjà payés par l'entreprise acquise au titre de contrats futurs.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte, par paiement ou échéance, ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution, de la marge sur services contractuels et des unités de couverture du groupe dans lequel il était inclus.

- **Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)**

- Caractéristiques

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur

l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques. Ceci conduit par exemple à exclure les tacites reconductions si le tarif peut être modifié ou à les inclure dans le cas contraire.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude sur les flux de trésorerie au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat. La perte à l'origine (ou « élément de perte ») est suivie extra-comptablement afin de permettre la reconnaissance ultérieure du produit des activités d'assurance.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent et amortis sur la durée de couverture des contrats.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) et la marge sur services contractuels restante à cette date, et du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque et n'intègre pas de marge sur services contractuels. Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation, sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture.

La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance. Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats onéreux qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) attendus au titre de la période, à l'exception du montant affecté à l'élément de perte, est enregistré en produits des activités d'assurance. La variation des estimations au titre des services passés (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) est enregistrée en « Charges des activités d'assurance ».

Le Groupe inclut la variation de l'ajustement du risque non financier au titre des services courants et passés en totalité dans le « Résultat des activités d'assurance ».

Le Groupe enregistre en capitaux propres l'effet de la variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie. La charge de désactualisation est enregistrée en « Produits ou charges financiers d'assurance » sur la base du taux à l'origine (taux à la souscription pour le passif au titre de la couverture restante et taux à la date de survenance pour le passif au titre des sinistres survenus). La différence entre la valeur des passifs actualisés à un taux figé à l'origine et la valeur de ces mêmes passifs estimée en utilisant les taux d'actualisation courants est ainsi reconnue en capitaux propres. L'effet sur les passifs des variations des variables financières, notamment l'indexation des prestations prévues au contrat, est également comptabilisé en capitaux propres.

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. En protection, la prime de liquidité est actuellement évaluée à zéro du fait de la durée de règlement courte des sinistres sur les principaux risques couverts.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode des quantiles.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels est dérivée de la prime de risque acquise à la période.

- Contrats concernés

Les contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens (contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie) sont évalués selon le modèle général lorsque la frontière des contrats, les variations attendues des flux de trésorerie et l'effet de la valeur temps sur la durée de la couverture ne les rendent pas éligibles à l'approche simplifiée, ou par choix opérationnel (un modèle d'évaluation unique pour les contrats courts et longs).

- **Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)**

- *Caractéristiques*

Les contrats participatifs directs sont des contrats d'assurance ou d'investissement pour lesquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'assureur s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la valeur de marché des éléments sous-jacents ;
- l'assureur s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit, dans une proportion substantielle, attribuable à la variation de la valeur de marché des éléments sous-jacents.

Le contrôle du respect de ces conditions est effectué à la date de souscription et n'est pas revu ultérieurement.

Pour ces contrats, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs : estimation des flux de trésorerie, ajustement pour risque, variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents (par exemple, l'effet des garanties financières).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services passés sont enregistrées en résultat. C'est le cas des commissions de gestion et des frais rattachables.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent et amortis sur la durée de couverture des contrats, comme dans le modèle général.

En raison du mécanisme de répartition entre les assurés et l'assureur de la variation de valeur des éléments sous-jacents, le résultat de ces contrats est en principe essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier au titre de ces contrats devrait être nul. Le Groupe a choisi l'option consistant à reclasser en capitaux propres la variation du passif liée aux actifs sous-jacents qui ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat.

Les contrats vie répondant à la définition de contrats participatifs directs indiquée ci-dessus sont évalués selon la méthode des honoraires variables. Lorsque ces contrats incluent une valeur de rachat, celle-ci répond à la définition d'une composante d'investissement non distincte et les variations de cette composante d'investissement (notamment les paiements y afférents) ne sont donc pas constatées en compte de résultat.

Le Groupe a choisi d'appliquer l'option introduite par le règlement européen de ne pas diviser par cohorte annuelle les portefeuilles de contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle. Du fait de ce choix, l'appréciation du caractère onéreux s'effectue sur la base du portefeuille et non pas sur la base des cohortes annuelles.

La frontière des contrats inclut les versements futurs dès lors que la tarification applicable n'est pas modifiable (par exemple, les chargements d'acquisition ou de gestion), ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire.

Le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque, extrapolé sur la durée excédant la période pour laquelle des données observables sont disponibles et corrigé d'une prime de liquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode du coût du capital, sans prise en compte du risque de rachat massif, en incluant les versements libres, et en considérant uniquement les frais rattachables.

L'unité de couverture retenue pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne revenant aux assurés (déterminée en valeur actualisée), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements financiers ou immobiliers sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

- Contrats concernés

Les contrats d'assurance et les contrats d'investissement à participation discrétionnaire adossés à des ensembles d'actifs désignés communément comme « fonds généraux » ou cantons » qui correspondent à des actifs isolés analytiquement, contractuellement ou réglementairement, ainsi que les contrats en unités de comptes comportant une garantie plancher et les contrats multi-supports incluant un support de type « fond général » sont évalués selon le modèle des honoraires variables.

L'option prévue par le règlement européen d'exemption des cohortes annuelles est appliquée aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire pour lesquels la participation aux bénéfices des assurés est mutualisée entre les différentes générations de souscripteurs : il s'agit des contrats mono-supports euros ou multi-supports incluant un fonds en euros, en France, en Italie et au Luxembourg.

Dans le cas du passif au titre des sinistres survenus, il est évalué selon le modèle des honoraires variables s'il est sensible à la variation de valeur des éléments sous-jacents et selon le modèle général dans le cas contraire.

- **Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)**

- Caractéristiques

Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent être évalués et comptabilisés selon une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante.

Les contrats dont la frontière est longue, pour lesquels des variations importantes des flux de trésorerie sont attendues sur la durée de la couverture ou pour lesquels l'effet de la valeur temps sur la durée de la couverture est matériel, ne sont pas éligibles à l'approche simplifiée.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante correspond au report des primes encaissées selon un profil représentant la couverture restante à la date d'arrêté. Pour les contrats onéreux, les primes reportées sont complétées d'une estimation de la perte attendue sur la durée de la couverture. Le passif pour les sinistres survenus est évalué selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Le Groupe a choisi l'option de reporter les frais d'acquisition sur la durée de la couverture et par conséquent de les présenter en déduction des primes reportées, sauf lorsque la couverture des contrats coïncide avec l'année civile ou que les frais reportables ne sont pas matériels.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option pour les passifs au titre des sinistres survenus.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

- Contrats concernés

Les contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance et ceux couvrant les autres risques non vie sont évalués selon l'approche simplifiée si les conditions sont remplies (sauf s'il est fait le choix du modèle général pour des raisons opérationnelles).

- **Traitement de la réassurance**

- Contrats de réassurance émis (« réassurance acceptée »)

La réassurance acceptée est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié, en fonction de la durée de couverture des contrats de réassurance.

Le Groupe accepte surtout des risques correspondant à ceux qu'il garantit en tant qu'assureur direct, dans le cadre de traités proportionnels ou non proportionnels.

- Contrats de réassurance détenus (« réassurance cédée »)

La réassurance cédée est également traitée selon le modèle général ou en modèle simplifié mais l'équivalent de la marge sur services contractuels représente le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance et peut être positif ou négatif. Dans le cas où un traité de réassurance vient compenser les pertes d'un groupe de contrats onéreux sous-jacent, le gain de réassurance est constaté immédiatement en résultat. Cette composante de recouvrement de perte sert à comptabiliser les montants qui sont présentés ultérieurement en résultat net.

Par ailleurs, les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non-performance du réassureur.

Le Groupe cède en réassurance les risques dont il souhaite se prémunir (par exemple, traités non proportionnels couvrant le risque de pointe, le risque d'accumulation ou excédant la rétention souhaitée) ou dans le cadre de partage des risques dans les traités proportionnels pour des raisons techniques ou commerciales.

Les traités de réassurance cédés sont évalués par le Groupe selon l'approche simplifiée ou le modèle général.

Présentation au bilan et au compte de résultat

Le Groupe a choisi de présenter les placements des activités d'assurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis sont présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente. Pour les contrats Protection évalués en modèle général et pour les passifs pour des sinistres survenus sur des contrats en modèle simplifié, le choix des portefeuilles concernés a été fait en tenant compte à la fois des effets en résultat de la désactualisation des passifs et des modalités de comptabilisation des actifs les adossant. Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, ce choix a été fait pour neutraliser les non-concordances comptables pouvant exister dans le compte de résultat entre l'effet des variations de valeur de marché des passifs d'assurance ou d'investissement et celui des actifs sous-jacents lorsque ces derniers ne sont pas comptabilisés en valeur de marché par résultat.

Des contrats d'assurance peuvent être distribués et gérés par des entités non assurance du Groupe qui sont rémunérées à ce titre par des commissions payées par les entités d'assurance. Le modèle d'évaluation des contrats d'assurance nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels. Dans le cas de commissions entre des sociétés du Groupe, le Groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges afférentes aux contrats d'assurance la part des frais généraux (hors marges internes) des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance. Les marges des distributeurs internes sont déterminées à partir de données de gestion normalisées de chacun des réseaux concernés.

Effet des estimations comptables établies dans les états financiers intermédiaires

Le Groupe a fait le choix prévu par IFRS 17 de comptabiliser dans ses états financiers annuels les effets des changements d'estimations comptables relatives aux contrats d'assurance émis ou détenus, sans tenir compte des estimations précédemment effectuées dans ses états financiers intermédiaires.

1.h IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. note 1.i.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs (par amendement à IAS 40), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » (cf. note 1.g.1).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation. Par exception, les immeubles occupés par l'entité propriétaire qui constituent des éléments sous-jacents de contrats participatifs directs sont évalués en valeur de marché (par amendement à IAS 16).

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.i CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.i.1 SOCIETE DU GROUPE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant des intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.i.2 SOCIETE DU GROUPE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées peuvent être de trois, six ou neuf ans. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;

- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

1.j ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il classe tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net des activités destinées à être cédées ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.k AVANTAGES BENEFICIAANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

• Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.1 PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.m PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, litiges, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.n IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, le Groupe adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les titres super subordonnés à durée indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.o TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.p UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégoiés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels une information est donnée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de l'estimation des valeurs résiduelles d'immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple et servant de base à la détermination de leur amortissement ainsi que leur dépréciation éventuelle notamment en lien avec l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs des véhicules d'occasion ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de l'évaluation des passifs et actifs d'assurance et des contrats d'investissement à participation discrétionnaire, par groupes de contrats, sur la base des flux de trésorerie futurs d'exécution actualisés et probabilisés, reposant sur des hypothèses qui peuvent être dérivées de données de marché ou spécifiques à l'entité, et de la reconnaissance du résultat de ces contrats sur la base des services rendus sur la période de couverture ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours sont difficiles à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2024

2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.

En millions d'euros	1er semestre 2024			1er semestre 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	35 462	(27 070)	8 392	29 770	(21 158)	8 612
Comptes et prêts / emprunts	30 472	(20 076)	10 396	26 480	(16 115)	10 365
Opérations de pension	418	(673)	(255)	246	(448)	(202)
Opérations de location-financement	1 485	(52)	1 433	1 068	(49)	1 019
Titres de dette	3 087		3 087	1 976		1 976
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(6 269)	(6 269)		(4 546)	(4 546)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	1 384	-	1 384	925	-	925
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	126	(587)	(461)	126	(631)	(505)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 918	(1 027)	891	2 094	(863)	1 231
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	3 511	(4 107)	(596)	3 220	(4 395)	(1 175)
Passif de location	-	(38)	(38)	-	(32)	(32)
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	42 401	(32 829)	9 572	36 135	(27 079)	9 056

La marge d'intérêts comprend notamment une charge de 36 millions d'euros au premier semestre 2024 contre 833 millions d'euros au premier semestre 2023, due à l'ajustement des couvertures économiques à la suite des changements de modalités sur le TLTRO mentionnés ci-après.

La marge d'intérêts intègre des charges de financement relatives au métier Global Markets, dont les revenus sont essentiellement comptabilisés au sein des « Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat » (cf. note 2.c), ainsi qu'au métier Arval dont les produits de location simple sont présentés en note 2.e. L'évolution de la marge d'intérêts s'apprécie donc conjointement avec celles observées sur ces postes.

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 154 millions d'euros pour le premier semestre 2024 contre 161 millions d'euros pour le premier semestre 2023.

Le Groupe a souscrit au programme de TLTRO III (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*), tel que modifié par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne en mars 2020, décembre 2020 et octobre 2022 (cf. note 4.f). Le Groupe a répondu aux critères de croissance d'octroi de crédit lui permettant de bénéficier des conditions de taux favorables applicables pour chaque période de référence, à savoir :

- sur les deux périodes spéciales d'intérêt (i.e. de juin 2020 jusqu'en juin 2022) : le taux moyen de la facilité de dépôt (« DFR ») -50 points de base, soit -1 % ;
- sur la période suivante (i.e. de juin 2022 à novembre 2022) : la moyenne du DFR entre la date de souscription initiale à l'opération de TLTRO III et le 22 novembre 2022, soit, pour les principaux tirages, -0,36 % pour celui de juin 2020 et -0,29 % pour celui de mars 2021 ;
- sur la dernière période (depuis le 23 novembre 2022) : la moyenne du DFR entre le 23 novembre 2022 et la date de remboursement. Le taux d'intérêt effectif moyen appliqué au titre de cette dernière période est de 3,3 % (1,64 % jusqu'au 31 décembre 2022, 3,31 % pour l'année 2023 et 4 % pour le premier semestre 2024). Pour les tranches non encore échues, le taux d'intérêt effectif moyen appliqué pour le premier semestre 2024 est de 3,97 %.

Ce taux révisable est considéré comme un taux de marché car il est défini par la Banque centrale européenne et est applicable à tous les établissements de crédit répondant aux critères d'octroi. Le taux d'intérêt effectif de ces passifs financiers est déterminé pour chaque période de référence, ses deux composantes (taux de référence et marge) ayant un caractère révisable ; il correspond au taux nominal. L'ajout en octobre 2022 de la dernière période d'intérêt fait partie des décisions de la Banque centrale européenne dans la cadre de sa politique monétaire et n'est pas considéré à ce titre comme une modification contractuelle au sens d'IFRS 9 mais comme la révision du taux de marché.

2.b COMMISSIONS

En millions d'euros	1er semestre 2024			1er semestre 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 643	(703)	1 940	2 422	(581)	1 841
Opérations sur titres et dérivés	1 364	(967)	397	1 227	(923)	304
Engagements de financement et de garantie	633	(52)	581	568	(88)	480
Prestations de service et gestion d'actifs	2 688	(169)	2 519	2 581	(176)	2 405
Autres	763	(789)	(26)	602	(706)	(104)
Produits et charges de commissions	8 091	(2 680)	5 411	7 400	(2 474)	4 926
- dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions	1 603	(166)	1 437	1 618	(273)	1 345
- dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat	1 687	(158)	1 529	1 572	(226)	1 346

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (cf. note 2.a).

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Instruments financiers du portefeuille de transaction	5 902	7 600
Instruments financiers de taux et de crédit	(580)	1 188
Instruments financiers de capital	5 929	3 945
Instruments financiers de change	2 807	3 624
Opérations de pension	(2 899)	(2 031)
Autres instruments financiers	645	874
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(279)	(2 047)
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	275	236
Incidence de la comptabilité de couverture	129	109
Instruments dérivés de couverture de valeur	3 301	1 320
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(3 172)	(1 211)
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	6 027	5 898

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2024 et 2023, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat au premier semestre 2024 sont non significatives que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

2.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Plus ou moins-values sur instruments de dette	138	48
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	64	71
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	202	119

Les produits d'intérêts relatifs aux titres de dette sont compris dans la note 2.a *Marge d'intérêts* et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein de la note 2.g *Coût du risque*.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2024			1er semestre 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	26	(11)	15	30	(13)	17
Produits nets des immobilisations en location simple	9 648	(7 693)	1 955	7 514	(5 639)	1 875
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	156	(144)	12	266	(242)	24
Autres produits nets	1 192	(892)	300	1 139	(897)	242
Total net des produits et charges des autres activités	11 022	(8 740)	2 282	8 949	(6 791)	2 158

2.f CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Frais de personnel des activités bancaires	(8 937)	(8 942)
Autres charges générales d'exploitation des activités bancaires	(5 173)	(6 166)
<i>dont services extérieurs et autres charges générales d'exploitation</i>	<i>(4 231)</i>	<i>(4 276)</i>
<i>dont taxes et contributions ⁽¹⁾</i>	<i>(942)</i>	<i>(1 890)</i>
Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (note 5.b)	(386)	(380)
Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance	550	521
Charges générales d'exploitation	(13 946)	(14 967)

⁽¹⁾ Les contributions au Fonds de résolution unique, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 5 millions d'euros au premier semestre 2024, contre 1 002 millions d'euros pour le premier semestre 2023.

Les taxes et contributions, y compris celles relatives aux activités d'assurance, s'élèvent à 1 011 millions d'euros au premier semestre 2024 (contre 1 953 millions d'euros pour le premier semestre 2023).

Les frais directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Produits nets des activités d'assurance ». Ces frais sont constitués principalement des commissions de distribution payées pour l'acquisition des contrats ainsi que des autres coûts nécessaires à la gestion des contrats. Ils sont inclus dans les charges d'exécution des contrats au sein du « Résultat des activités d'assurance » (cf. note 5.a).

Ces frais rattachables à des contrats d'assurance incluent les frais de gestion engagés par les réseaux bancaires du Groupe pour distribuer des contrats d'assurance. L'évaluation de ces coûts est effectuée sur la base des

commissions payées par les entités d'assurance aux distributeurs internes déduction faite de leur marge. Ces coûts sont exclus des « Charges générales d'exploitation » pour être intégrés dans les flux d'exécution des contrats par le biais du « Reclassement des frais supportés par les distributeurs internes rattachables aux contrats d'assurance ».

Les frais de gestion non directement rattachables à des contrats d'assurance sont présentés au sein des « Charges générales d'exploitation ».

La réconciliation par nature et par destination des charges générales d'exploitation des activités d'assurance est présentée dans la note 5.b.

2.g COUT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.f.5 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes s'appuient sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

Au 31 décembre 2022, BNP Paribas a fait évoluer ses critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces critères, le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement, et l'actif classé en strate 2, si la probabilité de défaut à maturité de l'instrument a été multipliée au moins par 3 depuis l'origination. Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de 400 points de base.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (hors métier spécialisé du crédit à la consommation) :

- la facilité est présumée être en strate 1 lorsque sa probabilité de défaut « Point in Time » (PD PiT) à 1 an, intégrant l'information prospective, est inférieure à 0,3 % en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs » ;
- quand la PD PiT à 1 an est supérieure à 20 % en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement intervenu au cours des 12 derniers mois, éventuellement régularisé, est considérée comme une indication d'augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours ou de restructuration en raison de difficultés financières (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée). Depuis le 31 décembre 2023, les clients entreprise sains sous surveillance sont systématiquement déclassés en strate 2.

En 2022, les notes internes des contreparties russes (y compris la note souveraine) ont fait l'objet d'une dégradation systématique pour prendre en considération la situation géopolitique du pays entraînant ainsi le transfert de leurs encours en strate 2. Compte tenu du niveau d'exposition limité du Groupe sur ce pays, cette dégradation n'a toutefois pas eu d'effet significatif sur le coût du risque.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 4 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire et de réestimés ;
- un scénario favorable, prenant en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues ;
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe ;
- un scénario sévère qui correspond à un choc d'amplitude plus importante que celle du scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi au travers de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le dispositif du Groupe est décliné par secteur afin de prendre en compte l'hétérogénéité des dynamiques sectorielles dans l'évaluation de la probabilité de défaut pour les entreprises.

La prise en compte de l'information prospective est également intégrée à la détermination de la détérioration significative du risque de crédit. En effet, les probabilités de défaut servant de base à cette évaluation intègrent l'information prospective multi-scénario de la même manière que pour le calcul des pertes attendues.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est déterminé ainsi :

- le poids du scénario central est fixé à 50 % ;
- le poids des trois scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, les scénarios adverse et sévère ont un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie ;
- le poids du scénario favorable est au minimum de 10 % et au maximum de 40 % ;
- le poids total des scénarios défavorables fluctue symétriquement au scénario favorable dans un intervalle également compris entre 10 % et 40 % ; la composante sévère représente 20 % de ce poids et au minimum une pondération de 5 %.

Lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Scénarios macroéconomiques

Les quatre scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour les principaux marchés du Groupe (France, Italie, Belgique, Etats-Unis et zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (le Produit Intérieur Brut - PIB - et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier, etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable. Le choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée, aux différentes économies considérées. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario sévère, qui est une version aggravée du scénario adverse ;

- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique plus favorable. Le choc favorable sur le PIB est déduit du choc adverse sur le PIB de telle sorte que les probabilités des deux chocs sont égales en moyenne sur le cycle. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est complété par une approche permettant de prendre en compte des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique. Cela est en particulier le cas lorsque des événements sans précédent dans la chronique historique prise en compte pour construire les modèles se réalisent ou sont anticipés, ou lorsque la nature ou l'amplitude de variation d'un paramètre macroéconomique vient remettre en cause les corrélations passées. Ainsi, la situation d'inflation élevée et le niveau des taux d'intérêt constatés précédemment n'étaient pas observés dans l'historique de référence. Dans ce contexte, le Groupe a développé une approche permettant de prendre en compte les perspectives économiques à venir dans l'appréciation de la solidité financière des contreparties. Cette approche consiste à projeter les conséquences de la hausse des taux sur les ratios financiers des clients en tenant compte notamment de leur niveau d'endettement. Les notes de crédit et les probabilités de défaut associées sont réestimées sur la base de ces ratios financiers simulés. Cette démarche est également utilisée pour anticiper les conséquences de la baisse des prix de l'immobilier commercial.

Scénario central

L'activité mondiale a progressé à un rythme satisfaisant au début de l'année 2024. Dans la zone euro, l'activité a rebondi après une fin d'année 2023 morose, avec une amélioration généralisée dans toute la région. En revanche, des difficultés subsistent sur le marché immobilier dans plusieurs économies. Aux États-Unis, malgré une légère décélération, l'économie s'est montrée résiliente au début de 2024.

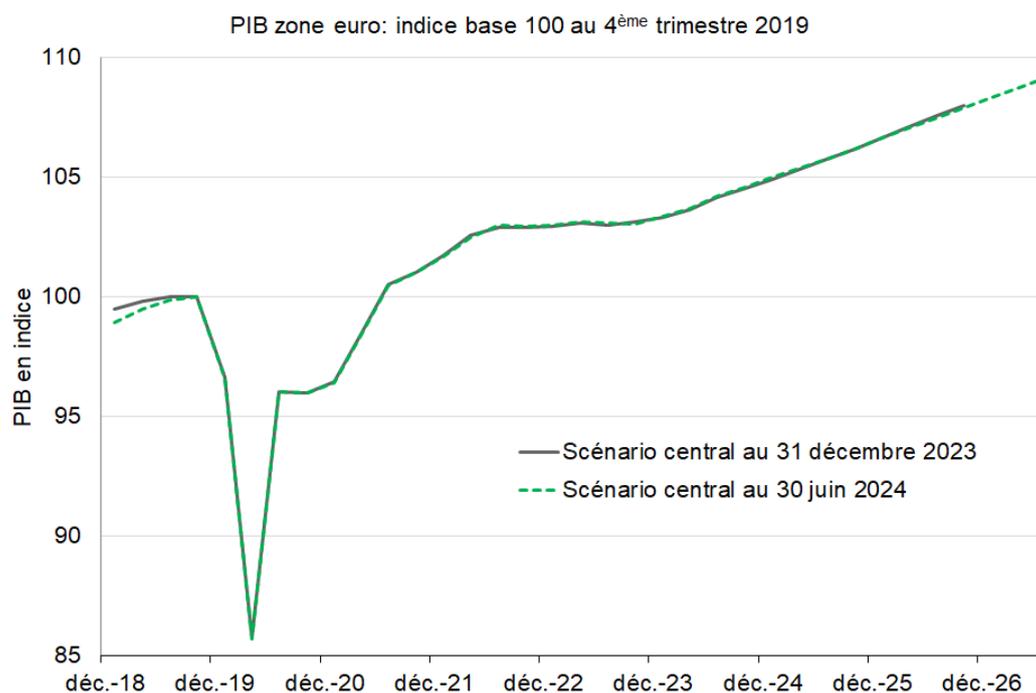
À l'avenir, la modération progressive de l'inflation devrait permettre de renforcer les dépenses de consommation et de soutenir davantage la croissance. En 2024, en moyenne, l'activité devrait croître de 0,9% dans la zone euro et de 2,2% aux États-Unis (en comparaison d'attentes de +0,8% et +0,7% respectivement au 31 décembre 2023).

Après avoir reculé assez rapidement l'an dernier, l'inflation s'est réduite plus lentement au cours de la période récente aux États-Unis et, dans une moindre mesure, dans la zone euro. L'inflation s'est avérée plus résistante dans le secteur des services, en partie en raison de conditions tendues sur le marché du travail. La tendance baissière de l'inflation devrait néanmoins se poursuivre durant l'année, bien qu'à un rythme moins soutenu.

Dans ce contexte, les principales banques centrales devraient engager ou poursuivre leurs rythmes d'assouplissement des politiques monétaires en 2024 et 2025. La Banque centrale européenne a commencé son cycle de baisse de taux en juin, tandis que la Réserve fédérale des États-Unis devrait suivre le mouvement d'ici la fin de l'année. Dans l'ensemble, en raison de la relative persistance de l'inflation, le rythme de l'assouplissement monétaire devrait être plus progressif que prévu il y a quelques mois.

Sur la période 2025-2027, le scénario central suppose des trajectoires relativement stables en termes de croissance (près de 1,5% dans la zone euro), d'inflation (près de 2%, i.e. à proximité des cibles des banques centrales) et de taux d'intérêt en Europe et aux États-Unis.

Le graphique ci-après présente une comparaison des projections du PIB de la zone euro retenues dans le scénario central pour le calcul des ECL au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.



- **Variables macroéconomiques, scénario central au 30 juin 2024**

(moyennes annuelles)	2023	2024	2025	2026
Taux de croissance du PIB				
Zone euro	0,5 %	0,9 %	1,6 %	1,6 %
France	0,9 %	1,0 %	1,5 %	1,5 %
Italie	1,0 %	1,0 %	1,1 %	1,3 %
Belgique	1,5 %	1,2 %	1,4 %	1,5 %
États-Unis	2,5 %	2,2 %	1,7 %	1,9 %
Taux de chômage				
Zone euro	6,6 %	6,6 %	6,5 %	6,2 %
France	7,4 %	7,5 %	7,3 %	6,8 %
Italie	7,7 %	7,7 %	7,7 %	7,6 %
Belgique	5,5 %	5,7 %	5,7 %	5,5 %
États-Unis	3,6 %	3,9 %	3,8 %	3,5 %
Taux d'inflation				
Zone euro	5,5 %	2,2 %	2,0 %	2,1 %
France	5,7 %	2,4 %	2,0 %	2,1 %
Italie	6,0 %	1,2 %	2,0 %	2,0 %
Belgique	2,3 %	3,2 %	1,7 %	2,1 %
États-Unis	4,1 %	2,8 %	1,9 %	2,2 %
Taux des obligations souveraines à 10 ans				
Allemagne	2,43 %	2,45 %	2,50 %	2,50 %
France	2,96 %	2,95 %	3,00 %	3,00 %
Italie	4,18 %	3,92 %	4,00 %	4,00 %
Belgique	3,06 %	2,97 %	3,00 %	3,00 %
États-Unis	3,93 %	4,35 %	4,00 %	4,00 %

Scénarios adverse et sévère

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de certains risques baissiers, entraînant des trajectoires économiques beaucoup moins favorables que dans le scénario central.

Les risques principaux suivants sont identifiés :

- **Des risques géopolitiques.** Les tensions géopolitiques peuvent peser sur l'économie mondiale via divers canaux, tels que les chocs sur les prix des matières premières, les marchés financiers, la confiance des entreprises, les chaînes d'approvisionnement et le commerce international. Ces évolutions sont susceptibles de conduire simultanément à une inflation plus élevée et à un ralentissement de l'activité, compliquant d'autant plus la tâche des banques centrales.
- **Commerce et mondialisation.** Les tensions internationales se sont intensifiées ces dernières années, en particulier entre la Chine et les États-Unis, entraînant une certaine fragmentation de l'économie mondiale. Il est peu probable que ces tensions se dissipent soudainement. Elles pourraient entraîner une hausse des barrières tarifaires et non tarifaires entre les principales zones économiques (États-Unis, Chine et Union européenne).
- **Les finances publiques.** De nombreux gouvernements doivent composer avec un ratio de dette publique rapportée au PIB élevé, des coûts d'emprunt accrus et une croissance modérée en 2024. La situation des finances publiques est délicate à un moment où les gouvernements doivent faire face à des défis structurels majeurs (action climatique, capacités de défense, dépenses liées au vieillissement). Ces évolutions combinées pourraient engendrer dans certains pays des tensions de marché (élargissement des spreads des obligations souveraines) et affecter l'activité par plusieurs canaux (hausse des taux d'intérêt, hausse des impôts).
- **Des enjeux liés aux politiques climatiques.** Alors que les effets du changement climatique ont convaincu de nombreux gouvernements de la nécessité de mettre en place certaines mesures et incitations pour accélérer la transition vers une économie du bas-carbone, la mise en œuvre de telles mesures est souvent politiquement compliquée et peut entraîner des vagues de protestations et d'incertitudes préjudiciables à l'activité.

Les scénarios adverse et sévère supposent la matérialisation de ces risques latents à partir du troisième trimestre 2024. Bien que les risques identifiés soient présents dans ces deux scénarios, leurs répercussions sont supposées être nettement plus prononcées dans le scénario sévère, en raison de chocs directs plus prononcés, notamment concernant la hausse des prix des matières premières, et du développement d'une spirale négative entre les principaux facteurs (activité, dette publique, taux obligataires, marchés boursiers).

Parmi les pays considérés, les niveaux du PIB dans le scénario adverse se situent entre 7,9 % et 11 % plus bas que dans le scénario central à la fin de la période de choc. En particulier, cet écart atteint 9 % en moyenne dans la zone euro et aux États-Unis.

Dans le scénario sévère, les niveaux du PIB sont inférieurs de 11,6 % à 16,1 % à ceux du scénario central à la fin de la période de choc. Cet écart atteint 13,2 % tant en zone euro qu'aux États-Unis.

Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque

Au 30 juin 2024, la pondération du scénario favorable retenue par le Groupe est de 29 %, de 16 % pour le scénario adverse et de 5 % pour le scénario sévère. Au 31 décembre 2023, la pondération du scénario favorable était de 33 %, de 12% pour l'adverse et de 5 % pour le scénario sévère.

La sensibilité du montant des pertes attendues (ECL) sur l'ensemble des actifs financiers au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres et aux engagements de crédit est appréciée en comparant l'estimation des pertes attendues issue de la pondération des scénarios ci-dessus à celle issue de chacun des deux scénarios principaux :

- une hausse des ECL de 21 %, soit 950 millions d'euros selon le scénario adverse (23 % au 31 décembre 2023) ;
- une baisse des ECL de 13 %, soit 600 millions d'euros selon le scénario favorable (12 % au 31 décembre 2023).

Ajustements post-modèles

Les ajustements post-modèles sont réalisés lorsque des limitations du dispositif sont identifiées dans un contexte particulier, par exemple, dans le cas de données statistiques insuffisantes ne permettant pas de refléter la situation spécifique dans les modèles. Des ajustements post-modèles peuvent être également considérés pour prendre en compte le cas échéant les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues.

Notamment, des ajustements complémentaires ont été constitués en 2022 afin de tenir compte des effets de l'inflation et de la hausse des taux lorsque cet effet n'est pas directement estimé par les modèles. Par exemple, au sein du métier spécialisé du crédit à la consommation, des ajustements ont été considérés pour les catégories de clientèle les plus sensibles à la baisse progressive de leur reste-à-vivre. Compte tenu de l'évolution du contexte macroéconomique en 2023 et en 2024, ces ajustements ont fait l'objet d'une réévaluation et sont progressivement repris ou utilisés.

L'ensemble des ajustements représente 4,3 % du montant total des pertes de crédit attendues au 30 juin 2024, contre 4,5 % au 31 décembre 2023.

• Coût du risque de la période

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Dotations nettes aux dépréciations	(1 297)	(1 052)
Récupérations sur créances amorties	130	113
Pertes sur créances irrécouvrables	(225)	(262)
Total du coût du risque de la période	(1 392)	(1 201)

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Banques centrales	(1)	(4)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(55)	(11)
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	(1)	4
Actifs au coût amorti	(1 410)	(1 251)
<i>dont prêts et créances</i>	(1 387)	(1 266)
<i>dont titres de dette</i>	(23)	15
Autres actifs	(3)	(7)
Engagements de financement, de garantie et divers	78	68
Total du coût du risque de la période	(1 392)	(1 201)
<i>Coût du risque sur encours sains</i>	398	320
<i>dont strate 1</i>	14	(1)
<i>dont strate 2</i>	384	321
<i>Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3</i>	(1 790)	(1 521)

- **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variations au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	30 juin 2024
Dépréciations des actifs					
Banques centrales	20	1		(1)	20
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	108	49		10	167
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	121	1			122
Actifs financiers au coût amorti	17 715	1 324	(1 684)	207	17 562
<i>dont prêts et créances</i>	17 611	1 302	(1 684)	208	17 437
<i>dont titres de dette</i>	104	22		(1)	125
Autres actifs	30	4	(1)	16	49
Total des dépréciations d'actifs financiers	17 994	1 379	(1 685)	232	17 920
<i>dont strate 1</i>	1 966	23	(1)	(13)	1 975
<i>dont strate 2</i>	2 429	(317)	(22)	(1)	2 089
<i>dont strate 3</i>	13 599	1 673	(1 662)	246	13 856
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	883	(82)	(44)	10	767
Autres dépréciations	387		(20)	(2)	365
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 270	(82)	(64)	8	1 132
<i>dont strate 1</i>	269	(40)		2	231
<i>dont strate 2</i>	301	(67)		3	237
<i>dont strate 3</i>	700	25	(64)	3	664
Total des dépréciations et provisions constituées	19 264	1 297	(1 749)	240	19 052

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros, au	31 décembre 2022	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	30 juin 2023
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	21	4		(5)	20
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	108	10		(2)	116
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	130	(4)		(5)	121
Actifs financiers au coût amorti	18 511	1 116	(1 374)	(203)	18 050
<i>dont prêts et créances</i>	18 381	1 131	(1 374)	(193)	17 945
<i>dont titres de dette</i>	130	(15)		(10)	105
Autres actifs	43	6	(13)	3	39
Total des dépréciations d'actifs financiers	18 813	1 132	(1 387)	(212)	18 346
<i>dont strate 1</i>	2 074	34	(1)	(52)	2 055
<i>dont strate 2</i>	2 881	(296)	(1)	(48)	2 536
<i>dont strate 3</i>	13 858	1 394	(1 385)	(112)	13 755
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	980	(89)	(1)	(20)	870
Autres dépréciations	450	9	(24)	(30)	405
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 430	(80)	(25)	(50)	1 275
<i>dont strate 1</i>	326	(32)		3	297
<i>dont strate 2</i>	338	(27)		(12)	299
<i>dont strate 3</i>	766	(21)	(25)	(41)	679
Total des dépréciations et provisions constituées	20 243	1 052	(1 412)	(262)	19 621

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2023	1 938	2 416	13 361	17 715
Dotations nettes aux dépréciations	20	(317)	1 621	1 324
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	357	117		474
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(191)	(349)	(371)	(911)
Transfert vers strate 2	(89)	1 033	(164)	780
Transfert vers strate 3	(14)	(512)	1 114	588
Transfert vers strate 1	93	(403)	(27)	(337)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(136)	(203)	1 069	730
Utilisation de dépréciations	(1)	(21)	(1 662)	(1 684)
Variation des parités monétaires	4	4	71	79
Variation de périmètre et divers	(17)	(5)	150	128
Au 30 juin 2024	1 944	2 077	13 541	17 562

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 31 décembre 2022	2 035	2 860	13 616	18 511
Dotations nettes aux dépréciations	32	(291)	1 375	1 116
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	309	104		413
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(157)	(180)	(316)	(653)
Transfert vers strate 2	(136)	1 095	(111)	848
Transfert vers strate 3	(18)	(498)	1 124	608
Transfert vers strate 1	141	(509)	(31)	(399)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(107)	(303)	709	299
Utilisation de dépréciations	(1)	(2)	(1 371)	(1 374)
Variation des parités monétaires	(12)	(19)	(46)	(77)
Variation de périmètre et divers	(30)	(30)	(66)	(126)
Au 30 juin 2023	2 024	2 518	13 508	18 050

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

2.h AUTRES CHARGES NETTES POUR RISQUE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2023, le Groupe a modifié sa politique comptable relative au risque de perte de flux de trésorerie sur instruments financiers octroyés non liée au défaut de la contrepartie, tels que les risques juridiques remettant en cause la validité ou la force exécutoire de ces contrats.

L'effet sur les flux de trésorerie attendus du fait de ces risques est désormais considéré comme une modification des flux de trésorerie du contrat, suivant IFRS 9 B5.4.6, et est enregistré en diminution de la valeur brute de l'actif. Il était précédemment comptabilisé séparément selon IAS 37 en « Provisions pour risques et charges » (cf. note 4.k). Les pertes attendues relatives à des instruments financiers décomptabilisés, comme c'est le cas lorsque les prêts ont été remboursés, continuent d'être comptabilisées selon IAS 37.

Les pertes de flux de trésorerie correspondantes, attendues et réalisées, sont désormais présentées en « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».

Sur le premier semestre 2024, les charges ainsi constatées concernent les prêts hypothécaires en Pologne à hauteur de 49 millions d'euros (contre 130 millions d'euros au 30 juin 2023) et les pertes liées à la loi sur l'assistance des emprunteurs en Pologne à hauteur de 47 millions d'euros.

2.i GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Gains ou pertes sur participations consolidées (cf. note 7.d)	170	118
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	(6)	85
Résultat sur position monétaire nette	(142)	(79)
Gains nets sur autres actifs immobilisés	22	124

En application d'IAS 29 en lien avec la situation d'hyperinflation de l'économie en Turquie, la ligne « Résultat sur position monétaire nette » comprend pour l'essentiel l'effet de l'évolution de l'indice des prix en Turquie sur la valorisation des actifs et passifs non monétaires (-293 millions d'euros) ainsi que sur les revenus du portefeuille d'obligations d'Etat turc indexées sur l'inflation détenu par Turk Ekonomi Bankasi AS (+152 millions d'euros, reclassés depuis la marge d'intérêts) au premier semestre 2024 (contre respectivement -208 millions d'euros et +129 millions d'euros au premier semestre 2023).

2.j IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Charge nette des impôts courants	(1 109)	(1 189)
Charge nette des impôts différés	(943)	(680)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(2 052)	(1 869)

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé en trois pôles opérationnels :

- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce pôle regroupe les activités de Global Banking, Global Markets et Securities Services ;
- **Commercial, Personal Banking & Services (CPBS)** : ce pôle réunit les banques commerciales de la zone euro, avec la Banque Commerciale en France (BCEFF), la Banque Commerciale en Italie (BNL bc), la Banque Commerciale en Belgique (BCEB) et la Banque Commerciale au Luxembourg (BCEL) et les banques commerciales hors zone euro, qui s'organisent autour d'Europe Méditerranée, pour couvrir l'Europe Centrale, l'Europe de l'Est et la Turquie. Enfin, le pôle regroupe aussi les métiers spécialisés (Arval, BNP Paribas Leasing Solutions, BNP Paribas Personal Finance, BNP Paribas Personal Investors et les Nouveaux Métiers Digitaux tels que Nickel, Floa, Lyf) ;
- **Investment & Protection Services (IPS)** : ce pôle regroupe l'Assurance (BNP Paribas Cardif), la Gestion Institutionnelle et Privée (BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management et BNP Paribas Real Estate) et la gestion du portefeuille de participations industrielles et commerciales non cotées et cotées du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Principal Investments).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation, d'adaptation et de renforcement IT liés aux programmes transverses du Groupe.

En outre, les Autres Activités portent l'impact, lié à l'application de la norme IFRS 17, du reclassement en déduction du produit net bancaire des frais de gestion dits « rattachables aux contrats d'assurance » des métiers du Groupe, hors métier Assurance, distribuant des contrats d'assurance (dits distributeurs internes), afin de ne pas perturber la lecture de leur performance financière. C'est également le cas de l'impact de la volatilité sur le résultat financier généré par la comptabilisation en valeur de marché par résultat des actifs adossant les fonds propres ou les contrats non participatifs des entités d'assurance. En cas de cession en lien avec ce portefeuille, les gains ou pertes réalisés sont alloués en résultat au métier Assurance.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métier en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métier à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue au minimum sur la base de 11 % des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes et des résultats, appliquée à partir du 1^{er} janvier 2024, le premier semestre 2023 de cette note a été retraité des effets suivants, comme s'ils étaient intervenus au 1^{er} janvier 2023.

- La prise en compte de la fin de la constitution du Fonds de Résolution Unique (FRU) à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'hypothèse d'une contribution similaire aux taxes bancaires locales à un niveau estimé d'environ 200 millions d'euros par an à partir de 2024.
 - o Concernant le résultat publié 2023, la contribution au FRU (1 002 millions d'euros) était entièrement allouée aux pôles et métiers. La recomposition conduit à réallouer au segment Autres activités un montant d'environ 800 millions d'euros n'ayant pas vocation à perdurer à partir de 2024, et à n'allouer que les 200 millions d'euros précités aux pôles et métiers.

- Depuis le quatrième trimestre 2023, les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers » constituent une rubrique comptable distincte du coût du risque. Elles enregistrent les charges relatives aux risques remettant en cause la validité ou la force exécutoire d'instruments financiers octroyés. La recomposition entraîne le reclassement pour une valeur de 130 millions d'euros de compte de résultat depuis le métier Europe Méditerranée vers Autres activités.

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	1er semestre 2024						1er semestre 2023					
	Produit net bancaire	Frais de gestion	Coût du risque ⁽¹⁾	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Frais de gestion	Coût du risque ⁽¹⁾	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Corporate & Institutional Banking	9 158	(5 230)	201	4 128	4	4 132	8 871	(5 157)	78	3 791	2	3 793
Global Banking	3 045	(1 445)	221	1 821	3	1 823	2 879	(1 388)	86	1 577	3	1 580
Global Markets	4 684	(2 728)	(20)	1 935	(1)	1 934	4 676	(2 735)	(9)	1 931	(2)	1 929
Securities Services	1 429	(1 057)		372	3	375	1 315	(1 033)	1	283	1	284
Commercial, Personal Banking & Services	13 079	(8 264)	(1 642)	3 173	145	3 317	13 094	(7 933)	(1 249)	3 913	203	4 116
Banques Commerciales dans la zone euro	6 623	(4 708)	(537)	1 379	9	1 387	6 734	(4 598)	(429)	1 706	2	1 708
Banque Commerciale en France ⁽²⁾	3 123	(2 199)	(356)	569	(1)	568	3 214	(2 210)	(222)	782		782
BNL banca commerciale ⁽²⁾	1 405	(896)	(167)	341		341	1 321	(830)	(178)	313	(3)	310
Banque Commerciale en Belgique ⁽²⁾	1 795	(1 463)	(17)	315	10	325	1 916	(1 414)	(27)	476	5	481
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽²⁾	300	(150)	4	153		153	283	(145)	(2)	135		136
Banques Commerciales dans le reste du monde	1 437	(990)	(152)	295	23	318	1 229	(772)	25	482	164	646
Europe Méditerranée ⁽²⁾	1 437	(990)	(152)	295	23	318	1 229	(772)	25	482	164	646
Métiers spécialisés	5 020	(2 567)	(953)	1 499	112	1 612	5 131	(2 562)	(845)	1 724	37	1 761
Personal Finance	2 562	(1 437)	(803)	322	140	462	2 615	(1 498)	(721)	396	62	458
Arval & Leasing Solutions	1 931	(772)	(105)	1 054	(26)	1 028	2 028	(737)	(72)	1 219	(21)	1 199
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽²⁾	527	(357)	(46)	124	(2)	122	489	(328)	(52)	109	(4)	105
Investment & Protection Services	2 892	(1 762)	(2)	1 128	83	1 211	2 839	(1 762)	(3)	1 074	125	1 199
Assurance	1 132	(409)		723	90	812	1 081	(405)		676	105	781
Wealth Management	850	(600)		250		250	805	(591)	(2)	212		212
Asset Management ⁽³⁾	910	(753)	(2)	155	(6)	149	953	(767)	(1)	186	20	206
Autres Activités - hors retraitements relatifs à l'activité d'assurance	175	(406)	(45)	(276)	401	125	(839)	(1 749)	(157)	(2 744)	121	(2 623)
Autres Activités - retraitements relatifs à l'activité d'assurance	(551)	550		(1)		(1)	(570)	521		(49)		(49)
dont volatilité	(1)			(1)		(1)	(49)			(49)		(49)
dont frais rattachables des distributeurs internes	(550)	550					(521)	521				
Total des activités poursuivies	24 753	(15 113)	(1 488)	8 152	633	8 785	23 395	(16 080)	(1 331)	5 984	451	6 435

⁽¹⁾ incluant les « Autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ».

⁽²⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

⁽³⁾ incluant Real Estate et Principal Investments.

- **Commissions nettes par pôle d'activité**

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Corporate & Institutional Banking	1 202	1 004
Global Banking	934	732
Global Markets	(448)	(491)
Securities Services	716	763
Commercial, Personal Banking & Services	3 632	3 392
Banques Commerciales dans la zone euro	2 632	2 562
Banque Commerciale en France ⁽¹⁾	1 536	1 462
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	542	526
Banque Commerciale en Belgique ⁽¹⁾	511	530
Banque Commerciale au Luxembourg ⁽¹⁾	43	44
Banques Commerciales dans le reste du monde	281	201
Europe Méditerranée ⁽¹⁾	281	201
Métiers spécialisés	719	629
Personal Finance	404	366
Arval & Leasing Solutions	33	34
Nouveaux Métiers Digitaux & Personal Investors ⁽¹⁾	282	229
Investment & Protection Services	955	906
Assurance	(180)	(191)
Wealth Management	421	374
Asset Management ⁽²⁾	714	723
Autres Activités - hors retraitements relatifs aux activités d'assurance	172	145
Autres Activités - retraitements relatifs aux activités d'assurance	(550)	(521)
Total Groupe	5 411	4 926

⁽¹⁾ Banque Commerciale en France, BNL banca commerciale, Banque Commerciale en Belgique et Banque Commerciale au Luxembourg, Europe Méditerranée et Personal Investors après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Pologne.

⁽²⁾ incluant Real Estate et Principal Investments.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2024

4.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

En millions d'euros, au	30 juin 2024				31 décembre 2023			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
Portefeuille de titres	296 643	1 876	9 737	308 256	202 225	549	8 860	211 634
Prêts et opérations de pension	272 765		2 440	275 205	224 700		2 475	227 175
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	569 408	1 876	12 177	583 461	426 925	549	11 335	438 809
Portefeuille de titres	99 377			99 377	104 910			104 910
Dépôts et opérations de pension	348 869	2 241		351 110	271 486	2 128		273 614
Dettes représentées par un titre (note 4.g)		98 017		98 017		83 763		83 763
<i>dont dettes subordonnées</i>		779		779		735		735
<i>dont dettes non subordonnées</i>		97 238		97 238		83 028		83 028
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	448 246	100 258		548 504	376 396	85 891		462 287

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.c.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 98 161 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 89 910 millions d'euros au 31 décembre 2023.

- **Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat**

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
 - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
 - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de maintien de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	129 808	105 586	133 500	105 976
Instruments dérivés de change	108 566	100 522	119 094	118 126
Instruments dérivés de crédit	8 342	9 757	8 427	10 320
Instruments dérivés sur actions	26 062	44 128	24 067	38 027
Autres instruments dérivés	5 890	4 758	6 991	6 443
Instruments financiers dérivés	278 668	264 751	292 079	278 892

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	30 juin 2024				31 décembre 2023			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 058 924	17 798 523	7 365 829	26 223 276	1 327 902	14 448 396	6 811 394	22 587 692
Instruments dérivés de change	41 798	195 382	10 717 408	10 954 588	57 625	173 339	8 980 659	9 211 623
Instruments dérivés de crédit		393 842	421 125	814 967		357 964	465 403	823 367
Instruments dérivés sur actions	1 365 741		743 034	2 108 775	1 130 554		638 904	1 769 458
Autres instruments dérivés	116 727		93 172	209 899	119 024		84 251	203 275
Instruments financiers dérivés	2 583 190	18 387 747	19 340 568	40 311 505	2 635 105	14 979 699	16 980 611	34 595 415

Dans le cadre de son activité de *Client Clearing*, le Groupe garantit le risque de défaut de ses clients aux chambres de compensation. Le notionnel des engagements concernés s'élève à 1 123 milliards d'euros au 30 juin 2024 (contre 1 197 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

4.b ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros, au	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	57 141	(804)	50 274	(585)
États	26 720	(377)	23 334	(207)
Autres administrations publiques	18 499	(177)	16 188	(117)
Etablissements de crédit	8 998	(247)	7 388	(248)
Autres	2 924	(3)	3 364	(13)
Titres de capitaux propres	1 660	591	2 275	767
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	58 801	(213)	52 549	182

Les titres de dette classés en actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres incluent 107 millions d'euros de titres classés en strate 3 au 30 juin 2024 (contre 109 millions d'euros au 31 décembre 2023) pour lesquels les dépréciations au titre du risque de crédit portées en compte de résultat ont été imputées sur les variations de valeur négatives enregistrées en capitaux propres à hauteur de 102 millions d'euros au 30 juin 2024 (inchangé par rapport au 31 décembre 2023).

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours du premier semestre 2024, le Groupe a cédé un de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de 164 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre - 2 millions d'euros au cours du premier semestre 2023).

4.c MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur lié aux coûts futurs de couverture (Future Hedging Costs adjustments – FHC) : cet ajustement s'applique aux positions qui nécessitent une couverture dynamique tout au long de leur durée de vie donnant lieu à des coûts de bid/offer supplémentaires encourus sur les instruments de couverture. La méthodologie de calcul de l'ajustement vise à évaluer ces coûts, notamment en fonction de la fréquence optimale anticipée des adaptations de la couverture.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération i) la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers, ii) l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché, et iii) l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour financement (Funding Valuation Adjustment – FVA) : lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments

financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 372 millions d'euros au 30 juin 2024, à comparer à une diminution de valeur de 198 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une variation de 570 millions d'euros sur le semestre constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHÉ

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.f.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

En millions d'euros, au	30 juin 2024											
	Portfeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	260 379	35 369	895	296 643	2 573	1 272	7 768	11 613	52 651	5 430	720	58 801
États	110 265	14 045	29	124 339	1 861	-	-	1 861	24 309	2 363	48	26 720
Autres titres de dettes	23 812	20 598	739	45 149	17	391	375	783	27 372	2 854	195	30 421
Actions et autres titres de capitaux propres	126 302	726	127	127 155	695	881	7 393	8 969	970	213	477	1 660
Prêts et opérations de pension	-	272 571	194	272 765	-	993	1 447	2 440	-	-	-	-
Prêts	-	7 730	-	7 730	-	993	1 447	2 440	-	-	-	-
Opérations de pension	-	264 841	194	265 035	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	260 379	307 940	1 089	569 408	2 573	2 265	9 215	14 053	52 651	5 430	720	58 801
Portfeuille de titres	97 868	1 268	241	99 377	-	-	-	-	-	-	-	-
États	70 386	51	-	70 437	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dette	9 277	1 199	239	10 715	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	18 205	18	2	18 225	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et opérations de pension	-	347 362	1 507	348 869	-	2 064	177	2 241	-	-	-	-
Emprunts	-	5 474	-	5 474	-	2 064	177	2 241	-	-	-	-
Opérations de pension	-	341 888	1 507	343 395	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	-	-	-	-	13	66 264	31 740	98 017	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	-	779	-	779	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	13	65 485	31 740	97 238	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	97 868	348 630	1 748	448 246	13	68 328	31 917	100 258	-	-	-	-

En millions d'euros, au	31 décembre 2023											
	Portfeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portfeuille de titres	171 172	30 482	571	202 225	1 205	1 079	7 125	9 409	44 707	7 095	747	52 549
États	80 933	14 291	10	95 234	225	-	-	225	19 919	3 367	48	23 334
Autres titres de dette	19 776	15 747	439	35 962	327	363	380	1 070	23 218	3 515	207	26 940
Actions et autres titres de capitaux propres	70 463	444	122	71 029	653	716	6 745	8 114	1 570	213	492	2 275
Prêts et opérations de pension	-	224 512	188	224 700	-	913	1 562	2 475	-	-	-	-
Prêts	-	8 441	-	8 441	-	913	1 562	2 475	-	-	-	-
Opérations de pension	-	216 071	188	216 259	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	171 172	254 994	759	426 925	1 205	1 992	8 687	11 884	44 707	7 095	747	52 549
Portfeuille de titres	102 913	1 955	42	104 910	-	-	-	-	-	-	-	-
États	69 811	398	-	70 209	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dette	9 670	1 544	41	11 255	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	23 432	13	1	23 446	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et opérations de pension	-	270 854	632	271 486	-	1 973	155	2 128	-	-	-	-
Emprunts	-	4 846	-	4 846	-	1 973	155	2 128	-	-	-	-
Opérations de pension	-	266 008	632	266 640	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	-	-	-	-	14	60 132	23 617	83 763	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	-	735	-	735	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 4.g)	-	-	-	-	14	59 397	23 617	83 028	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	102 913	272 809	674	376 396	14	62 105	23 772	85 891	-	-	-	-

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

30 juin 2024								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	835	127 421	1 552	129 808	881	102 761	1 944	105 586
Instruments dérivés de change	47	107 602	917	108 566	41	100 440	41	100 522
Instruments dérivés de crédit		7 610	732	8 342		8 275	1 482	9 757
Instruments dérivés sur actions	10	23 372	2 680	26 062	7	37 139	6 982	44 128
Autres instruments dérivés	1 233	4 582	75	5 890	1 006	3 714	38	4 758
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	2 125	270 587	5 956	278 668	1 935	252 329	10 487	264 751
Instruments financiers dérivés de couverture	-	26 562	-	26 562	-	40 046	-	40 046

31 décembre 2023								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	734	131 382	1 384	133 500	714	103 334	1 928	105 976
Instruments dérivés de change	18	118 300	776	119 094	16	118 065	45	118 126
Instruments dérivés de crédit		7 663	764	8 427		8 697	1 623	10 320
Instruments dérivés sur actions	15	21 177	2 875	24 067	659	31 222	6 146	38 027
Autres instruments dérivés	586	6 365	40	6 991	607	5 769	67	6 443
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	1 353	284 887	5 839	292 079	1 996	267 087	9 809	278 892
Instruments financiers dérivés de couverture	-	21 692	-	21 692	-	38 011	-	38 011

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours du premier semestre 2024, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés en continu sur des marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutoires. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources peuvent être également utilisées, telles que le marché primaire.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- les instruments dérivés structurés, dont l'incertitude de modèle est non significative, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- la valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pension principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instrument dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instrument dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instrument dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instrument dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.
De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
- **les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC) lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. La valorisation de certains PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, qui sont classés en Niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionnalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.
- la valorisation des **CDO de tranches « sur mesure » (bespoke CDO)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut lorsque l'incertitude de valorisation est matérielle. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDO multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDO est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières ou bien un taux de change. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de Niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le Niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de Niveau 3 considérés	Moyenne pondérée					
	Actif	Passif										
Opérations de pension	194	1 507	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pension à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABS	0 pb à 93 pb	29 pb (a)					
								Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	-25 % à 48 %	0,23 % (a)
Instruments dérivés de taux	1 552	1 944	Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	1,3 % à 11,7 % 0,3 % à 2,6 %	(b)					
								Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,5 % à 0,9 %	(b)
								Instruments dérivés de crédit	732	1 482	CDO et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement
Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50 % à 83 %	56 % (a)								
					Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans) Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)					
Instruments dérivés sur actions	2 680	6 982	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité				Volatilité non observable des actions Corrélation non observable des actions	7 % à 130 % (2) 11 % à 100 %	23 % (d) 62 % (c)		

(1) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs des secteurs de la construction, de la distribution, de la consommation, et des services qui représentent une part négligeable du bilan (CDS avec des sous-jacents non liquides).

(2) Les sous-jacents avec une volatilité implicite supérieure à 50% représentent une part négligeable de l'exposition totale.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille.

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données.

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actualisée ou notionnel).

(d) Calcul de moyenne simple.

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours du premier semestre 2024 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2023	6 598	8 687	747	16 032	(10 483)	(23 772)	(34 255)
Achats	769	771		1 540			-
Emissions				-		(6 080)	(6 080)
Ventes	(361)	(433)		(794)	33		33
Règlements ⁽¹⁾	(3 061)	22	(18)	(3 057)	(3 052)	4 005	953
Transferts vers le Niveau 3	390		59	449	(2 667)	(6 119)	(8 786)
Transferts hors du Niveau 3	(550)	(36)	(49)	(635)	412	256	668
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	1 393	162		1 555	(576)	46	(530)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	1 869			1 869	4 100	(253)	3 847
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(2)	42	(6)	34	(2)		(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			(13)	(13)			-
Situation au 30 juin 2024	7 045	9 215	720	16 980	(12 235)	(31 917)	(44 152)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments en valeur de marché reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Titres de dette	+/-7	+/-2	+/-6	+/-2
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-75	+/-5	+/-68	+/-5
Prêts et pensions	+/-27		+/-20	
Instruments financiers dérivés	+/-567		+/-586	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/-194		+/-218	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/-80		+/-94	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/-290		+/-271	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/-3		+/-3	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-676	+/-7	+/-680	+/-7

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge différée (« Day One Profit ») concerne principalement le périmètre des instruments financiers de Niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de Niveau 2 dont les ajustements de valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont non négligeables au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2023	Marge différée sur les transactions de la période	Marge comptabilisée en résultat de la période	Marge différée au 30 juin 2024
Instruments dérivés de taux et de change	167	37	(36)	168
Instruments dérivés de crédit	225	79	(65)	239
Instruments dérivés sur actions	381	195	(201)	375
Autres instruments	11	166	(161)	16
Instruments financiers	784	477	(463)	798

4.d ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

- Détail des prêts et créances par type de produit

En millions d'euros, au	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	48 447	(86)	48 361	24 434	(99)	24 335
Comptes à vue	11 092	(2)	11 090	7 252	(6)	7 246
Prêts ⁽¹⁾	19 899	(84)	19 815	12 267	(93)	12 174
Opérations de pension	17 456		17 456	4 915		4 915
Prêts et créances envers la clientèle	889 498	(17 351)	872 147	876 712	(17 512)	859 200
Comptes ordinaires débiteurs	50 835	(2 708)	48 127	46 733	(2 752)	43 981
Prêts consentis à la clientèle	787 098	(13 431)	773 667	780 638	(13 593)	767 045
Opérations de location-financement	50 871	(1 212)	49 659	48 842	(1 167)	47 675
Opérations de pension	694		694	499		499
Total prêts et créances au coût amorti	937 945	(17 437)	920 508	901 146	(17 611)	883 535

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

- Détail des titres de dette par catégorie d'émetteur

En millions d'euros, au	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
États	67 480	(31)	67 449	62 659	(11)	62 648
Autres administrations publiques	22 390	(3)	22 387	16 288	(2)	16 286
Etablissements de crédit	12 526	(2)	12 524	10 318	(2)	10 316
Autres	35 628	(89)	35 539	32 000	(89)	31 911
Total titres de dette au coût amorti	138 024	(125)	137 899	121 265	(104)	121 161

- Détail des actifs financiers au coût amorti par strate

En millions d'euros, au	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	48 447	(86)	48 361	24 434	(99)	24 335
Strate 1	47 876	(10)	47 866	23 673	(19)	23 654
Strate 2	496	(6)	490	679	(13)	666
Strate 3	75	(70)	5	82	(67)	15
Prêts et créances envers la clientèle	889 498	(17 351)	872 147	876 712	(17 512)	859 200
Strate 1	794 830	(1 900)	792 930	777 190	(1 906)	775 284
Strate 2	69 187	(2 067)	67 120	74 214	(2 399)	71 815
Strate 3	25 481	(13 384)	12 097	25 308	(13 207)	12 101
Titres de dette	138 024	(125)	137 899	121 265	(104)	121 161
Strate 1	137 694	(34)	137 660	120 991	(12)	120 979
Strate 2	148	(4)	144	94	(5)	89
Strate 3	182	(87)	95	180	(87)	93
Total actifs financiers au coût amorti	1 075 969	(17 562)	1 058 407	1 022 411	(17 715)	1 004 696

4.e ENCOURS DEPRECIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

En millions d'euros, au	30 juin 2024			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)	75	(70)	5	
Prêts et créances envers la clientèle (note 4.d)	25 481	(13 384)	12 097	7 473
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	182	(87)	95	
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	25 738	(13 541)	12 197	7 473
Engagements de financement donnés	1 167	(109)	1 058	310
Engagements de garantie donnés	953	(190)	763	201
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	2 120	(299)	1 821	511

En millions d'euros, au	31 décembre 2023			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.d)	82	(67)	15	
Prêts et créances envers la clientèle (note 4.d)	25 308	(13 207)	12 101	7 720
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	180	(87)	93	
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	25 570	(13 361)	12 209	7 720
Engagements de financement donnés	889	(96)	793	263
Engagements de garantie financière donnés	769	(218)	551	135
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	1 658	(314)	1 344	398

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 (EU CR2) :

Valeur brute En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Encours dépréciés (Strate 3) en début de période	25 570	25 517
Passage en strate 3	4 601	4 547
Retour en strate 1 ou strate 2	(1 067)	(965)
Passage en pertes	(1 870)	(1 618)
Autres variations	(1 496)	(1 435)
Encours dépréciés (Strate 3) en fin de période	25 738	26 046

4.f DETTES AU COUT AMORTI ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

En millions d'euros, au	30 juin 2024	31 décembre 2023
Dettes envers les établissements de crédit	89 008	95 175
Comptes à vue	12 218	10 770
Emprunts interbancaires ⁽¹⁾	40 173	54 825
Opérations de pension	36 617	29 580
Dettes envers la clientèle	1 003 053	988 549
Comptes ordinaires créditeurs	534 495	542 133
Comptes d'épargne	156 914	152 636
Comptes à terme et assimilés	309 708	292 491
Opérations de pension	1 936	1 289

⁽¹⁾ Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales, dont 32 millions d'euros de TLTRO III au 30 juin 2024 contre 18 milliards d'euros au 31 décembre 2023 (cf. note 2.a Marge d'intérêts).

4.g DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

- Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat (note 4.a)**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Réinitialisation du taux d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	30 juin 2024	31 décembre 2023
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							97 238	83 028
Dettes subordonnées							779	735
- Dettes subordonnées remboursables ⁽²⁾							17	18
- Dettes subordonnées perpétuelles							762	717
BNP Paribas Fortis déc-07 ⁽³⁾	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	762	717

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons :

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

⁽³⁾ Emission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES). Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires. Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas. Depuis le 1^{er} janvier 2022, la dette n'est plus admise dans les fonds propres prudentiels.

• **Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Réinitialisation du taux d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	30 juin 2024	31 décembre 2023
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							201 431	191 482
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							86 783	75 743
Titres de créances négociables							86 783	75 743
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							114 648	115 739
Titres de créances négociables							30 735	30 592
Emissions obligataires							83 913	85 147
Dettes subordonnées							26 912	24 743
- Dettes subordonnées remboursables ⁽²⁾							22 599	21 662
- Titres subordonnés perpétuels							4 054	2 852
BNP SA oct-85 ⁽⁵⁾	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254	254
BNP SA sept-86 ⁽⁵⁾⁽⁷⁾	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C	-	248
BNP Paribas Cardif nov-14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D	1 000	998
BNP Paribas SA août-23 ⁽⁶⁾	USD	1 500	août-28	8,500%	CMT + 4,354%	E	1 400	1 352
BNP Paribas SA fev-24 ⁽⁶⁾	USD	1 500	août-31	8,000%	CMT +3,727%	E	1 400	
- Titres participatifs							225	225
BNP Paribas SA juil-84 ⁽³⁾⁽⁵⁾	EUR	337	-	⁽⁴⁾	-		219	219
Autres							6	6
- Frais et commissions, dettes rattachées							34	4

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons :

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiement. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.
- E Le paiement des intérêts est effectué de manière discrétionnaire et peut être entièrement ou partiellement annulé sur notification du régulateur sur la base de son évaluation de la situation financière et de solvabilité de l'émetteur. Les montants des intérêts sur les obligations ne seront pas cumulatifs à la reprise des versements de coupons.

⁽²⁾ Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

⁽³⁾ Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

⁽⁴⁾ En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

⁽⁵⁾ A compter du 31 décembre 2023, ces titres ne sont plus reconnus en fonds propres prudentiels.

⁽⁶⁾ Les instruments émis par BNP Paribas SA en août 2023 et en février 2024 sont des titres convertibles contingents enregistrés comptablement en dettes mais sont reconnus en fonds propres additionnels de catégorie 1 (cf 1.f.8). La rémunération de ces instruments est comptabilisée directement en déduction des capitaux propres.

⁽⁷⁾ Cet instrument a été rappelé à sa date de call contractuelle le 28 mars 2024.

4.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	30 juin 2024	31 décembre 2023
Impôts courants	3 158	2 942
Impôts différés	3 095	3 614
Actifs d'impôts courants et différés	6 253	6 556
Impôts courants	2 281	2 725
Impôts différés	1 189	1 096
Passifs d'impôts courants et différés	3 470	3 821

4.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	30 juin 2024	31 décembre 2023
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	119 049	119 187
Comptes d'encaissement	815	773
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 907	5 400
Autres débiteurs et actifs divers	49 100	45 398
Total des comptes de régularisation et actifs divers	174 871	170 758
Dépôts de garantie reçus	89 514	87 612
Comptes d'encaissement	5 079	3 124
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 792	8 265
Passifs de location	3 066	3 058
Autres créditeurs et passifs divers	42 731	41 614
Total des comptes de régularisation et passifs divers	149 182	143 673

4.j ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros, au	1er semestre 2024
Valeur nette comptable en début de période	5 549
Acquisitions	120
Cessions	(84)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-
Effets des variations de parités monétaires	11
Valeur nette comptable en fin de période	5 596
Valeur brute comptable	8 681
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(3 085)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciation comptabilisée		Acquisitions	
	30 juin 2024	31 décembre 2023	1er semestre 2024	1er semestre 2023	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Corporate & Institutional Banking	1 291	1 275	-	-	-	-
Global Banking	279	277				
Global Markets	557	549				
Securities Services	455	449				
Commercial, Personal Banking & Services	2 999	3 058	-	-	30	170
Arval	637	633				27
Leasing Solutions	147	147				
Personal Finance	1 367	1 432			30	143
Personal Investors	564	562				
Nouveaux Métiers Digitaux	220	220				
Autres	64	64				
Investment & Protection Services	1 303	1 213	-	-	90	9
Asset Management	199	197				9
Assurance	388	299			90	
Real Estate	405	404				
Wealth Management	311	313				
Autres Activités	3	3	-	-	-	-
Total des écarts d'acquisition	5 596	5 549	-	-	120	179
Ecart d'acquisition négatif			226			
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			226	-		

4.k PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

• Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 décembre 2023	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	30 juin 2024
Provisions sur engagements sociaux	6 509	241	(615)	(112)	113	6 136
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	48	(5)	-		-	43
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.g)	1 270	(82)	(64)		8	1 132
Provisions pour litiges	1 005	53	(201)		(16)	841
Autres provisions pour risques et charges	1 686	(4)	(459)		(49)	1 174
Total des provisions pour risques et charges	10 518	203	(1 339)	(112)	56	9 326

En 2023, le Groupe a modifié sa politique comptable relative au risque de perte de flux de trésorerie sur instruments financiers octroyés non liée au défaut de la contrepartie, tels que les risques juridiques remettant en cause la validité ou la force exécutoire de ces contrats (cf. note 2.h).

L'effet sur les flux de trésorerie attendus du fait de ces risques est désormais considéré comme une modification des flux de trésorerie du contrat, suivant IFRS 9 B5.4.6, et est enregistré en diminution de la valeur brute de l'actif. Il était précédemment comptabilisé séparément selon IAS 37 en « Provisions pour risques et charges ». Les pertes attendues relatives à des instruments financiers décomptabilisés, comme c'est le cas lorsque les prêts ont été remboursés, continuent d'être comptabilisées selon IAS 37.

En conséquence, 313 millions d'euros précédemment présentés en « Provisions pour litiges » ont été portés en diminution des « Actifs financiers au coût amorti ».

A compter du 31 décembre 2023, les réserves d'incertitude sur la valeur résiduelle des véhicules d'Arval précédemment comptabilisées en diminution de l'actif ont été portées en « Autres provisions pour risques et charges ».

4.1 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pension livrées et de dérivés traités avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 30 juin 2024	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	308 256		308 256			308 256
Prêts et opérations de pension	494 375	(219 170)	275 205	(35 188)	(222 055)	17 962
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	909 796	(604 566)	305 230	(204 777)	(55 709)	44 744
Actifs financiers au coût amorti	1 059 575	(1 168)	1 058 407	(2 321)	(14 645)	1 041 441
<i>Dont opérations de pension</i>	19 318	(1 168)	18 150	(2 321)	(14 645)	1 184
Comptes de régularisation et actifs divers	174 871		174 871		(41 666)	133 205
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	119 049		119 049		(41 666)	77 383
Autres actifs non soumis à compensation	577 289		577 289			577 289
TOTAL ACTIF	3 524 162	(824 904)	2 699 258	(242 286)	(334 075)	2 122 897

En millions d'euros, au 30 juin 2024	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	99 377		99 377			99 377
Dépôts et opérations de pension	570 280	(219 170)	351 110	(33 798)	(296 677)	20 635
Dettes représentées par un titre	98 017		98 017			98 017
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	909 363	(604 566)	304 797	(204 777)	(45 019)	55 001
Passifs financiers au coût amorti	1 093 229	(1 168)	1 092 061	(3 711)	(32 576)	1 055 774
<i>Dont opérations de pension</i>	39 721	(1 168)	38 553	(3 711)	(32 576)	2 266
Comptes de régularisation et passifs divers	149 182		149 182		(49 876)	99 306
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	89 514		89 514		(49 876)	39 638
Autres dettes non soumises à compensation	476 947		476 947			476 947
TOTAL DETTES	3 396 395	(824 904)	2 571 491	(242 286)	(424 148)	1 905 057

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
---	--	-----------------------------------	---	---	---	---------------

Actif

Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	211 634		211 634			211 634
Prêts et opérations de pension	462 109	(234 934)	227 175	(28 383)	(181 529)	17 263
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	890 604	(576 833)	313 771	(213 517)	(51 325)	48 929
Actifs financiers au coût amorti	1 005 096	(400)	1 004 696	(676)	(4 325)	999 695
<i>Dont opérations de pension</i>	5 814	(400)	5 414	(676)	(4 325)	413
Comptes de régularisation et actifs divers	170 758		170 758		(40 664)	130 094
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	119 187		119 187		(40 664)	78 523
Autres actifs non soumis à compensation	663 465		663 465			663 465
TOTAL ACTIF	3 403 666	(812 167)	2 591 499	(242 576)	(277 843)	2 071 080

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
---	---	-----------------------------------	---	---	--	---------------

Dettes

Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	104 910		104 910			104 910
Dépôts et opérations de pension	508 548	(234 934)	273 614	(26 113)	(231 737)	15 764
Dettes représentées par un titre	83 763		83 763			83 763
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	893 736	(576 833)	316 903	(213 517)	(41 756)	61 630
Passifs financiers au coût amorti	1 084 124	(400)	1 083 724	(2 946)	(26 145)	1 054 633
<i>Dont opérations de pension</i>	31 269	(400)	30 869	(2 946)	(26 145)	1 778
Comptes de régularisation et passifs divers	143 673		143 673		(46 631)	97 042
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	87 612		87 612		(46 631)	40 981
Autres dettes non soumises à compensation	456 045		456 045			456 045
TOTAL DETTES	3 274 799	(812 167)	2 462 632	(242 576)	(346 269)	1 873 787

5. NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

5.a PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les différents produits et charges des contrats d'assurance sont regroupés dans les « Produits nets des activités d'assurance » :

- les « Produits des activités d'assurance » sont constitués des revenus des activités d'assurance liés aux groupes de contrats d'assurance émis. Ils reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats pour un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle l'assureur s'attend à avoir droit en échange de ceux-ci ;
- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance » correspondent aux charges rattachables aux contrats d'assurance engagées sur la période, aux variations liées aux services passés et courants, à l'amortissement des frais d'acquisition et à l'élément de perte pour les contrats onéreux ;
- les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ;
- les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance » incluent la variation de la valeur comptable des contrats d'assurance résultant de l'effet de désactualisation et du risque financier y compris les changements d'hypothèses financières.

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Produits des activités d'assurance	4 779	4 379
Charges afférentes aux contrats d'assurance ⁽¹⁾	(3 683)	(3 297)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	6 721	6 102
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(6 607)	(6 000)
Produits nets des activités d'assurance	1 210	1 184

⁽¹⁾ Ces charges incluent les charges rattachables aux contrats pour un montant de -2 066 millions d'euros au premier semestre 2024, contre un montant de -1 822 millions d'euros au premier semestre 2023 (cf. note 5.b).

• Résultat des activités d'assurance

Le « Résultat des activités d'assurance » regroupe :

- les « Produits des activités d'assurance », qui correspondent pour les contrats évalués selon la méthode générale et la méthode des honoraires variables au relâchement des flux d'exécution des contrats pour la période (à l'exclusion de la composante d'investissement et du montant affecté à l'élément de perte), la variation de l'ajustement au titre des risques non financiers, l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus pour la période, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition et, pour le modèle général spécifiquement, les écarts d'expérience sur primes.

Dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, l'amortissement de la marge sur services contractuels est déterminé après ajustement de l'écart entre le rendement financier réel attendu et la projection en risque neutre. Les principales hypothèses financières sous-jacentes à la détermination du rendement financier réel attendu sont celles retenues par le Groupe à l'horizon du plan stratégique. Au-delà de cet horizon, les hypothèses de taux et de rendements retenues sont déterminées en cohérence avec celles sous-jacentes à la projection en risque neutre.

Le produit de récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition correspond à la part des primes affectée au recouvrement de ces flux et une charge équivalente est comptabilisée sur la ligne « Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ».

Pour les contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes, les produits correspondent au montant des flux de trésorerie d'exécution attendus durant la période.

- les « Charges afférentes aux contrats d'assurance », qui comprennent les charges de sinistres courants et passés de la période (à l'exclusion des remboursements des composantes d'investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui ont été engagées telles que l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les variations liées aux services passés, et aux services futurs pour les contrats onéreux. Ce poste inclut également la part des charges générales d'exploitation et des dotations et amortissements rattachables aux contrats d'assurance.

- les « Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus » correspondent aux charges des services de réassurance déduction faite des sommes recouvrées auprès des réassureurs.

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Contrats non évalués selon la méthode d'affectation des primes	2 732	2 711
Variations du passif au titre de la couverture restante	1 127	1 088
Variation de l'ajustement pour risques	65	53
Marge sur services contractuels	955	893
Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	585	677
Contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes	2 047	1 668
Produits des activités d'assurance	4 779	4 379
Sinistres et charges survenus	(2 012)	(1 834)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 439)	(1 320)
Variations liées aux services passés	36	12
Elément de perte comptabilisé en résultat net	(43)	(65)
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	(225)	(90)
Charges afférentes aux contrats d'assurance	(3 683)	(3 297)
RESULTAT DES ACTIVITES D'ASSURANCE	1 096	1 082

- **Résultat financier**

Le « Résultat financier » regroupe les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ainsi que les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ».

Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » sont constitués des produits nets des instruments financiers et des immeubles de placement.

Les « Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe » reflètent les variations de valeur des placements sous-jacents, pour la part qui n'a pas été portée directement en capitaux propres, et à l'exclusion de la partie de ces variations ajustant la marge sur services contractuels.

Les « Autres charges financières d'assurance » évaluées selon le modèle général et selon le modèle d'affectation des primes correspondent à la variation des passifs techniques résultant des risques financiers (effet des variations des taux d'actualisation, des taux de change, de la valeur temps et des variables financières prévues aux contrats) pour la part qui n'a pas été portée en capitaux propres.

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Produits nets d'intérêts	1 286	1 205
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	(94)	(187)
<i>Plus ou moins-values sur instruments de dette</i>	(146)	(194)
<i>Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres</i>	52	8
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	5 142	5 101
Coût du risque	4	25
Résultat net sur immeubles de placement	423	(7)
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	2	(3)
Autres charges liées aux placements	(42)	(32)
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	6 721	6 102
Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe	(6 539)	(5 999)
Autres charges financières d'assurance	(68)	(1)
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	(6 607)	(6 000)
RESULTAT FINANCIER	114	102

5.b RECONCILIATION DES CHARGES PAR NATURE ET DES CHARGES PAR DESTINATION

En millions d'euros	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Commissions et autres frais	(1 439)	(1 115)
Frais supportés par les distributeurs internes (cf. note 2.f)	(550)	(521)
Frais de personnel	(420)	(399)
Taxes et contributions	(69)	(63)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(62)	(20)
Total des charges par nature	(2 540)	(2 118)
Frais d'acquisition de la période	1 528	1 237
Frais d'acquisition amortis sur la période	(1 440)	(1 321)
Total des charges par nature ajusté de l'effet de l'étalement des frais d'acquisition	(2 452)	(2 202)
-Charges rattachables aux contrats d'assurance (cf. note 5.a)	(2 066)	(1 822)
-Frais de gestion non rattachables des activités d'assurance (cf. note 2.f)	(386)	(380)

Les frais d'acquisition de la période sont déduits du total des charges et amortis sur la durée de couverture des contrats.

5.c PLACEMENTS, AUTRES ACTIFS, ET PASSIFS FINANCIERS LIES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

- **Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance**

En millions d'euros, au	30 juin 2024	31 décembre 2023
Instruments financiers dérivés	1 809	1 658
Instruments dérivés de couverture	46	36
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	159 735	156 758
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	96 593	89 139
Actifs financiers au coût amorti	1 090	1 267
Immeubles de placement	7 233	7 491
Placements consolidés par mise en équivalence	83	89
Actifs relatifs aux contrats d'assurance (note 5.d)	806	660
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	267 395	257 098

- **Passifs financiers liés aux activités d'assurance**

Les « Passifs financiers liés aux activités d'assurance » comprennent les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire adossés à des sous-jacents en unités de compte. Ces contrats sont évalués selon la norme IFRS 9 en valeur de marché par résultat.

En millions d'euros, au	30 juin 2024	31 décembre 2023
Instruments financiers dérivés	1 137	1 138
Instruments dérivés de couverture	269	152
Dépôts en valeur de marché par résultat	1 033	1 063
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	6 569	5 802
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	8 619	8 427
Autres dettes	926	1 657
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	18 553	18 239

- **Mesure de la valeur de marché des instruments financiers**

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation ainsi que les principes relatifs aux transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont ceux présentés en note 4.c pour l'ensemble des instruments financiers du Groupe.

En millions d'euros, au	30 juin 2024				31 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	94 354	49 390	15 991	159 735	85 585	56 294	14 879	156 758
Titres de capitaux propres	88 013	34 401	15 890	138 304	79 269	41 846	14 779	135 894
Titres de dettes	6 341	14 405	42	20 788	6 316	13 740	41	20 097
Prêts		584	59	643		708	59	767
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	84 743	11 835	15	96 593	81 018	8 106	15	89 139
Titres de capitaux propres	1 130			1 130	646			646
Titres de dette	83 613	11 835	15	95 463	80 372	8 106	15	88 493
Instruments financiers dérivés	-	1 839	16	1 855	2	1 678	14	1 694
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	179 097	63 064	16 022	258 183	166 605	66 078	14 908	247 591
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	3 588	11 724	909	16 221	2 625	12 039	628	15 292
Dépôts en valeur de marché par résultat		1 033		1 033		1 063		1 063
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers	3 588	2 981		6 569	2 625	3 177		5 802
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte		7 710	909	8 619		7 799	628	8 427
Instruments financiers dérivés	-	1 297	109	1 406	127	977	186	1 290
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	3 588	13 021	1 018	17 627	2 752	13 016	814	16 582

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'États ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM, et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

- **Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3**

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours du premier semestre 2024 :

	Actifs financiers			Passifs financiers	
	Actifs financiers en valeur de marché par résultat	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Total	Passifs financiers en valeur de marché par résultat	Total
En millions d'euros					
Situation au 31 décembre 2023	14 893	15	14 908	(814)	(814)
Achats	1 384	1	1 385		-
Ventes	(528)	(2)	(530)		-
Règlements	(52)		(52)	82	82
Transferts vers le Niveau 3	250		250		-
Transferts hors du Niveau 3	(301)		(301)		-
Gains comptabilisés en compte de résultat	184		184	(281)	(281)
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires et variation de périmètre	177		177	(5)	(5)
Variations d'actifs comptabilisées en capitaux propres		1	1		-
Situation au 30 juin 2024	16 007	15	16 022	(1 018)	(1 018)

- **Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres**

	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
En millions d'euros, au				
Titres de dette	95 463	(7 815)	88 493	(5 154)
Titres de capitaux propres	1 130	94	646	70
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	96 593	(7 721)	89 139	(5 084)

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires à l'exercice de certaines activités.

Au cours du premier semestre 2024, le Groupe a cédé plusieurs de ces investissements. En conséquence, une plus-value nette d'impôt de 6 millions d'euros a été transférée vers les réserves (contre 22 millions d'euros au premier semestre 2023).

- **Valorisation des immeubles**

La valeur de marché des immeubles d'investissement s'élève à 7,2 milliards d'euros au 30 juin 2024, contre 7,5 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

L'ensemble du portefeuille immobilier non coté est expertisé par un tiers ou plusieurs tiers indépendants. Les experts ont des règles professionnelles pour réaliser ces valorisations.

Pour les immeubles détenus en direct, les experts utilisent 3 méthodes principales :

- la méthode par comparaison des transactions analogues ;
- la méthode par le taux de rendement (taux appliqué à une base locative) ;
- la méthode par l'actualisation des cash flows.

La valeur finale retenue par l'expert peut être un compromis entre ces 3 méthodes.

- **Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti**

En millions d'euros, au	30 juin 2024					31 décembre 2023				
	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Prêts et créances	-	1 057	30	1 087	1 090	-	1 242	24	1 266	1 267

5.d ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Les principaux contrats émis par le Groupe correspondent (cf. note 1.g.2) :

- à des contrats d'assurance couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens évalués selon le modèle général (Building Block Approach - BBA) ou la méthode d'affectation des primes (Premium Allocation Approach - PAA) pour les contrats éligibles à cette méthode ;
- à des contrats vie ou épargne évalués selon le modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach - VFA) ;
- à des contrats de réassurance émis évalués selon la modèle général ou la méthode d'affectation des primes.

Les contrats de réassurance détenus sont également évalués selon la modèle général ou la méthode d'affectation des primes.

Les contrats d'assurance et de réassurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent. Ils sont présentés distinctement selon leur modèle d'évaluation : méthode d'affectation des primes ou autres modèles (modèle général et modèle des honoraires variables). Les contrats de réassurance détenus sont isolés.

En millions d'euros, au	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets
Contrats d'assurance non évalués selon la méthode d'affectation des primes	21	225 305	225 284	22	215 689	215 667
Contrats d'assurance évalués selon la méthode d'affectation des primes	187	2 557	2 370	84	2 354	2 270
Contrats de réassurance détenus	598	3	(595)	554	-	(554)
Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	806	227 865	227 059	660	218 043	217 383

Les tableaux suivants présentent les variations des valeurs comptables des contrats d'assurance hors contrats de réassurance détenus.

- **Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance - couverture restante et sinistres survenus**

Contrats d'assurance émis, hors contrats de réassurance En millions d'euros	Couverture restante		Sinistres survenus	Total des passifs nets
	hors élément de perte	élément de perte		
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2022	205 437	152	3 962	209 551
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(15 298)	41	14 085	(1 172)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(4 380)			(4 380)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	1 177	41	1 990	3 208
<i>dont composante d'investissement</i>	(12 095)		12 095	-
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	6 984	1	14	6 999
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	(8 314)	42	14 099	5 827
Primes perçues au titre des contrats d'assurance émis	13 347			13 347
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 094)			(1 094)
Sinistres et autres charges payés			(13 728)	(13 728)
Total des flux de trésorerie	12 253	-	(13 728)	(1 475)
Variation de périmètre et divers	(570)	(26)	(29)	(625)
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 30 JUIN 2023	208 806	168	4 304	213 278
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(15 204)	(18)	13 802	(1 420)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(4 565)			(4 565)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	1 158	(18)	2 005	3 145
<i>dont composante d'investissement</i>	(11 797)		11 797	-
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	7 633	1	51	7 685
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	(7 571)	(17)	13 853	6 265
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	12 781			12 781
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 191)			(1 191)
Sinistres et autres charges payés			(13 726)	(13 726)
Total des flux de trésorerie	11 590	-	(13 726)	(2 136)
Variation de périmètre et divers	199	19	312	530
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2023 ⁽¹⁾	213 024	170	4 743	217 937
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(13 406)	20	12 065	(1 321)
<i>dont produits des activités d'assurance</i>	(4 779)			(4 779)
<i>dont charges afférentes aux activités d'assurance</i>	1 289	20	2 149	3 458
<i>dont composante d'investissement</i>	(9 916)		9 916	-
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽²⁾	4 072	2	81	4 155
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	(9 334)	22	12 146	2 834
Primes perçues au titre des contrats d'assurance émis	16 770			16 770
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 379)			(1 379)
Sinistres et autres charges payés			(12 276)	(12 276)
Total des flux de trésorerie	15 391	-	(12 276)	3 115
Variation de périmètre et divers	3 595	(1)	174	3 768
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 30 JUIN 2024 ⁽¹⁾	222 676	191	4 787	227 654

⁽¹⁾ Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 685 millions d'euros au 30 juin 2024, contre un actif net de 549 millions d'euros au 31 décembre 2023.

⁽²⁾ Y compris les charges et produits financiers qui ont été enregistrés directement en capitaux propres.

- **Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation de primes – analyse par composante d'évaluation**

Contrats d'assurance émis non évalués selon la méthode d'affectation de primes, hors contrats de réassurance En millions d'euros	Valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2022	189 422	1 048	17 065	207 535
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(2 039)	389	694	(956)
<i>dont variations liées aux services futurs - nouveaux contrats</i>	(800)	57	759	16
<i>dont variations liées aux services futurs - changement d'estimation</i>	(1 183)	408	828	53
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période ⁽²⁾</i>	15	(43)	(893)	(921)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(71)	(33)		(104)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	6 947	11	23	6 981
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	4 908	400	717	6 025
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	11 559			11 559
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(459)			(459)
Sinistres et autres charges payés	(12 999)			(12 999)
Total des flux de trésorerie	(1 899)	-	-	(1 899)
Variation de périmètre et divers	(415)	(52)	47	(420)
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 30 JUIN 2023	192 016	1 396	17 829	211 241
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	365	161	(1 533)	(1 007)
<i>dont variations liées aux services futurs - nouveaux contrats</i>	(364)	33	348	17
<i>dont variations liées aux services futurs - changement d'estimation</i>	736	194	(949)	(19)
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période</i>	17	(60)	(932)	(975)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(24)	(6)		(30)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	7 563	(3)	28	7 588
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	7 928	158	(1 505)	6 581
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	11 062			11 062
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(433)			(433)
Sinistres et autres charges payés	(12 995)			(12 995)
Total des flux de trésorerie	(2 366)	-	-	(2 366)
Variation de périmètre et divers	211	49	(49)	211
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 31 DECEMBRE 2023 ⁽¹⁾	197 789	1 603	16 275	215 667
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(2 398)	189	1 203	(1 006)
<i>dont variations liées aux services futurs - nouveaux contrats</i>	(886)	73	829	16
<i>dont variations liées aux services futurs - changement d'estimation</i>	(1 491)	189	1 329	27
<i>dont variations liées aux services rendus au cours de la période ⁽²⁾</i>	42	(55)	(955)	(968)
<i>dont variations liées aux services passés</i>	(63)	(18)		(81)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ⁽³⁾	4 041	12	27	4 080
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	1 643	201	1 230	3 074
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	14 485			14 485
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(483)			(483)
Sinistres et autres charges payés	(11 394)			(11 394)
Total des flux de trésorerie	2 608	-	-	2 608
Variation de périmètre et divers	3 781	16	138	3 935
(ACTIFS) OU PASSIFS NETS AU 30 JUIN 2024 ⁽¹⁾	205 821	1 820	17 643	225 284

⁽¹⁾ Y compris les créances et les dettes rattachables aux contrats d'assurance pour un actif net de 272 millions d'euros au 30 juin 2024, contre un actif net de 501 millions d'euros au 31 décembre 2023.

⁽²⁾ Y compris un écart d'expérience qui s'élève à -44 millions d'euros au premier semestre 2024 et -18 millions d'euros au premier semestre 2023.

⁽³⁾ Y compris les charges et produits financiers qui ont été enregistrés directement en capitaux propres.

- **Taux d'actualisation et ajustement pour risque non financier**

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation moyens utilisés pour l'évaluation des contrats d'épargne et de prévoyance pour les principaux horizons de la courbe euro.

	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	Epargne	Prévoyance	Epargne	Prévoyance
1 an	4,25%	3,43%	4,00%	3,36%
5 ans	3,58%	2,77%	2,96%	2,32%
10 ans	3,54%	2,73%	3,03%	2,39%
15 ans	3,57%	2,76%	3,10%	2,47%
20 ans	3,47%	2,66%	3,04%	2,41%
40 ans	3,27%		3,04%	

- Pour les contrats épargne évalués selon la méthode des honoraires variables, le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque, extrapolé sur la durée excédant la période pour laquelle des données observables sont disponibles et corrigé d'une prime de liquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. La prime de liquidité moyenne tous portefeuilles confondus en épargne (en France, Italie et Luxembourg) est de 0,79 % au 30 juin 2024 contre 0,65 % au 31 décembre 2023.

L'ajustement pour risque est déterminé selon la méthode du coût du capital, sans prise en compte du risque de rachat massif, en incluant les versements libres, et en considérant uniquement les frais rattachables. Il est évalué à l'intérieur d'un intervalle de confiance compris entre 60 % et 70 %. Celui-ci s'établit à 65 % au 30 juin 2024 (inchangé par rapport au 31 décembre 2023).

- Pour les contrats de prévoyance évalués selon le modèle général et les passifs au titre des sinistres survenus en approche simplifiée, le taux d'actualisation est constitué à partir du taux sans risque ajusté pour tenir compte de l'illiquidité des passifs. En protection, la prime de liquidité est actuellement évaluée à zéro du fait de la durée de règlement courte des sinistres sur les principaux risques couverts.

Le niveau de confiance utilisé pour la détermination de l'ajustement au titre des risques non financiers des principaux pays est de 70 % (selon la méthode des quantiles).

6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

En millions d'euros, au	30 juin 2024	31 décembre 2023
Engagements de financement donnés		
- aux établissements de crédit	4 531	3 650
- à la clientèle	363 761	365 821
Ouverture de crédits confirmés	329 180	328 678
Autres engagements en faveur de la clientèle	34 581	37 143
Total des engagements de financement donnés	368 292	369 471
<i>dont strate 1</i>	351 017	353 147
<i>dont strate 2</i>	15 763	14 857
<i>dont strate 3</i>	1 167	889
<i>dont activités d'assurance</i>	345	578
Engagements de financement reçus		
- des établissements de crédit	74 491	69 596
- de la clientèle	2 751	3 185
Total des engagements de financement reçus	77 242	72 781

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	30 juin 2024	31 décembre 2023
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	73 729	63 132
- d'ordre de la clientèle	123 133	127 203
Cautions immobilières	2 075	2 403
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	66 037	66 791
Autres garanties d'ordre de la clientèle	55 021	58 009
Total des engagements de garantie donnés	196 862	190 335
<i>dont strate 1</i>	185 983	177 315
<i>dont strate 2</i>	9 307	11 701
<i>dont strate 3</i>	953	769
<i>dont activités d'assurance</i>	619	550

La contribution annuelle du Groupe au Fonds de résolution unique de l'Union européenne peut se faire, pour partie, sous forme d'un engagement de paiement irrévocable (EPI) garanti par un dépôt en espèces de même montant.

Lorsque la résolution d'un établissement fait intervenir le fonds, ce dernier peut appeler tout ou partie des EPI reçus.

L'engagement de paiement irrévocable est qualifié comptablement de passif contingent. Il donne lieu à provisionnement si la probabilité d'appel par le fonds devient supérieure à 50 %. Celle-ci étant estimée inférieure à ce seuil, aucune provision n'a été comptabilisée par le Groupe au 30 juin 2024.

Ces engagements s'élèvent à 1 263 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 1 261 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les espèces versées en garantie font l'objet d'une rémunération et sont comptabilisées comme un actif financier au coût amorti.

6.c ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros, au	30 juin 2024	31 décembre 2023
Titres à livrer	40 553	23 159
Titres à recevoir	42 681	21 384

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 30 juin 2024 à 2 261 621 342 euros, divisé en 1 130 810 671 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 1 147 477 409 actions au 31 décembre 2023).

- Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2022	721 971	38	159 670	8	881 641	46
Acquisitions effectuées	36 882 027	2 103			36 882 027	2 103
Mouvements nets			(195 968)	(11)	(195 968)	(11)
Actions détenues au 30 juin 2023	37 603 998	2 141	(36 298)	(3)	37 567 700	2 138
Acquisitions effectuées	49 972 210	2 897			49 972 210	2 897
Réduction de capital	(86 854 237)	(5 000)			(86 854 237)	(5 000)
Mouvements nets			260 856	16	260 856	16
Actions détenues au 31 décembre 2023	721 971	38	224 558	13	946 529	51
Acquisitions effectuées	16 666 738	1 055			16 666 738	1 055
Réduction de capital	(16 666 738)	(1 055)			(16 666 738)	(1 055)
Mouvements nets			(32 432)	(2)	(32 432)	(2)
Actions détenues au 30 juin 2024	721 971	38	192 126	11	914 097	49

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au cours du premier semestre 2024, BNP Paribas SA a racheté sur le marché puis annulé 16 666 738 de ses propres actions conformément à la décision du Conseil d'Administration du 31 janvier 2024 de procéder au rachat de 1 055 millions d'euros de son capital.

Au 30 juin 2024, le Groupe détient 914 097 actions BNP Paribas représentant 49 millions d'euros qui sont portés en diminution des capitaux propres.

- Titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

BNP Paribas SA a émis des titres super subordonnés à durée indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans.

Le 11 janvier 2023, BNP Paribas SA a émis des titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 1 250 millions d'euros. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,375 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 7 ans. En cas de non-remboursement en 2030, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux mid-swap euro à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 28 février 2023, BNP Paribas SA a émis des titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 600 millions de dollars singapouriens. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,9 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2028, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor singapourien de maturité constante de 5 ans (taux SORA). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 25 mars 2024, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de mars 2019, pour un montant de 1 500 millions de dollars, soit à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,625 %.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125%	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000%	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980%
Juillet 2019	AUD	300	semestrielle	4,500%	5,5 ans	Swap AUD 5 ans + 3,372%
Février 2020	USD	1 750	semestrielle	4,500%	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944%
Février 2021	USD	1 250	semestrielle	4,625%	10 ans	US CMT 5 ans + 3,340%
Janvier 2022	USD	1 250	semestrielle	4,625%	5 ans	US CMT 5 ans + 3,196%
Août 2022	USD	2 000	semestrielle	7,750%	7 ans	US 5 CMT ans + 4,899%
Septembre 2022	EUR	1 000	semestrielle	6,875%	7,25 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,645%
Novembre 2022	USD	1 000	semestrielle	9,250%	5 ans	US CMT 5 ans + 4,969%
Janvier 2023	EUR	1 250	semestrielle	7,375%	7 ans	Mid-swap EUR 5 ans + 4,631%
Février 2023	SGD	600	semestrielle	5,900%	5 ans	SGD SORA 5 ans + 2,674%
Total au 30 juin 2024 en contrevaaleur euro historique		12 116⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les titres super subordonnés à durée indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015, cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux titres super subordonnés à durée indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des titres super subordonnés à durée indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2024, le Groupe BNP Paribas détenait 42 millions d'euros de titres super subordonnés à durée indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte le cas échéant des options de souscriptions d'actions dans la monnaie, ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire. L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance sont expirés.

	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	6 051	6 929
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 137 648 633	1 227 539 873
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 137 648 633	1 227 539 873
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	5,32	5,64
dont activités poursuivies (en euros)	5,32	3,23
dont activités destinées à être cédées (en euros)	-	2,41
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	5,32	5,64
dont activités poursuivies (en euros)	5,32	3,23
dont activités destinées à être cédées (en euros)	-	2,41

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que du gain ou de la perte de change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Le dividende par action versé en 2024 au titre du résultat de l'exercice 2023 s'élève à 4,60 euros (contre 3,90 euros au titre de l'exercice 2022).

Le montant de la distribution en numéraire s'élève ainsi à 5 198 millions d'euros, contre 4 744 millions d'euros distribués en 2023.

Le retour à l'actionnaire est porté à 60 % du résultat de l'exercice 2023 par un programme de rachat d'actions de 1 055 millions d'euros réalisé au cours du premier semestre 2024.

7.b INTERETS MINORITAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2022	4 714	21	38	4 773
Affectation du résultat de l'exercice 2022	(179)			(179)
Augmentations de capital et émissions	298			298
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	21			21
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(91)			(91)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(147)			(147)
Autres variations				-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(3)	63	60
Résultat net du premier semestre 2023	268			268
Situation au 30 juin 2023	4 884	18	101	5 003
Augmentations de capital et émissions	18			18
Opérations résultant de plans de paiement en actions	1			1
Rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI)	(3)			(3)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	1			1
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	(12)			(12)
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(78)			(78)
Autres variations				-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(2)	34	32
Résultat net du second semestre 2023	163			163
Situation au 31 décembre 2023	4 974	16	135	5 125
Affectation du résultat de l'exercice 2023	(334)			(334)
Augmentations de capital et émissions				-
Opérations résultant de plans de paiement en actions				-
Rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI)	(4)			(4)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires				-
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	263			263
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	193			193
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	12			12
Autres variations	2			2
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		6	87	93
Résultat net du premier semestre 2024	235			235
Situation au 30 juin 2024	5 341	22	222	5 585

- **Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	30 juin 2024	1er semestre 2024						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit net bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	98 805	988	315	315	34%	108	108	171
Autres intérêts minoritaires						127	220	167
TOTAL						235	328	338

	31 décembre 2023	1er semestre 2023						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit net bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	97 504	964	321	349	34%	101	114	137
Autres intérêts minoritaires						167	214	42
TOTAL						268	328	179

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros	1er semestre 2024		1er semestre 2023	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
TEB Finansman				
Cession interne de BNPP Personal Finance à TEB Holding, portant le taux d'intérêt du Groupe à 72,5 %			(22)	22
Autres			1	(1)
Total	-	-	(21)	21

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros	1er semestre 2024		1er semestre 2023	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
BNP Paribas Bank Polska Cession partielle de 6 %, portant le taux de détention du Groupe à 81,26 %	7	196		
Autres	1	(3)		
Total	8	193	-	-

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 467 millions d'euros au 30 juin 2024, contre 510 millions d'euros au 31 décembre 2023.

7.c PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans la note 4.k « Provisions pour risques et charges », une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 30 juin 2024 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS en vertu du Code des faillites des États-Unis (U.S. Bankruptcy Code) et de la loi de l'État de New York à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de sommes prétendument transférées aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations.

À la suite de certaines décisions du tribunal des faillites américain et du « U.S. District Court » entre 2016 et 2018, la majorité des actions du liquidateur de BLMIS ont été soit rejetées, soit considérablement limitées. Toutefois, ces décisions ont été soit infirmées, soit effectivement annulées par des décisions ultérieures de la Cour d'Appel des États-Unis pour le Deuxième Circuit rendues le 25 février 2019 et le 30 août 2021. Par conséquent, le liquidateur de BLMIS a réintroduit certains de ces recours et a fait valoir à fin mai 2023 des créances d'un montant global d'environ 1,2 milliard de dollars américains. À fin juin 2024, à la suite du rejet de certains recours et demandes du liquidateur de BLMIS, le montant global des créances s'élève à environ 1,1 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant

notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires poursuivent la procédure judiciaire contre BNP Paribas et la Société fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, et BNP Paribas continue à se défendre avec vigueur contre les allégations de ces actionnaires. Il est prévu que les prochaines audiences devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles se tiennent en septembre et octobre 2024.

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Par arrêt du 28 novembre 2023, la Cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation des chefs de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. Sur le plan des dommages-intérêts alloués aux parties civiles, la méthodologie de calcul a été ajustée par la Cour, mais la plupart des dommages-intérêts avait déjà été versée par exécution provisoire du jugement de première instance. Par ailleurs, un accord a été trouvé avec l'association Consommation Logement Cadre de Vie pour proposer une solution amiable aux clients qui le souhaitent.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Courant 2023, à l'instar d'autres établissements financiers, BNP Paribas a été perquisitionné par le parquet national financier et a été informé de l'ouverture d'une enquête préliminaire portant sur des opérations sur titres français.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

7.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTROLE OU D'INFLUENCE NOTABLE

Opérations du premier semestre 2024

- **UkrSibbank**

L'allègement d'un certain nombre de restrictions imposées par la banque centrale ukrainienne permet de rétablir les conditions d'exercice du contrôle au sens d'IFRS 10 qui ont pour effet de modifier la méthode de consolidation de mise en équivalence à intégration globale.

Ce changement de méthode de consolidation se traduit par l'augmentation du bilan du Groupe de 3 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti.

L'écart d'acquisition négatif lié à cette opération est de 226 millions d'euros.

- **Cetelem SA de CV**

Le 27 mars 2024, BNP Paribas Personal Finance a cédé 80% de sa participation dans sa filiale mexicaine, Cetelem SA de CV.

Le Groupe BNP Paribas perd le contrôle exclusif de cette entité mais conserve une influence notable.

Cette cession partielle s'accompagne d'un accord de cession future de la participation résiduelle dont les caractéristiques privent le Groupe du rendement des actions détenues, et conduit à la comptabilisation d'une créance.

La perte de contrôle se traduit par la constatation d'un résultat de cession de 118 millions d'euros et par une diminution du bilan du Groupe de 3 milliards d'euros, principalement sur les actifs financiers au coût amorti.

- **BCC Vita SpA**

Le 15 mai 2024, BNP Paribas Cardif SA a acquis 51% du capital de BCC Vita, concomitamment à un accord d'achat de 19% de participation complémentaire.

Le Groupe BNP Paribas prend le contrôle exclusif de cette entité à hauteur de 70% et la consolide par intégration globale.

Cette opération a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 4 milliards d'euros, notamment les Placements des activités d'assurance.

L'écart d'acquisition lié à cette opération est de 90 millions d'euros.

Opération du premier semestre 2023

- **Partenariat avec Stellantis**

Le 3 avril 2023, BNP Paribas Personal Finance devient le partenaire exclusif de la captive de Stellantis dans ses activités de financement dans trois marchés stratégiques : l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni.

Cette opération se décline par le rachat de trois entités dans ces trois pays concomitamment à la cession d'activités à différentes joint-ventures de Stellantis en France, en Italie et en Espagne.

Cette restructuration a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe de 8 milliards d'euros, notamment les actifs financiers au coût amorti, et de constater un résultat de cession de 54 millions d'euros et un écart d'acquisition de 173 millions d'euros.

7.e ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

BNP Paribas a conclu le 18 décembre 2021 un accord avec BMO Groupe Financier pour la vente de 100 % de ses activités de banque commerciale aux États-Unis opérées par l'ensemble homogène BancWest pour une considération de prix totale de 16,3 milliards de dollars américains en numéraire.

L'opération a été réalisée le 1^{er} février 2023 à la suite de la réception de l'ensemble des autorisations réglementaires par BMO Groupe Financier.

La plus-value de cession nette d'impôt est de 2,9 milliards d'euros, comptabilisée en « Résultat net des activités destinées à être cédées » en 2023.

7.f VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 30 juin 2024. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;

- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût amorti suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût amorti, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 30 juin 2024	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		121 862	726 501	848 363	870 849
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	101 219	32 012	2 341	135 572	137 899
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 091 913		1 091 913	1 092 061
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	77 626	126 208		203 834	201 431
Dettes subordonnées (note 4.g)	21 032	6 250		27 282	26 912

⁽¹⁾ Hors location-financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2023	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		91 565	719 554	811 119	835 860
Titres de dette au coût amorti (note 4.d)	88 984	29 720	989	119 693	121 161
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 083 782		1 083 782	1 083 724
Dettes représentées par un titre (note 4.g)	77 165	115 102		192 267	191 482
Dettes subordonnées (note 4.g)	17 128	7 588		24 716	24 743

⁽¹⁾ Hors location-financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie des valeurs de marché ou de modèle est également présentée dans les principes comptables (note 1.f.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne règlementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

7.g PERIMETRE DE CONSOLIDATION

BNP Paribas, société anonyme, immatriculée en France, est la société tête du Groupe, qui détient des positions clés dans ses trois pôles opérationnels : Corporate & Institutional Banking (CIB), Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) et Investment & Protection Services (IPS).

Au cours de l'exercice, la société mère n'a pas changé de dénomination sociale. BNP Paribas a son établissement principal en France et son siège social sis au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris, France.

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNP Paribas SA	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Grèce)	Grèce	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pays-bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP SA (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Suisse)	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Taiwan)	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Viêt Nam)	Viêt Nam	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING										
EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)										
France										
	Austin Finance ⁹	France							S4	
	BNPP Financial Markets	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Eurotitrisation	France	ME	22,0%	22,0%		ME	22,0%	22,0%	
	Exane	France							S4	
	Exane (succ. Allemagne)	Allemagne							S4	
	Exane (succ. Espagne)	Espagne							S4	
	Exane (succ. Italie)	Italie							S4	
	Exane (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni							S4	
	Exane (succ. Suède)	Suède							S4	
	Exane (succ. Suisse)	Suisse							S4	
	Exane Asset Management	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Exane Derivatives	France							S4	
	Exane Derivatives (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni							S4	
	Exane Derivatives (succ. Suisse)	Suisse							S4	
	Exane Derivatives Gerance	France							S4	
	Exane Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	FCT Juice ⁴	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Financière des Italiens ⁵	France							S4	
	Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Optichamps ⁹	France							S4	
	Parilease	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Participations Opéra ⁸	France							S4	
	Services Logiciels d'Intégration Boursière	France	ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%		ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%	
	Services Logiciels d'Intégration Boursière (succ. Portugal)	Portugal	ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%		ME ⁽³⁾	66,6%	66,6%	
	SNC Taitbout Participation 3	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Uptevia SA	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
Autres pays d'Europe										
	Allfunds Group PLC	Royaume-Uni	ME	12,3%	12,2%	V4	ME	12,1%	12,0%	
	Aries Capital DAC	Irlande	IG	100,0%	0,0%		IG	100,0%	0,0%	
	AssetMetrix	Allemagne	ME	22,9%	22,9%	V4	ME	22,3%	22,3%	
	BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Bank JSC	Russie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Emissions Und Handels GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Issuance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Net Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Technology LLC	Russie				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Trust Corp UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Vartry Reinsurance DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Diamante Re SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ejesur SA	Espagne								S1
	Exane Solutions Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Expo Atlantico EAll Investimentos Imobiliarios SA ⁵	Portugal	IG	-	-		IG	-	-	
	Expo Indico EIII Investimentos Imobiliarios SA ⁵	Portugal	IG	-	-		IG	-	-	
	FScholen	Belgique	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Greenstars BNPP	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Kantox European Union SL	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Kantox Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Kantox Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1/D3
	Madison Arbor Ltd ⁴	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Matchpoint Finance PLC ⁴	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Ribera Del Loira Arbitrage	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Securasset SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Single Platform Investment Repackaging Entity SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Utexam Logistics Ltd	Irlande								S3
	Utexam Solutions Ltd	Irlande								S3
Moyen-Orient										
	BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
AMÉRIQUES										
	Banco BNPP Brasil SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Canada Corp	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Capital Services Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP EQD Brazil Fund Fundo de Investimento Multimercado ⁵	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP FS LLC	Etats-Unis				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Mexico Holding	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Mexico SA Institucion de Banca Multiple	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado ⁵	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP RCC Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Investments Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Wholesale Holdings Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP VPG Brookline Cre LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG EDMC Holdings LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Express LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG I LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG II LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG III LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG IV LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E2
	BNPP VPG Master LLC ⁵	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	Dale Bakken Partners 2012 LLC	Etats-Unis								S2
	Decart Re Ltd	Bermudes	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	FSI Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Starbird Funding Corp ¹	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
ASIE PACIFIQUE										
	Andalan Multi Guna PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Arbitrage Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP China Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Finance Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Global Securities Operations Private Ltd	Inde								S4
	BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Korea Co Ltd	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Sekuritas Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
COMMERCIAL, PERSONAL BANKING & SERVICES										
BANQUES COMMERCIALES DANS LA ZONE EURO										
Banque commerciale en France										
	2SF - Société des Services Fiduciaires	France	ME ⁽³⁾	33,3%	33,3%		ME ⁽³⁾	33,3%	33,3%	
	Banque de Wallis et Futuna	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%		IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%	
	BNPP Antilles Guyane	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement Oblig	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Factor	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	E2
	BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA	Portugal								S4
	BNPP Nouvelle Calédonie	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Réunion	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Compagnie pour le Financement des Loisirs	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Copartis	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Euro Securities Partners	France								S2
	GIE Ocean	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Jivago Holding	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Partecis	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Paylib Services	France	ME	14,3%	14,3%		ME	14,3%	14,3%	
	Portzamparc	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
BNL banca commerciale										
	Banca Agevolarti SPA (Ex- Artigiancassa SPA)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	V1
	Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP BNL Equity Investment SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%	E1				
	EMF IT 2008 1 SRL [†]	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Era Uno SRL [†]	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Eutimm SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Financit SPA	Italie	IG	60,0%	60,0%		IG	60,0%	60,0%	
	Immera SRL [†]	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	International Factors Italia SPA	Italie	IG	99,9%	99,9%	V1	IG	99,7%	99,7%	
	Permico SPA	Italie	ME	21,9%	21,9%		ME	21,9%	21,9%	
	Servizio Italia SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Tierre Securitisation SRL [†]	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela OBG SRL [†]	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela RMBS SRL [†]	Italie								S3
	Worldline Merchant Services Italia SPA	Italie	ME	20,0%	20,0%		ME	20,0%	20,0%	
Banque commerciale en Belgique										
	Axepta BNPP Benelux	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Bancontact Paytoniq Company	Belgique	ME	22,5%	22,5%		ME	22,5%	22,5%	
	BASS Master Issuer NV [†]	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Batopin	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	
	Belgian Mobile ID	Belgique	ME	12,2%	12,2%		ME	12,2%	12,2%	
	BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor AS	Danemark	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factoring Support	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis	Belgique	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Belgium	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Expansion	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Management	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPPF Credit Brokers (Ex- Demetris NV)	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Bpost Banque	Belgique				S4	IG	100,0%	99,9%	
	Credissimo	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Credissimo Hainaut SA	Belgique	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
	Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	IG	81,7%	81,6%		IG	81,7%	81,6%	
	Epimede ⁵	Belgique	ME	-	-		ME	-	-	
	Esmee Master Issuer ⁴	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Immobilière Sauveniere SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Investissements de Private Equity (a)	BE/FR/LU	VM	-	-		VM	-	-	
	Isabel SA NV	Belgique	ME	25,3%	25,3%		ME	25,3%	25,3%	
	Microstart	Belgique	IG	42,3%	76,8%		IG	42,3%	76,8%	
	Sagip	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87,5%	87,5%		IG	87,5%	87,5%	
Banque commerciale au Luxembourg										
	BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
	BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
	BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
	BNPP SB Re	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cofnylux SA	Luxembourg								S4
	Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,4%	97,4%	V4	IG	97,3%	97,3%	
	Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Luxhub SA	Luxembourg	ME	28,0%	18,5%		ME	28,0%	18,5%	
	Visalux	Luxembourg	ME	25,2%	16,6%		ME	25,2%	16,6%	V3
BANQUES COMMERCIALES DANS LE RESTE DU MONDE										
Europe Méditerranée										
	Bank of Nanjing	Chine	ME	14,9%	14,9%	V1/V3	ME	13,8%	13,8%	V3
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire								S2
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Sénégal								S2
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%		IG	67,0%	67,0%	
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Maroc	IG	100,0%	67,0%		IG	100,0%	67,0%	
	Bantas Nakit AS	Turquie	ME ⁽³⁾	33,3%	16,7%		ME ⁽³⁾	33,3%	16,7%	
	BDSI	Maroc	IG	100,0%	96,4%		IG	100,0%	96,4%	
	BGZ Poland ABS1 DAC ¹	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	BICI Bourse	Côte d'Ivoire								S2
	BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,2%		IG	86,9%	58,2%	
	BNPP Bank Polska SA	Pologne	IG	81,3%	81,3%	V2	IG	87,3%	87,3%	V3
	BNPP El Djazair	Algérie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Faktoring Spolka ZOO	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Group Service Center SA	Pologne	IG	100,0%	81,3%	V3	IG	100,0%	87,3%	V3
	BNPP IRB Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Dreams Sustainable AB	Suède				S2	IG	57,5%	57,5%	
	Joint Stock Company Ukrsibbank	Ukraine	IG	60,0%	60,0%	D1	ME	60,0%	60,0%	
	TEB ARF Teknoloji Anonim Sirketi	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Finansman AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	V3
	TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	TEB SH A	Kosovo	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
BancWest										
	BancWest Holding Inc	Etats-Unis								S2
	BancWest Holding Inc Grantor Trust ERC Subaccount ⁸	Etats-Unis								S2
	Bancwest Holding Inc Umbrella Trust ⁸	Etats-Unis								S2
	BancWest Investment Services Inc	Etats-Unis								S2
	Bank of the West	Etats-Unis								S2
	Bank of the West Auto Trust 2019-1 ¹	Etats-Unis								S2
	Bank of the West Auto Trust 2019-2 ¹	Etats-Unis								S2
	BNPP Leasing Solutions Canada Inc	Canada								S2
	BOW Auto Receivables LLC ¹	Etats-Unis								S2
	BWC Opportunity Fund 2 Inc ¹	Etats-Unis								S2
	BWC Opportunity Fund Inc ¹	Etats-Unis								S2
	CFB Community Development Corp	Etats-Unis								S2
	Claas Financial Services LLC	Etats-Unis								S2
	Commercial Federal Affordable Housing Inc	Etats-Unis								S2
	First Santa Clara Corp ⁵	Etats-Unis								S2
	United California Bank Deferred Compensation Plan Trust ⁸	Etats-Unis								S2
	Ursus Real Estate Inc	Etats-Unis								S2
METIERS SPECIALISES										
Personal Finance										
	Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Auto ABS UK Loans PLC ¹	Royaume-Uni				S3	IG	-	-	E3
	AutoFlorence 1 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 2 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	AutoFlorence 3 SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autonomia 2019 ¹	France				S1	IG	-	-	
	Autonomia DE 2023 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autonomia Spain 2019 ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2021 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2022 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Autonomia Spain 2023 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	E2

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Banco Cetelem SA	Brésil								S4
	Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BGN Mercantil E Servicos Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Bulgarie)	Bulgarie								S1
	BNPP Personal Finance (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BON BNPP Consumer Finance Co Ltd	Chine	ME	33,1%	33,1%		ME	33,1%	33,1%	V1/V4
	Cafineo	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	50,8%		IG ⁽¹⁾	51,0%	50,8%	
	Carrefour Banque	France	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
	Central Europe Technologies SRL	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem America Ltda	Brésil				S4	IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Business Consulting Shanghai Co Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Gestion AIE	Espagne	IG	100,0%	96,0%		IG	100,0%	96,0%	
	Cetelem SA de CV	Mexique	ME	20,0%	0,0%	S2	IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Servicios Informaticos AIE	Espagne	IG	100,0%	81,0%		IG	100,0%	81,0%	
	Cetelem Servicos Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cofica Bail	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Cofiplan	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	V3
	Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	V3
	Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Crédit Moderne Océan Indien	France	IG ⁽¹⁾	97,8%	97,8%		IG ⁽¹⁾	97,8%	97,8%	
	Domofinance	France	IG ⁽¹⁾	55,0%	55,0%		IG ⁽¹⁾	55,0%	55,0%	
	E Carat 10 ¹	France								S1
	E Carat 11 PLC ²	Royaume-Uni								S3
	E Carat 12 PLC ²	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
	Ecarat De SA ¹	Luxembourg	IG	-	-	E2				
	Ekspres Bank AS	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Eos Aremas Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0%	49,9%		ME	50,0%	49,9%	
	Evollis	France	ME	49,2%	49,2%		ME	49,2%	49,2%	V4
	Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Florence Real Estate Developments SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Florence SPV SRL ¹	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado (b) ¹	Espagne	ME ⁽³⁾	-	-		ME ⁽³⁾	-	-	
	Fonds Communs de Titrisation Genius (d) ¹	Chine	ME ⁽³⁾	-	-		ME ⁽³⁾	-	-	E3

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Fonds Communs de Titrisation Wisdom (e) ¹	Chine	ME ⁽³⁾	-	-		ME ⁽³⁾	-	-	E3
	GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
	Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	ME ⁽³⁾	25,0%	25,0%		ME ⁽³⁾	25,0%	25,0%	V1
	International Development Resources AS Services SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Iqera Services	France								S2
	Loisirs Finance	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%		IG ⁽¹⁾	51,0%	51,0%	
	Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Neuilly Contentieux	France	IG	95,9%	95,6%		IG	95,9%	95,6%	
	Noria 2018-1 ¹	France								S1
	Noria 2020 ²	France								S1
	Noria 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Noria 2023 ³	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Noria Spain 2020 FT ¹	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Opel Finance NV	Pays-Bas								S3
	Opel Finance SA	Suisse	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	PBD Germany Auto Lease Master SA ¹	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	E3
	Personal Finance Location	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	PF Services GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Phedina Hypotheken 2010 BV ⁴	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	RCS Botswana Pty Ltd	Botswana	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Cards Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Investment Holdings Namibia Pty Ltd	Namibie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3%	40,0%		ME	37,3%	40,0%	
	Stellantis Bank SA	France	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Stellantis Bank SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Stellantis Bank SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Stellantis Bank SA (succ. Espagne)	Espagne								S1
	Stellantis Bank SA (succ. Italie)	Italie								S1
	Stellantis Financial Services UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	E3
	Union de Creditos Inmobiliarios SA	Espagne	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	United Partnership	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	
	Vauxhall Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	XFERA Consumer Finance EFC SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
	Zhejiang Wisdom Puhua Financial Leasing Co Ltd	Chine	ME ⁽³⁾	25,0%	25,0%		ME ⁽³⁾	25,0%	25,0%	V1
Arval										
	Artel	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval AS	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval AS Norway	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Austria GmbH	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Belgium NV SA	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Brasil Ltda	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Fleet Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Fleet Services (succ. Monaco)	Monaco	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval LLC	Russie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Magyarország KFT	Hongrie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Maroc SA	Maroc	IG ⁽²⁾	100,0%	89,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	89,0%	
	Arval OY	Finlande	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Relsa Colombia SAS	Colombie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	V1/D2
	Arval Relsa SPA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	V1/D2
	Arval Schweiz AG	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval Trading	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Cent ASL	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Cofiparc	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Comercializadora de Vehiculos SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	V1/D2
	FCT Pulse France 2022 ¹	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Greenval Insurance DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Locadif	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Louveo	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Personal Car Lease BV	Pays-Bas								S4
	Public Location Longue Durée	France	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
	Rentaequipos Leasing Peru SA	Pérou	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	V1/D2
	Rentaequipos Leasing SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	V1/D2
	TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%	
	Terberg Busines Lease Group BV	Pays-Bas								S4
	Terberg Leasing Justlease Belgium BV	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%		IG ⁽²⁾	100,0%	99,9%	
Leasing Solutions										
	Aprolis Finance	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	Artegy	France	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNL Leasing SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	
	BNPP 3 Step IT	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP 3 Step IT (succ. Belgique)	Belgique	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Espagne)	Espagne	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	E2
	BNPP 3 Step IT (succ. Italie)	Italie	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP 3 Step IT (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	BNPP Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100,0%	82,5%		IG	100,0%	82,5%	
	BNPP Lease Group	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	
	BNPP Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Services	Pologne	IG	100,0%	81,3%	V3	IG	100,0%	87,3%	V3
	BNPP Leasing Solution AS	Norvège	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions AB	Suède	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions AS	Danemark	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions GmbH	Autriche	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions IFN SA	Roumanie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni								S3
	BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Claas Financial Services	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	CNH Industrial Capital Europe	France	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%		IG ⁽¹⁾	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	ES Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	FL Zeebrugge ^s	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Fortis Lease	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne								S3
	Fortis Lease Iberia SA	Espagne								S1
	Fortis Lease Portugal	Portugal								S1
	Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas				S3	IG	100,0%	83,0%	
	Heffiq Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	IG	50,1%	41,5%		IG	50,1%	41,5%	
	JCB Finance	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%		IG ⁽¹⁾	100,0%	41,6%	
	JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%		IG	50,1%	41,6%	
	Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	MGF	France	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	MGF (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	MGF (succ. Italie)	Italie	IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%		IG ⁽¹⁾	51,0%	42,3%	
	Natio Energie 2	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Natiocredibail	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Pixel 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Same Deutz Fahr Finance	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	83,0%	
	SNC Natiocredimurs	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
Nouveaux Métiers Digitaux										
	Financière des Paiements Electroniques	France	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Belgique)	Belgique	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Espagne)	Espagne	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Portugal)	Portugal	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Floa	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	Lyf SA	France	ME ⁽³⁾	43,8%	43,8%		ME ⁽³⁾	43,8%	43,8%	
	Lyf SAS	France	ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%		ME ⁽³⁾	50,0%	50,0%	V4
Personal Investors										
	Espresso Financial Services Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Human Value Developers Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sharekhan BNPP Financial Services Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sharekhan Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
INVESTMENT & PROTECTION SERVICES										
Assurance										
	AEW Immo-commercial ⁶	France	VM	-	-		VM	-	-	
	AG Insurance	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	
	Agathe Retail France	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
	AM Select	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	E1
	Astridplaza	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	Batipart Participations SAS	Luxembourg	VM	29,7%	29,7%		VM	29,7%	29,7%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BCC Vita SPA	Italie	IG ⁽²⁾	70,0%	70,0%	E3				
	Becquerel ⁶	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Croissance ISR ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Euro ISR ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Monde ISR ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Actions Patrimoine ISR ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	BNPP Actions PME ETI ⁵	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Aqua ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Best Selection Actions Euro ISR ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Cardif	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Compania de Seguros y Reaseguros SA	Pérou	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Emekliik AS	Turquie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Hayat Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsaking AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsaking AB (succ. Danemark)	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsaking AB (succ. Norvège)	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Services SRO	Rép. Tchèque	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Chili	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif TCB Life Insurance Co Ltd	Taiwan	ME	49,0%	49,0%		ME	49,0%	49,0%	
	BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Convictions ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP CP Cardif Private Debt ⁶	France				S3	IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Deep Value ⁵	France								S3
	BNPP Développement Humain ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Diversiflex ⁵	France				S1	IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Diversipierre ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	BNPP Euro Climate Aligned ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	BNPP France Crédit ⁶	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	BNPP Global Senior Corporate Loans ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Indice Amérique du Nord ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Indice France ESG ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				
	BNPP Infrastructure Investments Fund ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Moderate Focus Italia ⁵	France								S3
	BNPP Monétaire Assurance ⁵	France								S1
	BNPP Multistratégies Protection 80 ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Next Tech ⁵	France								S3
	BNPP Protection Monde ⁵	France								S3
	BNPP Sélection Dynamique Monde ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Sélection Patrimoine Responsable ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-	E1				

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Smallcap Euroland ISR ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Social Business France ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BOB Cardif Life Insurance Co Ltd	Chine	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	C Santé ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Camgestion Obliflexible ⁵	France								S1
	Capital France Hotel	France	IG ⁽²⁾	98,5%	98,5%		IG ⁽²⁾	98,5%	98,5%	
	Cardif Alternatives Part I ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif Assurance Vie	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT	Hongrie				D1	ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif BNPP AM Emerging Bond ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif BNPP AM Euro Paris Climate Aligned ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Cardif BNPP AM Global Environmental Equity ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif BNPP AM Global Senior Corporate Loans ⁵	France								S3
	Cardif BNPP AM Sustainable Euro Equity ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Cardif BNPP AM Sustainable Europe Equity ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Cardif BNPP IP Signatures ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif BNPP IP Smid Cap Euro ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif CPR Global Return ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Edrim Signatures ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Cardif El Djazair	Algérie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Forsakring AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif IARD	France	IG ⁽²⁾	66,0%	66,0%		IG ⁽²⁾	66,0%	66,0%	
	Cardif Insurance Co LLC	Russie								S2
	Cardif Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG ⁽²⁾	85,0%	85,0%		IG ⁽²⁾	85,0%	85,0%	
	Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG ⁽²⁾	75,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	75,0%	75,0%	
	Cardif Ltda	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%	
	Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	75,0%	
	Cardif Nordic AB	Suède	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne				D1	ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Retraite	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Seguros SA	Argentine								S2
	Cardif Services AEIE	Portugal				S1	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cardif Servicios SAC	Pérou				D1	ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Support Unipessoal Lda	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	E1
	Cardif Vita Convex Fund Eur ⁶	France								S1
	Cardimmo	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Carma Grand Horizon SARL	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cedrus Carbon Initiative Trends ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Centre Commercial Francilia	France	VM	21,7%	21,7%		VM	21,7%	21,7%	
	CFH Alexanderplatz Hotel Sarl	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%	E2
	CFH Algonquin Management Partners France Italia	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Bercy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Bercy Hotel	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Bercy Intermédiaire	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Berlin GP GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	E2
	CFH Berlin Holdco SARL	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Boulogne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Cap d'Ail	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Hostel Berlin Sarl	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%	E2
	CFH Hotel Project Sarl	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	93,5%	E2
	CFH Milan Holdco SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Montmartre	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	CFH Montparnasse	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	Corosa	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Darnell DAC	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Défense CB3 SAS	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	Diversipierre DVP 1	France	IG ⁽²⁾	100,0%	93,6%	V4	IG ⁽²⁾	100,0%	93,4%	V4
	Diversipierre Germany GmbH	Allemagne	ME *	100,0%	93,6%	V4	ME *	100,0%	93,4%	V4
	DVP European Channel	France	ME *	100,0%	93,6%	V4	ME *	100,0%	93,4%	V4
	DVP Green Clover	France	ME *	100,0%	93,6%	V4	ME *	100,0%	93,4%	V4
	DVP Haussmann	France	ME *	100,0%	93,6%	V4	ME *	100,0%	93,4%	V4
	DVP Heron	France	ME *	100,0%	93,6%	V4	ME *	100,0%	93,4%	V4
	Eclair ⁵	France								S3
	EP L ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	EP1 Grands Moulins ⁵	France	ME *	-	-		ME *	-	-	
	FDI Poncelet	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Fleur SAS	France				S1	VM	33,3%	33,3%	
	Foncière Partenaires ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	FP Cardif Convex Fund USD ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Fundamenta ⁵	Italie	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	G C Thematic Opportunities II ⁵	Irlande								S1
	GIE BNPP Cardif	France	IG ⁽²⁾	99,7%	99,7%		IG ⁽²⁾	99,7%	99,7%	V2
	GPinvest 10	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	Harewood Helena 2 Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Harmony Prime ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Hemisphere Holding	France	ME	20,0%	20,0%		ME	20,0%	20,0%	
	Hibernia France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%		IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	Horizon Development GmbH	Allemagne	VM	66,7%	64,5%	V4	VM	66,7%	62,9%	
	Icare	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Icare Assurance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	ID Cologne A1 GmbH	Allemagne	ME *	89,2%	86,3%	V4	ME *	89,2%	86,2%	V1
	ID Cologne A2 GmbH	Allemagne	ME *	89,2%	86,3%	V4	ME *	89,2%	86,2%	V1
	Karapass Courtage	France	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Korian et Partenaires Immobilier 1	France	VM	24,5%	24,5%		VM	24,5%	24,5%	
	Korian et Partenaires Immobilier 2	France	VM	24,5%	24,5%		VM	24,5%	24,5%	
	Luizaseg Seguros SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	V1/D4
	Natio Assurance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Natio Fonds Ampère 1 ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	New Alpha Cardif Incubator Fund ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	OC Health Real Estate GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Opéra Rendement ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Paris Management Consultant Co Ltd	Taiwan				S3	ME *	100,0%	100,0%	
	Permal Cardif Co Investment Fund ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Pinnacle Pet Holdings Ltd	Royaume-Uni	ME	24,7%	24,7%		ME	24,7%	24,7%	V3
	Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie				D1	ME *	100,0%	100,0%	
	Preim Healthcare SAS ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	
	PWH	France	VM	47,5%	47,5%		VM	47,5%	47,5%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Reumal Investissements	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Rubin SARL	Luxembourg	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	Rueil Ariane	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SAS HVP	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	98,5%	
	Schroder European Operating Hotels Fund 1 ^s	Luxembourg	VM	-	-		VM	-	-	
	SCI 68/70 rue de Lagny Montreuil	France	IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%		IG ⁽²⁾	99,9%	99,9%	
	SCI Alpha Park	France				S2	VM	50,0%	50,0%	
	SCI Batipart Chadesrent	France	VM	20,0%	20,0%		VM	20,0%	20,0%	
	SCI Biv Malakoff	France	VM	23,3%	23,3%		VM	23,3%	23,3%	
	SCI BNPP Pierre I	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI BNPP Pierre II	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Bobigny Jean Rostand	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Bouleragny	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Cardif Logement	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Citylight Boulogne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Clichy Nuovo	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Défense Etoile	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Défense Vendôme	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Etoile du Nord	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Fontenay Plaisance	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Imefa Velizy	France	VM	21,8%	21,8%		VM	21,8%	21,8%	
	SCI Le Mans Gare	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Nanterre Guillaeraies	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Nantes Carnot	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Odyssee	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Pantin Les Moulins	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Batignolles	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Cours de Vincennes	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Grande Armée	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Turenne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Portes de Claye	France	ME	45,0%	45,0%		ME	45,0%	45,0%	
	SCI Rue Moussorgski	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Rueil Caudron	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Landy	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Mitterrand	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI Saint-Denis Jade	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	SCI SCOO	France	VM	46,4%	46,4%		VM	46,4%	46,4%	
	SCI Vendôme Athènes	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Villeurbanne Stalingrad	France				S4	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Secar	France	VM	55,1%	55,1%		VM	55,1%	55,1%	
	Seniorenzentren Deutschland Holding SARL	Luxembourg	VM	20,0%	17,7%		VM	20,0%	17,7%	
	Seniorenzentren Reinbeck Oberursel München Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Butzbach Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Heilbronn Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Seniorenzentrum Kassel Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Wolfratshausen Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Services Epargne Entreprise	France	ME	36,8%	36,8%	V1	ME	35,6%	35,6%	
	SNC Batipart Mermoz	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	SNC Batipart Poncelet	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	Société Française d'Assurances sur la Vie	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%		IG ⁽²⁾	100,0%	88,6%	
	Theam Quant Europe Climate Carbon Offset Plan ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Tikehau Cardif Loan Europe ⁵	France	IG ⁽²⁾	-	-		IG ⁽²⁾	-	-	
	Valeur Pierre Epargne	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Valtires FCP ⁵	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Velizy Holding	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
Wealth Management										
	BNPP Wealth Management Monaco	Monaco				S4	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
Asset Management										
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100,0%	73,7%		IG	100,0%	73,7%	V2
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	73,7%		IG	100,0%	73,7%	V3
	Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	
	Baroda BNPP AMC Private Ltd	Inde	ME ⁽³⁾	49,9%	49,0%		ME ⁽³⁾	49,9%	49,0%	
	BNPP ABC Wealth Management Co Ltd	Chine	ME ⁽³⁾	51,0%	50,1%		ME ⁽³⁾	51,0%	50,1%	E2
	BNPP Agility Capital	France								S4
	BNPP Agility Fund Equity SLP ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Agility Fund Private Debt SLP ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP AM International Hedged Strategies ⁵	France	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Asset Management Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Be Holding	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0%	99,5%		IG	100,0%	99,5%	
	BNPP Asset Management Europe (Ex- BNPP Asset Management France)	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Allemagne) (Ex- BNPP Asset Management France (succ. Allemagne))	Allemagne	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Autriche) (Ex- BNPP Asset Management France (succ. Autriche))	Autriche	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Belgique) (Ex- BNPP Asset Management France (succ. Belgique))	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Italie) (Ex- BNPP Asset Management France (succ. Italie))	Italie	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Europe (succ. Pays-Bas) (Ex- BNPP Asset Management France (succ. Pays-Bas))	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Holding	France	IG	99,9%	98,2%		IG	99,9%	98,2%	
	BNPP Asset Management Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	97,9%		IG	99,7%	97,9%	
	BNPP Asset Management NL Holding NV	Pays-Bas								S1
	BNPP Asset Management PT	Indonésie	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Services Grouping	France								S1
	BNPP Asset Management Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	E1
	BNPP Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management USA Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Asset Management USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP B Institutional II ⁵	Belgique	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Dealing Services	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Easy ⁵	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Flexi I ⁵	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	BNPP Funds ⁵	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
	Drypir AS	Norvège	IG	100,0%	0,0%		IG	100,0%	0,0%	
	Dynamic Credit Group BV	Pays-Bas	IG	75,0%	73,6%		IG	75,0%	73,6%	E3
	Gambit Financial Solutions	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	Haitong Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0%	32,4%		ME	33,0%	32,4%	
	Harewood Helena 1 Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0%	48,1%		ME	49,0%	48,1%	
	Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	ME	13,8%	13,5%		ME	13,8%	13,5%	
	SME Alternative Financing DAC ⁵	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Theam Quant ⁵	Luxembourg	IG ⁽⁴⁾	-	-		IG ⁽⁴⁾	-	-	
Real Estate										
	Auguste Thouard Expertise	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Promotion	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory and Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Belgium SA	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Conseil Habitation & Hospitality	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Portugal)	Portugal	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E2
	BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	30 juin 2024				31 décembre 2023			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Portugal Unipersonal LDA	Portugal	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development & Services GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Singapore Pte Ltd	Singapour	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Spain SA	Espagne	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Transaction France	France	IG ⁽²⁾	97,4%	97,4%	V1	IG ⁽²⁾	97,2%	97,2%	V1
	BNPP Real Estate Valuation France	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Cariboo Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%		ME	65,0%	65,0%	
	Exeo Aura & Echo Offices Lda	Portugal	ME	31,9%	31,9%		ME	31,9%	31,9%	
	GIE BNPP Real Estate	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Horti Milano SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Nanterre Arboretum	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Partner's & Services	France	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Sociétés de Construction Vente (c)	France	IG / ME ⁽²⁾	-	-		IG / ME ⁽²⁾	-	-	
	Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽²⁾	100,0%	100,0%	
	Wapiti Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%		ME	65,0%	65,0%	
AUTRES ACTIVITÉS										
Sociétés Immobilières d'Exploitation et Autres										
	Antin Participation 5	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Home Loan SFH	France	IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%		IG ⁽¹⁾	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation Belgium	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners For Innovation Global Connect	France	IG	100,0%	100,0%	E1				
	BNPP Partners for Innovation Italia SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Procurement Tech	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Public Sector SA	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	FCT Lafayette 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Laffitte 2021 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Opéra 2014 ¹	France								S1
	FCT Opera 2023 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	FCT Pyramides 2022 ¹	France	IG	-	-		IG	-	-	
	GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	GIE Groupement d'Etudes et de Prestations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Transvalor	France								S2

(a) Au 30 juin 2024, 14 entités d'Investissements de Private Equity inchangées par rapport au 31 décembre 2023

(b) Au 30 juin 2024, les Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado regroupent 13 fonds (FCC UCI 11, 12, 14 à 17, RMBS Prado VII à XI, Green Belem I et RMBS Belem No 2) inchangés par rapport au 31 décembre 2023

(c) Au 30 juin 2024, 100 Sociétés de Construction Vente (69 IG et 31 ME) versus 117 Sociétés de Construction Vente (82 IG et 35 ME) au 31 décembre 2023

(d) Au 30 juin 2024, les Fonds Communs de Titrisation Genius regroupent 8 fonds (Generation 2024-1 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation, Generation 2022-3 & 5 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation, Generation 2023-1 à 5 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation) versus 11 fonds (Generation 2021-4 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation, Generation 2022-1 à 5 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation, Generation 2023-1 à 5 Retail Auto Mortgage Loan Securitisation) au 31 décembre 2023

(e) Au 30 juin 2024, les Fonds Communs de Titrisation Wisdom regroupent 11 fonds (Wisdom Puhua Leasing 2021-3 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing 2022-1 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing 2022-1 à 3 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing 2023-2 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing 2023-1 & 2 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing Zhixing 2023-1 & 2 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing Xinghe 2023-1 Asset-Backed Securities) versus 13 fonds (Wisdom Puhua Leasing 2021-2 & 3 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing 2022-1 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing 2022-1 à 3 Asset-Backed Securities, Wisdom Puhua Leasing 2023-1 & 2 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing 2023-1 & 2 Asset-Backed securities, Wisdom Puhua Leasing Zhixing 2023-1 & 2 Asset-Backed Notes, Wisdom Puhua Leasing Xinghe 2023-1 Asset-Backed Securities) au 31 décembre 2023

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1	Franchissement des seuils de consolidation	D4	A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, Luizaseg Seguros SA a été consolidée par intégration globale depuis le quatrième trimestre 2023.
E2	Création d'entité		
E3	Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable	ME *	Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
		VM	Participation dans une entité contrôlée conjointement ou sous influence notable évaluée en valeur de marché par résultat.

Sorties (S) de périmètre

S1	Cessation d'activité (dissolution, liquidation, etc.)	s	Entités structurées
S2	Cession, perte de contrôle ou d'influence notable	t	Fonds commun de titrisation
S3	Franchissement des seuils de consolidation		
S4	Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine		

Périmètre prudentiel de consolidation

Variations (V) de taux

V1	Acquisition complémentaire	(1)	Entités françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
V2	Cession partielle	(2)	Entités mises en équivalence dans le périmètre prudentiel.
V3	Dilution	(3)	Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.
V4	Relution	(4)	Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.

Divers

D1	Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux. A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, Arval
D2	Relsa et ses filiales ont été consolidées par intégration globale depuis le quatrième trimestre 2023.
D3	A la suite de l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, Kantox Holding et ses filiales ont été consolidées par intégration globale depuis le quatrième trimestre 2023.

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à
la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital variable
438 476 913 RCS Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles et
du Centre

BNP Paribas

Société anonyme

16 Boulevard des Italiens

75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier au 30 juin 2024

Aux actionnaires de la société BNP Paribas

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société BNP Paribas, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris - La Défense, le 2 août 2024

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Ernst & Young et Autres

Damien Leurent

Jean-Vincent Coustel

Olivier Drion

3. Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3 (non audité)



**PILIER 3 – CHAPITRE 5
DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL
30 juin 2024**

CHIFFRES CLES

Les données relatives aux ratios de fonds propres ci-dessous tiennent compte des dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 (article 473 *bis* du Règlement (UE) n° 2020/873). L'impact de ces mesures transitoires sur les fonds propres et les ratios réglementaires est présenté dans la partie *Fonds propres* (voir tableau n°16 : IFRS9-FL).

Au cours du premier semestre 2024, le Groupe a réalisé le programme de rachat d'actions 2024 pour un montant total de 1,055 milliard d'euros. Au 30 juin 2024, le programme a été exécuté en totalité et les actions acquises ont toutes été annulées.

► **TABLEAU N°1 : INDICATEURS CLÉS (EU KM1)**

		a	b	c	d	e
En millions d'euros		30 juin 2024	31 mars 2024	31 décembre 2023	30 septembre 2023	30 juin 2023
Fonds propres disponibles						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	95 506	94 383	92 857	93 983	95 036
2	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	110 303	109 146	107 501	108 716	108 345
3	Fonds propres totaux	124 075	123 246	121 744	124 497	124 347
Actifs pondérés						
4	Montant total des actifs pondérés	732 758	722 349	703 694	699 257	697 533
Ratios de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	13,03%	13,07%	13,20%	13,44%	13,62%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1	15,05%	15,11%	15,28%	15,55%	15,53%
7	Ratio de fonds propres totaux	16,93%	17,06%	17,30%	17,80%	17,83%
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au SREP (Pillar 2 Requirement en pourcentage des actifs pondérés)						
EU 7a	Exigences de Pillar 2 Requirement totales	1,77%	1,77%	1,57%	1,57%	1,57%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1	1,11%	1,11%	0,88%	0,88%	0,88%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1	1,40%	1,40%	1,18%	1,18%	1,18%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP	9,77%	9,77%	9,57%	9,57%	9,57%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)						
8	Coussin de conservation des fonds propres	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre					
9	Coussin de fonds propres contracyclique	0,65%	0,59%	0,40%	0,41%	0,35%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB)	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (D-SIB)	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
11	Exigences globales de coussin ⁽¹⁾	4,65%	4,59%	4,40%	4,41%	4,35%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres totaux ⁽²⁾	14,42%	14,36%	13,97%	13,98%	13,92%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	7,16%	7,29%	7,73%	8,06%	8,24%
Ratio de levier						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 478 954	2 471 247	2 346 500	2 423 620	2 405 785
14	Ratio de levier	4,45%	4,42%	4,58%	4,49%	4,50%
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif	0,10%	0,10%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales	3,10%	3,10%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigences de ratio de levier global (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier)						
EU 14d	Exigences de coussin lié au ratio de levier	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%	0,75%
EU 14e	Exigences de ratio de levier globales	3,85%	3,85%	3,75%	3,75%	3,75%
Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)						
15	Valeur pondérée moyenne des actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux	385 811	397 582	408 476	420 636	436 951
EU 16a	Valeur pondérée totale des sorties de trésorerie	520 995	516 104	519 311	532 522	544 367
EU 16b	Valeur pondérée totale des entrées de trésorerie	234 735	225 538	219 452	219 522	217 017
16	Valeur ajustée des sorties de trésorerie nettes totales	286 260	290 566	299 859	313 001	327 349
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	134,85%	136,92%	136,47%	134,61%	133,74%
Ratio de financement stable net (NSFR)						
18	Financement stable disponible total	1 007 767	1 004 717	984 120	975 976	977 327
19	Financement stable requis total	892 980	887 452	848 977	846 468	838 082
20	Ratio de financement stable net (NSFR)	112,85%	113,21%	115,92%	115,30%	116,61%

⁽¹⁾ Les exigences globales de coussin de fonds propres tiennent compte du coussin le plus élevé entre les coussins G-SIB et D-SIB.

⁽²⁾ Hors "Pillar 2 Guidance" non publique.

Au 30 juin 2024, l'exigence de CET1 s'établit à 10,27 %. Le niveau d'exigence minimal des ratios LCR et NSFR s'élève à 100%.

L'Assemblée Générale des actionnaires a validé le 14 mai 2024 le versement d'un dividende ordinaire de 4,60 euros par action, payé en numéraire, soit une distribution de 50% du résultat 2023. Ce versement porte le taux de distribution ordinaire total au titre de l'année 2023 à 60 %, compte tenu de la distribution ordinaire sous la forme de rachat d'actions, pour un montant de 1,055 milliard d'euros. Au 23 avril 2024, ce programme de rachat d'actions pour 2024 a été exécuté en totalité. Les fonds propres prudentiels et les ratios de fonds propres au 31 décembre 2023 et au 31 mars 2024 tiennent compte de cette distribution ordinaire au titre du résultat 2023.

Les fonds propres prudentiels et les ratios de fonds propres au 31 mars 2024 et au 30 juin 2024 tiennent compte d'un taux de distribution de 60% du résultat 2024, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée.

Actualisation du tableau n° 2 du Document d'enregistrement universel 2023 p. 309.

► TABLEAU N°2 : RATIOS DE FONDS PROPRES ET DETTES ELIGIBLES MREL ET TLAC (EU KM2)

	a	b	c	d	e	f
	MREL	TLAC				
En millions d'euros	30 juin 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 décembre 2023	30 septembre 2023	30 juin 2023
Fonds propres et dettes éligibles, ratios et composantes						
1 Fonds propres et autres instruments de dettes éligibles	224 001	202 111	201 935	198 082	203 100	201 683
EU-1a dont : fonds propres et engagements subordonnés	202 111					
2 Actifs pondérés	732 758	732 758	722 349	703 694	699 257	697 533
3 Ratio, en pourcentage des actifs pondérés	30,57%	27,58%	27,96%	28,15%	29,05%	28,91%
EU-3a dont : fonds propres et engagements subordonnés	27,58%					
4 Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 478 954	2 478 954	2 471 247	2 346 500	2 423 620	2 405 785
5 Ratio, en pourcentage de l'exposition de levier	9,04%	8,15%	8,17%	8,44%	8,38%	8,38%
EU-5a dont : fonds propres et engagements subordonnés	8,15%					
6a Application de l'exemption prévue au paragraphe 4 de l'article 72 ter du Règlement (UE) n° 2019/876 ⁽¹⁾		Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
6b Si application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du Règlement (UE) n° 2019/876: montant total des dettes senior préférées éligibles au ratio TLAC ⁽¹⁾		Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué
6c Si application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du Règlement (UE) n° 2019/876: part des dettes senior préférées utilisées dans le calcul du ratio TLAC ⁽¹⁾		Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué	Non appliqué
Exigence minimale de fonds propres et de dettes éligibles						
EU-7 Exigence en pourcentage des actifs pondérés	22,64%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%
EU-8 dont : à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	14,52%					
Exigence globale, y compris exigence de coussin, en pourcentage des actifs pondérés	27,29%	22,65%	22,59%	22,40%	22,41%	22,35%
EU-9 dont : à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	19,17%					
EU-10 Exigence en pourcentage de l'exposition de levier	5,91%	6,75%	6,75%	6,75%	6,75%	6,75%
EU-10 dont : à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	5,86%					

⁽¹⁾ Conformément aux paragraphes 3 et 4 de l'article 72 ter du Règlement (UE) n° 2019/876, certaines dettes senior préférées (dont le montant atteint 21 890 millions d'euros au 30 juin 2024) peuvent être éligibles dans la limite de 3,5 % des actifs pondérés. Le Groupe n'utilise pas cette option au 30 juin 2024.

Les tables présentant le détail des instruments reconnus en fonds propres (CET1, AT1 et Tier 2) ainsi que les instruments de dettes éligibles aux ratios TLAC/MREL (dette senior non préférée) sont disponibles dans la section *Dette BNP Paribas* du site des relations investisseurs :

<https://bnpp.lk/instruments-de-fonds-propres>

CHAMP D'APPLICATION

Actualisation du tableau n°8 du Document d'enregistrement universel 2023 p.331.

► TABLEAU N°8 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL (EU LI1-A / EU CC2)

	30 juin 2024				Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2)
	Périmètre comptable	Retraitement des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ⁽¹⁾	Périmètre prudentiel	
<i>En millions d'euros</i>					
ACTIF					
Caisse, banques centrales	184 461	(9)	11	184 463	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	308 256	594	(74)	308 776	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	350	590		940	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	5 401	1		5 402	2
Prêts et opérations de pensions	275 205	981	(295)	275 891	
Instruments financiers dérivés	278 668	879	(24)	279 523	
Instruments financiers dérivés de couverture	26 562	(83)	90	26 569	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres					
Titres de dette	57 141	2 692		59 833	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>		2 690		2 690	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>					
Instruments de capitaux propres	1 660		(1)	1 659	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	752			752	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	322			322	2
Actifs financiers au coût amorti					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	48 361		884	49 245	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	177			177	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>					2
Prêts et créances sur la clientèle	872 147	5 523	29 967	907 637	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	148	25	(148)	25	1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	1			1	2
Titres de dette	137 899		(159)	137 740	
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>					1
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>					2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(4 683)			(4 683)	
Placement et autres actifs des activités d'assurance	267 395	(267 395)			
Actifs d'impôts courants et différés	6 253	40	(116)	6 177	
Comptes de régularisation et actifs divers	174 871	(2 647)	(4 676)	167 548	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7 219	3 691	4 034	14 944	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	6 490	3 659	(744)	9 405	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	518	32	733	1 283	3
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	47 875	(573)	(37 712)	9 590	
Immobilisations incorporelles	4 372	(707)	(171)	3 494	
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	4 372	(707)	(171)	3 493	3
Écarts d'acquisition	5 596	(315)	(925)	4 356	3
TOTAL ACTIF	2 699 258	(257 329)	(9 167)	2 432 762	

En millions d'euros					Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2)
	Périmètre comptable	Retraitement des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ⁽¹⁾	Périmètre prudentiel	
DETTES					
Banques centrales	3 637			3 637	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	99 377			99 377	
Dépôts et opérations de pensions	351 110	259	(22)	351 347	
Dettes représentées par un titre	98 017	25	(422)	97 620	
<i>dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1</i>					4
<i>dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 2</i>	17			17	5
Instruments financiers dérivés	264 751	538	(23)	265 266	
Instruments financiers dérivés de couverture	40 046	(57)	(23)	39 966	
Passifs financiers au coût amorti					
Dettes envers les établissements de crédit	89 008	(8 569)	(1 536)	78 903	
Dettes envers la clientèle	1 003 053	1 016	7 014	1 011 083	
Dettes représentées par un titre	201 431	10	(8 650)	192 791	
Dettes subordonnées	26 912	(1 830)		25 082	
<i>dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1⁽²⁾</i>	2 801			2 801	4
<i>dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 2⁽³⁾</i>	22 879			22 879	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(14 247)			(14 247)	
Passifs d'impôts courants et différés	3 470	632	(869)	3 233	
Comptes de régularisation et passifs divers	149 182	(2 394)	(4 066)	142 722	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	246 418	(246 418)			
Passifs financiers liés aux activités d'assurance					
Provisions pour risques et charges	9 326	(296)	(570)	8 460	
TOTAL DETTES	2 571 491	(257 084)	(9 167)	2 305 240	
CAPITAUX PROPRES					
<i>Capital et réserves</i>	119 111		10	119 121	6
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	6 498			6 498	7
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	125 609		10	125 619	
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(3 427)	2	(9)	(3 434)	
Total part du Groupe	122 182	2	1	122 185	
Intérêts minoritaires	5 585	(247)	(1)	5 337	8
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	127 767	(245)	-	127 522	
TOTAL PASSIF	2 699 258	(257 329)	(9 167)	2 432 762	

⁽¹⁾ Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel et mises en équivalence dans le périmètre comptable, des fonds de placements collectifs non consolidés dans le périmètre prudentiel, ainsi que des entités non régulées de BNP Paribas Real Estate et d'Arval mises en équivalence dans le périmètre prudentiel qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre comptable.

⁽²⁾ Les dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1 regroupent les titres super subordonnés à durée indéterminée et les titres convertibles contingents comptabilisés respectivement en capitaux propres et en dettes.

⁽³⁾ Les dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 2 sont présentées pour leur valeur nominale (hors intérêts courus non échus et réévaluation de la composante couverte).

En millions d'euros	31 décembre 2023				
	Périmètre comptable	Retraitement des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ⁽¹⁾	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2)
ACTIF					
Caisse, banques centrales	288 259		11	288 270	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	211 634	598	(105)	212 127	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	344	590		934	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	3 606	1		3 606	2
Prêts et opérations de pensions	227 175	188	(325)	227 038	
Instruments financiers dérivés	292 079	764	(89)	292 754	
Instruments financiers dérivés de couverture	21 692	(49)	171	21 814	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres					
Titres de dette	50 274	2 693		52 967	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>		2 690		2 690	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>					
Instruments de capitaux propres	2 275			2 275	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	766			766	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	894			894	2
Actifs financiers au coût amorti					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	24 335		(80)	24 255	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	177			177	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>					2
Prêts et créances sur la clientèle	859 200	5 050	27 556	891 806	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	150	25	(150)	25	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>	1			1	2
Titres de dette	121 161		(179)	120 982	
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10%</i>	100			100	1
<i>dont détections directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10%</i>					2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(2 661)			(2 661)	
Placement et autres actifs des activités d'assurance	257 098	(257 098)			
Actifs d'impôts courants et différés	6 556	(104)	(128)	6 324	
Comptes de régularisation et actifs divers	170 758	(1 998)	(4 460)	164 300	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 751	3 789	3 811	14 351	
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	6 076	3 563	(798)	8 841	1
<i>dont écarts d'acquisition</i>	512	226	923	1 661	3
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	45 222	(581)	(34 937)	9 704	
Immobilisations incorporelles	4 142	(462)	(164)	3 516	
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	4 142	(462)	(164)	3 516	3
Écarts d'acquisition	5 549	(225)	(922)	4 402	3
TOTAL ACTIF	2 591 499	(247 435)	(9 840)	2 334 224	

En millions d'euros	31 décembre 2023				
	Périmètre comptable	Retraitement des sociétés d'assurance	Autres retraitements liés aux méthodes de consolidation ⁽¹⁾	Périmètre prudentiel	Référence au tableau de fonds propres (Annexe 2)
DETTES					
Banques centrales	3 374			3 374	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres	104 910			104 910	
Dépôts et opérations de pensions	273 614	260		273 874	
Dettes représentées par un titre	83 763	21	(441)	83 343	
<i>dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1</i>					4
<i>dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 2</i>	18			18	5
Instruments financiers dérivés	278 892	638	(84)	279 446	
Instruments financiers dérivés de couverture	38 011	(65)	(35)	37 911	
Passifs financiers au coût amorti					
Dettes envers les établissements de crédit	95 175	(8 510)	(1 075)	85 590	
Dettes envers la clientèle	988 549	1 193	4 133	993 875	
Dettes représentées par un titre	191 482	12	(6 822)	184 672	
Dettes subordonnées	24 743	(1 780)	2	22 965	
<i>dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1⁽²⁾</i>	1 352			1 352	4
<i>dont dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 2⁽³⁾</i>	22 433			22 433	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(14 175)			(14 175)	
Passifs d'impôts courants et différés	3 821	533	(751)	3 603	
Comptes de régularisation et passifs divers	143 673	(2 965)	(3 818)	136 890	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	218 043	(218 043)			
Passifs financiers liés aux activités d'assurance	18 239	(18 239)			
Provisions pour risques et charges	10 518	(348)	(949)	9 221	
TOTAL DETTES	2 462 632	(247 293)	(9 840)	2 205 499	
CAPITAUX PROPRES					
<i>Capital et réserves</i>	115 809		5	115 814	6
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	10 975			10 975	7
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	126 784		5	126 789	
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(3 042)		1	(3 041)	
Total part du Groupe	123 742		6	123 748	
Intérêts minoritaires	5 125	(142)	(6)	4 977	8
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	128 867	(142)	-	128 725	
TOTAL PASSIF	2 591 499	(247 435)	(9 840)	2 334 224	

⁽¹⁾ Retraitement des entités contrôlées conjointement en intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel et mises en équivalence dans le périmètre comptable, des fonds de placements collectifs non consolidés dans le périmètre prudentiel, ainsi que des entités non régulées de BNP Paribas Real Estate et d'Arval mises en équivalence dans le périmètre prudentiel qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre comptable.

⁽²⁾ Les dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 1 regroupent les titres super subordonnés à durée indéterminée et les titres convertibles contingents comptabilisés respectivement en capitaux propres et en dettes.

⁽³⁾ Les dettes admissibles en fonds propres additionnels de catégorie 2 sont présentées pour leur valeur nominale (hors intérêts courus non échus et réévaluation de la composante couverte).

FONDS PROPRES

Actualisation du tableau n° 13 du Document d'enregistrement universel 2023 p.343.

► TABLEAU N°13 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS

En millions d'euros	30 juin 2024	31 décembre 2023
Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves⁽¹⁾		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	20 202	21 253
<i>dont actions ordinaires</i>	20 202	21 253
Bénéfices non distribués ⁽²⁾	87 433	86 227
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	(3 204)	(2 809)
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidé)	2 334	2 048
Bénéfices intermédiaires, nets de charge et de tout dividende prévisibles, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant ⁽³⁾	2 481	
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) AVANT AJUSTEMENTS RÈGLEMENTAIRES	109 245	106 719
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements règlementaires	(13 739)	(13 862)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	95 506	92 857
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	15 280	15 150
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements règlementaires	(483)	(506)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	14 797	14 644
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)	110 303	107 501
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions⁽⁴⁾	16 927	17 476
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements règlementaires	(3 155)	(3 233)
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	13 772	14 243
TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)	124 075	121 744

⁽¹⁾ Incluant au 30 juin 2024, -1,055 milliard d'euros de réduction de capital liée à l'annulation le 6 mai 2024 des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions 2024 exécuté en totalité.

Incluant au 31 décembre 2023, -5 milliards d'euros de réduction de capital liée à l'annulation en 2023 des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions 2023 exécuté en totalité en 2023.

⁽²⁾ Tenant compte, au 31 décembre 2023, d'une anticipation de distribution de 60% (dont -1,055 milliard d'euros sous forme de rachat d'actions) au titre du résultat distribuable après prise en compte de la charge de rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée et sous réserves des conditions habituelles.

⁽³⁾ Tenant compte, au 30 juin 2024, d'une anticipation de distribution de 60% au titre du résultat sous réserves des conditions habituelles.

⁽⁴⁾ Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered applicables aux fonds propres de catégorie 2.

► **TABLEAU N°16 : EFFET DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES À LA NORME IFRS 9 (EU IFRS9-FL)**

<i>En millions d'euros</i>		30 juin 2024	31 décembre 2023
Fonds propres			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	95 506	92 857
2	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	95 506	92 857
3	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	110 303	107 501
4	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	110 303	107 501
5	Total des fonds propres	124 075	121 744
6	Total des fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	124 075	121 744
Actifs pondérés			
7	Actifs pondérés	732 758	703 694
8	Actifs pondérés si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	732 758	703 694
Ratios de fonds propres			
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13,03%	13,20%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	13,03%	13,20%
11	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	15,05%	15,28%
12	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	15,05%	15,28%
13	Total des fonds propres	16,93%	17,30%
14	Total des fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	16,93%	17,30%
Ratios de levier			
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 478 954	2 346 500
16	Ratio de levier	4,45%	4,58%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 n'avaient pas été appliquées	4,45%	4,58%

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDERES

Actualisation du tableau n° 17 du Document d'enregistrement universel 2023 p. 346.

► TABLEAU N°17 : ACTIFS PONDERÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES (EU OV1)

En millions d'euros	a		b	c
	30 juin 2024	31 décembre 2023	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
1	559 980	535 141		44 798
2	188 653	188 191		15 092
3				
4				
EU 4a	46 698	45 941		3 736
5	324 629	287 009		25 970
		14 000		
6	48 089	45 025		3 847
7	3 137	3 287		251
8	32 645	28 904		2 612
EU 8a	7 978	7 193		638
EU 8b	3 977	5 189		318
9	351	452		28
15	5	8		0
16	16 196	16 589		1 296
17	7 873	8 829		630
18	1 308	1 258		105
19	7 015	6 502		561
EU 19a				
20	30 386	28 783		2 431
21	8 120	9 768		650
22	22 266	19 015		1 781
23	58 254	58 897		4 660
EU 23a	3 526	3 911		282
EU 23b	10 206	10 215		817
EU 23c	44 521	44 771		3 562
24	19 848	19 252		1 588
29	732 758	703 694		58 621

⁽¹⁾ Le Groupe a opté pour l'approche par déduction plutôt que par une pondération à 1 250%. Le montant des expositions de titrisation du portefeuille bancaire déduites des fonds propres atteint 463 millions d'euros au 30 juin 2024 (270 millions d'euros au 31 décembre 2023).

► **TABLEAU N°22 : COMPOSITION DES RATIOS TLAC ET MREL (EU TLAC1)**

En millions d'euros		30 juin 2024			31 décembre 2023
		MREL	TLAC	Montants inclus dans le ratio MREL et exclus du ratio TLAC	TLAC
Fonds propres prudentiels					
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	95 506	95 506		92 857
2	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	14 797	14 797		14 644
6	Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	13 772	13 772		14 243
11	Total des fonds propres éligibles	124 075	124 075		121 744
Instruments de dette éligibles					
12	Dettes senior non préférées émises par l'entité de résolution (dettes non <i>grandfathered</i>) ⁽¹⁾	74 653	74 653		72 301
EU-12a	Dettes senior non préférées émises par d'autres entités au sein du groupe de résolution (dettes non <i>grandfathered</i>)				
EU-12b	Dettes senior non préférées émises avant le 27 juin 2019 (dettes <i>grandfathered</i>)				
EU-12c	Fraction amortie des instruments de Tier 2 ayant une échéance résiduelle supérieure à 1 an	3 733	3 733		4 399
13	Dettes senior préférées (dettes non <i>grandfathered</i> , avant application du plafond de 3,5% des actifs pondérés)	18 418	Option non appliquée	18 418	Option non appliquée
EU-13a	Dettes senior préférées émises avant le 27 juin 2019 (dettes <i>grandfathered</i> avant application du plafond de 3,5% des actifs pondérés)	3 471	Option non appliquée	3 471	Option non appliquée
14	Dettes senior préférées (après application du plafond de 3,5% des actifs pondérés)	21 890	Option non appliquée	21 890	Option non appliquée
17	Instruments de dette éligibles (avant ajustements réglementaires)	100 276	78 386	21 890	76 700
EU-17a	dont dettes remplissant l'exigence de subordination	78 386	78 386		76 700
Fonds propres prudentiels et instruments de dette éligibles : ajustements réglementaires					
18	Fonds propres prudentiels et instruments de dette éligibles avant ajustements réglementaires	224 350	202 460	21 890	198 444
19	Déduction d'exposition entre groupes de résolution à points d'entrée multiples				
20	Déduction des détentions d'autres instruments de dette éligibles ⁽²⁾	(350)	(350)		(363)
22	Fonds propres prudentiels et instruments de dette éligibles après ajustements réglementaires	224 001	202 111	21 890	198 082
EU-22a	dont dettes subordonnées	202 111			
Actifs pondérés et exposition de levier					
23	Actifs pondérés	732 758	732 758		703 694
24	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 478 954	2 478 954		2 346 500
Ratio de fonds propres et dettes éligibles					
25	Ratio, en pourcentage des actifs pondérés	30,57%	27,58%		28,15%
EU-25a	dont : fonds propres et engagements subordonnés	27,58%			
26	Ratio, en pourcentage de l'exposition de levier	9,04%	8,15%		8,44%
EU-26a	dont : fonds propres et engagements subordonnés	8,15%			
27	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences du groupe de résolution (en pourcentage des actifs pondérés)	7,16%	7,16%		7,73%
28	Exigence globale de coussin de fonds propres		4,65%		4,40%
29	dont coussin de conservation		2,50%		2,50%
30	dont coussin contracyclique		0,65%		0,40%
31	dont coussin pour risque systémique		0,00%		0,00%
EU-31a	dont coussin G-SIB ou coussin D-SIB		1,50%		1,50%
Pour mémoire					
EU-32	Montant total des passifs exclus visés à l'article 72 bis, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013		1 761 454		1 685 403

⁽¹⁾ Capital restant dû.

⁽²⁾ Cette rubrique comprend la déduction de la portion non utilisée de l'autorisation générale préalable pour réduire les engagements éligibles.

► **TABLEAU N°23 : HIÉRARCHIE DES CRÉANCIERS DE L'ENTITÉ DE RÉOLUTION - BNP PARIBAS SA⁽¹⁾ (EU TLAC3)**

		30 juin 2024						
		Rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité						
En millions d'euros		1	2	4 ⁽²⁾	3	7	8 ⁽⁵⁾	TOTAL
1	Description du rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité	Fonds propres CET1 ⁽³⁾	Fonds propres AT1 ⁽³⁾	Titres participatifs	Fonds propres T2 - dettes subordonnées ⁽³⁾	Dettes senior non préférée	Dettes senior préférée	
2	Instruments de fonds propres prudentiels et instruments de dette ⁽⁴⁾	117 911	14 917	226	23 099	80 580	759 205	995 939
3	dont instruments de dette exclus ⁽⁴⁾						661 499	661 499
4	Instruments de fonds propres prudentiels et instruments de dette non exclus ⁽⁴⁾	117 911	14 917	226	23 099	80 580	97 707	334 441
5	dont instruments éligibles au ratio	117 911	14 917	-	20 224	74 653	21 890	249 595
6	dont échéance résiduelle ≥ 1 an et < 2 ans				3 221	9 116	1 953	14 291
7	dont échéance résiduelle ≥ 2 ans et < 5 ans				3 665	30 235	9 031	42 931
8	dont échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans				9 956	25 689	7 655	43 299
9	dont échéance résiduelle ≥ 10 ans (hors perpétuelle)				3 382	9 613	3 251	16 246
10	dont instruments perpétuels	117 911	14 917					132 828

⁽¹⁾ Les données présentées correspondent au périmètre de l'entité de résolution BNP Paribas SA.

⁽²⁾ Selon l'Annexe sur les rangs d'insolvabilité dans les juridictions de l'Union Bancaire publiée par le Conseil de Résolution Unique, les titres participatifs sont classés dans le rang 4. Cependant, les clauses de rang des titres super subordonnés (AT1) de BNP Paribas SA indiquent que ces titres sont subordonnés aux Titres Participatifs. Les titres participatifs sont ainsi présentés entre les rangs 2 et 3.

⁽³⁾ Montants avant ajustements réglementaires.

⁽⁴⁾ Pour les instruments de dette, principal et intérêts courus.

⁽⁵⁾ Avec l'entrée en application de l'exigence MREL, les instruments de dettes de rang 8 sont présentés à compter du 1^{er} janvier 2024.

		31 décembre 2023						
		Rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité						
En millions d'euros		1	2	4 ⁽²⁾	3	7	8	TOTAL
1	Description du rang dans la hiérarchie des créanciers en cas d'insolvabilité	Fonds propres CET1 ⁽³⁾	Fonds propres AT1 ⁽³⁾	Titres participatifs	Fonds propres T2 - dettes subordonnées ⁽³⁾	Dettes senior non préférée		
2	Instruments de fonds propres prudentiels et instruments de dette ⁽⁴⁾	116 227	14 823	228	22 936	80 969		235 184
3	dont instruments de dette exclus ⁽⁴⁾							-
4	Instruments de fonds propres prudentiels et instruments de dette non exclus ⁽⁴⁾	116 227	14 823	228	22 936	80 969		235 184
5	dont instruments éligibles au ratio TLAC	116 227	14 823	-	21 392	72 301		224 743
6	dont échéance résiduelle ≥ 1 an et < 2 ans				2 850	7 510		10 361
7	dont échéance résiduelle ≥ 2 ans et < 5 ans				5 565	30 558		36 123
8	dont échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans				9 420	26 259		35 679
9	dont échéance résiduelle ≥ 10 ans (hors perpétuelle)				3 557	7 973		11 530
10	dont instruments perpétuels	116 227	14 823					131 050

⁽¹⁾ Les données présentées correspondent au périmètre de l'entité de résolution BNP Paribas SA.

⁽²⁾ Selon l'Annexe sur les rangs d'insolvabilité dans les juridictions de l'Union Bancaire publiée par le Conseil de Résolution Unique, les titres participatifs sont classés dans le rang 4. Cependant, les clauses de rang des titres super subordonnés (AT1) de BNP Paribas SA indiquent que ces titres sont subordonnés aux Titres Participatifs. Les titres participatifs sont ainsi présentés entre les rangs 2 et 3.

⁽³⁾ Montants avant ajustements réglementaires.

⁽⁴⁾ Pour les instruments de dette, principal et intérêts courus.

► **TABLEAU N°24 : RATIO DE LEVIER - DETAIL**

► *Rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (EU LR1)*

En millions d'euros		a	b
		30 juin 2024	31 décembre 2023
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	2 699 258	2 591 499
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation prudentielle	(266 496)	(257 275)
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences de transfert de risque significatif)	(3 517)	(4 003)
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales)		
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)		
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction		
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie		
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(72 299)	(100 967)
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT) ⁽¹⁾	26 865	21 586
10	Ajustement pour les éléments de hors-bilan (résultant de la conversion des expositions de hors-bilan en montants de crédit équivalents)	209 307	207 680
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales déduit des fonds propres de catégorie 1)	(2 551)	(2 472)
11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)		
11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	(18 071)	(16 703)
12	Autres ajustements	(93 541)	(92 846)
13	MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER	2 478 954	2 346 500

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

► Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2)

En millions d'euros	a	b	
	30 juin 2024	31 décembre 2023	
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT⁽¹⁾)			
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT ⁽¹⁾ et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	1 809 753	1 763 655
2	Montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable		
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs au titre des appels de marge versés en espèces dans le cadre de transactions sur dérivés)	(41 756)	(40 530)
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)		
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)		
6	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(14 222)	(14 368)
7	Total des expositions au bilan (dérivés, SFT⁽¹⁾ et actifs fiduciaires exclus)	1 753 774	1 708 757
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	59 112	58 593
8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée		
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	153 205	133 250
9a	Dérogation pour dérivés: contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée		
9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale		
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	(1 588)	(1 309)
10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)		
10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)		
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	427 357	404 326
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	(404 290)	(381 259)
13	Total des expositions sur dérivés	233 797	213 601
Expositions sur SFT⁽¹⁾			
14	Actifs SFT ⁽¹⁾ bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	504 497	457 137
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT ⁽¹⁾ bruts)	(220 377)	(235 392)
16	Exposition au risque de contrepartie pour les actifs SFT ⁽¹⁾	26 811	21 505
16a	Dérogation pour SFT ⁽¹⁾ : Exposition au risque de contrepartie conformément à l'article 429 sexies paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR		
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	53	81
17a	(Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT ⁽¹⁾ compensées par le client)		
18	Total des expositions sur opérations de financement sur titres	310 985	243 331
Autres expositions de hors-bilan			
19	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	497 623	498 249
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(288 317)	(290 569)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors-bilan)	(580)	(655)
22	Autres expositions de hors-bilan	208 727	207 026
Expositions exemptées			
22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article CRR 429 bis, paragraphe 1.c)		
22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article CRR 429 bis, paragraphe 1.j (au bilan et hors-bilan))	(18 071)	(16 703)
22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)		
22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)		
22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)		
22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	(10 257)	(9 512)
22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)		
22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)		
22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)		
22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)		
22k	(Total des expositions exemptées)	(28 329)	(26 215)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1 (tier 1)	110 303	107 501
24	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 478 954	2 346 500
25	RATIO DE LEVIER	4,45%	4,58%

En millions d'euros		30 juin 2024	31 décembre 2023
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	4,45%	4,58%
25a	Ratio de levier (hors incidence d'exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	4,45%	4,58%
Exigences de ratio de levier			
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,10%	0,00%
26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,75%	0,75%
27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,85%	3,75%
Choix en matière de dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoires	Transitoires

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

► **Ventilation des expositions au bilan excepté dérivés, SFT⁽¹⁾ et expositions exemptées (EU LR3)**

En millions d'euros		a 30 juin 2024	b 31 décembre 2023
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT⁽¹⁾ et expositions exemptées), dont :	1 739 668	1 696 910
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	306 081	211 023
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	1 433 587	1 485 887
EU-4	Obligations garanties		
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	365 482	442 944
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	42 958	37 386
EU-7	Établissements	32 388	27 376
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	194 116	184 067
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	220 100	228 618
EU-10	Entreprises	364 461	355 974
EU-11	Expositions en défaut	13 500	13 369
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	200 582	196 154

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

RISQUE DE CREDIT

Actualisation du tableau n° 31 du Document d'enregistrement universel 2023 p.387.

► **TABLEAU N°31 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'EFFETS (EU CR8)**

► Variation du 2^{ème} trimestre 2024

En millions d'euros	a Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
	Total	dont approche IRBA	Total	dont approche IRBA
1 31 mars 2024	550 666	313 807	44 053	25 105
2 Volume des actifs	4 512	5 371	361	430
3 Qualité des actifs	(497)	(489)	(40)	(39)
4 Mise à jour des modèles	5 343	5 343	427	427
5 Méthodologie et réglementation	1	(1)		
6 Acquisitions et cessions				
7 Variation des taux de change	548	397	44	32
8 Autres	(595)	201	(47)	16
9 30 juin 2024	559 980	324 629	44 798	25 970

En millions d'euros	Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
	Total	dont approche IRBA	Total	dont approche IRBA
1 31 décembre 2023	535 141	287 009	42 811	22 961
2 Volume des actifs	10 039	9 144	803	732
3 Qualité des actifs	(1 756)	(2 124)	(140)	(170)
4 Mise à jour des modèles	14 420	29 620	1 154	2 370
5 Méthodologie et réglementation	1 425	(1)	114	
6 Acquisitions et cessions	(1 282)		(103)	
7 Variation des taux de change	2 117	1 714	169	137
8 Autres	(125)	(733)	(10)	(59)
9 30 juin 2024	559 980	324 629	44 798	25 970

Risque de crédit approche IRBA

Actualisation du tableau n° 38 du Document d'enregistrement universel 2023 p.406.

► TABLEAU N°38 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA SUR LE PORTEFEUILLE BANQUES CENTRALES, ADMINISTRATIONS CENTRALES ET INSTITUTIONS (EU CR6)

En millions d'euros	Fourchette de PD	30 juin 2024												
		Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés ⁽¹⁾	Pondération moyenne	Montant des pertes anticipées ⁽²⁾	Corrections de valeur et provisions ⁽²⁾	
Banques centrales et administrations centrales	0,00 à < 0,15 %	351 580	226	54%	352 285	0,02%	100 à 1 000	2%	2	1 289	0%	1		
	0,00 à < 0,10 %	350 909	226	54%	351 614	0,02%	100 à 1 000	2%	2	1 246	0%	1		
	0,10 à < 0,15 %	671		110%	671	0,10%	0 à 100	10%	2	43	6%			
	0,15 à < 0,25 %	1 206	1	42%	1 207	0,19%	0 à 100	12%	2	146	12%			
	0,25 à < 0,50 %	2 937	464	55%	3 192	0,30%	0 à 100	22%	3	807	25%	2		
	0,50 à < 0,75 %	1 322	780	55%	1 751	0,69%	0 à 100	17%	2	543	31%	2		
	0,75 à < 2,50 %	1 081	278	62%	1 253	1,01%	0 à 100	18%	3	414	33%	2		
	0,75 à < 1,75 %	1 075	278	62%	1 247	1,00%	0 à 100	18%	3	411	33%	2		
	1,75 à < 2,5 %	6			6	1,86%	0 à 100	22%	1	3	52%			
	2,50 à < 10 %	459	237	55%	589	8,46%	0 à 100	8%	4	238	40%	4		
	2,5 à < 5 %	45	57	55%	77	3,97%	0 à 100	5%	5	14	19%			
	5 à < 10 %	414	180	55%	513	9,13%	0 à 100	9%	4	224	44%	4		
	10 à < 100 %	489	9	55%	494	20,05%	0 à 100	9%	2	242	49%	10		
	10 à < 20 %	136	6	55%	139	15,59%	0 à 100	2%	5	8	6%			
20 à < 30 %	353	3	54%	354	21,81%	0 à 100	12%	1	234	66%	9			
30 à < 100 %														
100% (défaut)	86	47	55%	113	100,00%	0 à 100	14%	4	21	19%	17			
SOUS-TOTAL		359 160	2 041	56%	360 884	0,10%		2%	2	3 700	1%	39	(30)	
Institutions	0,00 à < 0,15 %	25 917	15 104	45%	32 717	0,05%	1 000 à 10 000	24%	2	6 187	19%	4		
	0,00 à < 0,10 %	24 063	13 486	44%	30 005	0,04%	1 000 à 10 000	23%	3	5 476	18%	3		
	0,10 à < 0,15 %	1 854	1 618	53%	2 711	0,12%	100 à 1 000	34%	2	711	26%	1		
	0,15 à < 0,25 %	904	610	36%	1 125	0,17%	100 à 1 000	39%	2	341	30%	1		
	0,25 à < 0,50 %	2 339	2 261	80%	4 160	0,33%	100 à 1 000	11%	2	640	15%	1		
	0,50 à < 0,75 %	608	168	30%	630	0,64%	100 à 1 000	27%	3	340	54%	1		
	0,75 à < 2,50 %	1 839	668	42%	2 160	1,45%	100 à 1 000	29%	2	1 246	58%	9		
	0,75 à < 1,75 %	1 000	429	40%	1 130	1,08%	100 à 1 000	31%	2	639	57%	4		
	1,75 à < 2,5 %	839	240	46%	1 030	1,86%	100 à 1 000	26%	2	606	59%	5		
	2,50 à < 10 %	462	945	35%	793	4,70%	100 à 1 000	35%	2	925	117%	10		
	2,5 à < 5 %	285	861	34%	581	3,04%	100 à 1 000	43%	2	779	134%	8		
	5 à < 10 %	178	84	41%	213	9,25%	100 à 1 000	14%	4	146	68%	2		
	10 à < 100 %	444	196	56%	556	18,76%	100 à 1 000	34%	2	587	106%	35		
	10 à < 20 %	270	24	34%	280	14,97%	100 à 1 000	39%	1	143	51%	17		
20 à < 30 %	174	172	59%	277	22,60%	100 à 1 000	27%	2	444	161%	18			
30 à < 100 %														
100% (défaut)	175			175	100,00%	0 à 100	96%	2	7	4%	171			
SOUS-TOTAL		32 689	19 953	48%	42 315	0,91%		24%	2	10 273	24%	232	(204)	
TOTAL		391 849	21 994		403 199					13 973	3%	271	(234)	

⁽¹⁾ Y compris marge de conservatisme.

⁽²⁾ Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.f.5 au 30 juin 2024).

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés ⁽¹⁾	Pondération moyenne	Montant des pertes anticipées ⁽²⁾	Correction de valeur et provisions ⁽²⁾
Banques centrales et administrations centrales	0,00 à < 0,15 %	422 378	875	36%	423 540	0,01%	100 à 1 000	2%	2	1 774	0%	2	
	0,00 à < 0,10 %	418 230	875	36%	419 392	0,01%	100 à 1 000	1%	2	850	0%	1	
	0,10 à < 0,15 %	4 148		0%	4 148	0,13%	0 à 100	19%	3	924	22%	1	
	0,15 à < 0,25 %	1 304		3%	1 304	0,19%	0 à 100	11%	2	177	14%		
	0,25 à < 0,50 %	2 921	614	55%	3 259	0,29%	0 à 100	21%	2	913	28%	2	
	0,50 à < 0,75 %	1 127	757	55%	1 544	0,69%	0 à 100	17%	2	579	38%	2	
	0,75 à < 2,50 %	512	361	55%	710	1,30%	0 à 100	11%	3	200	28%	1	
	0,75 à < 1,75 %	501	361	55%	699	1,29%	0 à 100	11%	3	191	27%	1	
	1,75 à < 2,5 %	11		23%	11	1,88%	0 à 100	33%	1	9	79%		
	2,5 à < 10 %	456	263	55%	601	8,33%	0 à 100	7%	4	252	42%	4	
	2,5 à < 5 %	3	2	55%	4	3,07%	0 à 100	2%	2		8%		
	5 à < 10 %	453	261	55%	597	8,36%	0 à 100	7%	4	252	42%	4	
	10 à < 100 %	556	83	55%	604	19,48%	0 à 100	12%	2	433	72%	15	
	10 à < 20 %	152	83	55%	199	14,76%	0 à 100	3%	5	31	16%	1	
	20 à < 30 %	405		57%	405	21,81%	0 à 100	16%	1	402	99%	14	
30 à < 100 %													
100% (défaut)	86	47	55%	113	100,00%	0 à 100	14%	5	32	28%	15		
SOUS-TOTAL	429 341	3 001	50%	431 674	0,09%			2%	2	4 360	1%	40	(29)
Institutions	0,00 à < 0,15 %	23 355	12 145	44%	28 926	0,04%	1 000 à 10 000	25%	3	4 589	16%	3	
	0,00 à < 0,10 %	22 421	11 021	44%	27 453	0,04%	1 000 à 10 000	25%	3	4 197	15%	3	
	0,10 à < 0,15 %	934	1 124	46%	1 472	0,12%	100 à 1 000	32%	2	392	27%	1	
	0,15 à < 0,25 %	1 430	1 171	45%	1 961	0,18%	100 à 1 000	39%	2	647	33%	1	
	0,25 à < 0,50 %	1 803	1 747	68%	2 989	0,32%	100 à 1 000	18%	2	639	21%	2	
	0,50 à < 0,75 %	361	184	36%	432	0,64%	100 à 1 000	19%	3	148	34%	1	
	0,75 à < 2,50 %	1 789	578	34%	1 993	1,42%	100 à 1 000	28%	2	1 165	58%	8	
	0,75 à < 1,75 %	989	240	42%	1 090	1,06%	100 à 1 000	27%	2	502	46%	3	
	1,75 à < 2,5 %	800	338	29%	904	1,87%	100 à 1 000	29%	2	663	73%	5	
	2,50 à < 10 %	489	363	43%	644	5,29%	100 à 1 000	36%	2	460	71%	9	
	2,5 à < 5 %	318	239	38%	409	3,34%	100 à 1 000	44%	2	377	92%	6	
	5 à < 10 %	171	124	53%	235	8,71%	100 à 1 000	22%	4	83	35%	4	
	10 à < 100 %	44	144	51%	117	17,74%	100 à 1 000	47%	2	313	267%	10	
	10 à < 20 %	14	93	53%	63	12,44%	100 à 1 000	40%	3	133	212%	3	
	20 à < 30 %	30	51	48%	55	23,83%	100 à 1 000	54%	1	180	331%	7	
30 à < 100 %													
100% (défaut)	181			181	100,00%	0 à 100	97%	3	2	1%	168		
SOUS-TOTAL	29 452	16 331	47%	37 244	0,79%			25%	3	7 963	21%	203	(258)
TOTAL	458 792	19 332		468 918						12 323	3%	243	(287)

⁽¹⁾ Y compris marge de conservatisme.

⁽²⁾ Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.f.5 au 30 juin 2024).

► **TABLEAU N°39 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA SUR LE PORTEFEUILLE ENTREPRISES (EU CR6)**

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	30 juin 2024		
														Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré
En millions d'euros	Fourchette de PD															
Entreprises - Financements spécialisés	0,00 à < 0,15 %	5 664	2 990	52%	7 234	0,07%	100 à 1 000	22%	3	1 210	17%	1				
	0,00 à < 0,10 %	4 421	2 248	52%	5 588	0,05%	100 à 1 000	26%	3	933	17%	1				
	0,10 à < 0,15 %	1 244	743	54%	1 646	0,12%	100 à 1 000	12%	4	277	17%					
	0,15 à < 0,25 %	6 761	1 682	52%	7 677	0,19%	100 à 1 000	16%	3	1 762	23%	2				
	0,25 à < 0,50 %	15 560	5 490	53%	18 536	0,35%	1 000 à 10 000	17%	4	7 095	38%	12				
	0,50 à < 0,75 %	5 419	2 251	62%	6 817	0,69%	100 à 1 000	18%	3	3 795	56%	9				
	0,75 à < 2,50 %	11 991	5 544	57%	15 148	1,34%	1 000 à 10 000	17%	3	8 390	55%	34				
	0,75 à < 1,75 %	9 813	4 492	58%	12 413	1,17%	1 000 à 10 000	16%	3	6 509	52%	23				
	1,75 à < 2,5 %	2 177	1 052	52%	2 735	2,08%	100 à 1 000	22%	3	1 881	69%	11				
	2,50 à < 10 %	6 656	2 931	56%	8 294	4,81%	100 à 1 000	18%	3	6 576	79%	70				
	2,5 à < 5 %	4 081	1 617	61%	5 064	3,37%	100 à 1 000	20%	3	4 159	82%	35				
	5 à < 10 %	2 574	1 314	50%	3 231	7,06%	100 à 1 000	15%	3	2 417	75%	34				
	10 à < 100 %	1 799	1 013	58%	2 386	16,83%	100 à 1 000	13%	3	1 538	64%	58				
	10 à < 20 %	1 178	992	58%	1 757	14,56%	100 à 1 000	8%	4	918	52%	21				
	20 à < 30 %	620	21	42%	629	23,14%	0 à 100	24%	2	619	98%	37				
30 à < 100 %	1			1	33,37%	0 à 100	12%	5	1	77%						
100% (défaut)	1 500	131	46%	1 561	100,00%	100 à 1 000	53%	2	1 003	64%	830					
SOUS-TOTAL		55 350	22 030	55%	67 654	3,98%		18%	3	31 369	46%	1 015	(923)			
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15 %	1 887	2 966	49%	3 343	0,06%	1 000 à 10 000	32%	3	910	27%	1				
	0,00 à < 0,10 %	1 290	2 334	49%	2 433	0,04%	100 à 1 000	34%	3	678	28%					
	0,10 à < 0,15 %	597	632	49%	910	0,12%	100 à 1 000	30%	3	232	26%					
	0,15 à < 0,25 %	1 423	623	29%	1 624	0,18%	1 000 à 10 000	26%	2	361	22%	1				
	0,25 à < 0,50 %	6 410	1 504	42%	7 056	0,32%	20 000 à 30 000	27%	3	2 418	34%	6				
	0,50 à < 0,75 %	1 302	370	34%	1 443	0,61%	1 000 à 10 000	21%	4	617	43%	2				
	0,75 à < 2,50 %	12 382	1 991	45%	13 301	1,42%	30 000 à 40 000	26%	3	8 707	65%	48				
	0,75 à < 1,75 %	7 458	1 493	45%	8 147	1,05%	20 000 à 30 000	27%	3	4 436	54%	23				
	1,75 à < 2,5 %	4 923	498	45%	5 154	2,01%	10 000 à 20 000	24%	2	4 271	83%	25				
	2,50 à < 10 %	4 599	3 216	38%	5 827	4,67%	10 000 à 20 000	29%	3	4 463	77%	80				
	2,5 à < 5 %	2 802	2 682	36%	3 780	3,44%	1 000 à 10 000	30%	3	2 545	67%	39				
	5 à < 10 %	1 797	534	45%	2 048	6,93%	1 000 à 10 000	27%	3	1 918	94%	41				
	10 à < 100 %	2 177	145	45%	2 249	19,42%	1 000 à 10 000	25%	2	2 838	126%	106				
	10 à < 20 %	777	85	44%	819	13,30%	1 000 à 10 000	28%	3	1 029	126%	29				
	20 à < 30 %	1 357	58	47%	1 386	22,49%	1 000 à 10 000	23%	1	1 745	126%	73				
30 à < 100 %	42	2	62%	44	36,72%	0 à 100	27%	4	64	145%	4					
100% (défaut)	2 261	209	42%	2 351	100,00%	1 000 à 10 000	51%	2	1 163	49%	1 195					
SOUS-TOTAL		32 440	11 024	42%	37 194	8,83%		27%	3	21 477	58%	1 438	(1 353)			
Autres entreprises	0,00 à < 0,15 %	100 842	196 832	47%	193 550	0,07%	10 000 à 20 000	37%	2	44 103	23%	46				
	0,00 à < 0,10 %	65 337	156 411	47%	138 588	0,04%	10 000 à 20 000	37%	2	26 173	19%	21				
	0,10 à < 0,15 %	35 505	40 421	48%	54 962	0,12%	1 000 à 10 000	37%	2	17 930	33%	24				
	0,15 à < 0,25 %	32 460	40 021	45%	50 762	0,21%	10 000 à 20 000	36%	2	21 461	42%	38				
	0,25 à < 0,50 %	32 587	32 638	41%	46 128	0,37%	20 000 à 30 000	35%	2	26 197	57%	59				
	0,50 à < 0,75 %	11 390	9 987	44%	15 976	0,66%	10 000 à 20 000	30%	3	9 690	61%	32				
	0,75 à < 2,50 %	37 438	28 573	46%	50 885	1,38%	30 000 à 40 000	30%	2	48 114	95%	356				
	0,75 à < 1,75 %	25 186	19 945	47%	34 801	1,09%	20 000 à 30 000	29%	2	23 952	69%	110				
	1,75 à < 2,5 %	12 252	8 628	43%	16 084	2,02%	10 000 à 20 000	30%	3	24 162	150%	246				
	2,50 à < 10 %	18 064	16 663	41%	25 056	4,78%	10 000 à 20 000	30%	2	34 350	137%	310				
	2,5 à < 5 %	10 227	13 269	40%	15 634	3,44%	10 000 à 20 000	32%	2	24 103	154%	173				
	5 à < 10 %	7 838	3 393	45%	9 422	7,00%	1 000 à 10 000	28%	2	10 247	109%	138				
	10 à < 100 %	6 568	4 320	50%	8 769	16,92%	1 000 à 10 000	30%	3	13 064	149%	421				
	10 à < 20 %	4 946	3 492	49%	6 703	14,98%	1 000 à 10 000	33%	3	11 032	165%	331				
	20 à < 30 %	1 505	821	52%	1 944	22,50%	1 000 à 10 000	19%	3	1 933	99%	84				
30 à < 100 %	118	7	63%	122	34,21%	100 à 1 000	13%	4	99	81%	6					
100% (défaut)	6 239	1 307	41%	6 802	100,00%	1 000 à 10 000	49%	2	3 710	55%	3 491					
SOUS-TOTAL		245 589	330 341	46%	397 928	2,69%		35%	2	200 690	50%	4 753	(4 426)			
TOTAL		333 380	363 395		502 775					253 536	50%	7 205	(6 702)			

(1) Y compris marge de conservatisme.

(2) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.f.5 au 30 juin 2024).

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés ⁽¹⁾	Pondération moyenne	Montant des pertes anticipées ⁽²⁾	Corrections de valeur et provisions ⁽²⁾
Entreprises - Financements spécialisés	0,00 à < 0,15 %	5 732	3 944	50%	7 777	0,08%	100 à 1 000	12%	4	814	10%	1	
	0,00 à < 0,10 %	3 276	2 534	49%	4 606	0,05%	100 à 1 000	13%	4	516	11%		
	0,10 à < 0,15 %	2 456	1 411	51%	3 171	0,12%	100 à 1 000	9%	4	299	9%		
	0,15 à < 0,25 %	6 366	1 535	52%	7 163	0,18%	100 à 1 000	12%	4	1 230	17%	2	
	0,25 à < 0,50 %	14 129	5 235	53%	16 941	0,34%	1 000 à 10 000	15%	4	4 330	26%	9	
	0,50 à < 0,75 %	5 950	2 453	63%	7 508	0,69%	100 à 1 000	17%	3	3 217	43%	9	
	0,75 à < 2,50 %	13 006	6 035	57%	16 438	1,35%	1 000 à 10 000	14%	3	7 234	44%	30	
	0,75 à < 1,75 %	10 365	5 241	57%	13 339	1,18%	1 000 à 10 000	14%	3	5 880	44%	21	
	1,75 à < 2,5 %	2 642	793	57%	3 100	2,09%	100 à 1 000	13%	3	1 354	44%	9	
	2,50 à < 10 %	5 874	2 818	54%	7 405	4,95%	1 000 à 10 000	12%	3	3 404	46%	40	
	2,5 à < 5 %	3 219	1 432	52%	3 971	3,40%	100 à 1 000	13%	3	1 834	46%	17	
	5 à < 10 %	2 655	1 386	56%	3 434	6,76%	100 à 1 000	10%	4	1 571	46%	22	
	10 à < 100 %	2 740	2 399	54%	4 036	17,17%	100 à 1 000	8%	4	1 537	38%	60	
	10 à < 20 %	1 843	2 234	54%	3 052	15,31%	100 à 1 000	5%	4	949	31%	25	
	20 à < 30 %	896	165	53%	984	22,97%	0 à 100	15%	2	588	60%	35	
	30 à < 100 %												
	100% (défaut)	1 622	182	67%	1 769	100,00%	100 à 1 000	46%	3	1 151	65%	823	
SOUS-TOTAL		55 418	24 601	55%	69 038	4,61%		13%	3	22 918	33%	972	(954)
Entreprises -PME	0,00 à < 0,15 %	1 608	2 276	48%	2 703	0,07%	1 000 à 10 000	37%	3	867	32%	1	
	0,00 à < 0,10 %	915	1 863	48%	1 818	0,05%	100 à 1 000	38%	3	515	28%		
	0,10 à < 0,15 %	693	413	46%	885	0,12%	100 à 1 000	35%	3	352	40%		
	0,15 à < 0,25 %	1 515	786	35%	1 807	0,17%	1 000 à 10 000	25%	2	445	25%	1	
	0,25 à < 0,50 %	6 616	1 879	38%	7 362	0,31%	20 000 à 30 000	26%	3	2 444	33%	6	
	0,50 à < 0,75 %	2 020	477	43%	2 233	0,64%	1 000 à 10 000	22%	4	964	43%	3	
	0,75 à < 2,50 %	13 157	2 333	45%	14 236	1,48%	30 000 à 40 000	27%	3	9 463	66%	55	
	0,75 à < 1,75 %	7 069	1 757	44%	7 864	1,03%	10 000 à 20 000	29%	3	4 307	55%	23	
	1,75 à < 2,5 %	6 088	575	48%	6 371	2,04%	10 000 à 20 000	25%	2	5 156	81%	32	
	2,50 à < 10 %	4 538	8 283	37%	7 607	4,16%	10 000 à 20 000	32%	3	5 106	67%	101	
	2,5 à < 5 %	2 885	7 726	36%	5 671	3,27%	1 000 à 10 000	34%	3	3 360	59%	64	
	5 à < 10 %	1 654	557	48%	1 936	6,76%	1 000 à 10 000	27%	3	1 745	90%	37	
	10 à < 100 %	1 375	131	45%	1 445	17,50%	1 000 à 10 000	27%	3	1 685	117%	66	
	10 à < 20 %	861	66	45%	894	13,47%	1 000 à 10 000	28%	3	1 056	118%	32	
	20 à < 30 %	470	63	45%	505	22,59%	1 000 à 10 000	25%	2	569	113%	29	
	30 à < 100 %	44	1	82%	45	40,42%	100 à 1 000	26%	4	60	132%	5	
	100% (défaut)	1 986	117	38%	2 033	100,00%	1 000 à 10 000	50%	2	995	49%	977	
SOUS-TOTAL		32 815	16 280	40%	39 427	7,24%		28%	3	21 967	56%	1 209	(1 176)
Autres entreprises	0,00 à < 0,15 %	92 209	188 099	47%	181 047	0,08%	10 000 à 20 000	33%	2	41 916	23%	46	
	0,00 à < 0,10 %	45 780	149 087	48%	117 093	0,05%	1 000 à 10 000	32%	2	23 109	20%	20	
	0,10 à < 0,15 %	46 429	39 012	45%	63 954	0,12%	1 000 à 10 000	34%	2	18 807	29%	25	
	0,15 à < 0,25 %	26 881	33 494	43%	41 366	0,18%	10 000 à 20 000	35%	2	16 388	40%	27	
	0,25 à < 0,50 %	38 033	36 937	41%	53 582	0,34%	30 000 à 40 000	34%	2	27 272	51%	61	
	0,50 à < 0,75 %	10 323	9 030	40%	14 099	0,67%	1 000 à 10 000	28%	3	8 423	60%	26	
	0,75 à < 2,50 %	32 864	23 352	42%	43 235	1,39%	30 000 à 40 000	27%	2	29 105	67%	160	
	0,75 à < 1,75 %	23 249	17 809	43%	31 306	1,15%	20 000 à 30 000	27%	2	19 410	62%	97	
	1,75 à < 2,5 %	9 615	5 543	39%	11 929	2,02%	1 000 à 10 000	26%	2	9 695	81%	64	
	2,50 à < 10 %	20 748	14 362	45%	27 024	4,68%	20 000 à 30 000	30%	3	36 320	134%	213	
	2,5 à < 5 %	13 623	8 943	42%	17 248	3,48%	10 000 à 20 000	30%	2	25 124	146%	185	
	5 à < 10 %	7 125	5 419	48%	9 777	6,80%	1 000 à 10 000	30%	3	11 196	115%	28	
	10 à < 100 %	5 194	3 761	49%	7 055	16,94%	1 000 à 10 000	27%	3	9 946	141%	322	
	10 à < 20 %	3 758	2 889	48%	5 172	14,68%	1 000 à 10 000	25%	3	6 788	131%	189	
	20 à < 30 %	1 373	866	51%	1 815	22,71%	1 000 à 10 000	31%	3	3 060	169%	128	
	30 à < 100 %	63	5	59%	68	34,27%	0 à 100	22%	3	98	144%	5	
	100% (défaut)	6 272	966	40%	6 677	100,00%	1 000 à 10 000	45%	2	4 170	62%	3 391	
SOUS-TOTAL		232 524	310 003	45%	374 086	2,73%		32%	2 173 540	46%	4 246	(4 449)	
TOTAL		320 758	350 884		482 551					218 425	45%	6 428	(6 579)

(1) Y compris marge de conservatisme.

(2) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.f.5 au 30 juin 2024).

► **TABLEAU N°41 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA SUR LE PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DETAIL GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS (EU CR6)**

En millions d'euros	a Fourchette de PD	b Exposition au bilan	c Exposition hors-bilan avant CCF	d CCF moyen pondéré	e EAD	f PD moyenne pondérée	g LGD moyenne pondérée	h Échéance moyenne pondérée	i Actifs pondérés ⁽¹⁾	j Pondération	k Montant des pertes anticipées ⁽²⁾	l Corrections de valeur et provisions ⁽²⁾	m 30 juin 2024	
Clientèle de détail - Garanties par bien immobilier résidentiel	0,00 à < 0,15 %	68 449	1 362	100%	69 813	0,10%	10%	5	2 141	3%	7			
	0,00 à < 0,10 %	14 458	310	100%	14 768	0,06%	13%	5	354	2%	1			
	0,10 à < 0,15 %	53 991	1 053	100%	55 045	0,11%	9%	5	1 787	3%	6			
	0,15 à < 0,25 %	17 082	408	102%	17 497	0,18%	16%	5	1 165	7%	5			
	0,25 à < 0,50 %	38 127	559	100%	38 687	0,36%	14%	5	3 946	10%	19			
	0,50 à < 0,75 %	28 503	547	100%	29 052	0,58%	12%	5	3 792	13%	21			
	0,75 à < 2,50 %	16 514	252	100%	16 766	1,49%	14%	5	4 552	27%	35			
	0,75 à < 1,75 %	11 730	138	100%	11 868	1,28%	14%	5	3 046	26%	22			
	1,75 à < 2,5 %	4 784	114	100%	4 898	2,00%	13%	5	1 506	31%	13			
	2,50 à < 10 %	7 900	329	100%	8 229	4,13%	14%	5	4 008	49%	48			
	2,5 à < 5 %	6 093	311	100%	6 404	3,44%	13%	5	2 872	45%	30			
	5 à < 10 %	1 807	17	100%	1 825	6,57%	16%	5	1 135	62%	19			
	10 à < 100 %	2 924	45	100%	2 970	21,33%	14%	5	2 533	85%	88			
	10 à < 20 %	1 921	26	100%	1 947	13,05%	13%	5	1 598	82%	34			
	20 à < 30 %	145	2	100%	147	24,67%	15%	5	154	105%	5			
	30 à < 100 %	858	17	100%	876	39,18%	14%	5	781	89%	48			
	100% (défaut)	1 563	7	99%	1 570	100,00%	23%	4	1 166	74%	449			
SOUS-TOTAL		181 063	3 509	100%	184 583	1,73%	12%	5	23 303	13%	671		(593)	
Clientèle de détail - Garanties par bien immobilier commercial	0,00 à < 0,15 %	181	21	36%	192	0,09%	21%	4	8	4%				
	0,00 à < 0,10 %	98	10	27%	102	0,07%	23%	4	4	4%				
	0,10 à < 0,15 %	83	11	43%	90	0,12%	18%	4	4	5%				
	0,15 à < 0,25 %	367	69	25%	398	0,18%	18%	4	25	6%				
	0,25 à < 0,50 %	2 569	240	30%	2 674	0,36%	21%	4	301	11%	2			
	0,50 à < 0,75 %	2 314	106	49%	2 376	0,59%	25%	5	466	20%	3			
	0,75 à < 2,50 %	2 483	229	35%	2 583	1,43%	17%	4	605	23%	6			
	0,75 à < 1,75 %	1 879	184	35%	1 959	1,22%	16%	4	385	20%	4			
	1,75 à < 2,5 %	604	45	34%	624	2,10%	20%	4	221	35%	3			
	2,50 à < 10 %	1 637	136	34%	1 694	4,64%	18%	4	824	49%	14			
	2,5 à < 5 %	973	94	36%	1 012	3,45%	18%	4	436	43%	6			
	5 à < 10 %	664	42	30%	681	6,41%	17%	4	388	57%	8			
	10 à < 100 %	461	17	39%	469	18,36%	23%	4	501	107%	20			
	10 à < 20 %	325	12	37%	331	13,52%	24%	4	348	105%	10			
	20 à < 30 %	74	5	38%	76	24,54%	16%	4	61	80%	3			
	30 à < 100 %	62		84%	62	36,55%	28%	4	91	147%	6			
	100% (défaut)	249	5	38%	260	100,00%	36%	3	164	63%	89			
SOUS-TOTAL		10 260	823	34%	10 645	4,57%	20%	4	2 893	27%	135		(93)	
TOTAL		191 323	4 332		195 228				26 196	13%	806		(686)	

(1) Y compris marge de conservatisme.

(2) Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.f.5 au 30 juin 2024).

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	h	i	j	k	l	m
	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés ⁽¹⁾	Pondération	Montant des pertes anticipées ⁽²⁾	Corrections de valeur et provisions ⁽²⁾
												31 décembre 2023
Cliantèle de détail - Garanties par bien immobilier résidentiel	0,00 à < 0,15 %	67 217	1 488	100%	68 707	0,10%	10%	5	2 107	3%	7	
	0,00 à < 0,10 %	15 183	292	100%	15 475	0,06%	13%	5	392	3%	1	
	0,10 à < 0,15 %	52 034	1 197	100%	53 232	0,11%	9%	5	1 715	3%	5	
	0,15 à < 0,25 %	16 986	427	102%	17 420	0,18%	16%	5	1 156	7%	5	
	0,25 à < 0,50 %	43 548	672	100%	44 220	0,37%	13%	5	4 478	10%	22	
	0,50 à < 0,75 %	24 280	433	101%	24 715	0,59%	13%	5	3 389	14%	19	
	0,75 à < 2,50 %	17 269	243	100%	17 511	1,48%	14%	5	4 765	27%	36	
	0,75 à < 1,75 %	12 406	139	99%	12 544	1,28%	14%	5	3 230	26%	23	
	1,75 à < 2,5 %	4 863	103	100%	4 967	2,00%	13%	5	1 535	31%	13	
	2,50 à < 10 %	7 747	232	101%	7 980	4,20%	14%	5	3 930	49%	48	
	2,5 à < 5 %	5 842	212	101%	6 056	3,46%	13%	5	2 747	45%	28	
	5 à < 10 %	1 905	19	100%	1 924	6,52%	16%	5	1 183	61%	19	
	10 à < 100 %	2 877	35	100%	2 913	21,94%	14%	5	2 486	85%	89	
	10 à < 20 %	1 839	22	100%	1 862	13,13%	14%	5	1 535	82%	33	
	20 à < 30 %	409	4	100%	413	26,01%	13%	5	401	97%	14	
	30 à < 100 %	628	10	100%	638	44,99%	15%	5	550	86%	42	
	100% (défaut)	1 610	7	95%	1 617	100,00%	24%	4	862	53%	457	
SOUS-TOTAL		181 533	3 537	100%	185 085	1,76%	12%	5	23 174	13%	682	(578)
Cliantèle de détail - Garanties par bien immobilier commercial	0,00 à < 0,15 %	186	22	35%	198	0,09%	22%	4	8	4%		
	0,00 à < 0,10 %	96	10	32%	102	0,07%	25%	4	4	4%		
	0,10 à < 0,15 %	90	11	39%	97	0,12%	18%	4	4	4%		
	0,15 à < 0,25 %	366	75	32%	403	0,18%	18%	4	26	6%		
	0,25 à < 0,50 %	2 586	248	35%	2 708	0,36%	21%	4	308	11%	2	
	0,50 à < 0,75 %	2 329	106	48%	2 390	0,59%	25%	5	465	19%	3	
	0,75 à < 2,50 %	2 442	242	37%	2 552	1,41%	17%	4	606	24%	6	
	0,75 à < 1,75 %	1 850	192	36%	1 935	1,21%	16%	4	386	20%	4	
	1,75 à < 2,5 %	592	50	42%	617	2,05%	21%	4	220	36%	3	
	2,50 à < 10 %	1 624	135	33%	1 681	4,61%	17%	4	801	48%	14	
	2,5 à < 5 %	977	89	33%	1 012	3,47%	18%	4	438	43%	6	
	5 à < 10 %	647	46	34%	669	6,33%	17%	4	363	54%	7	
	10 à < 100 %	468	18	59%	480	18,21%	24%	4	526	110%	21	
	10 à < 20 %	337	14	60%	347	13,35%	25%	4	378	109%	11	
	20 à < 30 %	70	4	48%	72	23,99%	17%	4	62	87%	3	
	30 à < 100 %	61	0	91%	62	38,88%	28%	5	86	139%	7	
	100% (défaut)	252	6	42%	263	100,00%	36%	3	140	53%	92	
SOUS-TOTAL		10 254	853	37%	10 675	4,58%	21%	4	2 880	27%	138	(93)
TOTAL		191 787	4 390		195 760				26 054	13%	820	(671)

⁽¹⁾ Y compris marge de conservatisme.

⁽²⁾ Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.f.5 au 30 juin 2024).

► **TABLEAU N°42 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA SUR LE PORTEFEUILLE AUTRES CLIENTÈLE DE DETAIL (EU CR6)**

En millions d'euros	a	30 juin 2024										
		b	c	d	e	f	h	i	j	k	l	m
	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés ⁽¹⁾	Pondération	Montant des pertes anticipées ⁽²⁾	Corrections de valeur et provisions ⁽²⁾
Clientèle de détail - Expositions renouvelables	0,00 à < 0,15 %	54	1 773	74%	1 886	0,09%	81%	1	113	6%	1	
	0,00 à < 0,10 %	7	683	75%	699	0,03%	80%	1	17	2%	0	
	0,10 à < 0,15 %	47	1 090	74%	1 187	0,12%	82%	1	96	8%	1	
	0,15 à < 0,25 %	52	3 511	72%	2 668	0,17%	29%	1	84	3%	1	
	0,25 à < 0,50 %	256	1 511	45%	1 038	0,38%	51%	1	122	12%	2	
	0,50 à < 0,75 %	34	562	66%	500	0,62%	57%	1	99	20%	2	
	0,75 à < 2,50 %	330	605	47%	682	1,36%	57%	1	243	36%	5	
	0,75 à < 1,75 %	308	559	45%	617	1,30%	54%	1	198	32%	4	
	1,75 à < 2,5 %	22	46	67%	65	1,93%	80%	1	46	70%	1	
	2,50 à < 10 %	1 461	484	45%	1 823	4,97%	50%	1	1 302	71%	46	
	2,5 à < 5 %	841	409	44%	1 095	3,47%	48%	1	594	54%	18	
	5 à < 10 %	620	75	50%	728	7,23%	53%	1	709	97%	28	
	10 à < 100 %	604	69	39%	696	22,41%	52%	1	1 036	149%	81	
	10 à < 20 %	385	46	43%	447	12,94%	53%	1	594	133%	31	
20 à < 30 %		19	18%	4	28,15%	61%	1	9	237%	1		
30 à < 100 %	219	4	93%	246	39,54%	51%	1	433	176%	49		
100% (défaut)	508	27	73%	574	100,00%	60%	1	286	50%	311		
SOUS-TOTAL		3 299	8 540	64%	9 867	8,54%	52%	1	3 286	33%	449	(373)
Autres clientèle de détail PME	0,00 à < 0,15 %	1 080	367	61%	1 359	0,10%	34%	2	103	8%	0	
	0,00 à < 0,10 %	562	207	56%	707	0,07%	34%	2	41	6%	0	
	0,10 à < 0,15 %	517	159	68%	651	0,13%	34%	2	62	10%	0	
	0,15 à < 0,25 %	812	906	56%	1 372	0,18%	31%	2	144	10%	1	
	0,25 à < 0,50 %	4 998	1 652	66%	6 222	0,33%	32%	3	1 009	16%	7	
	0,50 à < 0,75 %	4 141	526	67%	4 543	0,59%	31%	4	1 028	23%	8	
	0,75 à < 2,50 %	7 596	1 761	76%	9 063	1,58%	33%	2	3 414	38%	47	
	0,75 à < 1,75 %	3 998	1 274	75%	5 041	1,15%	33%	2	1 611	32%	19	
	1,75 à < 2,5 %	3 598	488	77%	4 022	2,12%	33%	2	1 803	45%	28	
	2,50 à < 10 %	2 782	644	68%	3 305	4,73%	31%	2	1 415	43%	48	
	2,5 à < 5 %	1 495	419	72%	1 843	3,60%	32%	2	774	42%	21	
	5 à < 10 %	1 287	225	60%	1 463	6,15%	29%	2	642	44%	27	
	10 à < 100 %	1 787	252	76%	2 055	17,13%	38%	3	1 398	68%	130	
	10 à < 20 %	1 354	211	75%	1 557	12,57%	39%	3	1 013	65%	75	
20 à < 30 %	209	25	74%	242	27,14%	32%	2	169	70%	22		
30 à < 100 %	223	16	87%	257	35,35%	37%	3	216	84%	33		
100% (défaut)	2 107	72	90%	2 269	100,00%	45%	1	1 191	52%	928		
SOUS-TOTAL		25 302	6 182	68%	30 188	9,85%	33%	3	9 701	32%	1 169	(1 117)
Autres clientèle de détail non-PME	0,00 à < 0,15 %	7 625	1 926	81%	9 663	0,10%	44%	3	1 322	14%	4	
	0,00 à < 0,10 %	2 333	1 113	73%	3 179	0,05%	42%	3	208	7%	1	
	0,10 à < 0,15 %	5 292	812	91%	6 484	0,12%	45%	3	1 114	17%	3	
	0,15 à < 0,25 %	1 508	599	89%	2 066	0,19%	34%	3	332	16%	1	
	0,25 à < 0,50 %	7 552	1 784	94%	9 306	0,39%	37%	3	2 690	29%	13	
	0,50 à < 0,75 %	2 910	326	92%	3 321	0,62%	41%	3	1 420	43%	8	
	0,75 à < 2,50 %	8 077	1 114	97%	9 259	1,43%	40%	2	5 258	57%	53	
	0,75 à < 1,75 %	5 742	1 017	97%	6 816	1,22%	39%	2	3 678	54%	33	
	1,75 à < 2,5 %	2 336	98	92%	2 443	2,03%	41%	2	1 580	65%	20	
	2,50 à < 10 %	5 025	268	99%	5 349	4,64%	41%	2	3 995	75%	107	
	2,5 à < 5 %	3 668	160	102%	3 880	3,54%	39%	2	2 652	68%	55	
	5 à < 10 %	1 356	108	96%	1 469	7,57%	47%	2	1 343	91%	52	
	10 à < 100 %	1 172	61	96%	1 252	23,68%	43%	2	1 421	114%	124	
	10 à < 20 %	621	49	97%	685	14,30%	44%	2	711	104%	43	
20 à < 30 %	38	2	90%	40	25,02%	49%	3	60	149%	5		
30 à < 100 %	513	10	96%	526	35,80%	41%	2	650	124%	76		
100% (défaut)	1 923	17	88%	1 944	100,00%	62%	2	1 008	52%	1 149		
SOUS-TOTAL		35 792	6 094	90%	42 160	6,38%	40%	2	17 446	41%	1 460	(1 291)
TOTAL		64 393	20 816		82 215				30 432	37%	3 079	(2 781)

⁽¹⁾ Y compris marge de conservatisme.

⁽²⁾ Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.f.5 au 30 juin 2024).

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	h	i	j	k	l	m
	Fourchette de PD	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	EAD	PD moyenne pondérée	LGD moyenne pondérée	Échéance moyenne pondérée	Actifs pondérés ⁽¹⁾	Pondération	Montant des pertes anticipées ⁽²⁾	Corrections de valeur et provisions ⁽²⁾
31 décembre 2023												
Clientele de détail - Expositions renouvelables	0,00 à < 0,15 %	60	1 773	76%	1 914	0,09%	81%	1	115	6%	1	
	0,00 à < 0,10 %	9	673	76%	699	0,03%	80%	1	17	2%	0	
	0,10 à < 0,15 %	51	1 100	77%	1 215	0,12%	82%	1	98	8%	1	
	0,15 à < 0,25 %	59	3 383	74%	2 584	0,17%	29%	1	82	3%	1	
	0,25 à < 0,50 %	262	1 513	49%	1 088	0,38%	49%	1	121	11%	2	
	0,50 à < 0,75 %	48	590	71%	548	0,61%	57%	1	108	20%	2	
	0,75 à < 2,50 %	380	644	52%	763	1,35%	56%	1	267	35%	6	
	0,75 à < 1,75 %	358	597	50%	694	1,29%	54%	1	219	32%	5	
	1,75 à < 2,5 %	23	47	78%	68	1,94%	80%	1	48	70%	1	
	2,50 à < 10 %	1 474	475	70%	1 840	4,97%	49%	1	1 292	70%	46	
	2,5 à < 5 %	841	400	59%	1 098	3,47%	47%	1	587	53%	18	
	5 à < 10 %	633	76	128%	741	7,20%	52%	1	705	95%	28	
	10 à < 100 %	658	63	124%	760	22,05%	52%	1	1 126	148%	87	
	10 à < 20 %	428	44	133%	498	12,92%	53%	1	663	133%	34	
	20 à < 30 %	83	13	76%	98	24,12%	52%	1	176	179%	13	
	30 à < 100 %	147	7	157%	164	48,44%	50%	1	287	174%	40	
	100% (défaut)	492	26	65%	555	100,00%	61%	1	255	46%	311	
SOUS-TOTAL		3 433	8 468	68%	10 051	8,33%	52%	1	3 366	33%	456	(368)
Autres clientèle de détail PME	0,00 à < 0,15 %	1 022	362	65%	1 304	0,09%	33%	2	92	7%	0	
	0,00 à < 0,10 %	565	211	62%	720	0,07%	32%	2	39	5%	0	
	0,10 à < 0,15 %	457	150	69%	583	0,12%	34%	3	53	9%	0	
	0,15 à < 0,25 %	782	941	55%	1 352	0,18%	31%	2	138	10%	1	
	0,25 à < 0,50 %	5 118	1 688	69%	6 425	0,33%	32%	3	1 004	16%	7	
	0,50 à < 0,75 %	4 103	571	73%	4 567	0,60%	31%	4	1 014	22%	8	
	0,75 à < 2,50 %	6 805	1 848	79%	8 384	1,50%	34%	2	2 933	35%	44	
	0,75 à < 1,75 %	3 952	1 339	79%	5 084	1,14%	32%	2	1 536	30%	18	
	1,75 à < 2,5 %	2 853	509	80%	3 300	2,07%	38%	3	1 397	42%	25	
	2,50 à < 10 %	3 905	587	70%	4 407	4,92%	30%	2	1 890	43%	66	
	2,5 à < 5 %	1 564	353	74%	1 863	3,68%	32%	2	768	41%	22	
	5 à < 10 %	2 342	235	64%	2 544	5,83%	29%	2	1 122	44%	44	
	10 à < 100 %	1 784	196	92%	2 035	17,44%	38%	3	1 307	64%	128	
	10 à < 20 %	1 345	153	92%	1 524	12,60%	39%	3	944	62%	73	
	20 à < 30 %	242	33	84%	288	24,24%	32%	2	185	64%	22	
	30 à < 100 %	197	9	122%	223	41,73%	35%	3	178	80%	33	
	100% (défaut)	2 143	74	98%	2 346	100,00%	46%	1	1 090	46%	981	
SOUS-TOTAL		25 664	6 268	71%	30 819	10,04%	33%	3	9 469	31%	1 235	(1 187)
Autres clientèle de détail non-PME	0,00 à < 0,15 %	7 769	1 832	88%	9 463	0,10%	43%	3	1 274	13%	4	
	0,00 à < 0,10 %	2 334	1 016	73%	3 095	0,05%	41%	3	204	7%	1	
	0,10 à < 0,15 %	5 435	816	107%	6 368	0,12%	44%	3	1 071	17%	3	
	0,15 à < 0,25 %	1 637	541	88%	2 141	0,19%	36%	3	359	17%	1	
	0,25 à < 0,50 %	7 171	1 712	94%	8 854	0,38%	38%	3	2 590	29%	13	
	0,50 à < 0,75 %	3 395	365	98%	3 972	0,61%	41%	3	1 665	42%	10	
	0,75 à < 2,50 %	7 511	1 059	98%	8 650	1,39%	40%	2	4 864	56%	47	
	0,75 à < 1,75 %	5 587	977	99%	6 637	1,20%	39%	2	3 555	54%	31	
	1,75 à < 2,5 %	1 924	81	92%	2 012	2,00%	41%	2	1 308	65%	16	
	2,50 à < 10 %	4 884	249	111%	5 175	4,49%	42%	2	3 882	75%	100	
	2,5 à < 5 %	3 666	154	120%	3 860	3,52%	41%	2	2 722	71%	56	
	5 à < 10 %	1 218	95	96%	1 315	7,34%	46%	2	1 160	88%	44	
	10 à < 100 %	1 254	77	97%	1 347	23,12%	43%	2	1 502	111%	130	
	10 à < 20 %	715	55	99%	785	13,71%	44%	2	806	103%	47	
	20 à < 30 %	242	5	89%	247	24,37%	42%	2	303	123%	25	
	30 à < 100 %	297	16	90%	314	45,64%	40%	2	392	125%	58	
	100% (défaut)	2 020	18	85%	2 043	100,00%	63%	2	964	47%	1410	
SOUS-TOTAL		35 641	5 851	93%	41 644	6,67%	40%	2	17 100	41%	1 715	(1 574)
TOTAL		64 738	20 587		82 515				29 935	36%	3 406	(3 129)

⁽¹⁾ Y compris marge de conservatisme.

⁽²⁾ Les pertes attendues et les provisions ne sont pas des données directement comparables : les pertes attendues, évaluées à l'horizon d'un an, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (Through The Cycle - TTC) tandis que les provisions pour risque de crédit sont évaluées conformément aux principes de la norme IFRS 9 (voir états financiers consolidés note 1.f.5 au 30 juin 2024).

Risque de crédit approche standard

Actualisation du tableau n° 44 du Document d'enregistrement universel 2023 p.421.

► TABLEAU N°44 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD PAR CLASSE D'EXPOSITION STANDARD (EU CR4)

En millions d'euros	a		b		c		d		e		f	
	Exposition brute		Exposition nette de provisions		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	Densité des actifs pondérés	30 juin 2024			
	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan						
1 Administrations centrales et banques centrales	28 591	283	28 559	283	33 018	133	7 485	23%				
2 Administrations régionales ou locales	2 216	939	2 213	938	1 865	211	578	28%				
3 Entités du secteur public	1 633	1 402	1 631	1 401	1 615	420	1 060	52%				
4 Banques multilatérales de développement	3 028	1	3 028	1	3 190							
5 Organisations internationales	1 303	3	1 303	3	1 303	1						
6 Établissements	14 584	3 195	14 575	3 192	13 676	1 442	5 107	34%				
7 Entreprises	76 431	18 350	76 166	18 291	70 845	6 414	56 332	73%				
8 Clientèle de détail	91 423	29 737	89 906	29 684	87 268	2 383	61 042	68%				
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	41 801	2 106	41 521	2 098	36 801	911	17 501	46%				
10 Expositions en défaut	10 207	264	4 851	224	4 636	76	5 250	111%				
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé ⁽¹⁾	223	31	219	31	219	22	361	150%				
12 Obligations garanties												
13 Institutions et entreprises ayant une évaluation de crédit à court terme												
14 Organismes de placement collectif	4 604	2 385	4 594	2 385	4 594	953	8 884	160%				
15 Actions	85	387	85	387	85	193	2 243	807%				
16 Autres éléments	38 320	1 452	38 320	1 452	38 320	1 452	22 810	57%				
17 TOTAL	314 448	60 534	306 972	60 370	297 434	14 610	188 653	60%				

⁽¹⁾ Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

En millions d'euros	a		b		c		d		e		f	
	Exposition brute		Exposition nette de provisions		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	Densité des actifs pondérés	31 décembre 2023			
	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan						
1 Administrations centrales et banques centrales	29 003	285	28 972	285	33 629	134	4 842	14%				
2 Administrations régionales ou locales	3 668	2 125	3 666	2 124	3 290	442	709	19%				
3 Entités du secteur public	1 779	1 417	1 778	1 417	1 737	351	1 110	53%				
4 Banques multilatérales de développement	1 635	2	1 635	2	1 796	1						
5 Organisations internationales	1 278	1	1 278	1	1 278							
6 Établissements	12 999	2 829	12 996	2 821	13 597	1 281	5 562	37%				
7 Entreprises	77 899	28 763	77 615	28 703	71 297	9 259	60 937	76%				
8 Clientèle de détail	94 497	29 923	92 854	29 872	89 681	2 081	62 749	68%				
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	39 750	1 976	39 422	1 966	35 040	867	16 012	45%				
10 Expositions en défaut	9 777	285	4 661	251	4 469	66	4 957	109%				
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé ⁽¹⁾												
12 Obligations garanties												
13 Institutions et entreprises ayant une évaluation de crédit à court terme												
14 Organismes de placement collectif	3 470	2 156	3 459	2 156	3 459	846	7 838	182%				
15 Actions	96	444	96	444	96	222	2 265	712%				
16 Autres éléments	35 286	1 662	35 286	1 662	35 286	1 556	21 211	58%				
17 TOTAL	311 140	71 868	303 718	71 704	294 657	17 107	188 191	60%				

⁽¹⁾ Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

► **TABLEAU N°45 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD (EU CR5)**

Taux de pondération En millions d'euros	30 juin 2024											
	Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)											
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	370%	1 250%	Autres	Total	dont non notés ⁽¹⁾
1 Administrations centrales et banques centrales	26 010	186		718		4 538	1 701				33 152	8 104
2 Administrations régionales ou locales	54	1 803		4		215					2 076	942
3 Entités du secteur public	651	239		102		881				162	2 035	345
4 Banques multilatérales de développement	3 190										3 190	161
5 Organisations internationales	1 304										1 304	
6 Établissements		11 210		2 020		1 877	11				15 117	540
7 Entreprises		19 269	3	7 833		49 131	1 023				77 259	44 232
8 Clientèle de détail			3 992		85 658						89 650	89 650
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier			23 556	6 243	3 883	3 700	224			106	37 712	28 398
10 Expositions en défaut						3 635	1 077				4 711	4 579
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé ⁽²⁾							241				241	241
12 Obligations garanties											-	
13 Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme											-	
14 Parts ou actions d'organismes de placement collectif	583	90		151		975	6			3 742	5 547	5 139
15 Actions								140	138		278	278
16 Autres éléments		503		1 126		14 981				23 162	39 772	30 021
17 TOTAL	31 791	33 300	27 550	18 197	89 541	79 933	4 282	140	138	27 172	312 044	212 630

⁽¹⁾ Expositions sur des contreparties ne faisant pas l'objet d'évaluation de crédit par les agences ou organismes de notation externes.

⁽²⁾ Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

Taux de pondération En millions d'euros	31 décembre 2023											
	Valeur exposée au risque (bilan et hors-bilan)											
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	370%	1 250%	Autres	Total	dont non notés ⁽¹⁾
1 Administrations centrales et banques centrales	28 305	630		225		4 602	1				33 764	8 934
2 Administrations régionales ou locales	682	2 922		4		124					3 732	1 650
3 Entités du secteur public	633	251		287		916					2 088	583
4 Banques multilatérales de développement	1 797										1 797	161
5 Organisations internationales	1 278										1 278	82
6 Établissements		10 229		2 232		2 356	62				14 878	520
7 Entreprises	621	15 334	632	9 093		54 240	636				80 556	48 834
8 Clientèle de détail			4 030		87 733						91 762	91 762
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier			24 637	5 221	2 293	3 560	197				35 907	28 231
10 Expositions en défaut						3 694	842				4 536	4 438
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé ⁽²⁾											-	
12 Obligations garanties											-	
13 Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme											-	
14 Parts ou actions d'organismes de placement collectif	7	101		109		809	7			3 272	4 305	4 034
15 Actions								194	124		318	318
16 Autres éléments	7 805	566		139		14 280				14 052	36 843	28 466
17 TOTAL	41 129	30 032	29 298	17 311	90 025	84 581	1 745	194	124	17 324	311 764	218 013

⁽¹⁾ Expositions sur des contreparties ne faisant pas l'objet d'évaluation de crédit par les agences ou organismes de notation externes.

⁽²⁾ Expositions dans le secteur de la promotion immobilière dont le niveau de risque peut être influencé par les conditions de marché.

Risque de crédit : Participations en actions traitées selon la méthode de pondération simple

Actualisation du tableau n° 46 du Document d'enregistrement universel 2023 p.426.

► **TABLEAU N°46 : PARTICIPATIONS EN ACTIONS EN MÉTHODE DE PONDÉRATION SIMPLE (EU CR10)**

	a	b	c	d	e	f
	30 juin 2024					
<i>En millions d'euros</i>	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	1 896	31	190%	1 912	3 632	15
Expositions sur actions cotées	694		290%	694	2 013	6
Autres expositions sur actions	11 093	4	370%	11 095	41 052	266
TOTAL	13 684	35		13 701	46 698	287

	a	b	c	d	e	f
	31 décembre 2023					
<i>En millions d'euros</i>	Exposition au bilan	Exposition hors-bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	1 820	23	190%	1 831	3 480	15
Expositions sur actions cotées	1 278		290%	1 278	3 706	10
Autres expositions sur actions	10 474		370%	10 474	38 755	251
TOTAL	13 572	23		13 584	45 941	276

Expositions, provisions et coût du risque

Actualisation du tableau n°48 du Document d'enregistrement universel 2023 p.428.

► TABLEAU N°48 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (EU CR1)

En millions d'euros	30 juin 2024													
	Valeur brute comptable						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes			Expositions non performantes			Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont en défaut		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont en défaut		
005 Comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	194 016	193 463	553	2	-	2	(22)	(22)	-	-	-	-	635	-
010 Prêts et créances	937 833	870 128	67 705	26 801	452	26 349	(3 997)	(1 950)	(2 047)	(13 471)	(15)	(13 456)	533 145	8 216
020 Banques centrales	20 611	20 611											8 028	
030 Administrations publiques	35 057	33 291	1 766	257	91	166	(16)	(7)	(9)	(40)	(1)	(39)	8 770	119
040 Établissements de crédit	16 738	16 434	304	73		73	(13)	(8)	(5)	(68)		(68)	11 218	1
050 Autres sociétés financières	99 280	96 309	2 971	1 122	2	1 120	(135)	(67)	(68)	(846)		(846)	16 886	244
060 Sociétés non financières	438 820	392 114	46 706	14 349	328	14 021	(1 556)	(669)	(887)	(7 219)	(5)	(7 214)	258 717	5 036
070 dont PME	125 475	108 644	16 831	5 576	83	5 493	(710)	(333)	(377)	(2 330)	(2)	(2 328)	87 839	2 556
080 Ménages	327 327	311 369	15 958	11 000	31	10 969	(2 277)	(1 199)	(1 078)	(5 298)	(9)	(5 289)	229 526	2 816
090 Titres de dette	200 683	200 270	413	340	-	340	(56)	(40)	(16)	(227)	-	(227)	4 162	-
100 Banques centrales	6 692	6 692					(1)	(1)						
110 Administrations publiques	137 074	136 940	134				(39)	(36)	(3)				341	
120 Établissements de crédit	21 646	21 646		101		101				(101)		(101)	3 507	
130 Autres sociétés financières	29 960	29 690	270	147		147	(14)	(1)	(13)	(63)		(63)	314	
140 Sociétés non financières	5 311	5 302	9	92		92	(2)	(2)		(63)		(63)		
150 Expositions hors bilan	564 875	539 804	25 071	2 120	-	2 120	(468)	(231)	(237)	(299)	-	(299)	139 865	510
160 Banques centrales	59 980	59 974	6					(1)	1	1		1	52 165	
170 Administrations publiques	10 381	8 967	1 414	47		47	(5)	(1)	(4)				688	41
180 Établissements de crédit	18 274	16 312	1 962	6		6	(16)	(6)	(10)				2 800	2
190 Autres sociétés financières	75 432	74 314	1 118	32		32	(33)	(24)	(9)	(9)		(9)	14 694	17
200 Sociétés non financières	350 175	330 664	19 511	1 881		1 881	(328)	(141)	(187)	(286)		(286)	64 976	429
210 Ménages	50 633	49 573	1 060	154		154	(86)	(58)	(28)	(5)		(5)	4 542	21
220 TOTAL	1 897 407	1 803 665	93 742	29 263	452	28 811	(4 543)	(2 243)	(2 300)	(13 997)	(15)	(13 982)	677 807	8 726

En millions d'euros	31 décembre 2023													
	Valeur brute comptable						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes			Expositions non performantes			Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont en défaut		dont strate 1	dont strate 2		dont strate 1 et strate 2	dont en défaut		
005 Comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	292 738	292 359	379	2	-	2	(26)	(21)	(5)	-	-	-	973	-
010 Prêts et créances	902 012	828 757	73 255	26 775	465	26 310	(4 338)	(1 960)	(2 378)	(13 261)	(13)	(13 248)	538 230	8 551
020 Banques centrales	9 731	9 731											3 313	-
030 Administrations publiques	33 971	31 954	2 017	256	93	163	(16)	(6)	(10)	(39)	(1)	(38)	8 826	167
040 Établissements de crédit	7 457	6 839	618	80		80	(27)	(18)	(9)	(67)		(67)	3 580	
050 Autres sociétés financières	90 811	87 537	3 274	1 412		1 412	(153)	(70)	(83)	(856)		(856)	21 110	502
060 Sociétés non financières	430 758	380 019	50 739	14 155	344	13 811	(1 807)	(726)	(1 081)	(6 978)	(3)	(6 975)	272 354	5 011
070 dont PME	127 144	108 650	18 494	5 597	90	5 507	(770)	(319)	(451)	(2 363)	(2)	(2 361)	92 600	2 532
080 Ménages	329 284	312 677	16 607	10 872	28	10 844	(2 335)	(1 140)	(1 195)	(5 321)	(9)	(5 312)	229 047	2 871
090 Titres de dette	175 677	175 342	335	349	-	349	(36)	(19)	(17)	(226)	-	(226)	4 017	-
100 Banques centrales	4 705	4 705												
110 Administrations publiques	118 856	118 785	71				(17)	(14)	(3)				450	
120 Établissements de crédit	18 004	18 004		101		101				(101)		(101)	3 262	
130 Autres sociétés financières	27 747	27 552	195	152		152	(13)	(1)	(12)	(56)		(56)	305	
140 Sociétés non financières	6 365	6 296	69	96		96	(6)	(4)	(2)	(69)		(69)		
150 Expositions hors bilan	560 116	533 559	26 557	1 661	3	1 658	(570)	(269)	(301)	(313)	-	(313)	142 400	398
160 Banques centrales	51 627	51 627											49 622	
170 Administrations publiques	11 292	9 915	1 377	48		48	(5)	(2)	(3)				742	42
180 Établissements de crédit	15 155	13 611	1 544				(27)	(7)	(20)				654	
190 Autres sociétés financières	77 005	76 019	986	87		87	(32)	(24)	(8)	(11)		(11)	17 614	12
200 Sociétés non financières	357 031	335 568	21 463	1 390	4	1 386	(421)	(182)	(239)	(298)		(298)	69 078	331
210 Ménages	48 006	46 819	1 187	136	(1)	137	(85)	(54)	(31)	(4)		(4)	4 690	13
220 TOTAL	1 930 543	1 830 017	100 526	28 787	468	28 319	(4 970)	(2 269)	(2 701)	(13 800)	(13)	(13 787)	685 620	8 949

Au 30 juin 2024, le ratio des prêts non performants du Groupe est de 2,3 %, contre 2,2 % au 31 décembre 2023. Ce ratio est utilisé par l'Autorité bancaire européenne dans le cadre du suivi des encours non performants en Europe. Il est calculé sur la base des encours bruts de prêts, créances et des dépôts auprès des banques centrales sans prise en compte des garanties reçues.

Les variations de prêts et avances non performants (EU CR2) sont présentées dans la note 4.e des états financiers au 30 juin 2024.

Le tableau (EU CQ4) ci-après présente les expositions au bilan et au hors bilan. Ces expositions concourent à l'ensemble des risques du Groupe, principalement au risque de crédit.

Actualisation du tableau n°50 du Document d'enregistrement universel 2023 p.432.

► **TABLEAU N°50 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS ET DES PROVISIONS (EU CQ4)**

En millions d'euros	30 juin 2024									
	Valeur comptable / montant nominal brut					Dépréciation cumulée			Provisions sur les engagements et les garanties financières données du hors-bilan	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
	a	b	c	d	e	f	g			
	Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	Dont non performants	Dont en défaut	Dont prêts et avances soumis à la dépréciation	Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	Dont en défaut				
010 Expositions au bilan	1 359 675	69 057	27 143	26 691	1 354 154	(17 643)	(2 058)	(13 551)	(131)	
Europe ⁽¹⁾	1 001 086	57 852	22 577	22 326	998 898	(14 179)	(1 774)	(10 642)	(43)	
France	386 392	19 908	9 636	9 466	384 939	(5 566)	(664)	(4 323)	(9)	
Belgique	175 262	9 383	2 713	2 712	175 229	(1 473)	(181)	(1 155)		
Luxembourg	46 420	2 538	508	498	46 218	(194)	(43)	(125)	(3)	
Italie	130 127	7 004	4 236	4 235	130 060	(3 242)	(357)	(2 478)	(23)	
Royaume-Uni	63 652	4 470	1 073	1 059	63 459	(789)	(88)	(586)	(3)	
Allemagne	52 885	5 345	1 390	1 353	52 881	(1 005)	(149)	(717)		
Pays-Bas	22 539	1 367	146	144	22 531	(85)	(14)	(54)		
Autres pays d'Europe	123 808	7 838	2 876	2 860	123 581	(1 826)	(278)	(1 203)	(5)	
Amérique du Nord	135 496	4 312	660	642	132 591	(196)	(69)	(104)	(88)	
Asie Pacifique	116 960	1 691	332	331	116 887	(254)	(22)	(160)		
Japon	42 591	275	12	12	42 561	(10)	(8)			
Asie du Nord	26 857	686	152	152	26 845	(92)	(6)	(31)		
Asie du Sud-Est (ASEAN)	28 693	416	125	125	28 678	(135)	(5)	(120)		
Péninsule indienne et Pacifique	18 819	315	44	43	18 804	(17)	(3)	(8)		
070 Reste du Monde	106 133	5 201	3 575	3 392	105 777	(3 013)	(193)	(2 646)		
Turquie	15 959	867	132	132	15 959	(217)	(72)	(85)		
Bassin Méditerranéen	9 544	1 581	919	913	9 544	(741)	(41)	(660)		
Pays du Golfe - Afrique	10 586	377	1 694	1 693	10 586	(1 524)	(46)	(1 451)		
Amérique latine	14 517	418	242	241	14 189	(192)	(6)	(173)		
Autres pays	55 527	1 958	588	413	55 500	(339)	(28)	(277)		
080 Expositions hors bilan	566 995	25 071	2 120	2 120	566 995	(767)	(237)	(299)	(767)	
Europe ⁽¹⁾	342 264	15 486	1 613	1 613	342 264	(520)	(145)	(194)	(520)	
France	100 858	5 218	666	666	100 858	(175)	(51)	(61)	(175)	
Belgique	40 600	2 226	253	253	40 600	(91)	(15)	(57)	(91)	
Luxembourg	16 444	418	90	90	16 444	(23)	(13)	(2)	(23)	
Italie	37 407	1 273	320	320	37 407	(85)	(17)	(42)	(85)	
Royaume-Uni	38 475	2 675	137	137	38 475	(37)	(15)	(2)	(37)	
Allemagne	32 382	884	43	43	32 382	(34)	(7)	(14)	(34)	
Pays-Bas	14 848	770	27	27	14 848	(15)	(1)	(8)	(15)	
Autres pays d'Europe	61 250	2 021	78	78	61 250	(61)	(26)	(8)	(61)	
Amérique du Nord	116 657	5 710	203	203	116 657	(106)	(49)	(40)	(106)	
Asie Pacifique	32 876	632	78	78	32 876	(12)	(4)	(1)	(12)	
Japon	2 489				2 489					
Asie du Nord	18 681	113	42	42	18 681	(6)	(3)		(6)	
Asie du Sud-Est (ASEAN)	4 582	323	3	3	4 582	(2)			(2)	
Péninsule indienne et Pacifique	7 125	196	34	34	7 125	(3)	(1)	(1)	(3)	
140 Reste du Monde	75 198	3 244	226	226	75 198	(128)	(40)	(64)	(128)	
Turquie	6 213	350	22	22	6 213	(36)	(14)	(12)	(36)	
Bassin Méditerranéen	2 423	582	91	91	2 423	(59)	(13)	(39)	(59)	
Pays du Golfe - Afrique	53 337	225	55	55	53 337	(22)	(5)	(12)	(22)	
Amérique latine	5 383	500	9	9	5 383	(2)	(1)		(2)	
Autres pays	7 842	1 586	48	48	7 842	(9)	(6)		(9)	
150 TOTAL	1 926 670	94 128	29 263	28 811	1 921 148	(18 410)	(2 295)	(13 851)	(767)	(131)

⁽¹⁾ Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

En millions d'euros	a	b		c	d	e	f		g	
	Valeur comptable / montant nominal brut					Dépréciation cumulée			Provisions sur les engagements et les garanties financières données du hors-bilan	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	Dont non performants		Dont prêts et avances soumis à la dépréciation	Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	Dont en défaut			
				Dont en défaut						
010 Expositions au bilan	1 397 553	74 371	27 126	26 661	1 393 402	(17 817)	(2 404)	(13 404)	(70)	
Europe⁽¹⁾	1 100 051	62 345	22 566	22 352	1 097 563	(14 349)	(2 050)	(10 559)	(43)	
France	490 339	21 068	9 042	8 897	488 938	(5 286)	(759)	(3 949)	(8)	
Belgique	174 544	9 073	2 531	2 521	174 517	(1 423)	(190)	(1 087)		
Luxembourg	51 238	2 419	362	357	51 042	(189)	(46)	(113)	(3)	
Italie	133 525	8 179	4 631	4 629	133 453	(3 657)	(487)	(2 784)	(23)	
Royaume-Uni	57 788	4 811	977	966	57 545	(743)	(99)	(533)	(7)	
Allemagne	52 738	5 913	1 330	1 308	52 529	(987)	(151)	(689)		
Pays-Bas	21 181	2 190	160	157	21 165	(92)	(20)	(52)		
Autres pays d'Europe	118 699	8 693	3 532	3 517	118 374	(1 972)	(298)	(1 353)	(3)	
Amérique du Nord	111 548	4 431	767	614	110 240	(225)	(87)	(113)	(27)	
Asie Pacifique	95 147	2 294	323	320	94 981	(290)	(48)	(160)		
Japon	31 455	276	12	12	31 424	(2)	(1)			
Asie du Nord	26 472	855	149	148	26 466	(103)	(11)	(31)		
Asie du Sud-Est (ASEAN)	18 706	488	131	130	18 697	(165)	(32)	(121)		
Péninsule indienne et Pacifique	18 514	675	31	30	18 394	(20)	(4)	(8)		
070 Reste du Monde	90 807	5 301	3 471	3 375	90 617	(2 954)	(218)	(2 571)		
Turquie	14 086	1 201	140	140	14 066	(213)	(83)	(81)		
Bassin Méditerranéen	9 387	1 450	798	791	9 387	(723)	(54)	(630)		
Pays du Golfe - Afrique	10 606	267	1 726	1 726	10 606	(1 509)	(43)	(1 439)		
Amérique latine	17 683	592	318	316	17 513	(264)	(16)	(214)		
Autres pays	39 045	1 791	489	402	39 045	(245)	(22)	(207)		
080 Expositions hors bilan	561 777	26 559	1 661	1 658	561 777	(883)	(301)	(313)	(883)	
Europe⁽¹⁾	350 726	14 572	1 230	1 228	350 726	(560)	(172)	(178)	(560)	
France	102 178	3 597	286	286	102 178	(159)	(52)	(37)	(159)	
Belgique	41 563	2 157	190	190	41 563	(106)	(16)	(64)	(106)	
Luxembourg	16 864	492	51	51	16 864	(19)	(7)	(3)	(19)	
Italie	40 105	1 604	367	367	40 105	(90)	(25)	(40)	(90)	
Royaume-Uni	39 555	2 538	114	114	39 555	(55)	(32)	(2)	(55)	
Allemagne	32 110	1 726	57	57	32 110	(52)	(14)	(21)	(52)	
Pays-Bas	17 431	406	47	47	17 431	(12)	(2)	(3)	(12)	
Autres pays d'Europe	60 920	2 052	119	116	60 920	(66)	(24)	(8)	(66)	
Amérique du Nord	111 492	7 479	177	177	111 492	(135)	(74)	(38)	(135)	
Asie Pacifique	33 458	863	30	30	33 458	(14)	(3)	(14)		
Japon	2 669				2 669	(1)			(1)	
Asie du Nord	18 854	151	27	27	18 854	(7)	(1)	(7)		
Asie du Sud-Est (ASEAN)	4 896	429	3	3	4 896	(3)	(1)	(3)		
Péninsule indienne et Pacifique	7 038	283			7 038	(4)	(1)		(4)	
140 Reste du Monde	66 101	3 645	223	223	66 101	(174)	(53)	(97)	(174)	
Turquie	4 633	388	8	8	4 633	(31)	(21)	(4)	(31)	
Bassin Méditerranéen	2 240	521	86	86	2 240	(58)	(14)	(39)	(58)	
Pays du Golfe - Afrique	44 285	316	49	49	44 285	(65)	(5)	(54)	(65)	
Amérique latine	5 910	812	33	33	5 910	(11)	(9)		(11)	
Autres pays	9 033	1 608	48	48	9 033	(9)	(4)		(9)	
150 TOTAL	1 959 330	100 930	28 787	28 319	1 955 179	(18 700)	(2 705)	(13 717)	(883)	(70)

⁽¹⁾ Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

Conformément au Règlement d'exécution (UE) n° 2021/637, le tableau (EU CQ5) ci-après présente la ventilation des prêts et créances sur le périmètre des sociétés non financières. Il ne tient pas compte de l'ensemble des expositions sur les administrations centrales et banques centrales, les établissements de crédit, les sociétés financières et les ménages. Ces expositions au bilan et au hors-bilan concourent à l'ensemble des risques du Groupe, principalement au risque de crédit. La ventilation par secteur – telle que définie par le Règlement européen n° 1893/2006 établissant la nomenclature statistique des activités économiques NACE rev.2 – est réalisée à partir de la déclaration de l'emprunteur.

Ce sont ces mêmes expositions au bilan ventilées par secteur qui sont reprises dans le tableau 108 - *Qualité de crédit des expositions par secteur et échéances résiduelles* de la section 5.11 *Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance* de ce chapitre. Dans ce dernier, les expositions intègrent cependant les titres de dette et instruments de capitaux propres non détenus à des fins de négociation.

► **TABLEAU N°51 : VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ET DES PROVISIONS (EU CQ5)**

En millions d'euros	a		b		c		d		e		f
	Valeur comptable / montant nominal brut		Dont non performants		Dont prêts et avances soumis à la dépréciation		Dépréciation cumulée		Dont variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes		
	Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	Dont en défaut	Dont en défaut	Dont en défaut	Dont en défaut	Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)	Dont en défaut	Dont en défaut	Dont en défaut	30 juin 2024	
Expositions au bilan	453 169	46 979	14 349	14 021	451 333	(8 680)	(892)	(7 120)	(94)		
010 Agriculture, sylviculture et pêche	12 869	1 083	573	572	12 744	(335)	(37)	(260)			
020 Industries extractives	5 724	335	225	194	5 724	(132)	(6)	(122)			
030 Industrie manufacturière	89 851	8 106	2 959	2 818	89 555	(2 192)	(132)	(1 943)			
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	19 002	1 772	293	279	18 674	(140)	(18)	(109)			
040 Production et distribution d'eau	3 096	240	118	110	3 096	(96)	(7)	(86)			
060 Construction	27 358	3 048	2 566	2 553	27 336	(1 748)	(73)	(1 601)	(6)		
070 Commerce	70 956	8 862	1 977	1 913	70 956	(1 204)	(135)	(959)			
080 Transport et stockage	28 880	2 888	608	599	28 784	(358)	(35)	(292)			
090 Hébergement et restauration	7 321	1 415	591	591	7 293	(295)	(26)	(252)			
100 Information et communication	16 687	2 649	643	633	16 287	(150)	(36)	(98)	(88)		
110 Activités financières et d'assurance	24 974	1 607	434	432	24 918	(276)	(46)	(200)			
120 Activités immobilières	59 164	6 933	1 682	1 681	59 146	(768)	(161)	(502)			
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	20 396	2 173	626	605	19 939	(370)	(39)	(297)			
140 Activités de services administratifs et de soutien	51 239	2 519	346	341	51 230	(276)	(77)	(168)			
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	725	69	57	57	725	(44)	(1)	(35)			
160 Enseignement	864	129	36	36	864	(20)	(2)	(17)			
170 Santé humaine et action sociale	5 645	566	339	338	5 645	(103)	(25)	(65)			
180 Arts, spectacles et activités récréatives	1 961	581	122	122	1 961	(70)	(12)	(46)			
190 Autres services	6 457	2 004	153	146	6 457	(103)	(25)	(69)			
200 Expositions hors bilan	352 057	19 511	1 881	1 881	352 057	(613)	(187)	(286)	-		
Agriculture, sylviculture et pêche	1 445	58	3	3	1 445	(3)	(1)				
Industries extractives	9 519	169	6	6	9 519	(6)	(4)				
Industrie manufacturière	113 050	5 124	439	439	113 050	(155)	(55)	(60)			
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	33 167	618	39	39	33 168	(17)	(2)	(10)			
Production et distribution d'eau	2 930	131	4	4	2 931	(3)		(2)			
Construction	31 204	2 150	445	445	31 204	(131)	(32)	(81)			
Commerce	36 038	2 327	528	528	36 038	(130)	(27)	(82)			
Transport et stockage	19 009	2 395	26	26	19 009	(17)	(8)	(4)			
Hébergement et restauration	2 664	210	15	15	2 664	(6)	(2)	(2)			
Information et communication	22 720	1 105	109	109	22 720	(26)	(10)	(9)			
Activités financières et d'assurance	16 738	840	58	58	16 738	(18)	(3)	(9)			
Activités immobilières	13 919	806	58	58	13 919	(33)	(14)	(10)			
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	24 299	1 324	43	43	24 299	(28)	(10)	(9)			
Activités de services administratifs et de soutien	18 184	1 116	97	97	18 184	(26)	(10)	(5)			
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	294	9			294						
Enseignement	195	33	1	1	195	(1)					
Santé humaine et action sociale	1 482	61	2	2	1 482	(3)	(1)				
Arts, spectacles et activités récréatives	1 644	345	5	5	1 644	(4)	(3)				
Autres services	3 556	690	4	4	3 556	(7)	(5)	(1)			
TOTAL	805 226	66 490	16 230	15 902	803 390	(9 293)	(1 079)	(7 405)	(94)		

En millions d'euros	31 décembre 2023									
	Valeur comptable / montant nominal brut					Dépréciation cumulée				Dont variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
	Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)		Dont non performants		Dont prêts et avances soumis à la dépréciation	Dont instruments présentant une hausse significative de risque depuis l'origination (strate 2)		Dont en défaut		
a	b	c	d	e		f				
Expositions au bilan	444 913	51 031	14 155	13 810	443 073	(8 753)	(1 084)	(6 942)	(33)	
010 Agriculture, sylviculture et pêche	12 989	969	460	457	12 841	(341)	(40)	(261)		
020 Industries extractives	7 622	544	192	192	7 622	(124)	(5)	(108)		
030 Industrie manufacturière	91 434	9 444	2 603	2 439	90 492	(2 035)	(235)	(1 663)		
040 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	18 367	1 537	312	310	18 366	(138)	(17)	(102)		
050 Production et distribution d'eau	2 507	276	108	106	2 507	(72)	(4)	(62)		
060 Construction	25 544	2 919	2 110	2 099	25 523	(1 494)	(49)	(1 389)	(6)	
070 Commerce	69 557	10 492	2 120	2 084	69 546	(1 323)	(172)	(1 033)		
080 Transport et stockage	28 600	3 837	593	591	28 529	(423)	(51)	(335)		
090 Hébergement et restauration	7 545	1 761	653	652	7 517	(347)	(69)	(262)		
100 Information et communication	16 133	2 147	620	606	15 758	(178)	(46)	(111)	(27)	
110 Activités financières et d'assurance	21 192	1 650	788	711	20 964	(502)	(58)	(408)		
120 Activités immobilières	61 270	7 111	1 494	1 494	61 256	(730)	(181)	(438)		
130 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	19 413	2 087	604	592	19 413	(333)	(41)	(257)		
140 Activités de services administratifs et de soutien	45 092	2 462	624	618	45 091	(334)	(49)	(252)		
150 Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	724	55	59	59	724	(41)	(4)	(35)		
160 Enseignement	1 072	165	34	34	1 072	(29)	(5)	(16)		
170 Santé humaine et action sociale	6 348	965	485	480	6 348	(139)	(27)	(96)		
180 Arts, spectacles et activités récréatives	1 974	511	141	141	1 974	(83)	(19)	(51)		
190 Autres services	7 531	2 098	155	146	7 530	(86)	(12)	(63)		
200 Expositions hors bilan	358 419	21 465	1 389	1 386	358 419	(717)	(239)	(296)	-	
Agriculture, sylviculture et pêche	1 511	91	3	3	1 511	(3)	(2)			
Industries extractives	8 305	292	35	35	8 305	(6)	(1)			
Industrie manufacturière	112 756	4 542	352	352	112 756	(190)	(63)	(69)		
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	31 873	750	60	60	31 873	(26)	(6)	(10)		
Production et distribution d'eau	3 317	90	19	19	3 317	(3)		(2)		
Construction	32 639	2 205	356	356	32 639	(113)	(29)	(64)		
Commerce	37 411	2 657	170	170	37 411	(91)	(24)	(45)		
Transport et stockage	20 851	3 981	33	33	20 851	(40)	(31)	(3)		
Hébergement et restauration	2 595	247	30	30	2 595	(10)	(6)	(2)		
Information et communication	23 863	2 254	76	76	23 863	(50)	(21)	(21)		
Activités financières et d'assurance	20 121	904	37	37	20 121	(69)	(13)	(48)		
Activités immobilières	15 335	732	55	55	15 335	(26)	(9)	(7)		
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	22 323	877	29	26	22 323	(19)	(7)	(2)		
Activités de services administratifs et de soutien	19 863	911	91	91	19 863	(27)	(12)	(5)		
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	364	110			364					
Enseignement	279	30	1	1	279	(1)				
Santé humaine et action sociale	1 393	82	32	32	1 393	(3)	(1)			
Arts, spectacles et activités récréatives	1 030	259	5	5	1 030	(10)	(6)			
Autres services	2 589	452	5	5	2 589	(29)	(7)	(18)		
200 TOTAL	803 332	72 496	15 544	15 196	801 492	(9 470)	(1 323)	(7 238)	(33)	

TABLEAU N°53 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES CRÉANCES RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

	30 juin 2024						
	Valeur comptable brute			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues	
	Expositions performantes	Expositions non performantes		Expositions performantes	Expositions non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes
		dont en défaut					
a	b	c	e	f	g	h	
<i>En millions d'euros</i>							
010 Prêts et créances	7 615	7 464	7 376	(348)	(3 121)	7 392	2 445
030 Administrations publiques	15	4	4		(3)		
040 Établissements de crédit		5	5		(5)		
050 Autres sociétés financières	287	423	423	(7)	(237)	234	171
060 Sociétés non financières	5 463	3 606	3 527	(196)	(1 593)	5 402	1 466
070 Ménages	1 850	3 426	3 418	(145)	(1 283)	1 756	808
080 Titres de dette	-	61	61	-	(45)	-	-
090 Expositions hors-bilan	2 250	199	199	(18)	(22)	998	25
100 TOTAL	9 865	7 723	7 636	(366)	(3 187)	8 390	2 470

	31 décembre 2023						
	Valeur comptable brute			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues	
	Expositions performantes	Expositions non performantes		Expositions performantes	Expositions non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes
		dont en défaut					
a	b	c	e	f	g	h	
<i>En millions d'euros</i>							
010 Prêts et créances	6 713	7 738	7 714	(312)	(3 179)	6 977	2 695
030 Administrations publiques	15	5	5		(4)		
040 Établissements de crédit		5	5		(5)		
050 Autres sociétés financières	377	421	421	(11)	(244)	252	169
060 Sociétés non financières	4 547	3 915	3 898	(140)	(1 639)	4 981	1 660
070 Ménages	1 775	3 392	3 385	(162)	(1 287)	1 744	866
080 Titres de dette	-	25	25	-	(13)	-	-
090 Expositions hors-bilan	2 290	309	307	(18)	(40)	1 465	64
100 TOTAL	9 002	8 073	8 046	(331)	(3 232)	8 442	2 758

Techniques d'atténuation du risque de crédit

Le montant des garanties et sûretés comptabilisées sur les prêts et créances et les titres de créances atteint 546 milliards d'euros au 30 juin 2024.

Actualisation du tableau n°54 du Document d'enregistrement universel 2023 p.446.

TABLEAU N°54 : TECHNIQUE DE RÉDUCTION DU RISQUE (EU CR3)

		a	b	c	d	e
		30 juin 2024				
		Valeur brute comptable	Valeur comptable nette non garantie	Valeur comptable nette garantie	Valeur comptable nette garantie	
					par des sûretés réelles	par des garanties personnelles
En millions d'euros						
1	Prêts et créances	1 158 652	599 801	541 361	318 196	223 164
2	Titres de créances	201 023	196 577	4 162	2 035	2 127
3	TOTAL	1 359 675	796 378	545 523	320 231	225 291
4	Dont expositions non performantes	27 143	5 230	8 216	5 584	2 632
EU-5	Dont en défaut	26 691	5 087	8 018	5 560	2 458

		a	b	c	d	e
		31 décembre 2023				
		Valeur brute comptable	Valeur comptable nette non garantie	Valeur comptable nette garantie	Valeur comptable nette garantie	
					par des sûretés réelles	par des garanties personnelles
En millions d'euros						
1	Prêts et créances	1 221 527	656 149	547 754	315 544	232 210
2	Titres de créances	176 026	171 747	4 017	1 795	2 222
3	TOTAL	1 397 553	827 895	551 771	317 339	234 432
4	Dont expositions non performantes	27 126	5 089	8 551	5 847	2 704
EU-5	Dont en défaut	26 661	4 981	8 343	5 826	2 517

Actualisation du tableau n°55 du Document d'enregistrement universel 2023 p.447.

Le tableau ci-après présente le montant des garanties et sûretés sur le périmètre des expositions soumises au risque de crédit au bilan et au hors-bilan. Ce montant tient compte de critères d'éligibilité plus restrictifs et des marges de conservatisme réglementaires, notamment des décotes appliquées lorsque la devise et la maturité de la garantie ne sont pas identiques à celles de l'exposition couverte.

TABLEAU N°55 : MONTANT D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE IRBA ET STANDARD

		30 juin 2024				31 décembre 2023			
		Montant total d'exposition au risque	Montant d'atténuation du risque			Montant total d'exposition au risque	Montant d'atténuation du risque		
			Sûretés réelles	Garanties personnelles et dérivés de crédit	Total des sûretés		Sûretés réelles	Garanties personnelles et dérivés de crédit	Total des sûretés
En millions d'euros									
	Approche IRBA	1 391 481	220 672	212 839	433 511	1 431 267	233 297	197 157	430 454
	Approche standard	332 844	43 186	25 269	68 454	340 936	42 736	25 381	68 117
	TOTAL	1 724 326	263 857	238 108	501 965	1 772 203	276 033	222 538	498 570

Au 30 juin 2024, la réduction des actifs pondérés conséquente aux opérations de couvertures par CDS concerne uniquement la classe d'exposition entreprises, et représente 3,9 millions d'euros (EU CR7).

► **TABLEAU N°56 : EXPOSITIONS GARANTIES EN APPROCHE IRBA (EU CR7-A)**

En millions d'euros	30 juin 2024														
	a Total des expositions brutes ⁽¹⁾	b Total de la valeur exposée au risque	Techniques d'atténuation du risque de crédit											n Total actifs pondérés (effets de réduction et de substitution)	
			c Partie couverte par des sûretés réelles financières	Protection de crédit financée (sûreté réelle)						Protection de crédit non financée					
				Partie couverte par d'autres sûretés réelles éligibles (%)			Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)			Partie couverte par des garanties personnelles	Partie couverte par des dérivés de crédit (%)				
			dont sûretés immobilières	dont créances à recouvrer	dont autres sûretés réelles	dont dépôts en espèces	dont polices d'assurance vie	dont instruments détenus par un tiers							
1 Administrations et banques centrales	361 201	360 884	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,13%	0,00%	3 700
2 Établissements	52 642	42 315	1,89%	1,07%	0,94%	0,11%	0,02%	0,52%	0,52%	0,00%	0,00%	0,00%	14,60%	0,00%	10 273
3 Entreprises	696 775	502 775	2,61%	15,21%	9,09%	0,74%	5,37%	0,59%	0,53%	0,06%	0,00%	0,00%	22,95%	0,01%	253 536
3.1 dont PME	43 465	37 194	1,96%	34,11%	30,13%	3,17%	0,80%	1,09%	0,85%	0,24%	0,00%	0,00%	18,93%	0,00%	21 477
3.2 dont Financement spécialisé	77 380	67 654	1,51%	47,23%	18,57%	0,27%	28,39%	0,43%	0,43%	0,00%	0,00%	0,00%	24,60%	0,00%	31 369
3.3 dont Autres	575 930	397 928	2,86%	7,99%	5,51%	0,60%	1,89%	0,57%	0,51%	0,05%	0,00%	0,00%	23,05%	0,01%	200 690
4 Clientèle de détail	280 863	277 444	0,38%	44,54%	44,36%	0,15%	0,03%	0,74%	0,06%	0,68%	0,00%	0,00%	31,41%	0,00%	56 628
4.1 dont Biens immobiliers PME	11 083	10 645	0,08%	91,11%	91,08%	0,01%	0,01%	0,06%	0,02%	0,04%	0,00%	0,00%	2,17%	0,00%	2 893
4.2 dont Biens immobiliers non-PME	184 571	184 583	0,02%	57,72%	57,72%	0,00%	0,00%	0,05%	0,01%	0,04%	0,00%	0,00%	41,25%	0,00%	23 303
4.3 dont Expositions renouvelables éligibles	11 839	9 867	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3 286
4.4 dont Autres PME	31 484	30 188	1,35%	18,86%	17,22%	1,34%	0,29%	2,03%	0,30%	1,74%	0,00%	0,00%	28,52%	0,00%	9 701
4.5 dont Autres non-PME	41 886	42 160	1,39%	3,85%	3,85%	0,00%	0,00%	3,18%	0,17%	3,01%	0,00%	0,00%	5,12%	0,00%	17 446
5 TOTAL	1 391 481	1 183 418	1,26%	16,94%	14,29%	0,35%	2,29%	0,44%	0,26%	0,18%	0,00%	0,00%	17,98%	0,00%	324 137

⁽¹⁾ Hors expositions sur dérivés et opérations de pension soumises au risque de contrepartie.

En millions d'euros	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	
	31 décembre 2023													
	Total des expositions brutes ⁽¹⁾	Total de la valeur exposée au risque	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Total actifs pondérés (effets de réduction uniquement) ⁽²⁾
			Partie couverte par des sûretés réelles financières	Protection de crédit financée (sûreté réelle)						Protection de crédit non financée				
Partie couverte par d'autres sûretés réelles éligibles (%)				Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)			Partie couverte par des garanties personnelles	Partie couverte par des dérivés de crédit (%)						
			dont sûretés immobilières	dont créances à recouvrer	dont autres sûretés réelles		dont dépôts en espèces	dont polices d'assurance vie	dont instruments détenus par un tiers					
1 Administrations et banques centrales	432 341	431 674	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,83%	0,00%	4 360
2 Établissements	45 783	37 244	2,14%	1,19%	1,14%	0,03%	0,02%	0,03%	0,03%	0,00%	0,00%	15,49%	0,00%	7 963
3 Entreprises	671 642	482 551	2,29%	18,95%	9,28%	1,66%	8,01%	0,53%	0,46%	0,07%	0,00%	20,67%	0,01%	218 425
3.1 dont PME	49 095	39 427	1,61%	33,66%	26,45%	6,42%	0,80%	1,03%	0,78%	0,24%	0,00%	17,03%	0,00%	21 967
3.2 dont Financement spécialisé	80 020	69 038	0,14%	54,34%	18,30%	1,95%	34,09%	0,60%	0,60%	0,00%	0,00%	18,37%	0,00%	22 918
3.3 dont Autres	542 527	374 086	2,76%	10,87%	5,81%	1,10%	3,96%	0,46%	0,40%	0,06%	0,00%	21,47%	0,01%	173 540
4 Clientèle de détail	281 501	278 276	0,41%	44,47%	44,29%	0,15%	0,04%	0,75%	0,05%	0,69%	0,00%	31,64%	0,00%	55 989
4.1 dont Biens immobiliers PME	11 106	10 675	0,09%	91,32%	91,30%	0,02%	0,01%	0,06%	0,02%	0,04%	0,00%	2,10%	0,00%	2 880
4.2 dont Biens immobiliers non-PME	185 070	185 085	0,02%	57,65%	57,64%	0,00%	0,00%	0,05%	0,00%	0,04%	0,00%	41,28%	0,00%	23 174
4.3 dont Expositions renouvelables éligibles	11 901	10 051	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3 366
4.4 dont Autres PME	31 932	30 819	1,38%	18,36%	16,74%	1,31%	0,31%	1,93%	0,31%	1,62%	0,00%	29,77%	0,00%	9 469
4.5 dont Autres non-PME	41 492	41 644	1,58%	3,95%	3,95%	0,00%	0,00%	3,32%	0,11%	3,21%	0,00%	5,39%	0,00%	17 100
5 TOTAL	1 431 267	1 229 744	1,06%	17,54%	13,70%	0,69%	3,15%	0,38%	0,19%	0,18%	0,00%	16,03%	0,00%	286 737

⁽¹⁾ Hors expositions sur dérivés et opérations de pension soumises au risque de contrepartie.

⁽²⁾ Conformément à la méthodologie IRBA du Groupe, l'impact des techniques d'atténuation du risque est traité uniquement via réduction de LGD (pas d'approche par substitution).

Actualisation du tableau n°57 du Document d'enregistrement universel 2023 p.451.

► **TABLEAU N°57 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION (EU CQ7)**

	a		b	
	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	Sûretés obtenues par prise de possession ⁽¹⁾		Sûretés obtenues par prise de possession ⁽¹⁾	
	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
<i>En millions d'euros</i>				
010 Immobilisations corporelles (PP&E)				
020 Autre que PP&E	209	(25)	227	(29)
030 Biens immobiliers résidentiels	185	(25)	199	(29)
040 Biens immobiliers commerciaux	6		8	
050 Biens meubles (automobiles, navires, etc.)				
060 Actions et titres de créance	18		20	
070 Autres sûretés				
080 TOTAL	209	(25)	227	(29)

⁽¹⁾ Les montants des actifs destinés à être cédés sont inclus dans les montants des sûretés présentées dans le tableau ci-dessus.

TITRISATION EN PORTEFEUILLE BANCAIRE

Les expositions de titrisation ci-après sont présentées selon leur note, selon le caractère significatif du transfert de risque (« TRS » pour les opérations efficaces), et selon le respect des critères dits « STS » (pour les opérations simples, transparentes et standards). Pour rappel, les expositions sous-jacentes des opérations de titrisation n'aboutissant pas à un transfert de risque significatif, font l'objet d'exigences de fonds propres au titre du risque de crédit.

Actualisation du tableau n° 61 du Document d'enregistrement universel 2023 page 454.

► **TABLEAU N°61 : EXPOSITIONS TITRISÉES - EXPOSITIONS EN DÉFAUT (EU SEC5)**

	a		b	
	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	Expositions titrisées par l'établissement en tant qu'initiateur		Expositions titrisées par l'établissement en tant qu'initiateur	
	Exposition brute totale ⁽¹⁾		Exposition brute totale ⁽¹⁾	
		dont en défaut		dont en défaut
<i>En millions d'euros</i>				
2 Clientèle de détail	71 246	677	66 052	1 204
3 Biens immobiliers résidentiels	55 935	552	49 650	1 025
4 Cartes de crédit et prêts à la consommation	15 311	125	16 402	178
7 Entreprises	60 464	4	70 667	144
8 Prêts à des entreprises	59 959		70 102	142
9 Biens immobiliers commerciaux				
10 Location-financement et créances commerciales	505	4	565	2
1 TOTAL	131 710	681	136 720	1 348

⁽¹⁾ Expositions sous-jacentes des opérations de titrisation efficaces et inefficaces.

► **TABLEAU N°64 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE D'ACTIFS⁽¹⁾ (EU SEC1)**

En millions d'euros	30 juin 2024															
	Initiateur					Sponsor				Investisseur						
	Classique		Synthétique			Total	Classique		Synthétique	Total	Classique		Synthétique	Total		
	STS ⁽²⁾	dont TRS ⁽³⁾	Non STS	dont TRS ⁽³⁾	STS ⁽²⁾		Non STS	STS ⁽²⁾			Non STS					
Clientèle de détail	7 194	731	50 634	143	143	57 971	18 459		18 459	1 435	4 146		5 581	82 012		
3 dont biens immobiliers résidentiels	352		45 756	143	143	46 252			-	264	3 138		3 402	49 654		
4 dont créances sur les cartes de crédit						-			-	296	3		299	299		
5 dont autres clientèle de détail	6 842	731	4 877			11 720	0	18 459	18 459	875	1 006		1 881	32 059		
6 dont retitrisation						-			-				-	-		
7 Entreprises	57	57	12 864	6	33 279	33 279	46 200	95	16 907	17 003	229	22 506	22 736	85 938		
8 dont prêts à des entreprises			12 864	6	33 279	33 279	46 143	95	751	846		21 038	21 038	68 027		
9 dont biens immobiliers commerciaux												8	8	8		
10 dont location-financement	57	57				57					229	1 106	1 335	1 392		
11 dont autres entreprises								16 157	16 157		355		355	16 512		
12 dont retitrisation																
1 TOTAL	7 251	787	63 498	6	33 422	33 422	104 171	95	35 366	-	35 462	1 664	26 653	-	28 317	167 950

⁽¹⁾ Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue.

⁽²⁾ Programmes de titrisation Simples, Transparents et Standards (voir section suivante).

⁽³⁾ Programmes de titrisation efficaces, pour lesquels les critères de transfert de risque significatif sont respectés (voir paragraphe Transfert de risque des opérations de titrisation pour compte propre dans la partie Activité de BNP Paribas en matière de titrisation).

En millions d'euros	31 décembre 2023															
	Initiateur					Sponsor				Investisseur						
	Classique		Synthétique			Total	Classique		Synthétique	Total	Classique		Synthétique	Total		
	STS ⁽²⁾	dont TRS ⁽³⁾	Non STS	dont TRS ⁽³⁾	STS ⁽²⁾		Non STS	STS ⁽²⁾			Non STS					
Clientèle de détail	7 637	867	50 908			58 546	300	16 400	16 700	1 085	3 902		4 987	80 232		
3 dont biens immobiliers résidentiels	374		45 942			46 316			-	103	2 647		2 750	49 066		
4 dont créances sur les cartes de crédit						-			-		4		4	4		
5 dont autres clientèle de détail	7 263	867	4 967			12 230	300	16 400	16 700	982	1 250		2 233	31 162		
6 dont retitrisation						-			-				-	-		
7 Entreprises	76	76	12 867	7	41 849	41 849	54 792	294	18 476	18 770	350	17 666	18 016	91 579		
8 dont prêts à des entreprises			12 867	7	41 849	41 849	54 716	98	1 048	1 145		17 045	17 045	72 907		
9 dont biens immobiliers commerciaux												15	15	15		
10 dont location-financement	76	76				76					350	398	748	824		
11 dont autres entreprises								196	17 429	17 625		208	208	17 833		
12 dont retitrisation																
1 TOTAL	7 713	943	63 776	7	41 849	41 849	113 338	594	34 876	-	35 470	1 434	21 569	-	23 003	171 811

⁽¹⁾ Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue.

⁽²⁾ Programmes de titrisation Simples, Transparents et Standards (voir section suivante).

⁽³⁾ Programmes de titrisation efficaces, pour lesquels les critères de transfert de risque significatif sont respectés (voir paragraphe Transfert de risque des opérations de titrisation pour compte propre dans la partie Activité de BNP Paribas en matière de titrisation).

► **TABLEAU N°67 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS - INITIATEUR ET SPONSOR (EU SEC3)**

En millions d'euros	30 juin 2024																
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés				Exigence de fonds propres après application du plafond ⁽²⁾			
	≤ 20 %	> 20 % ≤ 50 %	> 50 % ≤ 100 %	> 100 % < 1 250 %	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾
2 Titrisation classique	33 230	2 676	46	56	247	890	4 074	31 044	247	193	1 164	5 129		15	74	407	
3 Positions de titrisation	33 230	2 676	46	56	247	890	4 074	31 044	247	193	1 164	5 129		15	74	407	
4 dont sous-jacents clientèle de détail	16 670	2 508			12	134	2 477	16 568	12	36	792	2 821		3	46	226	
5 dont STS	102	617			12	134	585	-	12	36	379	-		3	13	-	
6 dont sous-jacents entreprise	16 560	168	46	56	235	757	1 597	14 476	235	156	372	2 308		12	28	182	
7 dont STS		47	46	47	12		130	10	12		120	122			8	9	
8 Positions de retitrisation																	
9 Titrisation synthétique	27 791	5 416			216 32 805			402	216 5 006			59		400		5	
10 Positions de titrisation	27 791	5 416			216 32 805			402	216 5 006			59		400		5	
11 dont sous-jacents clientèle de détail	143							143				21				2	
12 dont sous-jacents entreprise	27 648	5 416			216 32 805			258	216 5 006			37		400		3	
13 Positions de retitrisation																	
1 TOTAL	61 021	8 092	46	56	463 33 696	4 074	31 445	463	5 199	1 164	5 187		416	74	412		

⁽¹⁾ Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 plutôt qu'une pondération à 1 250%.

⁽²⁾ Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8% des actifs pondérés.

En millions d'euros	31 décembre 2023																
	Positions de titrisation (EAD) par pondération					Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés				Exigence de fonds propres après application du plafond ⁽²⁾			
	≤ 20 %	> 20 % ≤ 50 %	> 50 % ≤ 100 %	> 100 % < 1 250 %	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾
2 Titrisation classique	33 162	2 955	175	79	49	1 232	3 790	31 348	49	327	986	5 363		26	78	422	
3 Positions de titrisation	33 162	2 955	175	79	49	1 232	3 790	31 348	49	327	986	5 363		26	78	422	
4 dont sous-jacents clientèle de détail	14 715	2 771	53		27	179	2 666	14 694	27	49	678	2 803		4	54	220	
5 dont STS	321	766	53		27	179	661	300	27	49	188	30		4	15	2	
6 dont sous-jacents entreprise	18 446	184	122	79	22	1 053	1 124	16 653	22	278	308	2 560		22	24	202	
7 dont STS	196	68	16	69	21		153	196	21		125	20			9	2	
8 Positions de retitrisation																	
9 Titrisation synthétique	39 556	1 667	405		221 41 628			221	6 090					487			
10 Positions de titrisation	39 556	1 667	405		221 41 628			221	6 090					487			
11 dont sous-jacents clientèle de détail																	
12 dont sous-jacents entreprise	39 556	1 667	405		221 41 628			221	6 090					487			
13 Positions de retitrisation																	
1 TOTAL	72 718	4 622	580	79	270 42 860	3 790	31 348	270	6 417	986	5 363		513	78	422		

⁽¹⁾ Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 plutôt qu'une pondération à 1 250%.

⁽²⁾ Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8% des actifs pondérés.

► **TABLEAU N°68 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS - INVESTISSEUR (EU SEC4)**

En millions d'euros	30 juin 2024																
	Positions de titrisation (EAD) par pondération				Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés				Exigence de fonds propres après application du plafond ⁽²⁾				
	≤ 20 %	> 20 % ≤ 50 %	> 50 % ≤ 100 %	> 100 % ≤ 250 %	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾
2 Titrisation classique	23 982	4 090	168	78		18 112	470	9 736		2 796	501	1 865		214	30	149	
3 Positions de titrisation	23 982	4 090	168	78		18 112	470	9 736		2 796	501	1 865		214	30	149	
4 dont sous-jacents clientèle de détail	4 625	771	118	69			283	5 299			461	830			27	66	
5 dont STS	1 429			6			6	1 430			8	144			1	11	
6 dont sous-jacents entreprise	19 357	3 319	51	9		18 112	187	4 437		2 796	40	1 035		214	3	83	
7 dont STS	41	188						229				70				6	
8 Positions de retitrisation																	
9 Titrisation synthétique																	
10 Positions de titrisation																	
11 dont sous-jacents clientèle de détail																	
12 dont sous-jacents entreprise																	
13 Positions de re-titrisation																	
1 TOTAL	23 982	4 090	168	78		- 18 112	470	9 736		- 2 796	501	1 865		214	30	149	

⁽¹⁾ Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au lieu de la pondération à 1250%.

⁽²⁾ Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8% des actifs pondérés.

En millions d'euros	31 décembre 2023																
	Positions de titrisation (EAD) par pondération				Positions de titrisation (EAD) par approche				Actifs pondérés				Actifs pondérés ⁽²⁾				
	≤ 20 %	> 20 % ≤ 50 %	> 50 % ≤ 100 %	> 100 % ≤ 250 %	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾	SEC-IRBA	SEC-ERBA	SEC-SA	déductions ⁽¹⁾
2 Titrisation classique	19 593	3 045	291	74		15 744	355	6 904		2 678	384	1 260		193	23	98	
3 Positions de titrisation	19 593	3 045	291	74		15 744	355	6 904		2 678	384	1 260		193	23	98	
4 dont sous-jacents clientèle de détail	4 604	79	242	63		908	304	3 775		136	373	588			22	45	
5 dont STS	1 085							1 085				110				9	
6 dont sous-jacents entreprise	14 989	2 966	50	11		14 837	51	3 129		2 542	10	672		193	1	54	
7 dont STS	350							350				35				3	
8 Positions de																	
9 Titrisation																	
10 Positions de titrisation																	
11 dont sous-jacents																	
12 dont sous-jacents																	
13 Positions de re-																	
1 TOTAL	19 593	3 045	291	74		- 15 744	355	6 904		- 2 678	384	1 260		193	23	98	

⁽¹⁾ Le Groupe a opté pour la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au lieu de la pondération à 1 250%.

⁽²⁾ Après application du plafond réglementaire. Les exigences de fonds propres correspondent à 8% des actifs pondérés.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Actualisation du tableau n°71 du Document d'enregistrement universel 2023 p.469.

► TABLEAU N°71 : EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL PAR MÉTHODE DE CALCUL DE LA VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE (EU CCR1)

En millions d'euros	30 juin 2024									
	a	b	c	d	e	f	g	h		
	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE ⁽²⁾	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC ⁽³⁾	Valeur exposée au risque après ARC ⁽³⁾	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés		
								Dont approche standard	Dont approche IRBA	
UE - Méthode de l'exposition EU1 initiale (pour les dérivés)										
UE - SA-CCR simplifiée EU2 (pour les dérivés)										
1 SA-CCR (pour les dérivés)	831	3 439		1,40	5 977	5 977	5 977	3 137	1 138	1 999
2 IMM (pour les dérivés et les SFT) ⁽¹⁾			92 466	1,55	143 322	143 322	143 162	32 645	276	32 369
2a <i>Dont opérations de financement sur titres</i>			44 607		69 141	69 141	69 137	8 750	44	8 706
2b <i>Dont dérivés et opérations à règlement différé</i>			47 859		74 181	74 181	74 026	23 895	232	23 663
2c <i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>										
3 Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)										
4 Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)					2 475	2 475	2 475	351		351
5 VaR pour les SFT										
6 TOTAL					151 774	151 774	151 615	36 134	1 414	34 720

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

⁽²⁾ Effective Expected Positive Exposure.

⁽³⁾ Atténuation du risque de crédit.

En millions d'euros	31 décembre 2023									
	a	b	c	d	e	f	g	h		
	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE ⁽²⁾	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC ⁽³⁾	Valeur exposée au risque après ARC ⁽³⁾	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés		
								Dont approche standard	Dont approche IRBA	
UE - Méthode de l'exposition EU1 initiale (pour les dérivés)										
UE - SA-CCR simplifiée EU2 (pour les dérivés)										
1 SA-CCR (pour les dérivés)	906	3 159		1,40	5 692	5 692	5 692	3 287	1 596	1 691
2 IMM (pour les dérivés et les SFT) ⁽¹⁾			86 754	1,55	134 468	134 468	134 282	28 904	231	28 674
2a <i>Dont opérations de financement sur titres</i>			39 703		61 540	61 540	61 535	7 821	53	7 768
2b <i>Dont dérivés et opérations à règlement différé</i>			47 050		72 928	72 928	72 747	21 083	177	20 906
2c <i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>										
3 Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)										
4 Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)					2 943	2 943	2 943	452	168	284
5 VaR pour les SFT										
6 TOTAL					143 103	143 103	142 916	32 643	1 995	30 648

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

⁽²⁾ Effective Expected Positive Exposure.

⁽³⁾ Atténuation du risque de crédit.

► **TABLEAU N°72 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL EN APPROCHE IRBA (EU CCR4)**

En millions d'euros	Fourchette de PD	30 juin 2024						
		a	b	c	d	e	f	g
		Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	Actifs pondérés	RW moyen
1 Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	17 619	0,02%	100 à 1 000	2%	2	95	1%
2	0,15 à < 0,25 %	82	0,20%	0 à 100	20%	4	21	26%
3	0,25 à < 0,50 %	55	0,28%	0 à 100	50%	0	20	36%
4	0,50 à < 0,75 %	0	0,69%	0 à 100	50%	1	0	73%
5	0,75 à < 2,50 %	1	1,02%	0 à 100	50%	1	1	87%
6	2,50 à < 10 %	23	3,75%	0 à 100	50%	3	38	169%
7	10 à < 100 %	7	18,09%	0 à 100	80%	1	27	400%
8	100 % (défaut)							
SOUS-TOTAL		17 786	0,03%		2%	2	203	1%
1 Etablissements	0,00 à < 0,15 %	44 789	0,05%	1 000 à 10 000	36%	1	5 810	13%
2	0,15 à < 0,25 %	2 912	0,17%	100 à 1 000	40%	1	1 077	37%
3	0,25 à < 0,50 %	1 338	0,35%	100 à 1 000	51%	1	801	60%
4	0,50 à < 0,75 %	133	0,59%	100 à 1 000	49%	1	105	79%
5	0,75 à < 2,50 %	414	1,22%	100 à 1 000	57%	1	545	132%
6	2,50 à < 10 %	189	3,07%	100 à 1 000	48%	1	269	142%
7	10 à < 100 %	10	21,35%	0 à 100	73%	1	41	408%
8	100 % (défaut)							
SOUS-TOTAL		49 786	0,09%		37%	1	8 647	17%
1 Entreprises	0,00 à < 0,15 %	67 047	0,05%	1 000 à 10 000	33%	1	12 803	19%
2	0,15 à < 0,25 %	5 128	0,19%	1 000 à 10 000	44%	2	2 346	46%
3	0,25 à < 0,50 %	3 867	0,36%	1 000 à 10 000	34%	2	2 249	58%
4	0,50 à < 0,75 %	514	0,69%	100 à 1 000	37%	2	356	69%
5	0,75 à < 2,50 %	3 449	1,42%	1 000 à 10 000	50%	1	3 824	111%
6	2,50 à < 10 %	1 561	4,05%	1 000 à 10 000	51%	3	2 572	165%
7	10 à < 100 %	698	17,58%	100 à 1 000	48%	2	1 720	246%
8	100 % (défaut)	109	100,00%	0 à 100	50%	1		0%
SOUS-TOTAL		82 373	0,49%		35%	1	25 870	31%
Clientèle de détail		n.s.	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
TOTAL		149 944	0,30%		32%	1	34 720	23,15%

En millions d'euros	Fourchette de PD	31 décembre 2023						
		a	b	c	d	e	f	g
		Valeur exposée au risque	PD moyenne	Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Maturité moyenne	Actifs pondérés	RW moyen
1 Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15 %	22 702	0,02%	100 à 1 000	2%	2	97	0%
2	0,15 à < 0,25 %	126	0,18%	0 à 100	20%	2	27	22%
3	0,25 à < 0,50 %	131	0,30%	0 à 100	50%		61	46%
4	0,50 à < 0,75 %	1	0,69%	0 à 100	50%	1	1	81%
5	0,75 à < 2,50 %	48	1,45%	0 à 100	11%	5	19	40%
6	2,50 à < 10 %							
7	10 à < 100 %	14	21,81%	0 à 100	40%	1	36	247%
8	100 % (défaut)							
SOUS-TOTAL		23 023	0,04%		2%	2	240	1%
1 Etablissements	0,00 à < 0,15 %	39 668	0,05%	1 000 à 10 000	36%	1	4 960	13%
2	0,15 à < 0,25 %	2 534	0,17%	100 à 1 000	40%	1	940	37%
3	0,25 à < 0,50 %	1 360	0,35%	100 à 1 000	50%	1	710	52%
4	0,50 à < 0,75 %	147	0,59%	100 à 1 000	42%	1	93	63%
5	0,75 à < 2,50 %	364	1,15%	100 à 1 000	60%	1	438	120%
6	2,50 à < 10 %	317	3,07%	100 à 1 000	50%	1	414	131%
7	10 à < 100 %	16	23,14%	0 à 100	63%		58	361%
8	100 % (défaut)							
SOUS-TOTAL		44 406	0,10%		37%	1	7 612	17%
1 Entreprises	0,00 à < 0,15 %	56 435	0,06%	1 000 à 10 000	31%	1	10 992	19%
2	0,15 à < 0,25 %	5 292	0,18%	1 000 à 10 000	39%	2	2 008	38%
3	0,25 à < 0,50 %	4 515	0,32%	1 000 à 10 000	37%	2	2 471	55%
4	0,50 à < 0,75 %	631	0,69%	100 à 1 000	35%	2	419	66%
5	0,75 à < 2,50 %	3 575	1,36%	1 000 à 10 000	46%	1	3 493	98%
6	2,50 à < 10 %	1 873	4,44%	1 000 à 10 000	47%	2	2 794	149%
7	10 à < 100 %	301	17,15%	100 à 1 000	42%	2	619	206%
8	100 % (défaut)	106	100,00%	0 à 100	43%	2	1	1%
SOUS-TOTAL		72 727	0,48%		33%	1	22 796	31%
Clientèle de détail		n.s.	n.s.		n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
TOTAL		140 157	0,29%		29%	1	30 648	22%

Actualisation du tableau n°73 du Document d'enregistrement universel 2023 p.473.

► **TABLEAU N°73 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE BILATÉRAL PONDÉRÉE EN APPROCHE STANDARD (EU CCR3)**

		30 juin 2024							
		Valeur exposée au risque							
		Taux de pondération							
En millions d'euros		0%	20%	50%	75%	100%	150%	Total	Actifs pondérés
1	Administrations centrales et banques centrales					14		14	14
2;3;4;5;6	Etablissements		272	90		45		407	144
7;9;10	Entreprises		9	40		1 096	91	1 235	1 246
8	Clientèle de détail				13			13	10
	TOTAL	-	281	131	13	1 154	91	1 670	1 414

		31 décembre 2023							
		Valeur exposée au risque							
		Taux de pondération							
En millions d'euros		0%	20%	50%	75%	100%	150%	Total	Actifs pondérés
1	Administrations centrales et banques centrales			23		15		38	26
2;3;4;5;6	Etablissements		648	226		49		922	291
7;9;10	Entreprises		23	203		1 524	48	1 798	1 676
8	Clientèle de détail				2			2	2
	TOTAL	-	671	451	2	1 587	48	2 760	1 995

Actualisation du tableau n°74 du Document d'enregistrement universel 2023 p.474.

► **TABLEAU N°74 : EXPOSITIONS SUR CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (EU CCR8)**

		30 juin 2024		31 décembre 2023	
En millions d'euros		Valeur exposée au risque	Actifs pondérés	Valeur exposée au risque	Actifs pondérés
1	Expositions sur les CCP éligibles		4 594		3 917
2	Expositions sur les opérations auprès de CCP éligibles (hors marge initiale et contributions aux fonds de défaillance)	48 228	2 106	33 385	1 720
3	dont dérivés de gré à gré	16 467	474	2 669	126
4	dont dérivés listés	23 699	1 467	17 463	1 321
5	dont SFT ⁽¹⁾	8 062	166	13 252	274
6	dont ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée				
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation				
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	1 722	38	1 968	41
9	Contributions préfinancées aux fonds de défaillance	6 713	2 451	6 127	2 155
10	Contributions non financées aux fonds de défaillance	15 497		14 115	
11	Expositions sur les CCP non éligibles		3 384		3 276
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance);	395	395	479	479
13	dont dérivés de gré à gré	169	169	118	118
14	dont dérivés négociés en bourse	219	219	320	320
15	dont SFT ⁽¹⁾	7	7	41	41
16	dont ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée				
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation				
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	158	158	82	82
19	Contributions préfinancées aux fonds de défaillance	43	537	41	514
20	Contributions non financées au fonds de défaillance	184	2 294	176	2 202

⁽¹⁾ Opérations de pension et prêts et emprunts de titre

Actualisation du tableau n°75 du Document d'enregistrement universel 2023 p.475.

► **TABLEAU N°75 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS POUR RISQUE SUR CVA (EU CCR2)**

En millions d'euros	a		b		a		b	
	30 juin 2024				31 décembre 2023			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés		Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
1 Méthode avancée	59 218		3 777		51 629		4 988	
2 VaR sur CVA			436				924	
3 VaR stressée sur CVA			3 341				4 064	
4 Méthode standard	494		200		370		200	
5 TOTAL	59 712		3 977		52 000		5 189	

Actualisation du tableau n°76 du Document d'enregistrement universel 2023 p.475.

► **TABLEAU N°76 : COMPOSITION DU COLLATÉRAL DONNÉ ET REÇU (EU CCR5)**

En millions d'euros	a								b								c								d								e								f								g								h							
	30 juin 2024																31 décembre 2023																																															
	Collatéral utilisé dans les contrats dérivés								Collatéral utilisé dans les SFT ⁽¹⁾								Collatéral utilisé dans les contrats dérivés								Collatéral utilisé dans les SFT ⁽¹⁾																																							
	Juste valeur du collatéral reçu				Juste valeur du collatéral donné				Juste valeur du collatéral reçu				Juste valeur du collatéral donné				Juste valeur du collatéral reçu				Juste valeur du collatéral donné																																											
Ségrégué		Non ségrégué		Ségrégué		Non ségrégué		Ségrégué		Non ségrégué		Ségrégué		Non ségrégué		Ségrégué		Non ségrégué		Ségrégué		Non ségrégué		Ségrégué		Non ségrégué																																						
1 Cash - devise domestique			46 968		3 026		46 638				206 400		1 827		191 782				439 154		5		396 202				5 565		39																																			
2 Cash - autres devises	36		12 841		18 783		13 875		6 121		8 589		3 815		6 992		1		427 812		376		385 158		25 491		5 164		23 448		2 480		1		119 422		136 027																											
3 Dettes souveraines - devise	6 121		8 589		3 815		6 992		452		348		338		5 022		3 914		25 491		5 164		23 448		2 480		1		119 422		136 027																																	
4 Dettes souveraines - autres devises	452		348		338		5 022		3 914		25 491		5 164		23 448		2 480		1		119 422		136 027		831		316		5 565		39																																	
5 Dettes des administrations publiques	831		316		5 565		39		32 929		107 305		50 485		102 470		2		1 538 097		5 859		1 389 394																																									
6 Obligations d'entreprises	831		316		5 565		39		32 929		107 305		50 485		102 470		2		1 538 097		5 859		1 389 394																																									
7 Actions	831		316		5 565		39		32 929		107 305		50 485		102 470		2		1 538 097		5 859		1 389 394																																									
8 Autres	831		316		5 565		39		32 929		107 305		50 485		102 470		2		1 538 097		5 859		1 389 394																																									
9 TOTAL	32 929		107 305		50 485		102 470		2		1 538 097		5 859		1 389 394																																																	

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

En millions d'euros	a								b								c								d								e								f								g								h							
	31 décembre 2023																																																															
	Collatéral utilisé dans les contrats dérivés								Collatéral utilisé dans les SFT ⁽¹⁾								Collatéral utilisé dans les contrats dérivés								Collatéral utilisé dans les SFT ⁽¹⁾																																							
	Juste valeur du collatéral reçu				Juste valeur du collatéral donné				Juste valeur du collatéral reçu				Juste valeur du collatéral donné				Juste valeur du collatéral reçu				Juste valeur du collatéral donné																																											
Ségrégué		Non ségrégué		Ségrégué		Non ségrégué		Ségrégué		Non ségrégué		Ségrégué		Non ségrégué		Ségrégué		Non ségrégué		Ségrégué		Non ségrégué		Ségrégué		Non ségrégué																																						
1 Cash - devise domestique			39 307		3 300		49 002				203 858		1 110		173 855				287 443		15		262 674				14		6 261		16 332																																	
2 Cash - autres devises	216		14 346		15 984		12 851		6 707		6 735		2 317		6 109		6		370 802		147		306 124		26 027		4 847		23 365		2 128		2		94 165		125 513																											
3 Dettes souveraines - devise	6 707		6 735		2 317		6 109		112		410		317		3 160		3 045		26 027		4 847		23 365		2 128		2		94 165		125 513																																	
4 Dettes souveraines - autres devises	112		410		317		3 160		3 045		26 027		4 847		23 365		2 128		2		94 165		125 513		125		13		94 989		51 914																																	
5 Dettes des administrations publiques	125		13		94 989		51 914		125		13		94 989		51 914				26 027		4 847		23 365		2 128		2		94 165		125 513																																	
6 Obligations d'entreprises	125		13		94 989		51 914		125		13		94 989		51 914				26 027		4 847		23 365		2 128		2		94 165		125 513																																	
7 Actions	125		13		94 989		51 914		125		13		94 989		51 914				26 027		4 847		23 365		2 128		2		94 165		125 513																																	
8 Autres	125		13		94 989		51 914		125		13		94 989		51 914				26 027		4 847		23 365		2 128		2		94 165		125 513																																	
9 TOTAL	33 186		103 992		46 303		104 110		7		1 266 880		5 379		1 128 565																																																	

⁽¹⁾ Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

Actualisation du tableau n°77 du Document d'enregistrement universel 2023 p.476.

► **TABLEAU N°77 : EXPOSITION SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (EU CCR6)**

En millions d'euros	a		b		a		b	
	30 juin 2024				31 décembre 2023			
	Protections achetées	Protections vendues	Protections achetées	Protections vendues	Protections achetées	Protections vendues	Protections achetées	Protections vendues
6 Montant notionnel	429 735	388 646	455 307	369 046				
1 CDS à signature unique	183 470	170 907	186 611	154 081				
2 CDS indiciels	220 625	194 999	223 602	177 977				
3 Contrat d'échange sur rendement global	4 329	7 614	10 647	5 426				
4 Options de crédit	17 129	15 127	31 396	31 562				
5 Autres dérivés de crédit	4 182		3 051					
Valeur de marché	(7 420)	6 005	(8 348)	6 455				
7 Valeur de marché positive (actif)	1 156	7 310	953	7 536				
8 Valeur de marché négative (passif)	(8 577)	(1 305)	(9 301)	(1 081)				

Actualisation du tableau n°79 du Document d'enregistrement universel 2023 p.477.

► **TABLEAU N°79 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCR7)**

► Variation du 2^{ème} trimestre 2024

En millions d'euros	a			
	Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
	Total	dont méthode du modèle interne ⁽¹⁾	Total	dont méthode du modèle interne
1 31 mars 2024	47 715	31 677	3 817	2 534
2 Volume des actifs	(1 339)	(1 398)	(107)	(112)
3 Qualité des actifs	843	774	67	62
4 Mise à jour des modèles	1 360	1 237	109	99
5 Méthodologie et réglementation				
6 Acquisitions et cessions				
7 Variation des taux de change	(7)	(8)	(1)	(1)
8 Autres	(483)	363	(39)	29
9 30 juin 2024	48 089	32 645	3 847	2 612

⁽¹⁾ Méthode du modèle interne au titre du modèle de contrepartie bilatéral (hors CCP clearing).

► Variation du 1^{er} semestre 2024

En millions d'euros	a			
	Actifs pondérés		Exigences de fonds propres	
	Total	dont méthode du modèle interne ⁽¹⁾	Total	dont méthode du modèle interne
1 31 décembre 2023	45 025	28 904	3 602	2 312
2 Volume des actifs	571	840	46	67
3 Qualité des actifs	1 166	907	93	73
4 Mise à jour des modèles	2 022	1 899	162	152
5 Méthodologie et réglementation				
6 Acquisitions et cessions				
7 Variation des taux de change	(11)	(7)	(1)	(1)
8 Autres	(683)	101	(55)	8
9 30 juin 2024	48 089	32 645	3 847	2 612

⁽¹⁾ Méthode du modèle interne au titre du modèle de contrepartie bilatéral (hors CCP clearing).

RISQUE DE MARCHE

Actualisation du tableau n°81 du Document d'enregistrement universel 2023 p.479.

► TABLEAU N°81 : RISQUE DE MARCHÉ - APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (EU MR2-A)

En millions d'euros	a		b	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
	30 juin 2024		31 décembre 2023	
1 VaR⁽¹⁾ (maximum 1.a et 1.b)	4 343	347	4 134	331
1.a VaR du jour précédent		112		116
Moyenne des VaR quotidiennes sur chacun des 60 jours ouvrables				
1.b précédents x coefficient multiplicateur		347		331
2 SVaR⁽¹⁾ (maximum entre 2.a et 2.b)	9 971	798	9 050	724
2.a Dernière SVaR disponible		280		229
Moyenne des SVaR quotidiennes sur chacun des 60 jours ouvrables				
2.b précédents x coefficient multiplicateur		798		724
3 IRC⁽¹⁾⁽²⁾ (maximum 3.a et 3.b)	7 198	576	5 170	414
3.a Dernière mesure		553		346
3.b Moyenne de la valeur d'IRC sur les 12 semaines précédentes		576		414
4 CRM⁽³⁾ (maximum entre 4.a, 4.b et 4.c)	754	60	661	53
4.a Dernière mesure		58		15
4.b Moyenne de la valeur de CRM sur les 12 semaines précédentes		59		33
8% de l'exigence de fonds propres en approche standard sur la valeur de CRM la plus récente		60		53
6 TOTAL	22 266	1 781	19 015	1 521

⁽¹⁾ Les chiffres de VaR, de SVaR et d'IRC intègrent l'ensemble des éléments pris en compte dans le calcul des actifs pondérés.

⁽²⁾ Incremental Risk Charge.

⁽³⁾ Comprehensive Risk Measure.

Actualisation du tableau n°82 du Document d'enregistrement universel 2023 p.479.

► TABLEAU N°82 : RISQUE DE MARCHÉ - APPROCHE STANDARD (EU MR1)

En millions d'euros	a		a	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
	30 juin 2024		31 décembre 2023	
Contrats fermes				
1 Risque sur taux d'intérêt (général et spécifique)	483	39	405	32
2 Risque sur actions (général et spécifique)			1	
3 Risque de change	6 870	550	8 568	685
4 Risque en matières premières				
Options				
5 Méthode simplifiée				
6 Méthode delta-plus				
7 Méthode par scénarios	36	3	5	
8 Positions de titrisations (risque spécifique)	731	58	789	63
9 TOTAL	8 120	650	9 768	781

► **TABLEAU N°83 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'EFFETS (EU MR2-B)**

► Variation du 2^{ème} trimestre 2024

	a	b	c	d	e	f	g
<i>En millions d'euros</i>	VaR	SVaR	IRC ⁽¹⁾	CRM ⁽²⁾	Approche standard	Total actifs pondérés	Total exigences de fonds propres
1 31 mars 2024	5 043	8 756	6 529	799	6 983	28 110	2 249
2 Volume et qualité des actifs	(705)	1 204	669	(45)	214	1 338	107
3 Mise à jour des modèles							
4 Méthodologie et réglementation							
5 Acquisitions et cessions							
6 Variation des taux de change							
7 Autres	5	11			923	939	75
8 30 juin 2024	4 343	9 971	7 198	754	8 120	30 386	2 431

⁽¹⁾ Incremental Risk Charge.

⁽²⁾ Comprehensive Risk Measure.

► Variation du 1^{er} semestre 2024

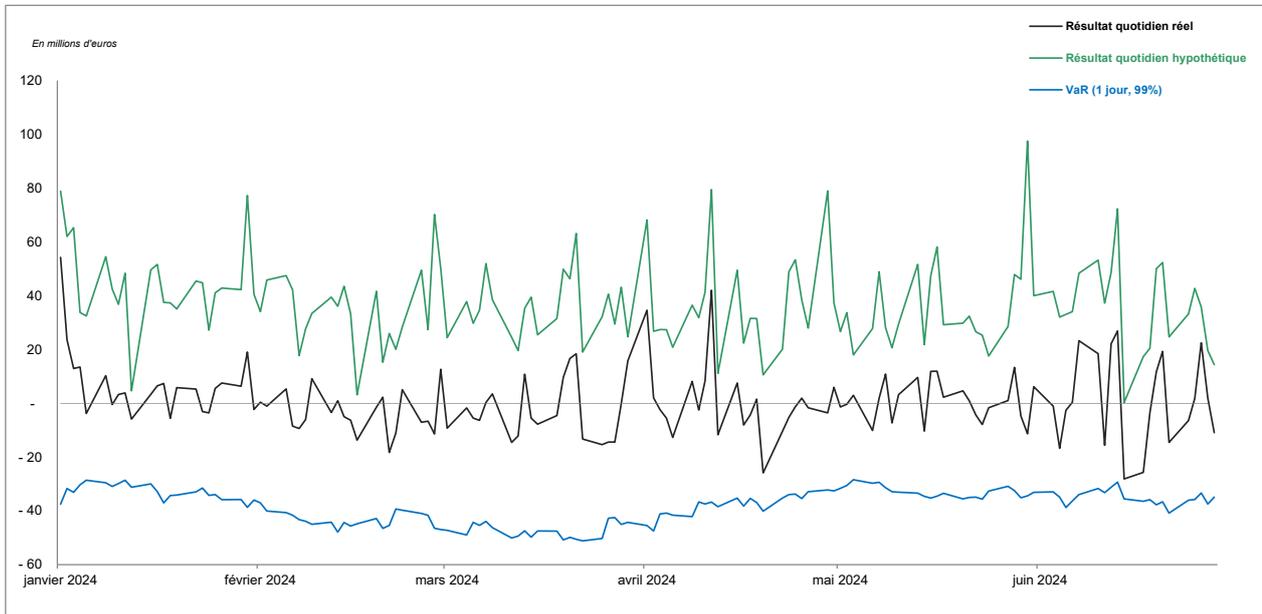
	a	b	c	d	e	f	g
<i>En millions d'euros</i>	VaR	SVaR	IRC ⁽¹⁾	CRM ⁽²⁾	Approche standard	Total actifs pondérés	Total exigences de fonds propres
1 31 décembre 2023	4 134	9 050	5 170	661	9 768	28 783	2 303
2 Volume et qualité des actifs	202	908	2 029	92	134	3 365	269
3 Mise à jour des modèles							
4 Méthodologie et réglementation							
5 Acquisitions et cessions					(321)	(321)	(26)
6 Variation des taux de change							
7 Autres	7	13			(1 460)	(1 440)	(115)
8 30 juin 2024	4 343	9 971	7 198	754	8 120	30 386	2 431

⁽¹⁾ Incremental Risk Charge.

⁽²⁾ Comprehensive Risk Measure.

Actualisation du graphique n°11 du Document d'enregistrement universel 2023 page 485.

► **GRAPHIQUE N° 11 : COMPARAISON ENTRE LA VAR (1 JOUR, 99 %) ET LE RÉSULTAT QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EU MR4)**



Actualisation du tableau n°87 du Document d'enregistrement universel 2023 p.488.

► **TABLEAU N°87 : VALEURS DES PARAMÈTRES UTILISÉS EN MODÈLE INTERNE (EU MR3)**

En millions d'euros	a	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
VaR (10 jours, 99 %)		
1 Maximum	142	141
2 Moyenne	104	99
3 Minimum	77	71
4 Fin de la période	93	105
SVaR (10 jours, 99 %)		
5 Maximum	282	358
6 Moyenne	225	239
7 Minimum	176	190
8 Fin de la période	256	221
IRC⁽¹⁾ (99,9 %)		
9 Maximum	671	594
10 Moyenne	508	288
11 Minimum	381	154
12 Fin de la période	515	324
CRM⁽²⁾ (99,9 %)		
13 Maximum	101	82
14 Moyenne	56	42
15 Minimum	(2)	0
16 Fin de la période	58	15

⁽¹⁾ Incremental Risk Charge.

⁽²⁾ Comprehensive Risk Measure.

Positions de titrisation du portefeuille de négociation

Actualisation du tableau n°88 du Document d'enregistrement universel 2023 p.489.

► TABLEAU N°88 : POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR CATÉGORIE D'ACTIF (EU SEC2)

En millions d'euros	30 juin 2024					
	Investisseur					
	EAD			Actifs pondérés		
	Classique		Synthétique	Classique		Synthétique
STS	Non STS	STS		Non STS		
2 Clientèle de détail	66	317		20	279	
3 Biens immobiliers résidentiels	33	137		7	70	
4 Créances sur les cartes de crédit	5	18		4	18	
5 Autres clientèle de détail	28	162		9	191	
6 Retitrisation						
7 Entreprises	7	599		1	430	
8 Prêts à des entreprises		395			222	
9 Biens immobiliers commerciaux		101			95	
10 Location-financement	7	97		1	108	
11 Autres entreprises		5			5	
12 Retitrisation						
1 TOTAL	73	915	-	21	710	-

En millions d'euros	31 décembre 2023					
	Investisseur					
	EAD			Actifs pondérés		
	Classique		Synthétique	Classique		Synthétique
STS	Non STS	STS		Non STS		
2 Clientèle de détail	45	347		64	231	
3 Biens immobiliers résidentiels	24	124		3	25	
4 Créances sur les cartes de crédit	12	59		57	17	
5 Autres clientèle de détail	9	165		5	189	
6 Retitrisation						
7 Entreprises	3	477		2	298	
8 Prêts à des entreprises		418			260	
9 Biens immobiliers commerciaux		9			8	
10 Location-financement	3	27		2	14	
11 Autres entreprises		22			16	
12 Retitrisation						
1 TOTAL	48	824	-	66	530	-

Risque de taux

Sensibilité des revenus au risque global de taux

Les sensibilités de marges nettes d'intérêts (MNI) sont calculées sur l'ensemble du portefeuille bancaire, sur les horizons d'un, deux et trois ans glissants, pour une augmentation et une diminution parallèle, instantanée et définitive des taux de marché sur l'ensemble des devises sur l'ensemble des termes de +50 points de base (+0,5 %).

Ces sensibilités sont mesurées en écarts par rapport à un scénario central de taux correspondant aux taux futurs tels qu'anticipés par les marchés en date d'estimation (par exemple *forward rates* vus de fin juin 2024 pour les sensibilités au 30 juin 2024).

Elles intègrent les impacts directs des taux de marché et la dynamique d'activité. Les effets indirects sur l'activité commerciale liés aux évolutions d'encours et des taux clients sont également pris en compte. Ainsi, les accroissements d'encours de dépôts à vue non rémunérés, observés dans la période de taux bas ou négatifs,

sont considérés comme conjoncturels à l’environnement de taux bas et sont supposés diminuer avec les niveaux plus élevés des taux à court terme.

Actualisation du tableau n°90 du Document d’enregistrement universel 2023 p.494.

► **TABLEAU N°90 : SENSIBILITÉ DES REVENUS AU RISQUE GLOBAL DE TAUX POUR UN CHOC DE +/- 50 POINTS DE BASE DES TAUX D’INTÉRÊT (EU IRRBB1A)**

En millions d'euros	30 juin 2024	
	Pour un choc de + 50 pb	Pour un choc de - 50 pb
Année 1	150	(101)
Année 2	179	(246)
Année 3	301	(517)

En millions d'euros	31 décembre 2023	
	Total	Total
Année 1	336	(363)
Année 2	401	(378)
Année 3	603	(555)

Indicateurs de tests de supervision (*Supervisory Outlier Test, SOT*)

- **Sensibilité de la valeur des actifs nets de l’activité d’intermédiation bancaire (*SOT on Economic Value of Equity*) – SOT EVE**

Les actifs et passifs de l’activité d’intermédiation bancaire du Groupe n’ayant pas vocation à être cédés, ils ne font pas l’objet d’une comptabilisation ou d’une gestion sur la base de leur valeur économique théorique résultant de l’actualisation de leurs *cash flows* futurs. De même, la valeur économique théorique des actifs nets n’affecte pas les fonds propres du Groupe.

Cependant en application des exigences réglementaires et des modalités de calcul déterminées par l’Autorité bancaire européenne (ABE), les ratios de la sensibilité de la valeur économique théorique des actifs nets de l’activité d’intermédiation rapportée au montant du Tier 1 sont régulièrement calculés pour les six scénarios définis par l’ABE (hausse / baisse parallèle, pentification / aplatissement, hausse / baisse des taux courts. Ces ratios sont comparés au seuil de -15 % servant au superviseur à identifier les situations dans lesquelles le risque de taux du portefeuille bancaire pourrait être matériel.

À fin juin 2024, les ratios sont présentés dans le tableau ci-dessous et se situent bien en deçà du seuil de matérialité de -15 %. Parmi les 6 scénarios réglementaires, le ratio le plus bas s’établit à -2.9% en dessous du niveau atteint en décembre 2023.

- **Sensibilité de la marge nette d’intérêts (*SOT on Net Interest Income*) – SOT NII**

Après son approbation par la Commission Européenne et sa publication au Journal officiel de l’Union Européenne en avril 2024, le SOT NII est entré en application en mai 2024. Le SOT NII correspond aux ratios de sensibilité de la marge nette d’intérêts de première année, rapportée au montant du Tier 1, calculés pour des chocs parallèles à la hausse et à la baisse des taux d’intérêts (pour l’euro et le dollar le choc s’établit à ± 200 points de bases), sous hypothèses de bilan constant (à la fois en termes de taille et de composition) et de marges commerciales constantes. Pour chaque devise, comme pour le SOT EVE, les sensibilités positives sont pondérées à 50% et les sensibilités négatives sont pondérées à 100%.

A la fin de juin 2024, le ratio le plus faible s’établit à -0,9%, bien en dessous du seuil de matérialité de - 5%.

► TABLEAU N°91 : SENSIBILITE DE LA VALEUR ECONOMIQUE DES FONDS PROPRES TIER 1 ET SENSIBILITE DES REVENUS NETS D'INTERET EN % DES FONDS PROPRES TIER 1 AUX SCENARIOS REGLEMENTAIRES DE CHOC (EU IRRBB1B)

En millions d'euros	Choc de taux ⁽¹⁾		30 juin 2024	
			a	c
	Taux jour le jour	Taux à 10 ans	Variation de la valeur économique des fonds propres (Tier 1)	Variation des revenus nets d'intérêt en % du Tier 1
1 Choc parallèle vers le haut	+2,00%	+2,00%	-2,80%	+0,20%
2 Choc parallèle vers le bas	-2,00%	-2,00%	-1,70%	-0,90%
3 Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)	-1,70%	+0,80%	+0,90%	
4 Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)	+2,10%	-0,40%	-2,60%	
5 Hausse des taux courts	+2,60%	+0,20%	-2,90%	
6 Baisse des taux courts	-2,60%	-0,20%	+1,50%	

⁽¹⁾ Changement de niveau de taux (swaps OIS) appliqués pour chaque scénario et application des taux planchers (pour l'euro).

En millions d'euros	Choc de taux ⁽¹⁾		31 décembre 2023	
			b	d
	Taux jour le jour	Taux à 10 ans	Variation de la valeur économique des fonds propres (Tier 1)	Variation des revenus nets d'intérêt en % du Tier 1
1 Choc parallèle vers le haut	+2,00%	+2,00%	+0,30%	
2 Choc parallèle vers le bas	-2,00%	-2,00%	-5,40%	
3 Pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)	-1,70%	+0,80%	+1,30%	
4 Aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)	+2,10%	-0,40%	-3,10%	
5 Hausse des taux courts	+2,60%	+0,20%	-2,00%	
6 Baisse des taux courts	-2,60%	-0,20%	+0,80%	

⁽¹⁾ Changement de niveau de taux (swaps OIS) appliqués pour chaque scénario et application des taux planchers (pour l'euro).

RISQUE DE LIQUIDITE

Actualisation du tableau n°98 du document d'enregistrement universel 2023 p.503.

► TABLEAU N°98 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR)⁽¹⁾ - DÉTAIL (EU LIQ1)

En millions d'euros	Valeur non pondérée				Valeur pondérée			
	a	b	c	d	e	f	g	h
	30 juin 2024	31 mars 2024	31 décembre 2023	30 septembre 2023	30 juin 2024	31 mars 2024	31 décembre 2023	30 septembre 2023
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)								
1 TOTAL ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)					385 811	397 582	408 476	420 636
SORTIES DE TRÉSORERIE								
2 Dépôts de détail (y compris petites entreprises)	423 297	422 446	423 972	432 121	30 519	30 687	31 077	32 046
3 <i>dont dépôts stables</i>	244 092	245 985	249 034	254 490	12 205	12 299	12 452	12 725
4 <i>dont dépôts moins stables</i>	157 041	157 979	159 938	165 121	18 264	18 326	18 545	19 203
5 Financements non collatéralisés auprès de contreparties non détail	478 322	479 145	490 373	510 230	215 524	215 823	222 958	234 633
6 <i>dont dépôts opérationnels</i>	162 853	163 111	163 363	166 440	40 096	40 188	40 256	40 978
7 <i>dont dépôts non opérationnels</i>	300 349	302 508	313 896	330 609	160 309	162 109	169 588	180 475
8 <i>dont dettes non collatéralisées</i>	15 120	13 526	13 115	13 180	15 120	13 526	13 115	13 180
9 Financements collatéralisés auprès de contreparties non détail (dont pensions données)					101 733	97 444	93 645	91 116
10 Exigences supplémentaires	385 177	385 516	385 746	390 921	104 000	104 181	103 752	104 403
11 <i>dont sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	48 864	48 974	48 604	48 334	47 144	47 614	47 463	47 611
12 <i>dont sorties sur dettes collatéralisées</i>	6 949	7 196	7 430	7 498	6 949	7 196	7 430	7 498
13 <i>dont facilités de crédit et de liquidité</i>	329 363	329 345	329 712	335 089	49 906	49 370	48 859	49 294
14 Autres obligations de financement contractuel	60 846	60 821	61 133	63 615	60 846	60 821	61 133	63 615
15 Autres obligations de financement éventuel	146 756	142 122	139 214	137 295	8 374	7 149	6 746	6 711
16 TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					520 995	516 104	519 311	532 522
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
17 Opérations de prêts collatéralisées (dont pensions reçues)	486 032	471 994	453 725	441 809	103 320	96 369	93 698	92 466
18 Entrées provenant des expositions pleinement performantes	87 436	87 138	87 373	90 998	68 889	68 448	68 319	71 490
19 Autres entrées de trésorerie	73 727	71 585	67 430	65 025	62 527	60 720	57 436	55 566
20 TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	647 194	630 717	608 529	597 832	234 735	225 538	219 452	219 522
EU-20c Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	469 567	454 620	436 026	427 000	234 735	225 538	219 452	219 522
21 COUSSIN DE LIQUIDITÉ					385 811	397 582	408 476	420 636
22 TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					286 260	290 566	299 859	313 001
23 RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					134,85%	136,92%	136,47%	134,61%

⁽¹⁾ L'ensemble des données présentées sont calculées comme la moyenne glissante des 12 dernières mesures de fin de mois.

Informations qualitatives sur le LCR (EU LIQ-B)

Le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) du Groupe s'élève à 135% en moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, ce qui représente un excédent de liquidité de 100 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire. Le niveau de LCR moyen du Groupe a varié entre 135% et 137%.

Les actifs liquides du Groupe reconnus au numérateur du ratio avec des décotes réglementaires (valeurs pondérées) s'élèvent à 386 milliards d'euros en moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, et sont composés de dépôts en banques centrales (45% à fin juin) et de titres souverains et publics (55%).

En moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, les sorties nettes de trésorerie à trente jours du scénario de stress réglementaire LCR s'élèvent à 286 milliards d'euros, dont une part significative correspond aux dépôts avec 231 milliards d'euros, partiellement compensés par les entrées de trésorerie sur les prêts de 69 milliards d'euros.

En moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois, les flux nets stressés de trésorerie sur les financements et prêts collatéralisés, c'est-à-dire essentiellement des opérations de pension et d'échanges de titres, tenant compte de décotes réglementaires appliquées aux collatéraux, s'élèvent à 2 milliards d'euros d'entrées nettes. Les flux nets associés aux instruments dérivés et au stress réglementaire appliqué aux sûretés représentent une sortie nette de trésorerie de 18 milliards d'euros avec des flux sortants (47 milliards d'euros) partiellement compensés par des flux entrants (29 milliards d'euros).

Enfin les hypothèses de tirage sur les engagements de financement s'élèvent à 50 milliards d'euros en moyenne glissante sur les 12 dernières mesures de fin de mois.

Aucune devise significative ne présente de déséquilibre excessif.

► **TABLEAU N°99 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EU LIQ2)**

		a	b	c	d	e
		30 juin 2024				
		Valeur non pondérée par échéance résiduelle			Valeur pondérée	
En millions d'euros		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an		≥ 1 an
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	122 191	292		18 497	140 688
2	<i>Fonds propres</i>	122 191	292		16 635	138 826
3	<i>Autres instruments de fonds propres</i>				1 862	1 862
4	Dépôts de la clientèle de détail		399 696	6 039	5 796	382 312
5	<i>Dépôts stables</i>		225 416	1 672	1 053	216 786
6	<i>Dépôts moins stables</i>		174 280	4 368	4 743	165 526
7	Financement de gros		1 071 765	67 768	174 914	456 467
8	<i>Dépôts opérationnels</i>		164 600	12	1 189	83 495
9	<i>Autres financements de gros</i>		907 165	67 756	173 724	372 971
10	Engagements interdépendants		19 452		23 993	
11	Autres engagements:	55 191	165 755	699	27 951	28 301
12	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	55 191				
13	<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		165 755	699	27 951	28 301
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					1 007 767
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					51 122
15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		184	183	8 299	7 366
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		8			4
17	Prêts et titres performants		493 963	92 398	658 503	665 339
18	<i>Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>		161 449	3 959	5 278	12 610
19	<i>Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		137 506	16 353	9 750	28 710
20	<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:</i>		119 792	57 722	369 585	403 284
21	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit</i>					
22	<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:</i>		4 486	4 102	175 857	119 158
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit</i>		4 486	4 102	175 857	119 158
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		70 729	10 263	98 033	101 577
25	Actifs interdépendants		19 452		23 993	
26	Autres actifs					
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>				9 836	8 361
28	<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>			35 819		30 446
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>					
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>			100 219		5 011
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		59 759	2 978	84 689	101 347
32	Éléments de hors bilan		440 813	16 717	36 476	23 984
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					892 980
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					112,85%

En millions d'euros		a	b	c	d	e
		31 décembre 2023				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	Valeur non pondérée par échéance résiduelle			
		< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an		
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	119 821	143		19 041	138 862
2	<i>Fonds propres</i>	119 821	143		17 332	137 153
3	<i>Autres instruments de fonds propres</i>				1 708	1 708
4	Dépôts de la clientèle de détail		394 964	3 744	5 476	375 800
5	<i>Dépôts stables</i>		228 935	777	977	219 203
6	<i>Dépôts moins stables</i>		166 030	2 967	4 500	156 597
7	Financement de gros		998 486	52 212	162 771	440 539
8	<i>Dépôts opérationnels</i>		165 695	12	804	83 658
9	<i>Autres financements de gros</i>		832 791	52 200	161 967	356 881
10	Engagements interdépendants		17 926		25 778	
11	Autres engagements	61 763	168 967	1 095	28 373	28 920
12	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	61 763				
13	<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		168 967	1 095	28 373	28 920
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL					984 120
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					29 226
15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		254	250	10 413	9 279
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		6	1	1	5
17	Prêts et titres performants:		433 499	93 040	642 326	650 883
18	<i>Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>		113 944	4 910	5 396	13 040
19	<i>Opérations de financement sur titres performants avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		132 919	12 305	9 982	27 290
20	<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont</i>		120 158	59 023	372 265	406 659
21	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit</i>					
22	<i>Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont</i>		5 078	5 143	172 478	117 581
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit</i>		5 078	5 143	172 478	117 581
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		61 400	11 659	82 205	86 313
25	Actifs interdépendants		17 926		25 778	
26	Autres actifs					
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>				10 110	8 594
28	<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>			30 767		26 152
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>					
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>			103 619		5 181
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		47 661	2 996	79 755	95 927
32	Éléments de hors bilan		431 582	18 425	38 209	23 731
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL					848 977
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)					115,92%

Actualisation du tableau n°100 du Document d'enregistrement universel 2023 p.508.

► **TABLEAU N°100 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS (EU CR1-A)**

En millions d'euros	30 juin 2024							
	Valeur exposée au risque nette							
	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Crédits		97 038	175 323	130 252	187 135	373 120	257 964	1 220 831
Titres	172 834	96	3 928	6 220	24 469	74 484	88 198	370 228
TOTAL	172 834	97 134	179 251	136 472	211 604	447 604	346 162	1 591 059

En millions d'euros	31 décembre 2023							
	Valeur exposée au risque nette							
	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Crédits		66 111	155 003	116 196	173 862	366 634	258 154	1 135 960
Titres	133 195	635	3 662	5 929	24 024	64 777	74 746	306 968
TOTAL	133 195	66 746	158 665	122 125	197 886	431 411	332 900	1 442 928

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque de transition potentiel lié au changement climatique

► **TABLEAU N° 108: QUALITE DE CREDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR ET ECHEANCES RESIDUELLES**

	a	b	c	d	e
	Valeur brute comptable totale				
	dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne	dont durables sur le plan environnemental (atténuation du changement climatique)	dont strate 2	dont expositions non performantes	
<i>En millions d'euros</i>					
1 Expositions vis-à-vis des secteurs contribuant grandement aux changements climatiques⁽¹⁾	326 847	17 947	3 711	34 689	11 596
2 A - Agriculture, sylviculture et pêche	12 869	26		1 083	573
3 B - Industries extractives	5 725	3 491	11	335	225
4 B.05 - Extraction de houilles et de lignite	85	85			4
5 B.06 - Extraction d'hydrocarbures	2 751	2 751	3	37	128
6 B.07 - Extraction de minerais métalliques	1 502	97	1	174	79
7 B.08 - Autres industries extractives	836	6	4	33	14
8 B.09 - Services de soutien aux industries extractives	552	552	3	91	
9 C - Industrie manufacturière	91 023	4 208	1 084	8 106	2 959
10 C.10 - Industries alimentaires	13 177	215	1	1 183	374
11 C.11 - Fabrication de boissons	3 774			157	49
12 C.12 - Fabrication de produits à base de tabac					
13 C.13 - Fabrication de textiles	798			87	77
14 C.14 - Industrie de l'habillement	1 026			123	71
15 C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	360			86	27
16 C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège	1 104		4	139	56
17 C.17 - Industrie du papier et du carton	1 572		1	124	42
18 C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	765			89	59
19 C.19 - Cokéfaction et raffinage	2 925	2 925	18	490	10
20 C.20 - Industrie chimique	7 058	510	17	807	228
21 C.21 - Industrie pharmaceutique	5 103			290	32
22 C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastiques	4 609	102	33	226	219
23 C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	3 428		52	427	175
24 C.24 - Métallurgie	5 834	101	117	162	78
25 C.25 - Fabrication de produits métalliques	4 567	2	29	517	229
26 C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	6 504	2	14	549	75
27 C.27 - Fabrication d'équipements électriques	4 608	273	176	390	384
28 C.28 - Fabrication de machines et équipements	7 736	54	81	387	257
29 C.29 - Industrie automobile	6 519	20	160	822	318
30 C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	4 264		342	524	44
31 C.31 - Fabrication de meubles	934			108	52
32 C.32 - Autres industries manufacturières	1 574		3	141	40
33 C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	2 784	4	38	278	63
34 D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	19 211	3 147	1 409	1 780	293
35 D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	16 903	1 348	1 392	1 609	264
36 D35.11 - Production d'électricité	12 996	1 125	1 118	1 235	260
37 D35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux	1 799	1 799	7	13	27
38 D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	509		10	158	1
39 E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3 164	100	163	240	118
40 F - Construction	27 672	234	368	3 048	2 570
41 F.41 - Construction de bâtiments	17 553	34	211	2 041	1 962
42 F.42 - Génie civil	3 844	198	87	442	166
43 F.43 - Travaux de construction spécialisés	6 275	2	69	564	442
44 G - Commerce; réparation d'automobiles et motocycles	71 324	4 301	60	8 862	1 974
45 H - Transports et entreposage	29 295	2 436	370	2 888	609
46 H.49 - Transports terrestres et transport par conduites	8 285	1 372	98	771	383
47 H.50 - Transports par eau	11 529	877	7	1 315	134
48 H.51 - Transports aériens	3 192			330	20
49 H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	6 157	187	261	462	67
50 H.53 - Activités de poste et de courrier	133		4	10	5
51 I - Hébergement et restauration	7 358		1	1 415	591
52 L - Activités immobilières	59 205	5	245	6 933	1 682
53 Expositions vis-à-vis des autres secteurs⁽¹⁾	134 490	1 794	4 843	12 299	2 845
54 K - Activités financières et d'assurance	26 725	500	692	1 785	438
55 Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M - U)	107 764	1 294	4 151	10 514	2 407
56 TOTAL	461 337	19 741	8 554	46 988	14 441

30 juin 2024										
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	Émissions financées par des GES (émissions de scope 1, scope 2 et scope 3 de la contrepartie) (en tonnes d'équivalent CO2)		Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur brute comptable du portefeuille provenant de la déclaration propre à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans à ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée (en années)		
	dont strate 2	dont expositions non performantes							dont émissions financées de scope 3	
(7 274)	(630)	(6 132)	55 683 513	29%	267 625	29 977	27 380	1 865	4	
(335)	(37)	(260)	8 113 029	3%	11 023	1 013	773	61	5	
(132)	(6)	(122)	3 257 843	66%	4 710	867	147	1	4	
(3)		(3)	23 542	91%	85				4	
(63)		(63)	1 393 471	78%	2 328	388	34	1	3	
(45)	(4)	(40)	1 047 678	72%	1 109	393			4	
(17)	(1)	(15)	594 683	45%	775	56	4	1	3	
(3)	(1)	(1)	198 469	84%	414	29	109		6	
(2 192)	(132)	(1 943)	15 138 622	45%	85 829	3 991	862	341	3	
(257)	(17)	(218)	1 763 120	33%	12 434	557	115	71	3	
(28)	(1)	(23)	227 159	55%	3 636	101	35	2	3	
			23	69%						
(55)	(1)	(54)	74 880	4%	762	12	10	14	3	
(54)	(2)	(50)	44 802	11%	1 004	11	7	3	2	
(19)	(1)	(18)	13 355	20%	352	6		2	2	
(37)	(3)	(28)	88 472	10%	958	128	16	2	3	
(38)	(1)	(34)	178 216	39%	1 468	95	3	6	3	
(32)	(2)	(26)	62 765	13%	707	47	8	3	4	
(51)	(25)	(10)	869 233	92%	2 091	834			5	
(98)	(12)	(64)	1 887 116	56%	6 340	545	133	40	4	
(21)	(1)	(18)	484 455	70%	4 959	122	8	14	2	
(136)	(3)	(129)	1 101 071	46%	4 427	125	29	29	3	
(124)	(3)	(118)	1 896 597	51%	3 251	141	25	11	3	
(60)	(1)	(58)	4 224 882	69%	5 386	385	38	25	3	
(188)	(10)	(170)	846 759	19%	4 113	255	169	30	3	
(85)	(10)	(65)	128 377	79%	6 390	81	8	24	3	
(325)	(13)	(318)	133 399	62%	4 446	63	91	8	2	
(215)	(5)	(205)	253 011	35%	7 572	117	19	28	2	
(237)	(4)	(237)	286 674	67%	6 451	61	3	3	2	
(17)	(2)	(12)	110 618	82%	4 087	96	78	3	2	
(39)	(4)	(31)	60 980	34%	860	45	27	1	2	
(32)	(5)	(20)	88 714	40%	1 486	65	8	16	3	
(44)	(5)	(35)	313 944	46%	2 649	101	29	5	3	
(140)	(18)	(109)	14 327 693	65%	14 121	2 030	2 821	240	5	
(123)	(18)	(94)	13 448 911	68%	12 124	1 938	2 618	224	2	
(115)	(15)	(91)	9 703 808	69%	8 676	1 567	2 554	199	6	
(16)		(14)	484 875	71%	1 645	51	102		3	
(1)		(1)	379 359	58%	351	41	101	16	7	
(96)	(7)	(86)	888 645	32%	2 606	453	65	40	3	
(1 754)	(73)	(1 607)	904 410	12%	25 213	1 195	1 159	105	3	
(1 341)	(30)	(1 261)	527 782	11%	16 111	649	718	75	2	
(126)	(19)	(100)	127 807	33%	3 642	160	37	6	3	
(287)	(24)	(246)	248 821	6%	5 460	386	404	25	3	
(1 204)	(135)	(959)	5 851 421	23%	66 112	3 594	1 327	291	3	
(358)	(35)	(292)	6 672 825	39%	23 081	4 186	1 877	151	5	
(211)	(16)	(177)	636 588	20%	7 317	620	337	10	4	
(89)	(3)	(84)	3 637 527	51%	8 171	2 633	725		5	
(12)	(2)	(9)	1 770 999	79%	2 585	332	267	7	5	
(43)	(14)	(20)	621 772	44%	4 879	599	545	134	4	
(3)		(3)	5 939	29%	128	2	2		2	
(295)	(26)	(252)	354 340	8%	5 483	1 149	671	54	4	
(768)	(161)	(502)	174 687	7%	29 447	11 499	17 679	580	7	
(1 566)	(262)	(1 145)	3 373 786	43%	117 291	9 334	5 713	2 152	2	
(276)	(46)	(200)	552 983	41%	21 980	2 582	1 401	762	1	
(1 290)	(217)	(945)	2 820 802	44%	95 311	6 751	4 313	1 389	2	
(8 840)	(892)	(7 277)	59 057 299	33%	384 916	39 310	33 094	4 017	4	

(1) Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence « transition climatique » de l'Union et les indices de référence « Accord de Paris » de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

	a	b	c	d	e
	Valeur brute comptable totale				
	dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne (proforma)	dont durables sur le plan environnemental (atténuation du changement climatique)	dont strate 2	dont expositions non performantes	
<i>En millions d'euros</i>					
1 Expositions vis-à-vis des secteurs contribuant grandement aux changements climatiques⁽¹⁾	327 955	20 772	4 117	38 902	10 646
2 A - Agriculture, sylviculture et pêche	12 989	26		969	460
3 B - Industries extractives	7 623	5 292	22	544	193
4 B.05 - Extraction de houilles et de lignite	124	125		58	3
5 B.06 - Extraction d'hydrocarbures	3 755	3 775	11	140	101
6 B.07 - Extraction de minerais métalliques	1 656		1	260	63
7 B.08 - Autres industries extractives	690	10	3	52	20
8 B.09 - Services de soutien aux industries extractives	1 398	1 383	7	35	6
9 C - Industrie manufacturière	92 356	4 184	1 115	9 444	2 603
10 C.10 - Industries alimentaires	12 857	205	1	1 081	339
11 C.11 - Fabrication de boissons	3 279			145	46
12 C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	6			1	
13 C.13 - Fabrication de textiles	961			297	87
14 C.14 - Industrie de l'habillement	1 156			113	70
15 C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	406			105	32
16 C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège	1 149		5	96	48
17 C.17 - Industrie du papier et du carton	1 741			336	38
18 C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	791			109	58
19 C.19 - Cokéfaction et raffinage	2 987	2 961	17	506	10
20 C.20 - Industrie chimique	7 878	482	25	771	124
21 C.21 - Industrie pharmaceutique	4 939			525	11
22 C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastiques	4 919	175	1	320	199
23 C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	3 103		29	291	160
24 C.24 - Métallurgie	5 393	103	164	441	72
25 C.25 - Fabrication de produits métalliques	4 749	7	17	458	237
26 C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	6 686		15	574	67
27 C.27 - Fabrication d'équipements électriques	4 635	223	245	578	45
28 C.28 - Fabrication de machines et équipements	8 236		67	448	459
29 C.29 - Industrie automobile	7 038	23	60	1 015	264
30 C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	4 331		372	584	47
31 C.31 - Fabrication de meubles	1 013		-	108	35
32 C.32 - Autres industries manufacturières	1 614		3	238	98
33 C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	2 490	5	94	305	57
34 D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	19 080	3 176	1 339	1 546	312
35 D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	15 711	1 103	1 323	1 164	281
36 D35.11 - Production d'électricité	11 946	816	824	1 100	276
37 D35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux	2 797	2 073	13	192	29
38 D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	571		3	190	2
39 E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2 528	88	89	276	108
40 F - Construction	25 615	249	374	2 923	2 112
41 F.41 - Construction de bâtiments	15 728	33	134	1 585	1 473
42 F.42 - Génie civil	3 713	213	70	626	200
43 F.43 - Travaux de construction spécialisés	6 173	2	171	711	439
44 G - Commerce; réparation d'automobiles et motocycles	69 868	5 240	654	10 492	2 120
45 H - Transports et entreposage	29 001	2 512	311	3 836	591
46 H.49 - Transports terrestres et transport par conduites	8 600	1 670	93	912	335
47 H.50 - Transports par eau	11 170	662	6	1 875	170
48 H.51 - Transports aériens	3 162			563	21
49 H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	5 888	179	212	473	60
50 H.53 - Activités de poste et de courrier	181		-	12	5
51 I - Hébergement et restauration	7 587		1	1 761	653
52 L - Activités immobilières	61 308	5	212	7 111	1 494
53 Expositions vis-à-vis des autres secteurs⁽¹⁾	125 900	1 557	4 473	12 197	3 606
54 K - Activités financières et d'assurance	23 702	466	454	1 695	793
55 Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M - U)	102 198	1 091	4 019	10 502	2 813
56 TOTAL	453 855	22 329	8 590	51 100	14 252

31 décembre 2023										
f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	dont strate 2	dont expositions non performantes		dont émissions financées de scope 3						
(7 032)	(821)	(5 659)				269 597	29 369	27 266	1 723	4
(341)	(40)	(261)				10 945	1 124	841	78	4
(124)	(5)	(108)				6 678	840	103	1	3
(4)		(3)				124				3
(63)	(1)	(58)				3 336	392	27		4
(31)	(2)	(26)				1 268	388			4
(17)	(2)	(14)				628	59	2		3
(9)		(6)				1 322	1	75		3
(2 035)	(235)	(1 663)				87 074	3 822	1 172	289	3
(243)	(37)	(183)				12 140	545	143	29	3
(30)	(2)	(22)				3 161	80	37	1	3
						6				4
(67)	(3)	(62)				929	10	10	12	3
(71)	(9)	(49)				1 143	8	4	1	2
(24)	(2)	(22)				400	4		2	2
(35)	(3)	(27)				965	175	8	1	4
(38)	(4)	(30)				1 640	92	3	6	2
(37)	(5)	(29)				744	36	7	3	3
(30)	(16)	(10)				2 097	445	445		5
(85)	(15)	(52)				7 056	720	76	26	3
(23)	(7)	(8)				4 698	219	8	14	4
(138)	(8)	(125)				4 762	100	28	29	3
(120)	(5)	(110)				2 922	144	24	13	3
(64)	(6)	(55)				5 071	262	44	16	3
(193)	(16)	(170)				4 311	273	128	38	3
(91)	(23)	(58)				6 443	210	8	26	3
(72)	(24)	(40)				4 530	59	28	18	2
(297)	(5)	(287)				8 053	135	21	27	3
(223)	(9)	(214)				6 991	38	5	3	2
(26)	(7)	(18)				4 150	100	78	3	2
(32)	(4)	(25)				929	56	27	1	2
(53)	(15)	(34)				1 540	47	11	16	3
(41)	(7)	(32)				2 394	63	28	5	3
(138)	(17)	(102)				13 677	2 323	2 876	204	5
(118)	(12)	(91)				10 650	2 194	2 680	188	7
(110)	(12)	(85)				7 305	1 864	2 626	150	6
(19)	(4)	(11)				2 572	106	119		1
(2)						455	22	77	16	1
(72)	(4)	(62)				1 949	476	83	21	3
(1 499)	(49)	(1 395)				23 246	1 126	1 140	102	3
(936)	(22)	(886)				14 263	681	706	79	3
(153)	(11)	(131)				3 603	53	52	5	4
(410)	(16)	(378)				5 381	393	381	18	4
(1 323)	(172)	(1 033)				64 766	3 564	1 267	271	3
(423)	(51)	(335)				23 390	3 803	1 660	148	4
(231)	(16)	(200)				7 577	653	359	11	4
(113)	(10)	(100)				8 352	2 250	568		5
(19)	(6)	(11)				2 625	359	171	6	5
(55)	(18)	(21)				4 661	538	559	130	4
(4)		(3)				176	2	3		2
(347)	(69)	(262)				5 774	1 117	642	54	4
(730)	(181)	(438)				32 097	11 174	17 480	557	7
(1 828)	(265)	(1 385)				108 287	10 580	5 048	1 985	2
(502)	(58)	(408)				18 745	3 142	1 139	676	2
(1 326)	(206)	(977)				89 542	7 438	3 910	1 309	3
(8 860)	(1 086)	(7 044)				377 884	39 949	32 314	3 708	4

⁽¹⁾ Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence « transition climatique » de l'Union et les indices de référence « Accord de Paris » de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

Le tableau Qualité de crédit des expositions par secteur et échéance résiduelles fait l'objet d'une republication au 31 décembre 2023 suite à la nouvelle instruction apportée par l'ABE en avril 2024 au sein de son dispositif de question réponse (Q&A 2023_6940).

Au 30 juin 2024, l'estimation des émissions de gaz à effet de serre financées des contreparties (scope 1 et 2) s'élève à 59,1 MtCO_{2e}.

L'estimation des émissions de gaz à effet de serre financées de nos contreparties est publiée selon la méthodologie Standard A du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Afin de déterminer la part de ces émissions affectées aux financements du Groupe, les émissions scope 1 et 2 déclarées par les contreparties sont pondérées par la part de financement détenue par BNP Paribas sur le financement total du client, représenté par la valeur d'entreprise pour les sociétés cotées et le total des fonds propres et de la dette (prêts et titres de créance) pour les sociétés non cotées.

Les données de gaz à effet de serre scope 1 et 2 déclarées couvrent 33% de l'encours total du Groupe des entreprises non financières du tableau Qualité de crédit des expositions par secteur et échéance résiduelles.

Lorsque les données d'émissions de gaz à effet de serre des contreparties ne sont pas disponibles, le Groupe s'appuie sur des estimations moyennes de l'intensité par secteur de la contrepartie pour compléter le périmètre de calcul. Le Groupe utilise les estimations fournies par PCAF, plus précisément les intensités d'émission exprimés en émissions de gaz à effet de serre par unité d'actif prêté ou financé (CO_{2e}/M€) pour un secteur et une géographie donnés.

Conformément aux recommandations de PCAF, le Groupe applique des intensités d'émissions au niveau sectoriel et régional.

Le score moyen de qualité des émissions financées du Groupe selon le standard PCAF est de 3,8 à fin juin 2024. Il est déterminé en pondérant la valeur brute comptable par le score de qualité des données de gaz à effet de serre utilisées. L'échelle des scores s'étend de 1, pour les données collectées et vérifiées, à 5 pour les intensités moyennes par secteur et région.

Les émissions de gaz à effet de serre financées au titre du scope 3 de nos contreparties ne sont pas publiées. Les méthodologies et données existantes à date ne sont pas assez qualitatives pour respecter les standards de publication réglementaire. En effet moins de 15% de la valeur brute comptable du portefeuille est couverte par des données déclarées par les contreparties. Ces données collectées sont par ailleurs rarement exhaustives sur les catégories significatives de la chaîne de valeur des contreparties. En ce qui concerne les intensités moyennes régionales et sectorielles fournies par PCAF, elles ne sont disponibles que sur l'amont de la chaîne de valeur des secteurs et donc par construction incomplètes. Le groupe travaille à collecter et mesurer la qualité de ces données, qui devrait s'améliorer au fil de l'implémentation des réglementations de publication de durabilité.

Mesure d'alignement par secteur

► PORTEFEUILLE BANCAIRE - INDICATEURS DU RISQUE POTENTIEL DE TRANSITION VERS LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : MESURES D'ALIGNEMENT

a	b	c	d	e	f	g
Secteur	Secteurs NACE (a minima)	Valeur comptable brute du portefeuille (en millions d'euros)	Paramètre d'alignement	Année de référence	Distance par rapport au jalon 2030 du scénario ZEN 2050 de l'AIE, en %	Cible (année de référence + 3 ans)
1 Production d'électricité	D35.1, D35.3	14 354	148 gCO ₂ / kWh	2023	-31%	146 ⁽¹⁾
2 Pétrole et gaz	B06, C19, D35.2	5 294	15,9 MtCO ₂ e	2023	-12%	12,6
3 Automobile	C29	4 753	151 gCO ₂ / km WLTP	2023	129%	137 ⁽¹⁾
4 Aviation	H51, H52, C30, C33	6 187	956 gCO ₂ e / RTK	2022	31%	892
5 Transport Maritime	H50	5 609	8,3 gCO ₂ e / dwt.nm	2022	57%	7,6
6 Ciment	B08	764	0,64 tCO ₂ / t ciment produit	2022	36%	0,59
7 Acier	C24, C25, B05, B07	2 957	1,50 tCO ₂ / t acier	2023	25%	1,37
8 Aluminium	C24, C25, B05, B07	300	5,80 tCO ₂ e / t aluminium	2023	-35%	5,71
9 Immobilier commercial	L	14 340	28,4 kg CO ₂ e / m ²	2022	6%	25,1

⁽¹⁾ Cible 2025

Le tableau ci-dessus reprend les informations sur les efforts d'alignement aux objectifs de l'accord de Paris sur les secteurs intensifs du portefeuille du Groupe. Ces informations sont publiées selon les mêmes périmètres et méthodologies que ceux des engagements NZBA dans le rapport Climat du Groupe publié en mai 2024.

La valeur brute comptable est déterminée sur l'ensemble des contreparties des secteurs couverts par les engagements *Net-Zero* du groupe, les secteurs NACE inclus dans le modèle fournit par l'ABE sont non exhaustifs et publiés à titre indicatif.

Les paramètres d'alignement retenus sont les mêmes que les métriques des engagements NZBA au 31 décembre 2023, tels que publiés dans le rapport Climat du groupe. A noter que le paramètre d'alignement pour le secteur automobile est mesuré sur l'intensité moyenne des véhicules mis en production sur l'année dans la mesure où seul le portefeuille de prêts aux constructeurs automobiles est couvert.

La distance entre le paramètre d'alignement à la date de référence et le jalon 2030 pour chaque secteur est calculé par rapport aux scénarios Zéro Emission Nette (ZEN) 2050 de l'AIE pour la production d'électricité, le pétrole et le gaz, l'automobile, le ciment et l'acier. Pour les autres secteurs, les distances sont calculées sur les scénarios ZEN 2050 utilisés dans les calculs des engagements NZBA du Groupe : Organisation Maritime Internationale pour le transport maritime, Institut International de l'Aluminium pour l'aluminium, le scénario *Mission Possible Partnership Prudent* pour l'aviation et *Carbon Risk Real Estate Monitor* pour l'immobilier commercial.

A l'exception des secteurs automobile et production d'électricité pour lesquels les cibles publiées sont celles au titre des engagements 2025 du Groupe, les cibles publiées à trois ans de l'année de référence sont interpolées entre l'année de référence et 2030, date de l'engagement *Net-Zero* du Groupe. Ces points intermédiaires sont une estimation de la trajectoire sectorielle à 3 ans.

► **TABLEAU N°109 : EXPOSITIONS SUR LES 20 PLUS GRANDES ENTREPRISES A FORTE INTENSITE DE CARBONE**

	a	b	c	d	e
	30 juin 2024				
	Valeur brute comptable (en millions d'euros)	Valeur brute comptable de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur brute comptable totale ⁽¹⁾	dont durables sur le plan environnemental (en millions d'euros)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Nombre de contreparties faisant partie des 20 plus grands émetteurs de carbone
1 TOTAL	5 114	0,44%	12,0	4	11

⁽¹⁾ Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

	a	b	c	d	e
	31 décembre 2023				
	Valeur brute comptable (en millions d'euros)	Valeur brute comptable de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur brute comptable totale ⁽¹⁾	dont durables sur le plan environnemental (en millions d'euros)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Nombre de contreparties faisant partie des 20 plus grands émetteurs de carbone
1 TOTAL	6 407	0,58%	14,7	4	11

⁽¹⁾ Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

L'information ci-dessus n'inclut pas les contreparties pour lesquelles la relation commerciale est clôturée et dont l'encours résiduel n'est pas significatif.

Efficacité énergétique des garanties

Actualisation du tableau n°110 du document d'enregistrement universel 2023 p.543.

► TABLEAU N° 110 : PRETS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS – EFFICACITE ENERGETIQUE DES SURETES

	30 juin 2024															
	Valeur brute comptable totale															
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des biens immobiliers)						Niveau d'efficacité énergétique (étiquette du DPE des biens immobiliers)						Valeur brute comptable sans DPE			
	0 à ≤ 100	> 100 à ≤ 200	> 200 à ≤ 300	> 300 à ≤ 400	> 400 à ≤ 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G		dont le niveau d'efficacité énergétique est estimé (score en kWh/m ² du bien immobilier)	
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	
<i>En millions d'euros</i>																
1 TOTAL UNION EUROPÉENNE	200 74327	39251	92142	51224	89717	94512	4448	8404	3264	9555	5428	5230	5460	4116	162389	85%
Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux	67 497	8 711	20 197	14 889	6 478	4 660	4 853	341	825	661	1 198	1 003	204	281	62 984	88%
Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels	133 055	18 681	31 723	27 617	18 398	13 123	7 591	8 498	5014	294 423	0 422	7 525	3 835	99 214	84%	
Dont biens immobiliers commerciaux et résidentiels obtenus par saisie	191	2	6	21	162										191	100%
Dont le niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des biens immobiliers) est estimé	137 783	16 491	14 159	35 462	14 645	14 573	7 768								137 783	100%
6 TOTAL HORS UNION EUROPÉENNE	5 591	80	611	742	235	27	30	28	188	541	21	9	9	12	4 783	19%
Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 060	4	529	665	173	0		177	531						1 352	49%
Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 531	76	82	77	62	26	30	28	12	9	21	9	9	12	3 431	7%
Dont biens immobiliers commerciaux et résidentiels obtenus par saisie																
Dont le niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des biens immobiliers) est estimé	462	12	177	54	201	14	5								462	100%

31 décembre 2023

	Valeur brute comptable totale																Valeur brute comptable sans DPE	dont le niveau d'efficacité énergétique est estimé (score en kWh/m ² du bien immobilier)
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des biens immobiliers)						Niveau d'efficacité énergétique (étiquette du DPE des biens immobiliers)											
	0 à ≤ 100	> 100 à ≤ 200	> 200 à ≤ 300	> 300 à ≤ 400	> 400 à ≤ 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G					
1 TOTAL UNION EUROPÉENNE	200 87421	53352	25043	57625	78418	78711	9181	8543	072	3 940	4 472	4 123	4 290	3 363	175 759	85%		
Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux	67 486	8 054	20 142	15 074	6 525	4 499	4 866	152	633	636	1 126	657	158	364	63 760	87%		
Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels	133 182	13 133	24 803	28 495	19 237	14 112	7 052	1 702	439	3 304	3 346	3 466	4 132	2 999	111 792	83%		
Dont biens immobiliers commerciaux et résidentiels obtenus par saisie	207	2	7	22	176										207	100%		
Dont le niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des biens immobiliers) est estimé	145 656	18 328	43 637	196 225	215 158	7 823									145 656	100%		
6 TOTAL HORS UNION EUROPÉENNE	5 577	18	183	298	53	26	29	2	128	229	14	10	9	8	5 178	4%		
Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 855		118	218					118	218					1 519			
Dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 722	18	65	80	53	25	29	2	10	11	14	10	9	8	3 658	6%		
Dont biens immobiliers commerciaux et résidentiels obtenus par saisie																		
Dont le niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des biens immobiliers) est estimé	145	7	36	54	30	13	5								145	100%		

Les prêts garantis par un fonds de garantie mutuelle, en particulier « Crédit Logement » en France, ne relèvent pas de la définition des prêts garantis par des biens immobiliers et n'ont pas été déclarés dans ce tableau.

Si ces prêts avaient été déclarés, le montant brut total des prêts immobiliers au 30 juin 2024 aurait augmenté de 78 milliards d'euros, dont 7 milliards d'euros dans la tranche « 0 ; < 100 », 26 milliards d'euros dans la tranche « > 100 ; ≤ 200 », 27 milliards d'euros dans la tranche « > 200 ; ≤ 300 », 13 milliards d'euros dans la tranche « > 300 ; ≤ 400 », 3 milliards d'euros dans la tranche « > 400 ; ≤ 500 » et 2 milliards d'euros dans la tranche « > 500 ».

Portefeuille bancaire – Indicateurs du risque physique potentiel lié au changement climatique

Actualisation du tableau n°111 du document d'enregistrement universel 2023 p.546.

► TABLEAU N° 111: EXPOSITIONS A UN RISQUE PHYSIQUE POTENTIEL

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j									
										30 juin 2024								
										Valeur brute comptable								
										dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique								
Ventilation par échéance résiduelle					Échéance résiduelle moyenne pondérée (en années)	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus										
≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans à ≤ 20 ans	> 20 ans															
En millions d'euros																		
1 A - Agriculture, sylviculture et pêche	12 869	47	4	3		5		55										
2 B - Industries extractives	5 725																	
3 C - Industrie manufacturière	91 023	1				3		1										
4 D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	19 211																	
5 E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3 164																	
6 F - Construction	27 672	180	9	8	1	3		198										
7 G - Commerce; réparation d'automobiles et motocycles	71 324	49	3	1		3		52										
8 H - Transports et entreposage	29 295	2				5		2										
9 L - Activités immobilières	59 205	564	220	339	11	7		1 134										
10 Prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux	13 975	197	46	65	3	4		310										
11 Prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels	55 582	810	189	267	13	4		1 279										
12 Biens immobiliers saisis	227																	
13 Expositions aux autres secteurs (codes NACE I - K & M - U)	141 847	265	23	14	5	3		306										
14 TOTAL	461 337	1 108	259	365	17			1 749										

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j									
										31 décembre 2023								
										Valeur brute comptable								
										dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique								
Ventilation par échéance résiduelle					Échéance résiduelle moyenne pondérée (en années)	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus										
≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans à ≤ 20 ans	> 20 ans															
En millions d'euros																		
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	12 989	51	5	4		4		60									
2	B - Industries extractives	7 623																
3	C - Industrie manufacturière	92 356	1				3		1									
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	19 080																
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2 528																
6	F - Construction	25 615	164	8	8	1	3		181									
7	G - Commerce; réparation d'automobiles et motocycles	69 868	73	4	1		3		79									
8	H - Transports et entreposage	29 001	1				4		2									
9	L - Activités immobilières	61 308	594	207	323	10	7		1 135									
10	Prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux	13 749	208	45	62	3	4		319									
11	Prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels	55 591	874	189	262	13	4		1 337									
12	Biens immobiliers saisis	227																
13	Expositions aux autres secteurs (codes NACE I - K & M - U)	133 488	287	29	14	5	3		336									
14	TOTAL	453 855	1 172	254	351	17			1 794									

Portefeuille bancaire – Mesures d’atténuation

Actualisation du tableau n°112 du document d’enregistrement universel 2023 p.549.

► TABLEAU N°112 : RECAPITULATIF DES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE ALIGNES SUR LA TAXONOMIE

	30 juin 2024			
	a	b	c	d
	Indicateurs clés de performance			Proportion des actifs éligibles par rapport au total des actifs
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (atténuation du changement climatique + adaptation au changement climatique)		
GAR stock	0,76%	0,02%	0,77%	11,97%
GAR flux	1,60%	0,81%	2,41%	11,46%

	31 décembre 2023			
	a	b	c	d
	Indicateurs clés de performance			Proportion des actifs éligibles par rapport au total des actifs
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (atténuation du changement climatique + adaptation au changement climatique)		
GAR stock	0,77%	0,01%	0,78%	11,78%
GAR flux				

Le ratio des actifs alignés selon une approche simplifiée sur les actifs éligibles a progressé de 11,6% à 12,9% entre le 31 décembre 2023 et le 30 juin 2024.

► **TABLEAU N°113 : ACTIFS ENTRANTS DANS LE CALCUL DU GAR**

	a b c d e f						
	Valeur brute comptable	Atténuation du changement climatique (CCM)				dont habilitant	
		dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)					
			dont financement spécialisé	dont transitoire			
<i>En millions d'euros</i>							
GAR - Actifs couverts dans le numérateur et dénominateur							
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	671 116	291 878	9 318		8 949	2 715
2	Entreprises financières	92 440	12 192	763		741	435
3	Etablissements de crédit	20 430	2 927	3		3	
4	Prêts et avances	9 537	1 293				
5	Titres de créance	6 573	1 513	3		3	
6	Instruments de capitaux propres	4 320	121				
7	Autres entreprises financières	72 011	9 265	760		738	435
8	dont entreprises d'investissement	49 264	5 567	374		379	248
9	Prêts et avances	31 769	3 605	181		191	65
10	Titres de créance	12 096	1 911	187		187	183
11	Instruments de capitaux propres	5 400	51	5			
12	dont sociétés de gestion	10 429	2 362	261		268	186
13	Prêts et avances	7 129	2 120	261		268	186
14	Titres de créance	1 704	144				
15	Instruments de capitaux propres	1 596	98				
16	dont entreprises d'assurance	12 317	1 336	126		91	1
17	Prêts et avances	6 078	633	55		55	1
18	Titres de créance	3 346	309	36		36	
19	Instruments de capitaux propres	2 892	394	35			
20	Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	261 002	49 699	8 555		8 209	2 280
21	Prêts et avances	251 201	45 978	7 830		8 018	2 223
22	Titres de créance	917	484	176		177	53
23	Instruments de capitaux propres	8 884	3 237	548		14	3
24	Ménages	306 632	229 970				
	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	198 264	198 264				
25							
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	13 486	13 486				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	18 219	18 219				
28	Financement d'administrations locales	11 042	17				
29	Financement de logement						
30	Autres financements d'administrations locales	11 042	17				
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	209					
32	TOTAL DES ACTIFS DU GAR	671 325	291 878	9 318		8 949	2 715
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)							
33	Entreprises non financières de l'UE (non soumises aux obligations de la publication de la NFRD)	60 924					
34	Prêts et avances	60 232					
35	Titres de créance	38					
36	Instruments de capitaux propres	654					
37	Entreprises non financières non-EU (non soumises aux obligations de la publication de la NFRD)	137 491					
38	Prêts et avances	132 793					
39	Titres de créance	4 401					
40	Instruments de capitaux propres	297					
41	Dérivés	26 569					
42	Prêts interbancaires à vue	11 939					
43	Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 407					
44	Autres actifs (goodwill, matières premières, etc)	320 464					
45	TOTAL DES ACTIFS DU DENOMINATEUR (GAR)	1 231 321					
Autres actifs exclus à la fois du numérateur et du dénominateur pour le calcul du GAR							
46	Souverains	159 885					
47	Expositions sur des banques centrales	209 572					
48	Portefeuille de négociation	849 736					
49	TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMERATEUR ET DU DENOMINATEUR	1 219 192					
50	TOTAL ACTIFS	2 450 513					

30 juin 2024

Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)				dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)				
		dont financement spécialisé	dont adaptation	dont habitant		dont financement spécialisé	dont transitoire/adaptation	dont habitant
1 412	207				293 290	9 525	8 949	2 715
258	17				12 450	780	741	435
					2 927	3	3	
					1 293			
					1 513	3	3	
					121			
258	17				9 523	777	738	435
202	10				5 769	384	379	248
202	10				3 807	191	191	65
					1 911	187	187	183
					51	5		
56	7				2 417	268	268	186
56	7				2 176	268	268	186
					144			
					98			
					1 336	126	91	1
					633	55	55	1
					309	36	36	
					394	35		
1 154	190				50 853	8 745	8 209	2 280
1 137	188				47 114	8 018	8 018	2 223
3	1				487	177	177	53
14	2				3 252	550	14	3
					229 970			
					198 264			
					13 486			
					18 219			
					17			
					17			
1 412	207				293 290	9 525	8 949	2 715

En millions d'euros	Valeur brute comptable	Atténuation du changement climatique (CCM)				
		dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)				
			dont financement spécialisé	dont transitoire	dont habilitant	
GAR - Actifs couverts dans le numérateur et dénominateur						
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR						
1	659 823	276 571	9 137	5 808	2 631	
2	82 051	6 803	546	495	403	
3	Etablissements de crédit	12 674	978			
4	Prêts et avances	1 356	253			
5	Titres de créance	6 137	725			
6	Instruments de capitaux propres	5 181				
7	Autres entreprises financières	69 377	5 825	546	495	403
8	dont entreprises d'investissement	47 567	3 108	323	323	231
9	Prêts et avances	31 470	1 799	221	221	130
10	Titres de créance	11 305	1 309	102	102	102
11	Instruments de capitaux propres	4 792				
12	dont sociétés de gestion	8 039	2 231	172	172	171
13	Prêts et avances	6 424	2 219	172	172	171
14	Titres de créance	752	12			
15	Instruments de capitaux propres	863				
16	dont entreprises d'assurance	13 771	487	51		
17	Prêts et avances	5 727	48			
18	Titres de créance	3 445	8			
19	Instruments de capitaux propres	4 599	431	51		
20	Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	258 850	42 107	8 590	5 313	2 228
21	Prêts et avances	250 750	37 862	7 585	4 769	1 935
22	Titres de créance	2 045	1 137	534	534	290
23	Instruments de capitaux propres	6 055	3 108	471	9	3
24	Ménages	307 637	227 656			
	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	208 499	208 499			
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	4 617	4 617			
27	dont prêts pour véhicules à moteur	14 540	14 540			
28	Financement d'administrations locales	11 286	4			
29	Financement de logement					
30	Autres financements d'administrations locales	11 286	4			
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	227				
32	TOTAL DES ACTIFS DU GAR	660 050	276 571	9 137	5 808	2 631
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)						
33	Entreprises non financières de l'UE (non soumises aux obligations de la publication de la NFRD)	60 919				
34	Prêts et avances	59 684				
35	Titres de créance	177				
36	Instruments de capitaux propres	1 058				
37	Entreprises non financières non-EU (non soumises aux obligations de la publication de la NFRD)	129 776				
38	Prêts et avances	125 265				
39	Titres de créance	4 207				
40	Instruments de capitaux propres	305				
41	Dérivés	21 814				
42	Prêts interbancaires à vue	7 139				
43	Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 694				
44	Autres actifs (goodwill, matières premières, etc)	308 610				
45	TOTAL DES ACTIFS DU DENOMINATEUR (GAR)	1 191 002				
Autres actifs exclus à la fois du numérateur et du dénominateur pour le calcul du GAR						
46	Souverains	141 256				
47	Expositions sur des banques centrales	300 225				
48	Portefeuille de négociation	719 602				
49	TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMERATEUR ET DU DENOMINATEUR	1 161 082				
50	TOTAL ACTIFS	2 352 085				

Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)					dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)				
		dont financement spécialisé	dont adaptation	dont habilitant			dont financement spécialisé	dont transitoire/adaptation	dont habilitant
598	117				277 169	9 254		5 808	2 631
34	4				6 837	550		495	403
					978				
					253				
					725				
34	4				5 859	550		495	403
21	3				3 128	326		323	231
21	3				1 820	224		221	130
					1 309	102		102	102
13	1				2 244	173		172	171
13	1				2 233	173		172	171
					12				
					487	51			
					48				
					8				
					431	51			
564	113				42 672	8 704		5 313	2 228
564	113				38 427	7 699		4 769	1 935
					1 137	534		534	290
					3 108	471		9	3
					227 656				
					208 499				
					4 617				
					14 540				
					4				
					4				
598	117				277 169	9 254		5 808	2 631

► **TABLEAU N°114 : GAR (%)**

	30 juin 2024								
	Indicateurs sur le stock								
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)			
	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie			
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)	a	b	dont durables sur le plan environnemental			dont durables sur le plan environnemental			j
			c	d	e	f	g	h	
			dont financement spécialisé	dont transitoire	dont habilitant		dont financement spécialisé	dont adaptation	dont habilitant
1 GAR	23,70%	0,76%		0,73%	0,22%	0,11%	0,02%		
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	23,70%	0,76%		0,73%	0,22%	0,11%	0,02%		
2	23,70%	0,76%		0,73%	0,22%	0,11%	0,02%		
3 Entreprises financières	0,99%	0,06%		0,06%	0,04%	0,02%	0,00%		
4 Etablissements de crédit	0,24%	0,00%							
5 Autres entreprises financières	0,75%	0,06%		0,06%	0,04%	0,02%	0,00%		
6 dont entreprises d'investissement	0,45%	0,03%		0,03%	0,02%	0,02%	0,00%		
7 dont sociétés de gestion	0,19%	0,02%		0,02%	0,02%	0,00%	0,00%		
8 dont entreprises d'assurances	0,11%	0,01%		0,01%					
9 Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	4,04%	0,69%		0,67%	0,19%	0,09%	0,02%		
10 Ménages	18,68%								
11 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	16,10%								
12 dont prêts à la rénovation de bâtiments	1,10%								
13 dont prêts pour véhicules à moteur	1,48%								
14 Financement d'administrations locales									
15 Financement de logement									
16 Autres financements d'administrations locales									
17 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux									

	TOTAL (CCM + CCA)					Proportion des actifs éligibles par rapport au total des actifs
	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					
	dont durables sur le plan environnemental					
		dont financement spécialisé	dont transitoire/adaptation	dont habilitant		
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)						
1 GAR	23,82%	0,77%	0,73%	0,22%	11,97%	
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	23,82%	0,77%	0,73%	0,22%	11,97%	
2	23,82%	0,77%	0,73%	0,22%	11,97%	
3 Entreprises financières	1,01%	0,06%	0,06%	0,04%	0,51%	
4 Etablissements de crédit	0,24%				0,12%	
5 Autres entreprises financières	0,77%	0,06%	0,06%	0,04%	0,39%	
6 dont entreprises d'investissement	0,47%	0,03%	0,03%	0,02%	0,24%	
7 dont sociétés de gestion	0,20%	0,02%	0,02%	0,02%	0,10%	
8 dont entreprises d'assurances	0,11%	0,01%	0,01%		0,05%	
9 Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	4,13%	0,71%	0,67%	0,19%	2,08%	
10 Ménages	18,68%				9,38%	
11 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	16,10%				8,09%	
12 dont prêts à la rénovation de bâtiments	1,10%				0,55%	
13 dont prêts pour véhicules à moteur	1,48%				0,74%	
14 Financement d'administrations locales						
15 Financement de logements						
16 Autres financements d'administrations locales						
17 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux						

% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)	Atténuation du changement climatique (CCM)									Adaptation au changement climatique (CCA)								
	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie						Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie											
	dont durables sur le plan environnemental						dont durables sur le plan environnemental											
			dont financement spécialisé	dont adaptation	dont habilitant			dont financement spécialisé	dont adaptation	dont habilitant			dont financement spécialisé	dont adaptation	dont habilitant			
1 GAR	23,22%	0,77%		0,49%	0,22%	0,05%	0,01%											
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	23,22%	0,77%		0,49%	0,22%	0,05%	0,01%											
2	23,22%	0,77%		0,49%	0,22%	0,05%	0,01%											
3 Entreprises financières	0,57%	0,05%		0,04%	0,03%													
4 Etablissements de crédit	0,08%																	
5 Autres entreprises financières	0,49%	0,05%		0,04%	0,03%													
6 dont entreprises d'investissement	0,26%	0,03%		0,03%	0,02%													
7 dont sociétés de gestion	0,19%	0,01%		0,01%	0,01%													
8 dont entreprises d'assurances	0,04%																	
9 Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	3,54%	0,72%		0,45%	0,19%	0,05%	0,01%											
10 Ménages	19,11%																	
11 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17,51%																	
12 dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,39%																	
13 dont prêts pour véhicules à moteur	1,22%																	
14 Financement d'administrations locales																		
15 Financement de logement																		
16 Autres financements d'administrations locales																		
17 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux																		

% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)	TOTAL (CCM + CCA)					Proportion des actifs éligibles par rapport au total des actifs
	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					
	dont durables sur le plan environnemental					
		dont financement spécialisé	dont adaptation	dont habilitant		
1 GAR	23,27%	0,78%	0,49%	0,22%	11,78%	
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR						
2	23,27%	0,78%	0,49%	0,22%	11,78%	
3 Entreprises financières	0,57%	0,05%	0,04%	0,03%	0,29%	
4 Etablissements de crédit	0,08%				0,04%	
5 Autres entreprises financières	0,49%	0,05%	0,04%	0,03%	0,25%	
6 <i>dont entreprises d'investissement</i>	0,26%	0,03%	0,03%	0,02%	0,13%	
7 <i>dont sociétés de gestion</i>	0,19%	0,01%	0,01%	0,01%	0,10%	
8 <i>dont entreprises d'assurances</i>	0,04%				0,02%	
9 Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	3,58%	0,73%	0,45%	0,19%	1,81%	
10 Ménages	19,11%				9,68%	
11 <i>dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	17,51%				8,86%	
12 <i>dont prêts à la rénovation de bâtiments</i>	0,39%				0,20%	
13 <i>dont prêts pour véhicules à moteur</i>	1,22%				0,62%	
14 Financement d'administrations locales						
15 <i>Financement de logements</i>						
16 <i>Autres financements d'administrations locales</i>						
17 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux						

► **TABLEAU N°114 : GAR FLUX (%)**

	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z
	30 juin 2024									
	Indicateurs sur le flux									
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				
	Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie				
	dont durables sur le plan environnemental					dont durables sur le plan environnemental				
		dont financement spécialisé	dont transitoire	dont habilitant		dont financement spécialisé	dont adaptation	dont habilitant		
1 GAR	+136%	+2%		+28%	+1%	+7%	+1%			
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR										
2 du GAR	+136%	+2%		+28%	+1%	+7%	+1%			
3 Entreprises financières	+52%	+2%		+2%	+0%	+2%	+0%			
4 Etablissements de crédit	+25%	+0%		+0%	+0%					
5 Autres entreprises financières	+131%	+8%		+9%	+1%	+8%	+1%			
6 dont entreprises d'investissement	+145%	+3%		+3%	+1%	+11%	+0%			
7 dont sociétés de gestion	+5%	+4%		+4%	+1%	+2%	+0%			
8 dont entreprises d'assurances	-58%	-5%		-6%	-0%					
9 Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	+353%	-2%		+135%	+2%	+27%	+4%			
10 Ménages	-230%									
11 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	+100%									
12 dont prêts à la rénovation de bâtiments	+100%									
13 dont prêts pour véhicules à moteur	+100%									
14 Financement d'administrations locales	-5%									
15 Financement de logement										
16 Autres financements d'administrations locales	-5%									
17 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux										

	TOTAL (CCM + CCA)					Proportion des actifs éligibles par rapport au total des actifs
	Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					
	dont durables sur le plan environnemental					
		dont financement spécialisé	dont transitoire/adaptation	dont habilitant		
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur)						
1 GAR	+143%	+2%	+28%	+1%	+11%	
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR						
2	+143%	+2%	+28%	+1%	+11%	
3 Entreprises financières	+54%	+2%	+2%	+0%	+11%	
4 Etablissements de crédit	+25%	+0%	+0%	+0%	+8%	
5 Autres entreprises financières	+139%	+9%	+9%	+1%	+3%	
6 dont entreprises d'investissement	+156%	+3%	+3%	+1%	+2%	
7 dont sociétés de gestion	+7%	+4%	+4%	+1%	+2%	
8 dont entreprises d'assurances	-58%	-5%	-6%	-0%	-1%	
9 Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	+380%	+2%	+135%	+2%	+2%	
10 Ménages	-230%				-1%	
11 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	+100%				-10%	
12 dont prêts à la rénovation de bâtiments	+100%				+9%	
13 dont prêts pour véhicules à moteur	+100%				+4%	
14 Financement d'administrations locales	-5%				-0%	
15 Financement de logements						
16 Autres financements d'administrations locales	-5%				-0%	
17 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux						

► TABLEAU N°115 : AUTRES MESURES D'ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE NON COUVERTES PAR LA TAXONOMIE

Type d'instrument financier <i>En millions d'euros</i>	a	b	c	d	e
	30 juin 2024				
	Catégorie de contrepartie	Valeur brute comptable	Type de risque atténué (risque de transition)	Type de risque atténué (risque physique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
1 Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	43	Oui		Voir commentaires du document d'enregistrement universel 2023
2	Entreprises non financières	91	Oui		
7	Autres contreparties	5 506	Oui		
8	Entreprises financières	2 363	Oui		Voir commentaires du document d'enregistrement universel 2023
9	Entreprises non financières	22 321	Oui		
10 Prêts et avances (par ex. verts, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	<i>dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	2 196	Oui		
11	Ménages	28 612	Oui		
12	<i>dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	19 017	Oui		
13	<i>dont prêts à la rénovation de bâtiments</i>	4 670	Oui		
14	Autres contreparties	135	Oui		

Type d'instrument financier <i>En millions d'euros</i>	a	b	c	d	e
	31 décembre 2023				
	Catégorie de contrepartie	Valeur brute comptable	Type de risque atténué (risque de transition)	Type de risque atténué (risque physique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
1 Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	43	Oui		Voir commentaires du document d'enregistrement universel 2023
2	Entreprises non financières	93	Oui		
7	Autres contreparties	3 797	Oui		
8	Entreprises financières	2 335	Oui		Voir commentaires du document d'enregistrement universel 2023
9	Entreprises non financières	18 907	Oui		
10 Prêts et avances (par ex. verts, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	<i>dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	1 882	Oui		
11	Ménages	22 919	Oui		
12	<i>dont prêts et avances garantis par des biens immobiliers résidentiels</i>	14 569	Oui		
13	<i>dont prêts à la rénovation de bâtiments</i>	4 619	Oui		
14	Autres contreparties	116	Oui		

ANNEXE 1

► COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS (EU CC1)

En millions d'euros		a		b	
		30 juin 2024	31 décembre 2023	Référence au tableau n° 8	Notes
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves					(1)
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	20 202	21 253	6	
	<i>dont actions ordinaires</i>	20 202	21 253		
2	Bénéfices non distribués	87 433	82 257	6	(2)
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et les pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	(3 204)	(2 809)		
3a	Fonds pour risques bancaires généraux				
4	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1				
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidé)	2 334	2 048	8	(3)
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	2 481	3 970	7	(4) (5)
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	109 245	106 719		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires					
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(1 971)	(1 817)		
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(7 599)	(8 055)	3	(6)
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	(216)	(311)		
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	58	(293)		
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(1 375)	(599)		
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)				
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	276	(146)		
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(437)	(397)		(6)
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(71)	(128)		
17	Détentions d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)				
18	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)				
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)				
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(479)	(284)		
20b	<i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>				
20c	<i>dont : positions de titrisations (montant négatif)</i>	(479)	(284)		
20d	<i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>				
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)				
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65% (montant négatif)				
23	<i>dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>				
25	<i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>				
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)				
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)				
26	Ensemble vide dans l'UE				
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)				
27a	Autres ajustements réglementaires	(1 925)	(1 832)		
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(13 739)	(13 862)		
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	95 506	92 857		

En millions d'euros		a	a	b	Notes
		30 juin 2024	31 décembre 2023	Référence au tableau n° 8	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments					(7)
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	14 994	14 901		
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	12 193	13 549	4	
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	2 801	1 352		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des AT1			4	
33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1				
33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1				
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	285	249		
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>				
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	15 280	15 150		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires					
37	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	(33)	(56)		
38	Détentions d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)				
39	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)				
40	Détentions directes et indirectes d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(450)	(450)		
42	Déductions T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)				
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1				
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	(483)	(506)		
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	14 797	14 644		
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1+AT1)	110 303	107 501		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions					(7)
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	14 924	15 002	5	(8)
47	Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2				
47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2			5	
47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	1 807	2 284	5	(8) (9)
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	195	190		
49	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>				
50	Ajustements pour risque de crédit				
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	16 927	17 476		
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires					
52	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	(123)	(101)		
53	Détentions d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)				
54	Détentions directes et indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)				
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 032)	(3 132)	1	(10)
56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)				
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2				
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	(3 155)	(3 233)		
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	13 772	14 243		
59	Total des fonds propres (TC=T1+T2)	124 075	121 744		
60	Total des actifs pondérés	732 758	703 694		

En millions d'euros		a	a	b	Notes
		30 juin 2024	31 décembre 2023	Référence au tableau n° 8	
Ratios de fonds propres et coussins					
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	13,03%	13,20%		
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	15,05%	15,28%		
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	16,93%	17,30%		
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)	10,27%	9,79%		
65	dont exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%		
66	dont exigence de coussin contracyclique	0,65%	0,40%		
67	dont exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%	0,00%		
67a	dont coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	1,50%	1,50%		
67b	dont exigence de Pillar 2 Requirement à satisfaire avec des fonds propres CET1	1,11%	0,88%		
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	7,16%	7,73%		
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)					
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	6 058	4 835	2	(10)
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	5 265	4 910	1	(10)
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	2 683	2 805		
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2					
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)				
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	2 642	2 633		
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)				
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	2 161	1 995		
Instruments de fonds propres soumis à l'exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022 uniquement)					
80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive				
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)				
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive				
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)				
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive				
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)				

(1) Incluant au 30 juin 2024, 1,055 milliard d'euros de réduction de capital liée à l'annulation le 6 mai 2024 des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions 2024 exécuté en totalité. Incluant au 31 décembre 2023, 5 milliards d'euros de réduction de capital liée à l'annulation en 2023 des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions 2023 exécuté en totalité en 2023.

(2) Tenant compte, au 31 décembre 2023, d'une anticipation de distribution de 60% (dont - 1,055 milliard d'euros sous forme de rachat d'actions) au titre du résultat distribuable après prise en compte de la charge de rémunération des titres super subordonnées à durée indéterminée et sous réserves des conditions habituelles.

(3) Les intérêts minoritaires comptables sont écartés du surplus de capitalisation des entités régulées. Pour les autres entités, les intérêts minoritaires ne sont pas reconnus en Bâle 3 plein.

(4) Tenant compte, au 30 juin 2024, d'une anticipation de distribution de 60% au titre du résultat sous réserves des conditions habituelles.

(5) Le résultat comptable de l'exercice est principalement diminué du projet de distribution de dividende du résultat associé.

(6) La déduction des immobilisations incorporelles et des actifs des plans de pension s'effectue nette des impôts différés passifs associés.

(7) Conformément aux règles d'admissibilité des dettes grandfathered applicables dans les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2, y compris les instruments émis par des filiales.

(8) Une décote prudentielle est appliquée aux instruments de fonds propres de catégorie 2 de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

(9) Ce montant inclut les dettes grandfathered émises sous droit de pays tiers à l'Union européenne sans clause de bail-in selon le Règlement (UE) n° 2019/876.

(10) Les détentions d'instruments de fonds propres d'entités financières proviennent du portefeuille bancaire, détaillé dans le tableau de passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel, ainsi que des portefeuilles de négociation.

ANNEXE 2

► COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À BNP PARIBAS (EU CCYB2)

En millions d'euros	a	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
010 Total des actifs pondérés	732 758	703 694
020 Taux de coussin de fonds propres de BNP Paribas	0,65%	0,40%
030 Exigences de coussin de fonds propres contracyclique	4 798	2 813

► RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE (EU CCYB1)

En millions d'euros	a										30 juin 2024	31 décembre 2024	
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - Risque de marché		Expositions de titrisation de valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Exigences de fonds propres				Répartition des exigences de fonds propres	Taux de coussin contracyclique	Taux de coussin contracyclique annoncés ⁽²⁾	
	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI	Valeur exposée au risque pour l'approche standard	Valeur exposée au risque pour l'approche NI		Expositions générales de crédit	Expositions du portefeuille de négociation	Expositions de titrisation	Total				Montants d'exposition pondérés
010 Ventilation par pays													
Europe⁽¹⁾	230 396	701 750			60 999	37 034	1 761	759	39 554	494 428	80%		
dont Allemagne	27 989	27 269			3 801	2 265		52	2 317	28 965	5%	0,75%	0,75%
dont Arménie		1									0%	1,50%	1,50%
dont Belgique	25 363	135 253			3 090	4 033		37	4 070	50 869	8%	0,50%	1,00%
dont Bulgarie	8	101				5			5	63	0%	2,00%	2,00%
dont Chypre	21	113				9			9	112	0%	1,00%	1,00%
dont Croatie	5	89				3			3	42	0%	1,50%	1,50%
dont Danemark	1 171	5 658				219			219	2 743	0%	2,50%	2,50%
dont Estonie	1	89				5			5	66	0%	1,50%	1,50%
dont France	58 625	290 008			31 972	15 183	1 733	404	17 320	216 496	35%	1,00%	1,00%
dont Hongrie	213	1 925				71			71	884	0%	0,00%	0,50%
dont Irlande	725	8 537			104	339		2	341	4 263	1%	1,50%	1,50%
dont Islande	1	18							0	5	0%	2,50%	2,50%
dont Lettonie	2	5				1			1	12	0%		0,50%
dont Lituanie	11	12				1			1	18	0%	1,00%	1,00%
dont Luxembourg	3 098	38 015				1 876			1 876	23 445	4%	0,50%	0,50%
dont Norvège	445	2 387				89			89	1 109	0%	2,50%	2,50%
dont Pays-Bas	5 060	22 024			1 147	995		13	1 008	12 604	2%	2,00%	2,00%
dont République tchèque	83	787				32			32	398	0%	1,75%	1,25%
dont Roumanie	708	132				46			46	576	0%	1,00%	1,00%
dont Royaume-Uni	16 983	51 972			13 618	2 656		169	2 825	35 316	6%	2,00%	2,00%
dont Slovaquie	24	89				5			5	63	0%	1,50%	1,50%
dont Slovénie	10	24				1			1	18	0%	0,50%	0,50%
dont Suède	1 667	4 253			783	235		8	242	3 030	0%	2,00%	2,00%
Amérique du Nord	715	106 232			35 753	3 533	47	491	4 070	50 880	8%		
Asie Pacifique	10 560	45 731			2 069	2 781	31	2 812	2 812	35 153	6%		
dont Australie	76	7 259			1	188			188	2 348	0%	1,00%	1,00%
dont Core du Sud	48	3 575			1 348	101		16	117	1 459	0%	1,00%	1,00%
dont Hong Kong	1 826	7 637			167	304		2	306	3 823	1%	1,00%	1,00%
Reste du monde	20 354	34 247			51	2 808	11	3	2 822	35 276	6%		
dont Chili	13	1 942			51	86		3	89	1 110	0%	0,50%	0,50%
020 TOTAL	262 024	887 961			98 871	46 157	1 818	1 284	49 259	615 737	100%	0,65%	0,71%

⁽¹⁾ Sur le périmètre de l'Union européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et du Royaume-Uni.

⁽²⁾ Taux annoncés sur le site de l'ESRB au 5 juillet 2024.

Coussin G-SIB

L'évaluation de l'importance systémique est fondée sur une liste d'indicateurs visant à mesurer la taille des banques, leur interconnexion, l'utilisation des systèmes d'information bancaires pour les services fournis, leur activité à travers les différentes juridictions et leur complexité. La méthodologie est décrite dans le document publié en juillet 2013 par le Comité de Bâle et intitulé *Global systemically important banks : updated assessment methodology and the higher loss absorbency requirement* (BCBS 255).

Le Groupe a reçu la notification par l'*Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution* (ACPR), en date du 27 novembre 2023, de son appartenance à la liste 2023 des établissements d'importance systémique mondiale dans la sous-catégorie 2, correspondant à son score sur la base des données à fin 2022.

En conséquence, l'exigence de coussin G-SIB pour le Groupe s'appliquant depuis le 1^{er} janvier 2024 reste inchangé à 1,5 % du montant total d'exposition au risque.

Les indicateurs G-SIB du Groupe au 31 décembre 2023 ont été initialement publiés en avril 2024 et ont fait l'objet d'une mise à jour en juillet 2024.

Actualisation du tableau de l'annexe 3 du document d'enregistrement universel 2023 p.566.

► INDICATEURS G-SIB (GSIB1)

En millions d'euros	31 décembre 2023
Activité transfrontière	
1 Créances transfrontières	1 348 201
2 Passifs transfrontières	1 208 729
Taille	
3 Expositions totales	2 608 724
Interdépendance	
4 Actifs au sein du système financier	359 736
5 Passifs intra-système financier	271 664
6 Encours de titres émis	377 326
Faculté de substitution	
7 Actifs sous conservation	6 482 818
Volume d'échange de titres à revenu fixe	1 636 803
Volume d'échange d'actions et autres titres	3 127 562
Infrastructure financière	
8 Activité liée aux paiements	54 455 027
Opérations de prise ferme sur les marchés obligataires et boursiers	
9 Opérations de prise ferme sur les marchés obligataires et boursiers	214 706
Complexité	
10 Notionnel des dérivés négociés de gré à gré	29 857 825
11 Actifs comptabilisés en niveau 3	30 584
12 Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente	88 054

4. Facteurs de risque

FACTEURS DE RISQUE

Les principales catégories de risques propres à l'activité du Groupe BNP Paribas sont présentées ci-après et définies dans les sous-parties du chapitre 5. Elles peuvent être notamment appréhendées au travers des actifs pondérés ou d'autres indicateurs, quantitatifs ou qualitatifs, lorsque les actifs pondérés ne sont pas adaptés (comme pour le risque de liquidité et de financement).

Pour rappel, les informations et éléments financiers au 31 décembre 2022 contenus dans ces facteurs de risque incluent, sauf mention contraire, l'activité relative à Bank of the West pour refléter une vision prudentielle. Ils sont donc présentés hors effets de l'application de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente. Les informations et éléments financiers au 31 décembre 2023 contenus dans ces facteurs de risque n'incluent pas les résultats et les activités de Bank of the West, dont la vente a été réalisée le 1^{er} février 2023.

<i>En milliards d'euros</i>	Actifs pondérés		
	30 juin 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Risque de crédit	560	535	580
Risque de contrepartie	48	45	42
Risque lié aux positions de titrisation du portefeuille bancaire	16	17	16
Risque opérationnel	58	59	62
Risque de marché	30	29	26
Montants inférieurs aux seuils de déduction (pondérés à 250 %)	20	19	20
TOTAL	733	704	745

De manière transversale, les risques auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé peuvent provenir d'un certain nombre de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macroéconomique, réglementaire ou de facteurs liés à la mise en œuvre de sa stratégie et de son activité.

Les risques importants propres à l'activité du Groupe BNP Paribas, déterminés sur la base des circonstances connues de la Direction à la date du présent document, sont ainsi présentés ci-après sous sept principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) n° 2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017, dont les dispositions relatives aux facteurs de risque sont entrées en vigueur le 21 juillet 2019 : les risques de crédit, de contrepartie et risques liés aux positions de titrisation du portefeuille bancaire ; le risque opérationnel ; le risque de marché ; le risque de liquidité et de financement ; les risques liés aux contextes macroéconomiques et de marchés ; les risques liés à la réglementation ; les risques liés à l'évolution du Groupe BNP Paribas dans son environnement.

Les politiques de gestion du risque ont été prises en compte dans l'appréciation de la matérialité des différents risques, il est rappelé notamment que conformément à la réglementation bancaire, les actifs pondérés intègrent les éléments d'atténuation du risque éligibles au titre de celle-ci.

1. RISQUES DE CREDIT, DE CONTREPARTIE ET RISQUES LIES A LA TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Au 31 décembre 2023, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de crédit à hauteur de 43 % sur les entreprises, 25 % sur les administrations centrales et banques centrales, 24 % sur la clientèle de détail, 4 % sur les établissements de crédit, 2 % sur les autres actifs risqués et 1 % sur les actions. Au 31 décembre 2023, le portefeuille de la Banque était notamment composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de 33 %, en Belgique et au Luxembourg à hauteur de 16 %, en Italie à hauteur de 10 %, dans les autres pays européens à hauteur de 21 %, en Amérique du Nord à hauteur de 9 %, en Asie à hauteur de 6 % et dans le reste du monde à hauteur de 5 %. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 535 milliards d'euros au 31 décembre 2023, soit 77 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, contre 580 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit 78 % du total des actifs pondérés du Groupe

BNP Paribas, et 560 milliards d'euros au 30 juin 2024, soit 76 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas.

Au 31 décembre 2023, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de contrepartie à hauteur de 37 % sur les entreprises, 12 % sur les administrations centrales et banques centrales, 23 % sur les établissements de crédit et entreprises d'investissement, et 28 % sur les chambres de compensation. Par produit, l'exposition du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2023, hors risque sur CVA (« *Credit Valuation Adjustment* »), se répartit tel que suit : 41 % sur les dérivés de gré à gré 40 % sur les opérations de pension et de prêts / emprunts titres, 9 % sur les dérivés listés et 10 % sur les contributions au fonds de défaillance des chambres de compensation (CCP). Le niveau de ce risque de contrepartie varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées. Par ailleurs, le risque sur CVA mesure le risque de pertes lié à la volatilité des CVA résultant des mouvements de spreads de crédit associés aux contreparties auxquelles le Groupe est exposé. Les actifs pondérés spécifiques au risque de contrepartie s'élèvent à 45 milliards d'euros au 31 décembre 2023, soit 6 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, contre 42 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit 6 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, et 48 milliards d'euros au 30 juin 2024, soit 7 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas.

Concernant le risque lié à la titrisation du portefeuille bancaire, l'essentiel des engagements du Groupe BNP Paribas est inscrit en portefeuille bancaire prudentiel. Les expositions titrisées sont essentiellement celles initiées par le Groupe BNP Paribas. Ainsi, les positions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe BNP Paribas se répartissent tel que suit, en fonction de son rôle dans l'opération de titrisation : le Groupe BNP Paribas était au 31 décembre 2023 initiateur de 42 % de ces expositions, sponsor pour 35 % et investisseur pour 23 %. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 17 milliards d'euros au 31 décembre 2023, soit 2 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, contre 16 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit 2 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, et 16 milliards d'euros au 30 juin 2024, soit 2 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas.

1.1 Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné au titre du risque de crédit et de contrepartie pourrait peser sur les résultats et sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Les risques de crédit et de contrepartie affectent les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas lorsqu'un client ou une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations, et lorsque la valeur comptable de ces obligations figurant dans les états financiers du Groupe BNP Paribas est positive. Ces clients ou ces contreparties peuvent être des banques, des établissements financiers, des entreprises industrielles ou commerciales, des États ou des entités étatiques, des fonds d'investissement, ou des personnes physiques. Dès lors que le taux de défaut des clients ou des contreparties augmente, le Groupe BNP Paribas est susceptible d'enregistrer des charges et provisions significatives pour créances irrécouvrables ou douteuses (strate 3) ou sur encours sains (strates 1 et 2), en réponse à la détérioration des conditions économiques ou d'autres facteurs, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

De ce fait, dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe BNP Paribas constitue régulièrement des provisions, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. En 2023, ces provisions s'élevaient à 2 907 millions d'euros contre 3 003 millions en 2022. Ce montant reflète des reprises de provisions sur encours sains effectuées à hauteur de 517 millions d'euros en 2023 et des dotations sur créances douteuses de 1 833 millions d'euros hors le coût du risque de Personal Finance. Le coût du risque au 31 décembre 2023 n'inclut pas les autres charges nettes pour risque sur instruments financiers ; il s'agit de charges relatives aux risques remettant en cause la validité ou la force exécutoire d'instruments financiers octroyés. Ces charges s'établissent à 775 millions d'euros au 31 décembre 2023 et enregistrent en 2023 l'impact extraordinaire des provisions pour litiges sur les prêts hypothécaires en Pologne (450 millions d'euros), des provisions pour litiges liées à Personal Finance (221 millions d'euros) et des provisions pour risque sur créances (104 millions d'euros).

Le niveau global des provisions du Groupe BNP Paribas est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement de divers prêts ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios applicables à des catégories d'actifs. Le Groupe BNP Paribas s'efforce de constituer des provisions adaptées.

Pour autant, le Groupe BNP Paribas pourrait être amené, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses ou pour créances saines en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. Par exemple, les provisions ont augmenté en 2020 principalement par l'effet de la prise en compte anticipée ex-ante des pertes potentielles liées aux effets de la crise sanitaire (provisions de strates 1 et 2 sur encours sains conformément à la norme IFRS 9). L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants

spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas et sur sa situation financière.

À titre d'information, au 31 décembre 2023, le taux de créances douteuses rapportées aux encours bruts représentait 1,7 % et le taux de couverture de ces engagements douteux (nets des garanties reçues) par les provisions s'élevait à 71,7 %, contre des taux respectifs de 1,7 % et de 72,5 % au 31 décembre 2022.

Bien que le Groupe BNP Paribas cherche à réduire son exposition au risque de crédit et de contrepartie en utilisant des méthodes de réduction du risque telles que le recours à des contrats de collatéralisation, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit ou contrats d'assurance emprunteur et d'accords de compensation, il n'est pas certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. Le Groupe BNP Paribas est également exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (comme une contrepartie au titre d'un instrument dérivé ou un contrat d'assurance emprunteur) et au risque de perte de valeur du collatéral. De plus, seule une fraction de l'ensemble du risque de crédit et de contrepartie du Groupe BNP Paribas est couverte par ces techniques. Par conséquent, le Groupe BNP Paribas est exposé de manière très significative à ces risques.

1.2 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe BNP Paribas.

La capacité du Groupe BNP Paribas à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négoce, de compensation, de contrepartie et de financement. Par conséquent, la défaillance d'un ou plusieurs États, établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, pourrait conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et, à l'avenir, conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe BNP Paribas est exposé, de manière directe et indirecte, à de nombreuses contreparties financières telles que des chambres de compensation, des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds alternatifs, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Le Groupe BNP Paribas pourrait également être exposé aux risques liés à l'implication croissante dans le secteur financier d'acteurs peu ou non réglementés et à l'introduction de nouveaux types d'opérations peu ou non réglementés (par exemple, fonds non régulés, plateformes de négociation ou plateformes de financement participatif). Le risque de crédit et de contrepartie serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe BNP Paribas ne pouvaient pas être cédés, si leur valeur venait à se détériorer ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe BNP Paribas au titre des prêts ou produits dérivés en défaut ou encore, dans le cas d'une défaillance d'un acteur des marchés financiers significatif tel qu'une contrepartie centrale.

À titre d'information, au 31 décembre 2023, la valeur exposée au titre du risque de contrepartie s'élève à 45 milliards d'euros pour les « établissements financiers », soit 23 % du total de la valeur exposée au risque de contrepartie pour le Groupe BNP Paribas, et à 56 milliards d'euros pour les chambres de compensation (CCP), soit 28 % du total de la valeur exposée au risque de contrepartie pour le Groupe BNP Paribas, contre des taux respectifs de 13 % et 33 % au 31 décembre 2022.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff révélée en 2008, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont le Groupe BNP Paribas, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple. Le Groupe BNP Paribas demeure l'objet de diverses demandes contentieuses en lien avec l'affaire Madoff ; voir note 7.c *Procédures judiciaires et d'arbitrage* des états financiers consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2024.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas.

2. RISQUE OPERATIONNEL

Les actifs pondérés spécifiques au titre des risques opérationnels s'élèvent à 59 milliards d'euros au 31 décembre 2023, soit 8 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas et à 62 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit 8 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas et 58 milliards d'euros au 30 juin 2024, soit 8 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas. La répartition des pertes par types de risque opérationnel sur la période 2015-2023 est rééquilibrée du fait de la sortie de la période de référence de l'accord global avec les autorités des États-Unis intervenu en 2014. Le principal type d'incidents de risque opérationnel reste la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales », suivi des défaillances dans les processus comprenant notamment les erreurs dans l'exécution ou le traitement d'opérations, puis de la fraude externe. Sur la période 2015-2023, les autres types de risque se répartissent entre la fraude externe (22 %),

l'interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes (4 %), les pratiques en matière d'emploi en sécurité au travail (3 %), la fraude interne (1 %) et les dommages occasionnés aux actifs matériels (1 %).

2.1 Les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre par le Groupe BNP Paribas pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

Le Groupe BNP Paribas investit des ressources substantielles pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans tous les environnements économiques et de marché au sein desquels le Groupe BNP Paribas exerce ses activités. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe BNP Paribas n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. Le Groupe BNP Paribas pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients, les paramètres de risque, comme la valeur de ses actifs et l'efficacité de ses couvertures, ou à mesurer les risques de façon adéquate si, en raison des perturbations sur les marchés ou dans certains environnements, telles que celles qui ont prévalu ces dernières années, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futurs. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe BNP Paribas utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, le Groupe BNP Paribas procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par le Groupe BNP Paribas pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact que pourraient avoir ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés ou, plus largement, de fortes incertitudes, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, y compris, par exemple, en raison de facteurs que le Groupe BNP Paribas n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et indicateurs. Cela diminuerait la capacité du Groupe BNP Paribas à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs du Groupe BNP Paribas n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives et imprévues.

2.2 Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe BNP Paribas pourrait provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation du Groupe BNP Paribas et provoquer des pertes financières.

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe BNP Paribas dépend étroitement des systèmes de communication et d'information. Cette dépendance s'accroît depuis la généralisation des services bancaires mobiles et de banque en ligne, et du développement du *cloud computing*, et plus généralement de l'utilisation de nouvelles technologies. Ces technologies sont principalement développées en interne mais certaines sont fournies par des tiers. Toute panne, interruption ou défaillance de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et / ou de traitement des prêts ou conduire le Groupe BNP Paribas à engager des coûts significatifs pour la récupération des données perdues et leur vérification. Le Groupe BNP Paribas ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate par lui-même ou par ses prestataires de services tiers.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas est soumis au cyber-risque, c'est-à-dire le risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données confidentielles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs, dans le but de causer des pertes matérielles aux sociétés, employés, partenaires et clients du Groupe BNP Paribas et/ou aux fins d'extorsion (rançongiciel). Au cours des dernières années, un nombre croissant de sociétés (y compris des institutions financières) ont fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique, parfois dans le cadre d'attaques complexes et hautement ciblées des réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité des services fournis, dérober des données confidentielles ou saboter des systèmes informatiques se sont perfectionnées et sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Le Groupe BNP Paribas et ses prestataires de services tiers pourraient donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques ou de mettre en place rapidement un système de contre-mesures approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe BNP Paribas ou de ceux de ses prestataires de services tiers et toute divulgation d'informations confidentielles des clients, contreparties ou salariés du Groupe BNP Paribas (ou toutes autres personnes) qui pourrait en résulter, ou toute intrusion ou attaque contre ses systèmes et réseaux de communication, ou contre les

systèmes de communication de ses prestataires de services tiers, pourraient causer des pertes significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la réputation, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe BNP Paribas. Les autorités de régulation estiment aujourd'hui que la cybercriminalité constitue un risque systémique croissant pour le secteur financier. Elles ont souligné la nécessité pour les institutions financières d'améliorer leur résilience face aux cyberattaques en renforçant les procédures internes de surveillance et de contrôle informatique. Une cyberattaque réussie pourrait donc exposer le Groupe à une amende des autorités de régulation, en particulier en cas de perte de données personnelles des clients.

Enfin, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de dysfonctionnement opérationnel ou d'interruption d'un agent compensateur, de marchés étrangers, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe BNP Paribas a recours pour exécuter ou faciliter des transactions portant sur les titres financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec les clients, le Groupe BNP Paribas pourrait également augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ces derniers. Les communications du Groupe BNP Paribas, les systèmes de données et ceux de ses clients, ceux de ses prestataires de services et contreparties, peuvent aussi être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence de cybercrime ou cyberterrorisme. Le Groupe BNP Paribas ne peut pas garantir que ces dysfonctionnements ou interruptions de ses propres systèmes ou ceux d'autres parties ne surviendront pas ou qu'en cas de survenance, ces dysfonctionnements ou interruptions seront résolus adéquatement.

2.3 Le risque de réputation pourrait peser sur la solidité financière et la confiance des clients et des contreparties dans le Groupe BNP Paribas.

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité du Groupe BNP Paribas est capitale pour attirer et fidéliser ses clients. L'utilisation de divers moyens pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation du Groupe BNP Paribas, si ces derniers étaient considérés comme inadaptés à l'intérêt des clients. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêts puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation du Groupe BNP Paribas. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels le Groupe BNP Paribas est exposé, tout retraitement, toute diminution ou correction des résultats, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable, telle que la transaction que le Groupe BNP Paribas a conclue avec les autorités américaines en 2014 en raison de la violation des lois et règlements américains relatifs aux sanctions économiques. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe BNP Paribas pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats opérationnels et sa situation financière.

3. RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché du Groupe BNP Paribas s'exprime principalement dans le cadre des activités de négociation réalisées par les métiers du pôle Corporate & Institutional Banking (CIB), et notamment au sein de Global Markets, qui représentait 17 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2023. Les activités de négociation de BNP Paribas sont directement liées aux relations économiques avec les clients des métiers, ou indirectement dans le cadre d'une activité de teneur de marché. Par ailleurs, le risque de marché relatif aux activités bancaires du Groupe BNP Paribas recouvre les risques de taux et de change des activités d'intermédiation bancaire. Le risque de change concerne d'une part l'exposition au risque de change dit opérationnel qui provient des résultats nets dégagés par les activités conduites dans des devises différentes de la devise fonctionnelle de l'entité concernée. Il concerne d'autre part la position de change dite structurelle qui est liée aux investissements dans des devises différentes de la devise fonctionnelle. Concernant le risque de taux, le Groupe BNP Paribas a défini les notions de risque de taux standard et de risque de taux structurel. Le risque de taux standard correspond au cas général d'une opération donnée. Le risque de taux structurel correspond au risque de taux lié aux fonds propres et aux dépôts à vue non rémunérés. Si les stratégies de couverture du Groupe BNP Paribas s'avèrent inefficaces ou ne fournissent qu'une couverture partielle, le Groupe BNP Paribas pourrait subir des pertes pouvant avoir un impact négatif sur ses résultats opérationnels ainsi que sur sa situation financière. Le risque des activités de marché de BNP Paribas est notamment mesuré par la « Value at Risk » (VaR) et différents autres indicateurs de marché (VaR stressée, risque additionnel de défaut et de migration, mesure globale relative au portefeuille de corrélation) ainsi que par des tests de résistance, des mesures de sensibilité et des limites.

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 29 milliards d'euros au 31 décembre 2023, soit près de 4 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas contre 26 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit près de 3 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas et 30 milliards d'euros au 30 juin 2024, soit 4 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas.

3.1 Les fluctuations de marché et la volatilité exposent le Groupe BNP Paribas au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marché et d'investissement.

À des fins de négoce ou d'investissement, le Groupe BNP Paribas prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs, notamment via des contrats de produits dérivés. Une volatilité extrême de ces marchés, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations du Groupe BNP Paribas, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le Groupe BNP Paribas, tels que les *swaps*, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où le Groupe BNP Paribas détient des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si le Groupe BNP Paribas vendait des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait, malgré les limites de risque et les systèmes de contrôle existants, exposer le Groupe BNP Paribas à des pertes potentiellement très importantes dans la mesure où il devrait couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, le Groupe BNP Paribas pourrait constituer une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, pour couvrir des opérations avec la clientèle et/ou dans l'anticipation de tirer avantage de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient dans un sens ou d'une manière contraire aux anticipations du Groupe BNP Paribas, ou de telle manière que les positions du Groupe BNP Paribas ne soient pas couvertes, il serait possible que cette stratégie expose le Groupe BNP Paribas à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière du Groupe BNP Paribas. Par ailleurs, les stratégies de couverture mises en place par le Groupe BNP Paribas peuvent être imparfaites en fonction des conditions de marché.

Le Groupe BNP Paribas pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si le Groupe BNP Paribas détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés pourrait accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe BNP Paribas.

Le Groupe BNP Paribas utilise un modèle « *Value at Risk* » (VaR) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles résultant des risques de marché. Il réalise également des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes (voir partie *Tests de résistance — risque de marché* de la section 5.7 *Risque de marché du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2023*). Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer être des prédictions peu fiables pour le futur. Par conséquent, l'exposition du Groupe BNP Paribas aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces quantifications techniques.

Plus généralement, la volatilité des marchés financiers résultant de perturbations ou dégradations des conditions macroéconomiques pourrait avoir des conséquences adverses sur les positions de marché et d'investissement du Groupe BNP Paribas sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions, et ses positions sur d'autres investissements dont par exemple l'immobilier commercial. À titre indicatif, et comme indiqué ci-dessous, les revenus de Global Markets, le principal métier du pôle Corporate & Institutional Banking (CIB) réalisant les activités de négociation du Groupe BNP Paribas, représentaient 17 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2023. Des perturbations sévères et une forte volatilité ont souvent caractérisé les marchés au cours des dernières années (y compris en 2023) et pourraient persister ou survenir à nouveau, exposant alors le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à une grande diversité de transactions et instruments de marché et de couverture, y compris les *swaps*, *forward*, *futures*, options et produits structurés. La volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation des tendances et la mise en œuvre effective des stratégies de marché. Elle pèse également sur le marché primaire d'actions et d'obligations, comme en 2022 et en 2023, affectant l'activité de Corporate & Institutional Banking.

3.2 Les revenus tirés des activités du Groupe BNP Paribas générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés et à une baisse d'activité.

Les commissions perçues par le Groupe BNP Paribas représentaient 21 % de ses revenus totaux en 2023. Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles le Groupe BNP Paribas intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Ces revenus, reposant notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe BNP Paribas intervient et peuvent ainsi être affectés de manière significative par les tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que le Groupe BNP Paribas facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, le développement de la gestion indicielle ou la sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe BNP Paribas constituent des facteurs susceptibles de provoquer une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion d'actifs ainsi que l'accélération des rachats et la diminution de la souscription de parts de ces organismes. Une réduction du niveau du produit net bancaire provenant des activités basées sur les commissions et les honoraires susmentionnés peut avoir un impact négatif important sur les résultats financiers du Groupe BNP Paribas.

3.3 Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas pourraient avoir un effet défavorable sur son résultat net et sur ses capitaux propres.

La valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe BNP Paribas et de certains autres actifs, ainsi que de la dette du Groupe BNP Paribas dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement des états financiers. Au 31 décembre 2023, à l'actif du bilan du Groupe BNP Paribas, les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres s'élevaient respectivement à 731 milliards d'euros, 22 milliards d'euros et 53 milliards d'euros. Au passif, les instruments financiers en valeur de marché par résultat et les instruments financiers dérivés de couverture s'élevaient respectivement à 741 milliards d'euros et 38 milliards d'euros au 31 décembre 2023. La plupart des ajustements sont effectués sur la base des évolutions de la juste valeur des actifs ou de la dette du Groupe BNP Paribas au cours d'un exercice comptable et les variations sont comptabilisées soit dans le compte de résultat soit directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la valeur d'autres actifs, affectent les résultats consolidés du Groupe BNP Paribas et en conséquence son résultat net. Un ajustement à la baisse de la juste valeur des portefeuilles de titres et de produits dérivés du Groupe BNP Paribas peut entraîner une réduction des capitaux propres et, dans la mesure où un tel ajustement ne serait pas compensé par des contrepassations affectant la valeur des passifs du Groupe BNP Paribas, les ratios d'adéquation des fonds propres du Groupe BNP Paribas pourraient également être abaissés. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour les périodes suivantes.

4. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité du Groupe BNP Paribas peut être notamment appréhendé au travers du ratio de liquidité à court terme (le « LCR ») analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress. Le LCR fin de période du Groupe BNP Paribas s'élève à 132 % au 30 juin 2024. La réserve de liquidité s'établit par ailleurs à 468 milliards d'euros au 30 juin 2024.

4.1 L'accès du Groupe BNP Paribas au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs.

La crise financière, la crise de la dette souveraine de la zone euro ainsi que l'environnement macroéconomique global ont conduit, il y a une quinzaine d'années, de façon ponctuelle à une restriction de l'accès au financement des banques européennes et à une dégradation des conditions de ce financement, en raison de plusieurs facteurs, notamment : l'augmentation importante du risque de crédit perçu des banques, liée en particulier à l'exposition à la dette souveraine, la dégradation de la notation affectant certains États et établissements financiers et la spéculation sur les marchés de la dette. De nombreuses banques européennes, y compris le Groupe BNP Paribas, ont dû ponctuellement faire face pendant ces périodes à un accès plus difficile aux marchés obligataires pour les investisseurs institutionnels et au marché interbancaire, ainsi qu'à une augmentation générale de leur coût de financement. Plus récemment, dans le cadre de la crise sanitaire,

la Banque centrale européenne (la « BCE ») a mis en place des facilités de refinancement destinées à favoriser le financement de l'économie par les banques (« TLTRO »), auxquelles le Groupe a fait appel. Les conditions défavorables sur le marché de la dette pourraient réapparaître à la suite d'un changement de politique monétaire (comme celui constaté par exemple avec l'aggravation de l'inflation et de la remontée rapide des taux d'intérêt mais aussi avec la fin de l'« assouplissement quantitatif » et des changements de modalités du TLTRO en 2022 et 2023), d'une récession, d'une stagnation durable de la croissance, d'une déflation, d'une « stagflation » (croissance atone accompagnée d'une inflation), d'une nouvelle crise de dette souveraine ou de la dégradation de la notation des emprunteurs souverains sur les principaux marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités, d'une instabilité politique, de nouvelles formes de crises financières ou pour des raisons liées au secteur financier, à l'économie en général (dont les conséquences économiques de l'invasion de l'Ukraine ou du conflit au Proche-Orient) ou au Groupe BNP Paribas en particulier. Dans ce cas, l'effet sur la liquidité, le bilan et le coût de financement du secteur financier européen en général ou du Groupe BNP Paribas en particulier pourrait être très significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas ainsi que sur sa situation financière.

4.2 Une dégradation prolongée des marchés peut réduire la liquidité du Groupe BNP Paribas et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation peut engendrer des pertes significatives. En outre, le Groupe BNP Paribas doit assurer une Gestion Actif-Passif adéquate afin d'éviter toute exposition à des pertes.

Dans certains des métiers du Groupe BNP Paribas, en particulier Global Markets (qui représentait 17 % des revenus du Groupe BNP Paribas en 2023) et la Gestion Actif-Passif, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier une dégradation prolongée du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation peut exposer le Groupe BNP Paribas à des pertes significatives si celui-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché règlementé, tels que certains produits dérivés négociés entre institutions financières, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, le Groupe BNP Paribas pourrait subir des pertes significatives qu'il n'avait pas prévues (voir paragraphe *Simulations de stress et réserve de liquidité* de la section 5.8 *Risque de liquidité du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2023*).

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas correctement à ceux de ses passifs. Pour un certain nombre des actifs du Groupe BNP Paribas, les dates de paiement sont incertaines et, si le Groupe BNP Paribas reçoit des revenus moins importants que ceux attendus à un moment donné, des financements additionnels provenant du marché pourraient être requis afin qu'il puisse exécuter ses obligations. Alors que le Groupe BNP Paribas se fixe, dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, des limites strictes concernant les écarts entre actifs et passifs, il ne peut être garanti que ces limites seront efficaces pour éliminer tous les impacts négatifs potentiels résultant de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

4.3 Les notations des sociétés du Groupe BNP Paribas pourraient être dégradées et la rentabilité du Groupe pourrait en être sérieusement impactée.

Les notations de crédit ont un impact significatif sur la liquidité du Groupe BNP Paribas et le coût de son financement. Le Groupe BNP Paribas est suivi par quatre agences de notation financière, Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS. Le 24 avril 2023, Standard & Poor's a confirmé la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de A+ et la note court terme à A-1, avec une perspective stable. Le 14 juin 2024, Fitch a maintenu la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de AA- et la note court terme des dépôts et de la dette senior préférée de BNP Paribas SA de F1+ et a révisé la perspective à stable. Le 15 février 2024, Moody's a confirmé la note long terme des dépôts et de la dette senior préférée à Aa3 et la note court terme à P-1, avec une perspective stable. Le 20 juin 2024, DBRS a confirmé la note de la dette senior préférée à AA(*low*) et la note court terme à R-1(*middle*), avec une perspective stable. Une dégradation de la notation de crédit des sociétés du Groupe BNP Paribas pourrait nuire à la liquidité et compétitivité du Groupe. Cela pourrait également augmenter les coûts de financement du Groupe BNP Paribas, limiter son accès aux marchés de capitaux ou encore déclencher des obligations supplémentaires au titre de ses programmes d'émissions de *covered bonds* ou de contrats financiers de marché, de dérivés ou de couverture. Une dégradation de la notation de crédit souveraine de la France, principal marché sur lequel le Groupe exerce ses activités, pourrait également affecter indirectement la notation de crédit et le coût de financement du Groupe, en raison de l'augmentation potentielle de la prime de risque qui en résulterait pour les institutions financières françaises.

Par ailleurs, le coût de financement à long terme non garanti du Groupe BNP Paribas auprès d'investisseurs de marché est également directement lié à ses *spreads* de crédit, qui à leur tour dépendent dans une certaine mesure de ses notations de crédit. Un accroissement des *spreads* de crédit peut significativement augmenter

le coût de financement du Groupe BNP Paribas. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont aussi influencés par la perception que le marché a de la solvabilité du Groupe BNP Paribas. Enfin, les *spreads* de crédit peuvent être affectés par les fluctuations des coûts d'acquisition des *swaps* de crédit indexés sur les titres de créances du Groupe, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres mais aussi par un certain nombre de facteurs de marché échappant à tout contrôle du Groupe BNP Paribas.

5. RISQUES LIES AUX CONTEXTES MACROECONOMIQUES ET DE MARCHES

5.1 Un contexte économique et financier défavorable a pu par le passé et pourrait à l'avenir, affecter significativement le Groupe BNP Paribas et les marchés sur lesquels il opère.

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé à l'évolution des marchés financiers et plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France (25 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2023), dans les autres pays d'Europe (52 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2023) et dans le reste du monde (23 % des revenus du Groupe au 31 décembre 2023). Des troubles ou une détérioration des conditions de marché et/ou de l'environnement économique ou politique dans les pays où le Groupe BNP Paribas intervient a pu avoir dans le passé et pourrait de nouveau à l'avenir avoir, notamment, une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable se répercutant sur les activités et opérations des clients du Groupe BNP Paribas, en réduisant la demande de crédits et le volume des opérations, en renforçant ainsi le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients, notamment en raison de la détérioration de la capacité financière des entreprises et des ménages. Ce risque se matérialise, depuis le début de l'année 2024, notamment par une croissance ralentie ou faible dans différentes régions du monde et un risque de récession dans certaines d'entre elles, dont la zone euro, du fait notamment des hausses des taux d'intérêts observées en 2022 et 2023 ainsi que des crises spécifiques (par exemple, la crise de l'immobilier en Chine et la crise de l'immobilier commerciale aux États-Unis), en ligne avec le scénario central élaboré par la cellule de Recherche Économique du Groupe BNP Paribas, qui se base sur une croissance du PIB de la zone euro et des États-Unis de, respectivement, 2,5 % et 0,9 % en 2024 et 2,5 % et 0,6 %, respectivement, en 2023. Enfin, en 2024, comme en 2023, l'économie mondiale et de la zone euro sera particulièrement sensible au taux d'inflation et, par conséquent, aux taux d'intérêt, ainsi qu'aux impacts d'événements géopolitiques ;
- une baisse (ou une augmentation de la volatilité) du cours des titres obligataires, actions et matières premières impactant les activités du Groupe BNP Paribas, notamment ses activités de marché, de banque d'investissement et de gestion d'actifs. En effet, une volatilité importante sur une longue période peut entraîner des corrections sur les actifs financiers (et notamment sur les actifs les plus risqués) et ainsi générer des pertes pour le Groupe BNP Paribas. De plus, un changement brutal du niveau de volatilité et de sa structure ou l'alternance rapide de journées de forte hausse et de forte baisse des marchés sur une plus courte période peuvent rendre difficiles, ou plus coûteuses, les couvertures de certains produits structurés et ainsi augmenter le risque de perte pour le Groupe BNP Paribas ;
- les politiques macroéconomiques ou monétaires adoptées en réponse à la conjoncture économique, existante ou anticipée, pouvant avoir des conséquences, anticipées ou non, sur les paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt et les taux de change qui, à leur tour, peuvent impacter les activités du Groupe BNP Paribas les plus exposées aux risques de marché. Ce risque, qui a été très présent en 2023 du fait du resserrement monétaire significatif et rapide opéré par les banques centrales en 2022 et en 2023, reste pertinent en 2024 (voir section 5.2 *Toute variation significative des taux d'intérêt, et en particulier la hausse des taux d'intérêt en 2022 et 2023 après une période prolongée de taux d'intérêt bas, pourrait avoir un effet négatif sur le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe BNP Paribas*) ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pouvant aboutir à la formation de bulles spéculatives sur certains actifs, et les corrections issues d'une dégradation d'une telle conjoncture. Ce risque persiste en 2024 après le resserrement monétaire récent, notamment dans des secteurs spécifiques tels que l'immobilier commercial et le financement à effet de levier (voir section 5.2 *Toute variation significative des taux d'intérêt, et en particulier la hausse des taux d'intérêt en 2022 et 2023 après une période prolongée de taux d'intérêt bas, pourrait avoir un effet négatif sur le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe BNP Paribas*). À titre d'exemple, la baisse des valorisations et du nombre de transactions dans le secteur de l'immobilier commercial ont resserré les conditions de financement et augmenté l'incertitude des investisseurs sur ce marché, ce qui peut affecter la solidité financière des acteurs du marché et donc la qualité des créances. Pour rappel, l'exposition brute bilan et hors bilan du Groupe BNP Paribas à l'immobilier commercial représente 3,9 % des expositions brutes bilan et hors bilan du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2023 et l'exposition en cas de défaut du Groupe BNP Paribas représente 3,8 % du total des expositions en cas de défaut du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2023. En ce qui concerne l'immobilier commercial aux États-Unis, l'exposition en cas de défaut du Groupe BNP Paribas représente 0,09 % du total des expositions en cas de défaut du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2023 ; et

- des perturbations économiques significatives ponctuelles liées à ou des conséquences économiques adverses résultant de divers événements politiques et géopolitiques spécifiques défavorables (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine européenne de 2011, de la récession induite par la pandémie de Covid-19 en 2020 et 2021 ou de la forte inflation et de la hausse des taux d'intérêt ainsi que des chocs géopolitiques, par exemple l'invasion de l'Ukraine en 2022 et le conflit au Proche-Orient en 2023, pouvant avoir un impact important sur toutes les activités du Groupe BNP Paribas, notamment par la hausse de la volatilité et des coûts des sources de financement, la détérioration de la qualité des actifs et un ajustement des prix sur les marchés financiers, aggravé si la perturbation est caractérisée par une absence de liquidité des marchés qui rendrait difficile, voire impossible, la vente de certains produits à leur valeur de marché. Ces perturbations pourraient par ailleurs entraîner notamment une baisse des commissions de flux ou une baisse des crédits à la consommation par leur effet, ponctuel ou durable, sur les conditions économiques dans lesquelles évolue le Groupe BNP Paribas.

Par définition, la survenance de tels événements géopolitiques est difficilement prévisible mais, au titre de l'année 2024, peuvent être notamment cités l'aggravation ou l'extension de l'invasion de l'Ukraine et du conflit au Proche-Orient, pouvant notamment affecter directement le marché de l'énergie et/ou les chaînes d'approvisionnement, la survenance d'une crise liée aux dettes souveraines (niveau élevé d'endettement public postpandémie, augmentation rapide de coût de (re)financement, effet de taux de change aggravant, notamment pour les emprunteurs exposés au dollar américain) et la concrétisation de différents risques politiques comme, par exemple, le blocage au congrès américain ou l'incertitude liée aux élections (2024 étant une année électorale fournie ; à titre d'illustration, l'incertitude résultant des élections au Parlement européen et les élections législatives anticipées qui ont suivi en France ont créé de la volatilité sur les marchés en général et dans le secteur financier en particulier, et les élections présidentielles et législatives américaines de novembre pourraient également être une source de volatilité sur les marchés).

5.2 Toute variation significative des taux d'intérêt, et en particulier la hausse des taux d'intérêt en 2022 et 2023 après une période prolongée de taux d'intérêt bas, pourrait avoir un effet négatif sur le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Les taux d'intérêt ont augmenté significativement en 2022 et 2023 après des années de taux bas. Dans ce contexte, les résultats du Groupe BNP Paribas ont été et pourraient continuer à être significativement affectés de plusieurs manières. La hausse des taux d'intérêt augmente le coût du financement pour le Groupe en raison des taux d'intérêt plus élevés sur les passifs tels que les dépôts à court terme, les titres négociables à court terme et les obligations, ainsi que le risque d'arbitrage par les clients entre les dépôts non rémunérés et les dépôts rémunérés (aggravé en France par les décisions politiques visant à augmenter les taux sur l'épargne réglementée, y compris à des niveaux supérieurs au rendement perçu par les banques sur ces mêmes dépôts). Cette augmentation du coût du financement peut créer un déséquilibre et une réduction de la marge nette d'intérêts pour le Groupe BNP Paribas du fait du portefeuille important de prêts accordés dans un environnement de taux d'intérêt bas détenu par le Groupe. Le Groupe peut également avoir des difficultés (notamment en raison du taux d'usure en France) à refléter rapidement des taux d'intérêt plus élevés dans les nouveaux prêts hypothécaires ou autres prêts à taux fixe aux consommateurs ou aux entreprises, tandis que le coût des dépôts des clients et les coûts de couverture augmenteraient plus rapidement. En outre, la BCE a modifié en 2022 et 2023 les instruments qu'elle avait utilisés auparavant pour mettre en œuvre l'« assouplissement quantitatif » et améliorer la liquidité des banques, y compris, par exemple, la création du nouvel « instrument de protection de la transmission » et la modification des conditions de ses opérations de refinancement ciblé à long terme (TLTRO III) ; le Groupe procédant à des opérations de couverture globale de sa position de taux, tout changement des termes et conditions affectant ces instruments peut induire des ajustements de ces couvertures, ce qui a eu et pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe BNP Paribas. Ces ajustements ont conduit le Groupe BNP Paribas à enregistrer, au 31 décembre 2023, une charge extraordinaire impactant son produit net bancaire de 938 millions d'euros.

En outre, un portefeuille comportant des montants importants de prêts à taux d'intérêt bas et d'actifs à revenu fixe à la suite d'une période prolongée de taux d'intérêt bas devrait (dans un contexte de hausse rapide des taux d'intérêt du marché) perdre de la valeur. Si les stratégies de couverture du Groupe sont inefficaces ou ne fournissent qu'une couverture partielle contre un tel changement de valeur, le Groupe pourrait subir des pertes significatives.

Des taux d'intérêt plus élevés augmentent les charges financières des emprunteurs et peuvent peser sur leur capacité à faire face à leurs obligations. De plus, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs. Ces effets pourraient mettre à l'épreuve la résilience des portefeuilles de prêts et d'obligations du Groupe BNP Paribas, ce qui pourrait entraîner une augmentation des créances douteuses et des défauts de paiement. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes, en particulier de la part de la Réserve Fédérale américaine et de la BCE, a pu et pourrait encore, entraîner des corrections sévères sur certains marchés ou actifs (par exemple, les emprunteurs privés et souverains de qualité inférieure, certains secteurs des actions et de l'immobilier, notamment commercial, et les financements à effet de levier qui avaient

particulièrement bénéficié d'une période prolongée de taux d'intérêt bas et d'un environnement de liquidité élevée, et avoir un impact négatif sur les acteurs de ces marchés). À titre d'exemple, la crise de l'immobilier commercial a affecté, en début d'année 2024, le cours de bourse de nombreuses banques régionales américaines ainsi que la santé financière de certains grands promoteurs immobiliers. Plus largement, de telles corrections pourraient potentiellement s'avérer contagieuses pour les marchés financiers dans leur globalité, y compris par l'effet de l'augmentation substantielle de la volatilité et de la méfiance accrue des investisseurs, généralement ou relativement à certains secteurs, dont le secteur bancaire du fait de son exposition au marché de l'immobilier commercial ou à d'autres secteurs sensibles à la remontée des taux d'intérêt. Les activités du Groupe BNP Paribas pourraient en conséquence être fortement perturbées et, par conséquent, ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en subir un effet négatif important.

5.3 Du fait du périmètre géographique de ses activités, le Groupe BNP Paribas est exposé au risque pays et à l'évolution des contextes politique, macroéconomique ou financier d'une région ou d'un pays.

Le Groupe BNP Paribas surveille le risque pays et le prend en compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistrés dans ses états financiers consolidés. Cependant, un changement significatif dans l'environnement politique ou macroéconomique pourrait entraîner l'enregistrement de charges additionnelles ou aboutir à des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers consolidés. En outre, des facteurs spécifiques à une région ou à un pays dans lesquels le Groupe BNP Paribas opère pourraient rendre difficile l'exercice de son activité et conduire à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille de crédits du Groupe BNP Paribas était notamment composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de 33 %, en Belgique et au Luxembourg à hauteur de 16 %, en Italie à hauteur de 10 %, dans les autres pays européens à hauteur de 21 %, en Amérique du Nord à hauteur de 9 %, en Asie à hauteur de 6 % et dans le reste du monde à hauteur de 5 %. Une dégradation des conditions économiques, politiques ou de l'environnement réglementaire de ces pays ou régions aurait des répercussions particulièrement significatives sur le Groupe BNP Paribas. À titre d'exemple, l'introduction par le gouvernement polonais, en juillet 2022, d'une loi permettant aux emprunteurs de prêts immobiliers, généralement à taux variable, de suspendre leurs remboursements pendant huit mois entre 2022 et 2024 a conduit le Groupe (opérant en Pologne par le biais de BNP Paribas Bank Polska) à enregistrer un impact exceptionnel négatif au troisième trimestre 2022 de 204 millions d'euros. Par ailleurs, les résultats du Groupe BNP Paribas ont été affectés négativement en 2023 par la situation d'hyperinflation ayant cours en Turquie. De plus, le Groupe BNP Paribas est exposé à des risques propres s'agissant des pays non-membres de l'OCDE, et qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas est présent en Ukraine au travers de sa filiale UkrSibbank, dont il détient 60 % du capital au côté de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (40 %). Certaines restrictions précédemment imposées par la Banque nationale d'Ukraine ont été levées depuis le 1^{er} janvier 2024, ce qui a permis au Groupe BNP Paribas de satisfaire à nouveau les conditions d'exercice du contrôle sur sa filiale UkrSibbank telles que définies par les normes IFRS 10 permettant au Groupe BNP Paribas de consolider à nouveau UkrSibbank par intégration globale alors qu'elle était consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} mars 2022.

Concernant la Russie, objet de sanctions économiques sévères imposées notamment par l'Union européenne, les États-Unis et le Royaume-Uni, les expositions brutes bilan et hors-bilan du Groupe BNP Paribas sur ce pays représentaient 0,03 % des expositions brutes bilan et hors-bilan du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2023. Le Groupe suit attentivement l'évolution de la situation en liaison avec les autorités concernées et en particulier les réactions de la communauté internationale en matière de sanctions économiques.

6. RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

6.1 Des mesures législatives et réglementaires adoptées ces dernières années, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires en cours ou à venir, pourraient affecter de manière significative le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Des mesures législatives ou réglementaires entrées en vigueur ces dernières années dans les juridictions au sein desquelles le Groupe BNP Paribas exerce ses activités (notamment en France, en Europe et aux États-Unis) ont entraîné, et sont susceptibles de continuer à entraîner à l'avenir, une mutation substantielle de l'environnement dans lequel le Groupe BNP Paribas et d'autres institutions financières évoluent.

Parmi les mesures les plus récentes s'appliquant aux institutions financières telles que le Groupe BNP Paribas, figurent notamment :

- L'augmentation des exigences prudentielles, notamment par le Règlement du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (tel que modifié de temps à autre, le « CRR ») en matière de fonds propres, de solvabilité et de liquidité (en particulier pour les institutions financières d'importance systémique, telles que le Groupe BNP Paribas), ainsi que la modification des règles de pondération du risque et des modalités d'utilisation des modèles internes qui ont débouché et pourraient déboucher sur une hausse des exigences en capital.
- À propos des exigences de ratios de fonds propres minimum, la Commission européenne a adopté en octobre 2021 un paquet législatif visant à finaliser la mise en œuvre au sein de l'Union européenne de l'accord de Bâle III adopté par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS). Dans l'analyse d'impact accompagnant ce paquet législatif, la Commission européenne a estimé, sur la base d'une étude d'impact de l'Autorité bancaire européenne datant de décembre 2020 et d'estimations supplémentaires de la Commission européenne pour certains ajustements spécifiques à l'UE, que la mise en œuvre des normes définitives de Bâle III pourrait entraîner une augmentation moyenne des exigences minimales totales de fonds propres comprise entre 6,4 % et 8,4 %, après une mise en œuvre complète de la réforme. À l'issue du processus législatif, ont été adoptés (i) un règlement modifiant le CRR qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2025, avec une période d'introduction progressive au cours de laquelle les exigences seront augmentées graduellement jusqu'en 2030 (et 2032 pour certaines d'entre elles) et (ii) une directive modifiant la directive du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 sur les exigences de fonds propres, devant être appliquée par les États membres à partir du 11 janvier 2026 (sous réserve de certaines exceptions). Ces nouveaux textes sont entrés en vigueur en juillet 2024. Le Groupe estime que la finalisation des normes Bâle IV au 1^{er} janvier 2025 pourrait conduire à une baisse de 50 points de base de son ratio de solvabilité CET1 (hors effet de l'application des standards de la revue fondamentale du portefeuille de négociation (FRTB) de Bâle III pour le calcul par les banques de l'Union européenne de leurs besoins en fonds propres pour le risque de marché, qui a été reportée au 1^{er} janvier 2026). Cette estimation pourrait être ajustée en fonction de l'évolution du Groupe et du contexte macroéconomique.
- Le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision existantes ainsi que la création de nouvelles autorités de supervision, par exemple au titre du Mécanisme de Surveillance Unique (« MSU ») en application duquel le Groupe BNP Paribas est sous la supervision directe de la BCE.
- Le renforcement des régimes de prévention et de résolution des crises bancaires, notamment par l'adoption de la Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (telle que modifiée de temps à autre, la « DRRB »), afin notamment que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques et de limiter ainsi au minimum les coûts supportés par les contribuables.
- La mise en place, par la DRRB, de fonds nationaux de résolution, ainsi que la création, par le Règlement du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 (tel que modifié de temps à autre, le « Règlement MRU ») du Conseil de Résolution Unique (« CRU »), compétent pour entamer une procédure de résolution à l'égard d'établissements bancaires tels que le Groupe BNP Paribas, et du Fonds de Résolution Unique (« FRU »), financés par les établissements bancaires via une contribution annuelle. En 2023, la contribution du Groupe BNP Paribas s'est élevée à 1 002 millions d'euros.
- Des restrictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités considérées comme spéculatives qui sont interdites ou doivent être exercées au sein de filiales dédiées (en particulier les opérations pour compte propre) et sont soumises à des exigences prudentielles spécifiques et de financement autonome.
- L'interdiction ou des limitations de tarifs visant certains types de produits financiers ou d'activités.
- La mise en place de systèmes nationaux de garantie des dépôts et un projet de système européen de garantie/assurance des dépôts qui couvrira progressivement tout ou partie des systèmes de garantie des dépôts nationaux participants.
- Le renforcement des exigences de contrôle interne, de gestion des risques et de transparence quant à certaines activités.
- La mise en œuvre de tests de résistance réglementaires (y compris en matière climatique) qui pourrait conduire à l'application d'exigences supplémentaires en matière de capital réglementaire (voir partie *Tests de résistance — risque de marché* de la section 5.7 *Risque de marché* du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2023).
- Le renforcement des pouvoirs des autorités compétentes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; notamment à travers la création d'une nouvelle autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui commencera ses activités à partir du milieu de l'année 2025, créée par un nouveau règlement adopté par le Conseil en mai 2024 et qui s'appliquera à partir du 1^{er} juillet 2025 (sous réserve de certaines exceptions).
- Le renforcement des exigences en matière de règles de gouvernance et de bonne conduite et la limitation et l'imposition accrue des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux.

- L'évolution des réglementations applicables aux valeurs mobilières, et plus particulièrement aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres financiers émis par les entités du Groupe BNP Paribas) ; l'introduction de nouvelles règles pour améliorer la transparence, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers et notamment la régulation des transactions à haute fréquence, le renforcement des règles en matière d'abus de marché, la régulation plus stricte de certains types de produits financiers, telle que l'obligation de déclarer les produits dérivés et opérations de financement sur titres ou encore l'obligation soit de procéder à la compensation des opérations sur produits dérivés négociés de gré à gré, soit de limiter les risques y afférents (y compris à travers la constitution de garanties pour les produits dérivés non compensés par une contrepartie centrale).
- Les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres.
- Le renforcement des exigences de divulgation d'informations, y compris à travers l'introduction de nouvelles exigences de publication d'informations (i) sur la manière dont les groupes bancaires fournissant des services de gestion de portefeuille comme le Groupe BNP Paribas intègrent les risques ou les incidences négatives en matière de durabilité, les objectifs d'investissement durable ou la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement, (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent eux-mêmes des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie européenne et (iii) en matière de durabilité, certifiées par un tiers indépendant, permettant d'appréhender l'impact de l'activité du Groupe BNP Paribas sur les enjeux ESG et la manière dont ces enjeux affectent l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation, conformément aux textes transposant la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (la « CSRD »), applicables progressivement depuis le 1^{er} janvier 2024.
- Le renforcement des exigences de transparence et de publication d'informations prudentielles sur la gestion des risques RSE, incluant les risques physiques et de transition liés au changement climatique et l'introduction de nouvelles exigences relatives à la prise en compte des risques climatiques dans les systèmes de mesure et de gestion des risques des groupes bancaires, y compris à travers la publication de propositions à l'attention des banques en matière de gestion et de publication des risques climatiques.
- La multiplication de mesures non spécifiques aux institutions financières, telles que des mesures relatives au secteur des fonds d'investissement ou celles promouvant l'innovation technologique telles que l'ouverture de l'accès aux données (« open data ») ; le développement de la réglementation relative aux services de paiement, du financement participatif (*crowdfunding*) et des fintechs.

Les mesures existantes, de même que celles (par définition imprévisibles) qui pourraient être adoptées dans le futur, pourraient être de nature, notamment, à réduire la capacité du Groupe BNP Paribas à allouer et affecter ses ressources de capital et de financement, limiter sa capacité à diversifier ses risques, réduire la disponibilité de certaines ressources de financement et de liquidité, augmenter le coût du financement, augmenter les coûts de mise en conformité de ses activités, augmenter le coût ou réduire la demande des produits et services offerts par le Groupe BNP Paribas, imposer au Groupe BNP Paribas de procéder à des réorganisations internes, des changements structurels ou à des cessions, affecter la capacité du Groupe BNP Paribas à exercer certaines activités, ou à attirer ou à retenir des talents, faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur des services financiers ou affecter le modèle économique du Groupe BNP Paribas, et, plus généralement, affecter sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

6.2 En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales, et pourrait subir des pertes à la suite d'un contentieux privé, en lien ou non avec ces sanctions.

Le Groupe BNP Paribas est exposé au risque de non-conformité. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires, multiples et parfois divergentes et contradictoires, exacerbe ce risque. Outre le préjudice porté à la réputation du Groupe et l'éventuel déclenchement d'actions civiles (y compris les actions de Groupe), le non-respect de ces textes exposerait le Groupe BNP Paribas à des contentieux et des amendes et frais significatifs (y compris des amendes et des frais qui excéderaient les montants provisionnés), à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément par les autorités. Ce risque est encore renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle des institutions financières par les autorités compétentes ainsi que par les augmentations conséquentes des montants des amendes et peines applicables. En outre, les contentieux privés à l'encontre d'institutions financières ont augmenté de manière substantielle ces dernières années. Par conséquent, le Groupe BNP Paribas est exposé à un risque juridique significatif dans la conduite de ses opérations. Le nombre de demandes de dommages-intérêts ainsi que les montants réclamés en cas de litiges, de procédures d'autorités de régulation ou autres contentieux menés contre des établissements financiers ont augmenté de façon importante ces dernières années et pourraient continuer à s'accroître. Dans ce contexte, le Groupe

BNP Paribas peut constituer des provisions comme indiqué dans la note 4.k des états financiers consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2024, *Provisions pour risques et charges*.

En ce qui concerne le *Cease and Desist Order* établi le 30 juin 2014 conjointement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale aux États-Unis portant sur des infractions de la Banque à certaines lois et réglementations américaines relatives aux sanctions économiques (qui avaient été sanctionnées entre autres par une amende de 8,9 milliards de dollars), le Secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a informé BNP Paribas le 19 janvier 2024, qu'il considérait que le Groupe se conformait pleinement aux dispositions du *Cease and Desist Order* et que le suivi de ce dernier était clos. Parallèlement, le 6 février 2024, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine a également annoncé mettre fin au *Cease and Desist Order* et à une ordonnance connexe.

Le Groupe BNP Paribas est par ailleurs actuellement impliqué dans plusieurs contentieux et enquêtes comme résumé dans la note 7.c des états financiers consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2024, *Procédures judiciaires et d'arbitrage*, et pourrait à nouveau être impliqué dans d'autres contentieux et enquêtes à n'importe quel moment. Aucune garantie ne peut être donnée qu'une décision défavorable dans un ou plusieurs contentieux ou une suite défavorable dans une ou plusieurs enquêtes n'aura pas un effet défavorable significatif sur les résultats opérationnels du Groupe BNP Paribas quelle que soit la période concernée.

6.3 Le Groupe BNP Paribas pourrait connaître une évolution défavorable menant à sa résolution ou à une restructuration avant et/ou indépendamment d'une résolution : les détenteurs de titres BNP Paribas pourraient subir des pertes si BNP Paribas devait faire l'objet d'une procédure de résolution.

La DRRB, les ordonnances du 20 août 2015 et du 21 décembre 2020 la transposant, et le Règlement MRU, tels qu'amendés de temps à autre, confèrent à l'ACPR ou au CRU le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard d'établissements bancaires tels que le Groupe BNP Paribas, avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité de l'établissement. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par les actionnaires, puis par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (tels que les obligations super subordonnées) et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à la hiérarchie des créanciers dans le cadre de procédures normales d'insolvabilité. À titre d'information, la composition des financements *wholesale* moyen / long terme du Groupe BNP Paribas au 30 juin 2024 était la suivante : dette hybride Tier 1 pour 15,0 milliards d'euros, dette subordonnée Tier 2 pour 21,1 milliards d'euros, dette subordonnée non admise en fonds propres pour 1,9 milliard d'euros, dette senior non sécurisée non préférée pour 72,6 milliards d'euros, dette senior non sécurisée préférée pour 103,9 milliards d'euros et dette senior sécurisée pour 13,7 milliards d'euros.

Les autorités de résolution disposent également de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard des institutions et des groupes soumis à une procédure de résolution, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'institution en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires et/ou des instruments de dette, la conversion en instruments de fonds propres de catégorie 1 d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1, d'instruments de catégorie 2 et/ou d'instruments de dette la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial. En outre, les autorités de résolution doivent procéder à la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires ou à la conversion en titres de capital d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (telles que les obligations super-subordonnées) et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées) avant l'ouverture d'une procédure de résolution si les conditions d'application en sont remplies.

De plus, certains pouvoirs, en ce compris la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital ou la conversion en titres de capital d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (telles que les obligations super-subordonnées) et de catégorie 2 (tels que les obligations subordonnées), peuvent également être employés avant et/ou indépendamment de toute procédure de résolution, comme en vertu de la réglementation des aides d'État de la Commission européenne si l'institution nécessite un soutien public exceptionnel.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard du Groupe BNP Paribas pourrait donner lieu à des changements structurels significatifs du Groupe BNP Paribas (notamment des ventes d'actifs ou d'activités ou de la création d'établissements relais) et à une dépréciation totale ou partielle, une modification ou une variation des droits des actionnaires ou des créanciers. L'exercice de ces pouvoirs pourrait également, après le transfert de tout ou partie des activités ou la séparation des actifs du Groupe BNP Paribas, laisser les porteurs d'obligations (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion) dans une situation de créanciers d'un établissement dont les activités ou les actifs restants seraient insuffisants pour honorer les créances détenues par tout ou partie de ses créanciers.

7. RISQUES LIES A L'EVOLUTION DU GROUPE BNP PARIBAS DANS SON ENVIRONNEMENT

7.1 Si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à réaliser ses objectifs stratégiques, ou si ses résultats ne suivaient pas les tendances prévues, le cours de ses instruments financiers pourrait en être défavorablement affecté.

Le Groupe BNP Paribas a annoncé, lors de la publication de ses résultats annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, son plan stratégique 2025 qui comporte différents objectifs financiers et opérationnels. Lors de la publication de ses résultats annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, le Groupe a revu ses objectifs à horizon 2025 pour prendre en compte la dégradation du scénario macroéconomique, notamment en Europe, et l'impact négatif des décisions des autorités publiques en Europe ainsi que la trajectoire de certains métiers particulièrement affectés par le cycle actuel. Les résultats réalisés du Groupe BNP Paribas sont susceptibles de différer significativement de ces tendances pour diverses raisons, y compris en cas de réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. Si le Groupe BNP Paribas n'évolue pas en ligne avec ces tendances, sa situation financière et la valeur de ses instruments financiers pourraient en être affectées, de même que ses coûts de financement.

De plus, le Groupe mène une politique ambitieuse de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et s'engage pour avoir un impact positif sur la société avec des réalisations concrètes. En 2022, le Groupe BNP Paribas a renforcé son engagement en faveur d'une économie durable et de l'accélération des stratégies de décarbonation, avec la signature de la *Net-Zero Banking Alliance*, de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* et de la *Net-Zero Asset Manager Initiative*. Le Groupe prend ainsi des positions fortes, en étant membre fondateur des Principes pour une Banque Responsable de l'ONU, qui l'engage à aligner sa stratégie sur l'Accord de Paris et sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans le cadre de son plan stratégique 2022-2025, il a pour objectif de mobiliser 350 milliards d'euros à travers les activités de crédits et d'émissions obligataires durables liées aux sujets environnementaux et sociaux (crédits aux entreprises, institutionnels et particuliers liés aux sujets environnementaux et sociaux et émissions obligataires durables annuelles) et 300 milliards d'euros d'investissements responsables et durables gérés en 2025 (Fonds ouverts de BNP Paribas Asset Management distribués en Europe, classés Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR). De plus, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le Groupe BNP Paribas avait pris dès 2019 de nouveaux engagements afin de réduire à zéro son exposition au charbon thermique à horizon 2030 dans les pays de l'OCDE, et à horizon 2040 pour le reste du monde. Fin 2022, le Groupe BNP Paribas a publié son premier rapport d'alignement pour le climat et ses objectifs de réduction de l'intensité d'émissions carbone d'ici 2025 et engage les mesures nécessaires à l'alignement de ses portefeuilles de crédits à ses engagements de neutralité carbone. Enfin, en janvier 2023, le Groupe a renforcé sa politique d'engagement dans la société et s'engage dans le cadre d'une approche globale aux côtés de ses clients dans la transition vers une économie durable et bas-carbone. Fort des expertises développées au travers du *Low Carbon Transition Group*, le Groupe a annoncé de nouveaux objectifs matérialisant une accélération du financement de la production des énergies à bas-carbone et une réduction du financement de la production des énergies fossiles à horizon 2030. Si le Groupe ne parvenait pas à atteindre ces objectifs, qui dépendent en partie d'éléments en dehors de son contrôle, sa réputation pourrait être affectée.

7.2 Le Groupe BNP Paribas pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des activités issues des opérations d'acquisition ou de rapprochement et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ces opérations.

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des opérations d'acquisition de sociétés ou de rapprochement d'activités. Le Groupe BNP Paribas a notamment annoncé entendre affecter une partie des produits tirés de la cession de Bank of the West à des acquisitions. Pour rappel, les dernières opérations significatives du Groupe BNP Paribas ont été l'intégration de la plateforme Prime Brokerage & Electronic Execution de Deutsche Bank en 2019, l'acquisition de 100 % d'Exane, détenue jusque-là à 50 % par BNP Paribas, en 2021, l'acquisition de 100 % de Floa en 2022 et l'acquisition de Kantox en 2023. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du développement de l'activité et du marketing, le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités

est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfiques plus faibles qu'anticipé. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes du Groupe BNP Paribas avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de ses branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles du Groupe BNP Paribas, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats du Groupe BNP Paribas. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe pourraient avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences défavorables, notamment sur le plan financier.

Bien que le Groupe BNP Paribas procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. Dans l'hypothèse où le Groupe BNP Paribas n'aurait pas pu mener un exercice de *due diligence* approfondi préalablement à une acquisition, il pourrait acquérir des actifs douteux ou problématiques, ou des activités qui pourraient ne pas être rentables ou présenter certains risques potentiels qui ne se matérialisent qu'après l'acquisition. L'acquisition d'une activité non rentable ou d'une activité présentant des risques matérialisés peut présenter un impact négatif important sur la rentabilité globale du Groupe BNP Paribas et augmenter son passif.

7.3 L'environnement du Groupe BNP Paribas pourrait évoluer du fait d'une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, ce qui pourrait peser sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

Le Groupe BNP Paribas est confronté à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où il est présent, notamment l'Europe et les États-Unis, et cette concurrence pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration dans le secteur des services financiers, du fait de l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine des services de paiement et de financement ou du développement des plateformes de financement participatif (*crowdfunding*) ainsi que de l'évolution permanente des habitudes de consommation en matière bancaire. À titre d'illustration, le Groupe BNP Paribas a engagé des initiatives dans ce domaine avec le lancement de Hello bank! ou l'acquisition de Nickel ou celle encore de Floa, mais de nouveaux concurrents, soumis à une réglementation plus souple ou à des exigences moins fortes en matière de ratios prudentiels (fonds de dette, *shadow banks*) ou bénéficiant d'économies d'échelle, de synergies de données, d'innovations technologiques (opérateurs internet et mobiles, plateformes numériques, fintechs) ou d'un libre accès aux données financières des clients pourraient être plus compétitifs en proposant des prix plus bas et des services plus innovants répondant aux besoins nouveaux des consommateurs. Des technologies nouvelles, facilitant ou transformant les processus de transaction et les systèmes de paiement, telles que par exemple les technologies *blockchain* et les services qui y sont liés, ou susceptibles d'impacter significativement les mécanismes fondamentaux du système bancaire actuel, telles que par exemple les monnaies digitales des banques centrales, se sont développées ces dernières années ou pourraient connaître un essor dans un avenir proche. S'il est difficile de prévoir les effets de ces évolutions ainsi que la réglementation qui leur est applicable, l'usage de telles technologies pourrait néanmoins réduire les parts de marché des banques, et notamment du Groupe BNP Paribas, capter des investissements qui auraient pu être réalisés dans des technologies utilisées par des institutions financières plus établies, comme le Groupe BNP Paribas ou, plus largement, faire émerger un système monétaire différent dans lequel l'intérêt de recourir aux institutions financières établies, telles que le Groupe BNP Paribas, serait affecté. Si de telles évolutions continuaient à prendre de l'ampleur, en particulier grâce au soutien des gouvernements et des banques centrales, si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services plus innovante, attractive et rentable que celle offerte par les concurrents actuels ou les nouveaux entrants ou si certaines de ces activités venaient à être exercées par d'autres institutions que les banques, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Il est également possible que l'application d'exigences renforcées (notamment en matière de capital réglementaire et de limitations d'activité) aux établissements financiers de taille significative ou d'importance systémique, auxquelles les nouveaux acteurs peuvent ne pas être soumis, engendre des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts des plus grandes institutions du secteur privé, telles que le Groupe BNP Paribas.

7.4 Le Groupe BNP Paribas pourrait voir son activité perturbée et connaître des pertes en raison des risques liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), notamment au changement climatique, tels que des risques de transition, des risques physiques ou des risques de responsabilité.

Le Groupe BNP Paribas est exposé aux risques liés au changement climatique, directement sur ses propres opérations ou indirectement via ses activités de financement et d'investissement. Il existe deux principaux types de risques liés au changement climatique : (i) les risques de transition, qui résultent d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques en vue d'une transition vers une économie bas-carbone ; et

(ii) les risques physiques, conséquence de l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens via des épisodes météorologiques extrêmes ou bien des risques de long terme tels que la montée des eaux ou l'augmentation des températures. Le risque physique peut se propager tout au long de la chaîne de valeur des entreprises clientes du Groupe BNP Paribas, ce qui peut conduire à un défaut de paiement et donc générer des pertes financières, tandis que le processus de réduction des émissions est susceptible d'avoir un impact significatif sur tous les secteurs de l'économie en affectant la valeur des actifs financiers et la rentabilité des entreprises.

De plus, des risques de responsabilité peuvent découler de ces deux catégories de risque. Ils correspondent à la compensation financière qui peut être demandée par des particuliers, des entreprises, des gouvernements ou des organisations non gouvernementales (ONG) qui peuvent être affectés par des événements, des activités ou des effets liés au changement climatique et qui chercheraient à tenir les acteurs du secteur financier responsables du financement, de la facilitation ou de toute autre contribution à ces événements, activités ou effets. Ces dernières années, l'activisme des actionnaires, des fonds activistes, des ONG et autres, notamment en matière d'ESG, a été dirigé contre de nombreuses sociétés publiques. Ces initiatives visent notamment à exiger des entreprises qu'elles divulguent des informations importantes sur leurs actions et engagements liés à l'ESG et, dans certains cas, à les obliger à procéder à des réorientations stratégiques et commerciales. D'autre part, dans certaines juridictions, les opérateurs économiques peuvent également être confrontés à des actions en justice de la part de particuliers, d'entreprises, de gouvernements ou d'ONG, de groupes ou de personnes.

Les initiatives et cadres politiques et réglementaires, y compris aux niveaux français, de l'Union européenne et international, concernant le changement climatique et la durabilité, ainsi que les engagements volontaires et conjoints par le biais d'alliances industrielles, créent des risques juridiques, réglementaires et de réputation croissants. Le cadre réglementaire ESG est en constante mutation, évolue et continue d'évoluer. Il comporte, entre autres, des exigences en termes de divulgation d'informations et de prise en compte des risques climatiques dans les systèmes de mesures et de gestion des risques, ainsi qu'un devoir général de vigilance (voir section 6.1 *Des mesures législatives et réglementaires adoptées ces dernières années, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires en cours ou à venir, pourraient affecter de manière significative le Groupe BNP Paribas ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel il opère*). Ces initiatives et cadres se chevauchent à certains égards et ne sont pas toujours cohérents dans leurs objectifs, ce qui entraîne une complexité réglementaire et, dans certains cas, un manque de clarté et des difficultés d'interprétation. La non-conformité des activités et de la communication du Groupe avec ces exigences réglementaires ainsi que toute autre réglementation concernant la transition vers une économie à plus faible émission de carbone, le changement climatique, la durabilité ou les investissements liés à l'énergie, pourraient avoir un impact négatif sur ses activités, la valeur de ses investissements et sa réputation.

BNP Paribas ne considère pas les risques de nature ESG comme constituant des types de risque mais plutôt comme des facteurs de risque susceptibles d'affecter n'importe quel type de risque, et notamment les risques de crédit, de marché ou les risques opérationnels. En conséquence, les facteurs de risque ESG sont progressivement incorporés par le Groupe BNP Paribas dans ses dispositifs et processus de gestion des risques existants. Ainsi, et tel qu'exposé de manière détaillée au chapitre 7 du Document d'enregistrement universel de BNP Paribas au 31 décembre 2023, les facteurs de risque de nature ESG, dont le sous-ensemble des facteurs de risque climatiques et environnementaux, figurent parmi les facteurs de risque que les contributeurs au processus d'identification de risque du Groupe prennent en compte et auxquels ils appliquent une appréciation du risque sur des scénarios à court à moyen terme (trois ou quatre années à venir) ainsi qu'à long terme. De plus, afin d'améliorer le processus d'identification des risques pour 2023, le Groupe a identifié plusieurs grandes tendances ou menaces de risque qui sont directement ou indirectement liées au changement climatique et qui doivent être prises en compte lors de la mise à jour de l'inventaire des risques du Groupe. Ces tendances ou menaces comprennent les évolutions des marchés de l'assurance et de la réassurance ; les attentes des clients concernant les préoccupations liées au climat et l'impact du consumérisme ; les attentes financières des investisseurs dans le contexte de risques climatiques et environnementaux accrus ; la mise à jour de l'analyse de l'impact économique du changement climatique et de la transition énergétique ; l'écart entre l'offre et la demande en matière de ressources naturelles ; les risques induits par l'effondrement des écosystèmes et les dommages causés aux services des écosystèmes ; les menaces pour la santé et la résistance des agents pathogènes ; l'attention portée sur le rôle des banques dans les problématiques ESG et les risques réputationnels en découlant ; et les inégalités croissantes, la polarisation de la société, les troubles sociaux liés au climat et aux aspects environnementaux. Le Groupe suit ces risques dans le cadre de la conduite de son activité, dans celle de ses contreparties ou dans ses investissements pour compte propre ou pour compte de tiers. À ce titre, les politiques spécifiques de crédit et la Politique Générale de Crédit ont été enrichies depuis 2012 et 2014 respectivement avec l'ajout de clauses relatives à la responsabilité sociale et environnementale. De plus, le développement d'exigences réglementaires en la matière pourrait conduire à un accroissement des litiges subis par les institutions financières en lien avec le changement climatique et d'autres thématiques qui y sont relatives. Le Groupe pourrait ainsi être tenu responsable de défaillances dans l'exécution des transactions, telles qu'une

appréciation inadéquate des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance de certains produits financiers.

De plus, des politiques sectorielles et d'exclusion de financement de certains secteurs définissant des critères ESG ont aussi été mises en place et le Groupe BNP Paribas devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques (voir section 7.1 *Si le Groupe BNP Paribas ne parvenait pas à réaliser ses objectifs stratégiques, ou si ses résultats ne suivaient pas les tendances prévues, le cours de ses instruments financiers pourrait en être défavorablement affecté*). Spécifiquement et à titre d'exemple, en matière de financement des entreprises, le Groupe BNP Paribas peut être amené, en fonction des résultats de l'analyse ESG qui est conduite, à prendre la décision de sortir d'une relation avec un client (résultats insatisfaisants), de mettre celle-ci sous surveillance et de la suivre régulièrement (résultats intermédiaires) et d'entrer en relation, ou de continuer la relation, avec ce client (résultats satisfaisants). De même, en matière d'investissements, selon l'efficacité des dispositifs de gestion des risques ESG mis en œuvre, le Groupe peut être amené à investir, s'engager ou désinvestir. En dépit des actions menées par le Groupe BNP Paribas pour suivre les risques et lutter contre le changement climatique, les risques physiques, de transition ou de responsabilité liés à celui-ci, ou tout retard ou échec dans la mise en œuvre des mesures de gestion de ces risques, pourraient avoir un impact négatif important sur les activités du Groupe, sa situation financière et sa réputation.

7.5 L'évolution de certaines participations dans les établissements de crédit ou financiers pourrait peser sur la situation financière du Groupe BNP Paribas.

Certaines catégories d'actifs peuvent être assorties d'une pondération de risque élevée de 250 %. Elles incluent : les établissements de crédit ou financiers consolidés par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel, à l'exception des entités d'assurance ; les participations financières significatives, dans les établissements de crédit ou financiers détenus à plus de 10 % ; les actifs d'impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles.

Au 31 décembre 2023, les actifs pondérés assortis d'une pondération de risque élevée de 250 % s'élèvent à 19 milliards d'euros, soit 3 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas. Ils s'élevaient à 20 milliards d'euros au 31 décembre 2022, soit 3 % du total des actifs pondérés du Groupe, et à 20 milliards d'euros au 30 juin 2024, soit 3 % du total des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas. Si le Groupe BNP Paribas augmente le montant des actifs assortis d'une pondération de risque élevé (soit en augmentant la proportion de ces actifs assortis d'une pondération de risque élevé dans son portefeuille global d'actifs, soit en raison d'une augmentation de la pondération réglementaire des risques applicable à ces actifs), ses ratios d'adéquation des fonds propres pourraient être abaissés.

5. Evènements récents

Au sein du chapitre 3.5 « Evènements récents » page 153, le paragraphe situé en dessous du titre « Croissance externe et partenariats » est supprimé et remplacé par le communiqué de presse suivant.



BNP PARIBAS ENTRE EN NEGOCIATIONS EXCLUSIVES AVEC AXA EN VUE DE L'ACQUISITION D'AXA INVESTMENT MANAGERS ET D'UN PARTENARIAT DE LONG TERME DANS LA GESTION D'ACTIFS

Communiqué de presse
Paris, le 1^{er} août 2024

Le Groupe BNP Paribas annonce aujourd'hui l'entrée en négociations exclusives avec AXA en vue, d'une part, d'acquérir 100% d'AXA Investment Managers (AXA IM) représentant environ 850 Md€ d'actifs sous gestion¹ et, d'autre part, de nouer un partenariat de long terme pour la gestion d'une large part de ses actifs.

BNP Paribas Cardif, le métier assurance du Groupe BNP Paribas, après avoir procédé directement et en propre à l'acquisition envisagée, pourrait déléguer à cette plateforme la gestion de ses actifs d'assurance et d'épargne à hauteur de 160 Md€¹.

Avec l'apport combiné des plateformes de gestion d'actifs du groupe BNP Paribas, le nouvel ensemble ainsi constitué représenterait 1 500 Md€ d'actifs sous gestion¹ et compterait parmi les tout premiers leaders européens du secteur.

Plus particulièrement, il deviendrait le leader européen de la gestion d'épargne longue pour les assurances et les fonds de pension avec 850 Md€ d'actifs¹, en s'appuyant sur des plateformes puissantes de gestion d'actifs cotés et privés. Cette acquisition permettrait également au nouvel ensemble de bénéficier de la position de marché et de l'expertise de l'équipe dédiée aux actifs privés d'AXA IM, facteurs de croissance future auprès des clients institutionnels et particuliers.

Le prix convenu pour l'acquisition et la mise en place du partenariat est de 5,1 Md€ au *closing*, anticipé pour l'été 2025.

Avec un impact d'environ 25 pb sur le ratio CET1 du Groupe BNP Paribas et au terme du processus de rapprochement, le retour sur capital investi attendu de l'opération, dès la troisième année, serait supérieur à 18%.

L'opération envisagée est soumise au processus de consultation des instances représentatives du personnel des entités concernées, en vue d'un accord d'ici la fin de l'année. Le *closing* de l'opération est attendu à l'été 2025, dès lors que les autorisations des autorités compétentes auront été reçues.

« Ce projet positionnerait le Groupe BNP Paribas comme un acteur européen leader de la gestion d'actifs de long terme. Bénéficiant ainsi de la taille critique tant dans les actifs cotés que privés, il servirait d'autant plus efficacement ses clients assureurs, fonds de pension, réseaux bancaires et distributeurs. Le partenariat stratégique noué avec AXA, pierre angulaire de ce projet, confirmerait la capacité de nos deux groupes à unir leurs forces. Ce projet majeur, générateur de croissance dans la durée, constituerait un axe puissant de développement pour notre Groupe. » a déclaré Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur, Directeur Général, BNP Paribas.

¹ Sur la base des actifs au 31.12.2023

« La cession d'AXA Investment Managers concrétise la réussite d'une activité créée et développée au sein du Groupe AXA. Au cours des 25 dernières années, nous avons construit une plateforme exceptionnelle, synonyme aujourd'hui d'une expertise reconnue en matière d'investissement, d'une attention permanente aux besoins des clients et d'une performance établie en matière de développement durable. Grâce à la qualité du travail de ses équipes, AXA IM est aujourd'hui un acteur clef du secteur, et le numéro 1 en Europe sur les placements 'Alternatifs' » a déclaré **Thomas Buberl, Directeur Général d'AXA** « En combinant nos forces à celles de BNP Paribas, AXA Investment Managers deviendrait un gestionnaire d'actifs de taille mondiale, avec une plus forte présence globale et une plus large gamme de services, et un objectif commun de renforcer leur position de leader dans l'investissement responsable. Je voudrais remercier tous les collaborateurs d'AXA IM pour leur engagement permanent et leur volonté constante de créer de la valeur pour nos clients ».

« La création, au sein du pôle Investment & Protection Services (IPS) du Groupe BNP Paribas, d'un leader européen de la gestion d'actifs en assurance et épargne à long terme, permettrait à IPS de dépasser le seuil de 2 000 milliards d'euros d'actifs confiés par ses clients. Cette opération offrirait à BNP Paribas Cardif l'opportunité de bénéficier d'un accès privilégié aux services d'un gestionnaire expert dans les classes d'actifs nécessaires à la gestion assurantielle. La complémentarité des expertises des équipes de BNP Paribas Asset Management et d'AXA IM dans les actifs cotés et privés ainsi que leur leadership en matière d'investissement responsable seraient des atouts précieux pour mieux répondre demain aux besoins des clients. » a déclaré **Renaud Dumora, Directeur Général Adjoint, Investment & Protection Services, BNP Paribas**.

Contact Presse

Sandrine Romano – sandrine.romano@bnpparibas.com – +33 (0)6 71 18 23 05

A propos de BNP Paribas

BNP Paribas est la première banque de l'Union européenne et un acteur bancaire international de premier plan. Elle est présente dans 63 pays et rassemble près de 183 000 collaborateurs, dont plus de 145 000 en Europe. Le Groupe détient des positions clés dans ses trois grands pôles opérationnels : Commercial, Personal Banking & Services pour l'ensemble des banques commerciales du Groupe et plusieurs métiers spécialisés parmi lesquels BNP Paribas Personal Finance ou encore Arval; Investment & Protection Services pour les solutions d'épargne, d'investissement et de protection ; et Corporate & Institutional Banking, centré sur les clientèles Entreprises et Institutionnels. Fort d'un solide modèle diversifié et intégré, le Groupe accompagne l'ensemble de ses clients (particuliers, associations, entrepreneurs, PME, grandes entreprises et institutionnels) pour les aider à réaliser leurs projets en leur proposant des services de financement, d'investissement, d'épargne ou de protection. En Europe, BNP Paribas est composé de quatre marchés domestiques : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. Le Groupe déploie également son modèle intégré de banque commerciale dans les pays du bassin méditerranéen, en Turquie et en Europe de l'Est. Acteur bancaire international de premier plan, le Groupe dispose de plateformes et de métiers leaders en Europe, d'une forte présence dans la zone Amériques, ainsi que d'un dispositif solide et en forte croissance en Asie-Pacifique. BNP Paribas met en œuvre dans l'ensemble de ses activités une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale lui permettant de contribuer à la construction d'un futur durable, tout en assurant la performance et la stabilité du Groupe.

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des informations prospectives fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Ces informations prospectives comportent des projections et des estimations financières qui se fondent sur des hypothèses, des considérations relatives à des projets, des objectifs et des attentes en lien avec des événements, des opérations, des produits et des services futurs et sur des suppositions en termes de performances et de synergies futures. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces projections et estimations qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à BNP Paribas, ses filiales et ses investissements, au développement des activités de BNP Paribas et de ses filiales, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux de BNP Paribas, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. Toute déclaration prospective contenue dans ce communiqué de presse intervient à la date du présent communiqué. BNP Paribas ne s'engage en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces informations prospectives qui sont données à la date de ce communiqué de presse.

6. Gouvernance

Suite à l'Assemblée Générale Mixte de BNP Paribas le 14 mai 2024, le Conseil d'administration est composé des 14 membres suivants :

- **Jean Lemierre**, fonction principale : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas
- **Jean-Laurent Bonnafé**, fonction principale : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas
- **Jacques Aschenbroich**, fonction principale : Président d'Orange
- **Juliette Brisac (administratrice représentant les salariés actionnaires)**, fonction principale : Chief Operating Officer de la Direction de l'Engagement d'entreprise du Groupe BNP Paribas
- **Monique Cohen**, fonction principale: Senior Advisor de Seven2
- **Hugues Epailard (administrateur représentant les salariés)**, fonction principale : Chargé d'Affaires Immobilier BNP Paribas
- **Marion Guillou**, fonction principale : Administratrice indépendante
- **Vanessa Lepoutier (administratrice représentant les salariés)**, fonction principale : Conseillère patrimoniale
- **Lieve Logghe**, fonction principale : Directrice administrative et financière de Boortmalt International
- **Marie-Christine Lombard**, fonction principale : Présidente du Directoire de Géodis
- **Christian Noyer**, fonction principale : Administrateur de sociétés
- **Daniela Schwarzer**, fonction principale : Membre du Directoire de la Fondation Bertelsmann
- **Annemarie Straathof**, fonction principale : Administratrice de sociétés
- **Michel Tilmant**, fonction principale : Administrateur de sociétés

La section 2.1.1 « Présentation des mandataires sociaux » du chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise et contrôle interne » est modifiée pour insérer la présentation d'une nouvelle administratrice:

Annemarie Straathof

Fonction principale : Administratrice de sociétés

Née le 2 août 1962

Nationalité : Néerlandaise

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2024 – AG 2027

Date du 1^{er} mandat d'administrateur : 14 mai 2024

Nombre d'actions BNP Paribas détenues⁽¹⁾ : 0

Adresse professionnelle :

16 boulevard des Italiens

75009 PARIS

FRANCE

Mandats⁽¹⁾ dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris

étrangères

BNP Paribas^(*), administratrice

Participation⁽¹⁾ aux Comités spécialisés de sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Autres⁽¹⁾

NA

Études

Titulaire d'un Bachelor of Arts en littérature anglaise de l'Université d'Amsterdam

Titulaire d'un Master in Business Administration de la Rotterdam School of Management

Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

NA

(1) Au 14 mai 2024.

() Société cotée.*

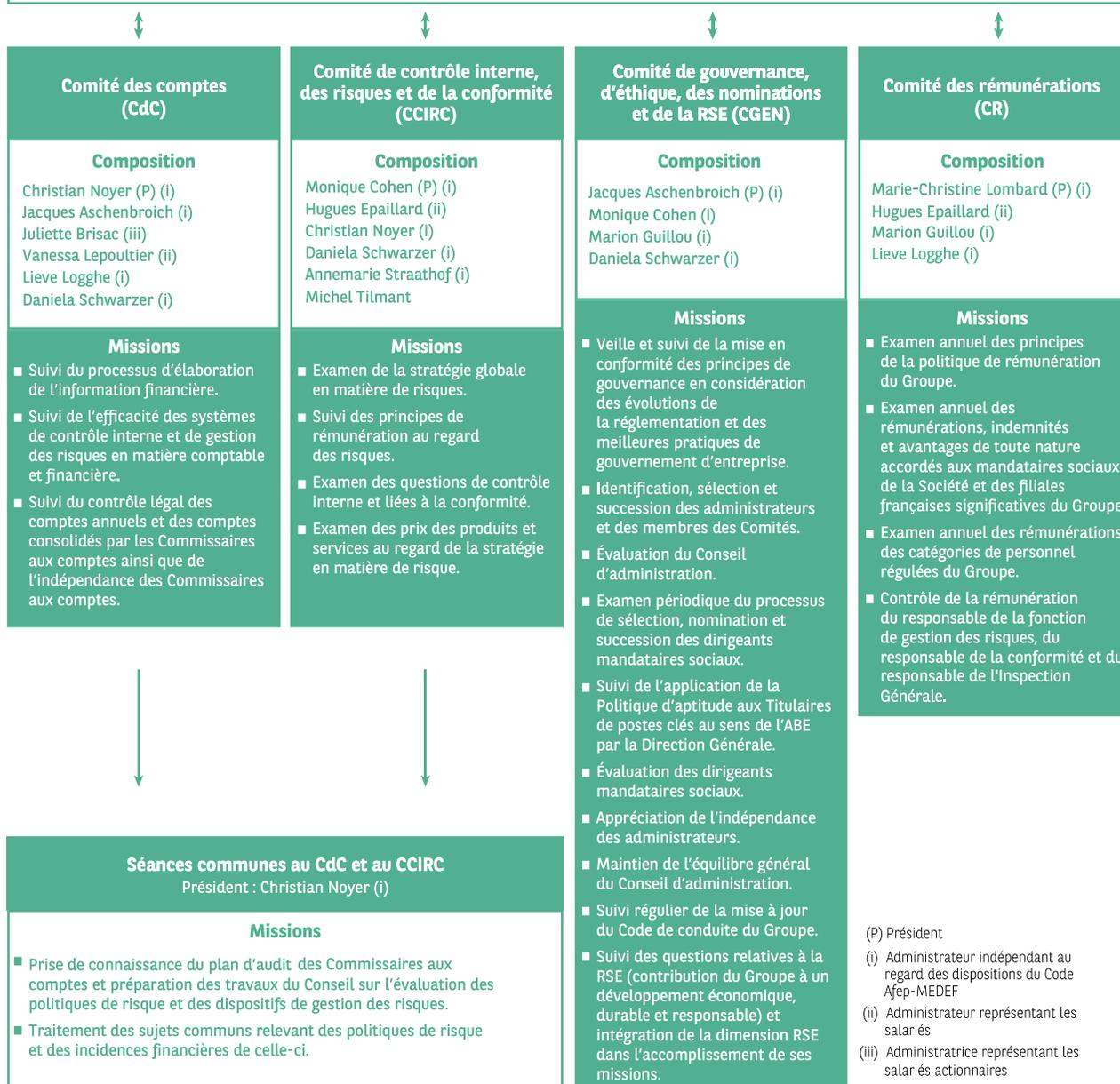
Le tableau figurant en page 50 de la section 2.1.2 « Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas » du chapitre 2 « Gouvernement d'entreprise et contrôle interne » est remplacé par le présent tableau afin de tenir compte du changement de composition des membres des comités spécialisés.

Le Conseil d'administration (au 14 mai 2024)

Président : Jean Lemierre

Missions et contrôles dans les domaines suivants :

- Orientations et opérations stratégiques
- Promotion de la RSE
- Gouvernance, contrôle interne et comptes
- Supervision de la gestion des risques
- Communication financière
- Rémunérations
- Plan préventif de rétablissement
- Suivi de l'application du Code de conduite



(P) Président

(i) Administrateur indépendant au regard des dispositions du Code Afep-MEDEF

(ii) Administrateur représentant les salariés

(iii) Administratrice représentant les salariés actionnaires

Dans cette section 2.1.2 « Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas », le premier paragraphe figurant sous le tableau page 53 relatif à l'indépendance des administrateurs est modifiée pour insérer la présente phrase :

« En particulier, le Conseil d'administration a constaté que les relations d'affaires entre BNP Paribas et les groupes dans lesquels les administrateurs détiennent des mandats n'ont pas de caractère significatif (les revenus générés pour chacune des relations commerciales considérées représentaient moins de 0,5 % des revenus totaux publiés par BNP Paribas). »

La section 2.3 « Le Comité Exécutif » est modifiée comme suit :

Au 1^{er} juillet 2024, le Comité Exécutif de BNP Paribas est composé des membres suivants :

- **Jean-Laurent Bonnafé**, Administrateur Directeur Général ;
- **Yann Gérardin**, Directeur Général délégué, en charge du pôle Corporate & Institutional Banking ;
- **Thierry Laborde**, Directeur Général délégué, en charge du pôle Commercial, Personal Banking & Services ;
- **Laurent David**, Directeur Général adjoint, Chief Operating Officer ;
- **Renaud Dumora**, Directeur Général adjoint, en charge du pôle Investment & Protection Services ;
- **Isabelle Loc**, Directrice de la Banque Commerciale en France ;
- **Charlotte Dennery**, Administratrice Directrice Générale de BNP Paribas Personal Finance ;
- **Elena Goitini**, Administratrice déléguée de BNL ;
- **Michael Anseeuw**, Administrateur Directeur Général et Président du Comité de Direction de BNP Paribas Fortis ;
- **Yannick Jung**, Responsable de Corporate & Institutional Banking Global Banking ;
- **Pauline Leclerc-Glorieux**, Administratrice Directrice Générale de BNP Paribas Cardif ;
- **Olivier Osty**, Responsable de Corporate & Institutional Banking Global Markets ;
- **Bernard Gavgani**, Directeur des Systèmes d'Information ;
- **Stéphanie Maarek**, Directrice de la Conformité ;
- **Lars Machenil**, Directeur Financier ;
- **Sofia Merlo**, Directrice des Ressources Humaines ;
- **Frank Roncey**, Directeur des risques ;
- **Anne Pointet**, Directrice de l'Engagement d'entreprise ;
- **Elise Hermant**, Directrice de la Communication.

Depuis novembre 2007, le Comité Exécutif de BNP Paribas est doté d'un Secrétariat permanent.

7. Informations complémentaires

7.1 Composition de l'actionnariat au 30 juin 2024

Dates	30/06/2022			30/06/2023			30/06/2024		
Actionnaires	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV
BlackRock Inc.	72,50⁽¹⁾	5,9%	5,9%	84,85⁽²⁾	6,9%	7,1%	67,94⁽³⁾	6,0%	6,0%
SFPI⁽⁴⁾	96,55⁽⁵⁾	7,8%	7,8%	63,22⁽⁶⁾	5,1%	5,3%	63,22⁽⁷⁾	5,6%	5,6%
Amundi				61,33⁽⁸⁾	5,0%	5,1%	57,54⁽⁹⁾	5,1%	5,1%
Grand-Duché de Luxembourg	12,87	1,0%	1,0%	12,87	1,0%	1,1%	12,87	1,1%	1,1%
Salariés	53,46	4,3%	4,3%	53,86	4,4%	4,5%	52,32	4,7%	4,7%
• dont FCPE ⁽¹⁰⁾ Groupe	41,30	3,3%	3,3%	42,17	3,4%	3,5%	41,47	3,7%	3,7%
• dont détention directe	12,16	1,0% ⁽¹¹⁾	1,0% ⁽¹¹⁾	11,69	1,0% ⁽¹¹⁾	1,0% ⁽¹¹⁾	10,85	1,0% ⁽¹¹⁾	1,0% ⁽¹¹⁾
Mandataires sociaux	0,30	NS	NS	0,30	NS	NS	0,30	NS	NS
Titres détenus par le Groupe⁽¹¹⁾	1,40	0,1%	-	39,42	3,2%	-	1,54	0,1%	-
Actionnaires Individuels⁽¹²⁾	48,75	4,0%	4,0%	68,60	5,6%	5,7%	72,28	6,4%	6,4%
Inv. institutionnels⁽¹²⁾	915,69	74,2%	74,3%	849,88	68,8%	71,2%	802,80	71,0%	71,1%
• Européens	540,12	43,8%	43,8%	493,06	39,9%	41,3%	425,62	37,6%	37,7%
• Non Europ.	375,57	30,4%	30,5%	356,82	28,9%	29,9%	377,18	33,4%	33,4%
Autres et non identifiés⁽¹²⁾	32,81	2,7%	2,7%	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 234,33	100%	100%	1 234,33	100%	100%	1 130,81	100%	100%

⁽¹⁾ Selon déclaration par BlackRock datée du 24 juin 2022.

⁽²⁾ Selon déclaration par BlackRock datée du 19 avril 2023.

⁽³⁾ Selon déclaration par BlackRock datée du 27 juin 2024.

⁽⁴⁾ Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

⁽⁵⁾ Selon déclaration par la SFPI, Document AMF n° 217C1156 daté du 6 juin 2017.

⁽⁶⁾ Selon déclaration par la SFPI datée du 25 mai 2023.

⁽⁷⁾ Selon déclaration par la SFPI datée du 10 juillet 2024.

⁽⁸⁾ Selon déclaration par Amundi datée du 19 mai 2023 (NB : identifié indépendamment et donc hors inv. institutionnels depuis le 31.12.22).

⁽⁹⁾ Selon déclaration par Amundi datée du 7 mai 2024.

⁽¹⁰⁾ Les droits de vote du FCPE sont exercés, après décision prise par son Conseil de Surveillance, par le Président de ce dernier.

⁽¹¹⁾ Hors positions de travail des tables de trading et y compris les titres rachetés dans le cadre du programme de rachat d'actions 2023 et 2024 (NB : ces actions acquises seront annulées).

⁽¹²⁾ Sur la base d'analyses fondées sur les enquêtes SRD2 - Investisseurs institutionnels hors BlackRock (en 2022, 2023 et 2024) et Amundi (en 2023 et 2024).

⁽¹³⁾ Dont 0,4% pour les actions visées à l'article L.225-102 du Code de commerce permettant de déterminer le seuil au-delà duquel la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires doit être proposée.

La somme des valeurs figurant dans les tableaux peut différer légèrement du total reporté en raison des arrondis.

7.2 Accessibilité de l'amendement

Ce document est disponible sur le site internet <https://invest.bnpparibas/> ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

▪ **par courrier :**

BNP Paribas – Finance & Stratégie
Relations Investisseurs et Information Financière
Palais du Hanovre
16 rue de Hanovre – CAT03B2
75002 Paris

▪ **par téléphone :** + 33 (0)1 40 14 63 58

L'information règlementée est accessible sur le site : <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>

7.3 Changement significatif

A l'exception des éléments mentionnés dans l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2023, aucun changement significatif de la situation financière du Groupe n'est survenu depuis le 30 juin 2024, aucun changement significatif défavorable des perspectives de l'émetteur n'est survenu depuis le 24 juillet 2024.

A la connaissance de BNP Paribas, il n'y a pas eu d'événements récents qui soient significativement pertinents pour l'évaluation de la solvabilité de BNP Paribas depuis le 30 juin 2024.

7.4 Passifs éventuels

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

Les risques y afférents ont été évalués par la Banque et font l'objet, le cas échéant, de provisions présentées dans la note 4.k « Provisions pour risques et charges », une provision étant constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les principaux passifs éventuels représentatifs de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 30 juin 2024 sont quant à eux décrits ci-dessous. La Banque considère actuellement qu'aucune de ces procédures n'est de nature à avoir un impact défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature imprévisible.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS en vertu du Code des faillites des États-Unis (U.S. Bankruptcy Code) et de la loi de l'État de New York à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de sommes prétendument transférées aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations.

À la suite de certaines décisions du tribunal des faillites américain et du « U.S. District Court » entre 2016 et 2018, la majorité des actions du liquidateur de BLMIS ont été soit rejetées, soit considérablement limitées. Toutefois, ces décisions ont été soit infirmées, soit effectivement annulées par des décisions ultérieures de la Cour d'Appel des États-Unis pour le Deuxième Circuit rendues le 25 février 2019 et le 30 août 2021. Par conséquent, le liquidateur de BLMIS a réintroduit certains de ces recours et a fait valoir à fin mai 2023 des créances d'un montant global d'environ 1,2 milliard de dollars américains. À fin juin 2024, à la suite du rejet de certains recours et demandes du liquidateur de BLMIS, le montant global des créances s'élève à environ 1,1 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Une procédure judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans cette procédure pénale, le ministère public a demandé un non-lieu. Elle est aujourd'hui définitivement clôturée, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance de Bruxelles ayant constaté la prescription des charges dans une ordonnance du 4 septembre 2020, devenue définitive. Certains actionnaires minoritaires poursuivent la procédure

judiciaire contre BNP Paribas et la Société fédérale de Participations et d'Investissement devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, et BNP Paribas continue à se défendre avec vigueur contre les allégations de ces actionnaires. Il est prévu que les prochaines audiences devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles se tiennent en septembre et octobre 2024.

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Par arrêt du 28 novembre 2023, la Cour d'appel de Paris a confirmé la condamnation des chefs de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. Sur le plan des dommages-intérêts alloués aux parties civiles, la méthodologie de calcul a été ajustée par la Cour, mais la plupart des dommages-intérêts avait déjà été versée par exécution provisoire du jugement de première instance. Par ailleurs, un accord a été trouvé avec l'association Consommation Logement Cadre de Vie pour proposer une solution amiable aux clients qui le souhaitent.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Courant 2023, à l'instar d'autres établissements financiers, BNP Paribas a été perquisitionné par le parquet national financier et a été informé de l'ouverture d'une enquête préliminaire portant sur des opérations sur titres français.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage (y compris toute procédure qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Banque.

8. Responsable du contrôle des comptes

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14 444
92037 Paris-La Défense cedex

- Deloitte & Associés a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2024 pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Deloitte & Associés est représenté par Damien Leurent et Jean-Vincent Coustel.

- Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2024 pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Ernst & Young et Autres est représenté par Olivier Drion.

Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre et placés sous l'autorité de la « Haute autorité de l'audit ».

9. Responsable du Document d'enregistrement universel

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général de BNP Paribas.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de BNP Paribas et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant aux pages 3 à 307 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 2 août 2024

Le Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

10. Tables de concordance

Afin de faciliter la lecture du Document d'enregistrement universel, la présente table de concordance reprend les rubriques prévues par le Règlement délégué (UE) 2019/980 (Annexe I), complétant le Règlement européen 2017/1129 dit Règlement « Prospectus » et renvoie aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques.

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980	N° de page du Document d'enregistrement universel	N° de page du premier amendement	N° de page du deuxième amendement
1. PERSONNES RESPONSABLES			
1.1 Personne responsable du Document d'enregistrement universel	787	88	316
1.2 Attestation de la personne responsable du Document d'enregistrement universel	787	88	316
1.3 Attestation ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert			
1.4 Informations provenant d'un tiers			
1.5 Approbation de l'autorité compétente	1	1	1
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	786	87	315
3. FACTEURS DE RISQUE	311-324		286-304
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	4-6		
5. APERÇU DES ACTIVITÉS			
5.1. Principales activités	7-19 ; 219-222; 772-778		
5.2. Principaux marchés	7-19 ; 219-222; 772-778		
5.3. Histoire et évolution de la société	6		
5.4. Stratégie et objectifs	153-157 ; 639-641 ; 698-699 ; 716-717		305-307
5.5. Dépendance éventuelle	770		
5.6. Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	7-19 ; 128-144		
5.7. Investissements	280-281 ; 624 ; 685-687 ; 771		
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE			
6.1. Description sommaire du Groupe/Organigramme	4 ; 698-699		

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980	N° de page du Document d'enregistrement universel	N° de page du premier amendement	N° de page du deuxième amendement
6.2. Liste des filiales importantes	287-295 ; 614-623 ; 772-777		
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT			
7.1. Situation financière	157 ; 174 ; 176 ; 584- 585	4-69	4-74
7.2. Résultat d'exploitation	128-144 ; 151-153 ; 161-166 ; 174 ; 220 ; 584	21	21
8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX			
8.1. Capitaux de l'émetteur	178-179 ; 609	62-64 ; 75-80	68-70 ; 203-204
8.2. Source et montant des flux de trésorerie	177		
8.3. Besoins de financement et structure de financement	157 ; 498-515	20 ; 34 ; 65	9 ; 38 ; 70
8.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A		
8.5. Sources de financement attendues pour honorer les investissements	N/A		
9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE			
	305 ; 326		
10. INFORMATION SUR LES TENDANCES			
10.1. Principales tendances récentes	153-157 ; 771	85	
10.2. Tendances susceptibles d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	153-157 ; 771	85	
11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE			
11.1. Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A		
11.2. Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A		
11.3. Déclaration de comparabilité avec les informations	N/A		
12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE			
12.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	35-48 ; 111		

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980	N° de page du Document d'enregistrement universel	N° de page du premier amendement	N° de page du deuxième amendement
12.2. Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	53-54 ; 68-69 ; 73-79 ; 85 ; 107		
13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES			
13.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	79-106 ; 266-273 ; 283-284		
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	79-106 ; 266-273 ; 283-284		
14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION			
14.1. Date d'expiration des mandats actuels	35-47		308-309
14.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A	81-83	
14.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	56-64		
14.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme à un régime de Gouvernement d'entreprise qui lui est applicable	49-56		
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	47		
15. SALARIÉS			
15.1. Nombre de salariés	4 ; 660-661 ; 698		
15.2. Actionnariat et stock-options	79-106 ; 200-201 ; 674-676		
15.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur			
16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES			
16.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	20-21		312
16.2. Existence de droits de vote différents des principaux actionnaires	20		
16.3. Contrôle de l'émetteur	20-21		
16.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	21		
17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES			
	79-107 ; 284-285 ; 784-785		
18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE			

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2019/980	N° de page du Document d'enregistrement universel	N° de page du premier amendement	N° de page du deuxième amendement
PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR			
18.1. Informations financières historiques, y compris les états financiers	5 ; 24 ; 128-296 ; 584-624	21-22	21-24
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	N/A	21-22	21-24
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	297-302 ; 625-630		
18.4. Informations financières pro-forma	N/A		
18.5. Politique de distribution des dividendes	24 ; 27-28 ; 156 ; 612		
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	279-280	85-86	313-314
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	771	85	313
19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
19.1. Capital social	20 ; 274-276 ; 603-605 ; 779 ; 798		
19.2. Acte constitutif et statuts	779-784		
20. CONTRATS IMPORTANTS	770		
21. DOCUMENTS DISPONIBLES	770	85	312